



# Municipalité de Saint-Gervais

## ORDRE DU JOUR CAUCUS DU 4 mai 2026, À 19H

### 1 ADMINISTRATION

- 1.1 Projet d'ordre du jour du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026;
- 1.2 Location du Presbytère – suivi coûts travaux et demandes de travaux supplémentaires par Madame Labrecque versus frais;
- 1.3 Location 30, rue de la Fabrique – maison de la famille;
- 1.4 Suivi rencontre avec Ferme GMS Larochelle et Excavation Simon Paré et Fils- demande d'utilisation route Saint-Pierre;
- 1.5 Déterminer date lac à l'Épaule (30 mai ou 2 mardis soir);
- 1.6 Présentation des états financiers 2025 aux élus;
- 1.7 SQI – aucun suivi depuis mois dernier;
- 1.8 Fonds région et ruralité (FRR)- projets à déterminer;

### 2 SERVICES PUBLICS

- 2.1 Panneaux clignotants à l'intersection de la route Saint-Pierre et du 3<sup>e</sup> rang Est;
- 2.2 Entente Premiers répondants – aucun suivi FQM;
- 2.3 Mise à jour Politique dos d'âne- contenu à valider);
- 2.4 Rencontre prévue MTQ et Députée Stéphanie Lachance -Passage piétons rue Principale (route 279) et Fabrique – date 6 mai;
- 2.5 Relevé 31 décembre 2025 – Carrières et sablières;
- 2.6 Proposition d'un correctif par « patch d'asphalte » dans le but de limiter les réparations ponctuelles multiples sur le Premier rang Ouest.
- 2.7 Génératrice CSC- propositions de prix électriciens en attente;
- 2.8 Suivi dossier Assurances – remplacements panneaux électriques;

### 3 HYGIÈNE DU MILIEU

- 3.1 Demande citoyens 258, rue Charles-Eugène – branchement égout pluvial dans le sanitaire – voir règlement;

### 4 LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- 4.1 Suivi AGA Loisirs, 22 avril 2026;
- 4.2 Demande des Loisirs – décorations village de Noël à relocaliser du presbytère;
- 4.3 Remise du procès-verbal de la rencontre des Loisirs du 25 mars 2026;
- 4.4 Abonnement Bogym, 50% annuel ? – frais mensuel exigibilité versus annuel;

### 5 URBANISME, ENVIRONNEMENT

- 5.1 Éoliennes – position du conseil pour 2026, démarches;
- 5.2 Suivi rencontre PL65;
- 5.3 Analyse intervention CPTAQ – offre de service d'un urbaniste– projets;
- 5.4 Arbres allée du presbytère.

### 6 ACTIVITÉS DES COMITÉS

- 6.1 Rencontre planification avec comité 250<sup>e</sup> et les Loisirs et compte-rendu rencontre comité 250e;
- 6.2 Suivi - Comité Politique famille municipale et municipalité amie des aînés – remise des questionnaires de consultation et discussion
- 6.3 Comité insalubrité – compte-rendu à prendre connaissance;

### 7 VARIA



# Municipalité de **Saint-Gervais**

## **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE MARDI 5 MAI 2026 À 20 HEURES AU BUREAU MUNICIPAL**

---

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
  - 4.1 Comptes et adoption;
  - 4.2 Dépôt des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;
  - 4.3 Nomination d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'OHMB – Pôle 3 Siège No 4;
  - 4.4 Mandat à Lemieux Nolet – revue des remboursements des taxes à la consommation concernant les dossiers d'agrandissement du CPE et le développement Lapierre phase 3
  - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 404-26 Autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente existante relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Bellechasse
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
  - 5.1 Les communiqués
    - 5.1.1 Souper festif – Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse – Hommage aux entreprises familiales;
    - 5.1.2 Déjeuner-bénéfices des policiers de la MRC de Bellechasse - 17<sup>e</sup> édition;
    - 5.1.3 Contribution financière – Marche bénéfique Fondation Rayon d'Espoir;
    - 5.1.4 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales;
    - 5.1.5 Contribution financière CF Bellechasse;
  - 5.2 Période de questions
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
  - 6.1 Nomination d'officiers remplaçants;
  - 6.2 Adjudication de contrat d'achat de feux clignotants;
  - 6.3 Adjudication contrat - fauchage des emprises et fossés;
  - 6.4 Adjudication de contrat de gestion animalière à Passeport animal inc.;
  - 6.5 Nomination des officiers et/ou contrôleurs concernant les dispositions sur les chiens du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
  - 6.6 Adjudication de contrat firme Stantec – gestion eau;
- 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Démarche de réalisation d'un plan de gestion des actifs municipaux en eaux - PGA EAU;
- 8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
  - 8.1 Municipalisation du service des Loisirs.
- 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
- 11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**



# Municipalité de **Saint-Gervais**

## **ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE MARDI 5 MAI 2026 À 20 HEURES AU BUREAU MUNICIPAL**

---

- 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AVRIL 2026**
- 4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION**
  - 4.1 Comptes et adoption;
  - 4.2 Dépôt des états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;
  - 4.3 Nomination d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'OHMB – Pôle 3 Siège No 4;
  - 4.4 Mandat à Lemieux Nolet – revue des remboursements des taxes à la consommation concernant les dossiers d'agrandissement du CPE et le développement Lapierre phase 3
  - 4.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 404-26 Autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente existante relative à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Bellechasse
- 5. DOSSIER(S) - GÉNÉRAL (AUX)**
  - 5.1 Les communiqués
    - 5.1.1 Souper festif – Municipalité de Saint-Charles de Bellechasse – Hommage aux entreprises familiales;
    - 5.1.2 Déjeuner-bénéfices des policiers de la MRC de Bellechasse - 17<sup>e</sup> édition;
    - 5.1.3 Contribution financière – Marche bénéfique Fondation Rayon d'Espoir;
    - 5.1.4 Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales;
    - 5.1.5 Contribution financière CF Bellechasse;
  - 5.2 Période de questions
- 6. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS**
  - 6.1 Nomination d'officiers remplaçants;
  - 6.2 Adjudication de contrat d'achat de feux clignotants;
  - 6.3 Adjudication contrat - fauchage des emprises et fossés;
  - 6.4 Adjudication de contrat de gestion animalière à Passeport animal inc.;
  - 6.5 Nomination des officiers et/ou contrôleurs concernant les dispositions sur les chiens du règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;
  - 6.6 Adjudication de contrat firme Stantec – gestion eau;
- 7. DOSSIERS – HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 7.1 Démarche de réalisation d'un plan de gestion des actifs municipaux en eaux - PGA EAU;
- 8. DOSSIERS - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**
  - 8.1 Municipalisation du service des Loisirs.
- 9. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 10. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT**
- 11. DOSSIER(S) - VARIA, AUTRE**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## 1105-2420 Canada Ltee

22 Chemin Des Érables Ouest  
Cap-Saint-Ignace  
Québec G0R 1H0, Canada  
Licence RBQ 5789-5245-01

Tel 418-234-0327

## Facture

Numéro de facture 138

Numéro de l'estimé 20

Date de facturation 2026-04-24

Date d'échéance 2026-05-24

Projet Presbytère

### Destinataire :

Municipalité saint -gervais  
150 Rue Principale  
Saint-Gervais  
Québec G0R 3C0, Canada

	Description	Date	Nombre	Unit aire
1	Enlever armoire du haut dans cuisine et refermer plafond achat venir russe 2 feuille	2026-03-24		1 115,00 \$
2	Achat hot de cuise avec colonne stainless et une sortie extérieur montant pour hotte à louer pour achat 850 \$ trou dans mur à faire et conduit	2026-03-24		1 555,00 \$
3	Enlevez dessus comptoir et refaire trou pour lave vaisselle	2026-03-25		525,00 \$
4	Soulever le dessus des armoire 1 pouce	2026-03-25		425,00 \$
5	Enlever les dessus des calorifères	2026-03-26		225,00 \$
6	Refaire du ciment liquide ou as les plus gros défaut dans plancher inclus 6poche auto nivelant	2026-03-26		600,00 \$
7	Achat plancher flottant 6.91 pies carré 12mm à épreuve eau	2026-03-22		10 365,00 \$
8	Installation plancher flottant avec moulure transition avec cuisine qui est déjà plus eau	2026-03-25		3 375,00 \$
9	Temps pour soulever plainte à eau pour mettre flottant sous les patte	2026-03-27		425,00 \$
10	Changer évier de place pour repositionner en avant refaire égouts et eau et	2026-03-27		325,00 \$
11	Refaire égouts et eau lave vaisselle	2026-03-28		325,00 \$
12	Refaire moulure bas de mur dans toute les pièce après flottant et couper toute les bas de porte pour entrer flottant dessous avec achat corderon changer en contend cadre de porte plus de temps Refaire un basse de douche en ciment 74 par 35 pouce refaire drain	2026-03-27		875,00 \$

13	shredder et membrane sur plancher et mur matériel et céramique et champlure 2009 et porte en verre	2026-03-28	2 500,00 \$
14	Temps pour refaire basse douche et céramique	2026-03-28	2 250,00 \$
15	Achats évier starless champlure non inclus trop de model	2026-03-15	4 400,00 \$
16	Posse evier en stemless doit mettre 2 venir dessous pour force avec achat venir	2026-03-29	1 450,00 \$
17	Posser lumière dans cuisine encastré	2026-03-29	500,00 \$
18	Enlever un peux de plancher ou a effondrement pour réparer dessous	2026-04-01	337,50 \$
19	Correction de quantité pour plancher avait 1500 pied carré et besoin de 2040 pied carré pour bâtisse complets 540 pieds additionnel à 6.71	2026-04-01	3 623,40 \$
20	Matériel plancher flottant à été changer pour venyl commercial prix achat plus colle et nivelevent reviens même prix pieds carré		
21	Posse du 540 pieds additionnels à 2.25	2026-02-11	1 125,00 \$
22	Surplus à faire pas dans estimation		
23	Extra qui suive pas dans soumission		
24	Enlève garde robe cuisine André	2026-03-24	300,00 \$
25	Achat plancher pin pour cacher tuyau à eau sur voiture cause enlever garde robe	2026-03-25	69,70 \$
26	Enlever petit garde robe coin congélateur et réparer mur et top 2 .15	2026-03-25	168,75 \$
27	Refaire tête garde robe enlever André 3.25	2026-03-26	256,25 \$
28	Enlever 2 eme vanité grande pièce et boucher eau et égouttoir. André 1 hrs	2026-03-27	75,00 \$
29	André. Arracher tuile corridor 5,35	2026-03-27	419,75 \$
30	André arracher tuile 15 heures	2026-03-30	1 125,00 \$
31	Extra champlure cuisine	2026-03-31	179,00 \$
32	Arracher plancher linoléum posse avec vielle tuile dessus colle jocelyn 13.05 minutes	2026-04-02	982,75 \$
33	Nivellement cuisine et arracher prelard André 12 heures	2026-04-02	900,00 \$
34	Achat de 12 poche additionnel de ciment nivellement	2026-04-02	680,00 \$
35	Finir enlever tuile cuisine et faire salle de bain entrée jocelyn	2026-04-03	806,25 \$

35	9.45 minute	2026-04-03	600,25 \$		
36	Posse venir sur plancher pour égaliser les plus gros trou André trouver avec Lazer 13 heures et un peux démoli plancher	2026-04-03	975,00 \$		
37	Jocelyn enlever tuile et linoléum dessous partie gauche entrée salon 9 heures	2026-04-04	675,00 \$		
38	Finire arrache salon. Et faire partie entrée plancher tuile Jocelyn 10.30	2026-04-05	787,50 \$		
39	Andre faire du plani patch sur venir avant posse plancher 10 hrs	2026-04-06	750,00 \$		
40	Arracher tuile grand corridor Jocelyn 11.15	2026-04-06	843,75 \$		
41	Finir arracher corridor arrière et salle bain finition plancher Jocelyn 10.10	2026-04-08	762,50 \$		
42	Jocelyn sortir vidange plancher et balais et finition plancher 8.40	2026-04-09	650,00 \$		
43	Achat mouleur pour réparer fenêtre	2026-04-09	96,18 \$		
44	Location rouleau pour posse plancher et outil pour arracher prelard	2026-04-09	202,13 \$		
45	Faire mur aquavill dans salle bain haut à entrée et posse vanité salle de bain haut enlever et remettre toilette André 10.15	2026-04-15	768,75 \$		
46	Achat vanité champlure évier et douche et feuilles aquavilla pour mur entrée salle de bain en haut et isolation pour mur	2026-04-15	1 598,96 \$		
47	Achat bois pour réparer mur haut de entrée 26.42	2026-04-15	26,42 \$		
48	Achat styrofoam pour isolé mur extérieur bâtisse dans salle de bain	2026-04-15	45,36 \$		
49	Faire plancher salle de bain haut André 5 heures	2026-04-20	375,00 \$		
50	Refaire moulures couper. André 8 heures	2026-04-11	600,00 \$		(225,00) \$
	Crédit pour 25000 reçu en avance	2026-04-20	(21 743,85) \$	51 439,90 \$	19 642,40 \$
	Numéro de compte TPS : 728721317RT001				
	Numéro de compte TVQ : 1226051429TQ0001				
	<b>Note</b>				
	Cette facture annule la première				
			Sous-total		
			TPS 5%	1 484,80 \$	
			TVQ 9.975%	2 962,18 \$	
			<b>Total</b>	<b>34 143,03 \$</b>	

**LEMIEUX  
NOLET**

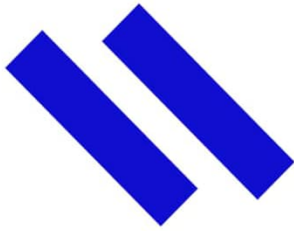
# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025**

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2025

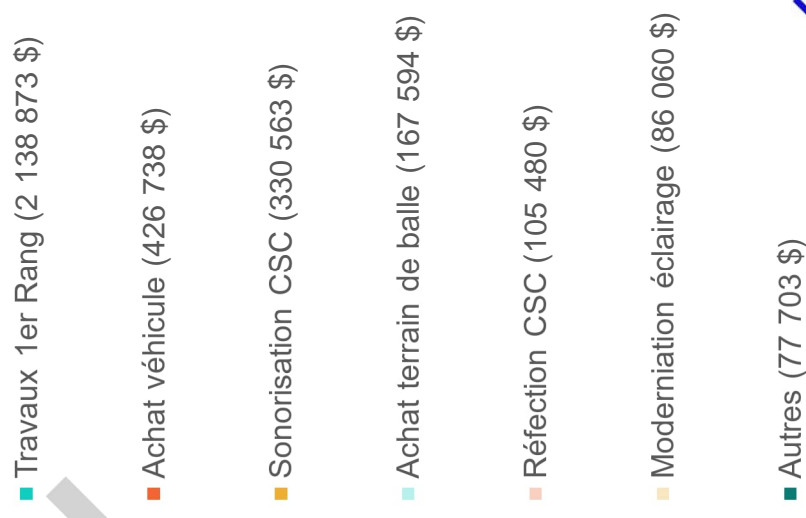


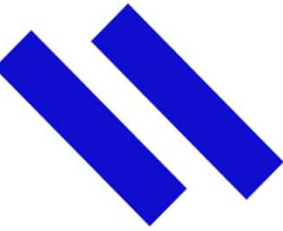
Par : **Camille Laflamme, CPA auditrice**  
**Directrice**  
**Certification**

**Jacob Pelchat, CPA auditeur**  
**Chargé de mission**  
**Certification**



## Dépenses en investissement de 2025 – composition du total de 3 333 011 \$

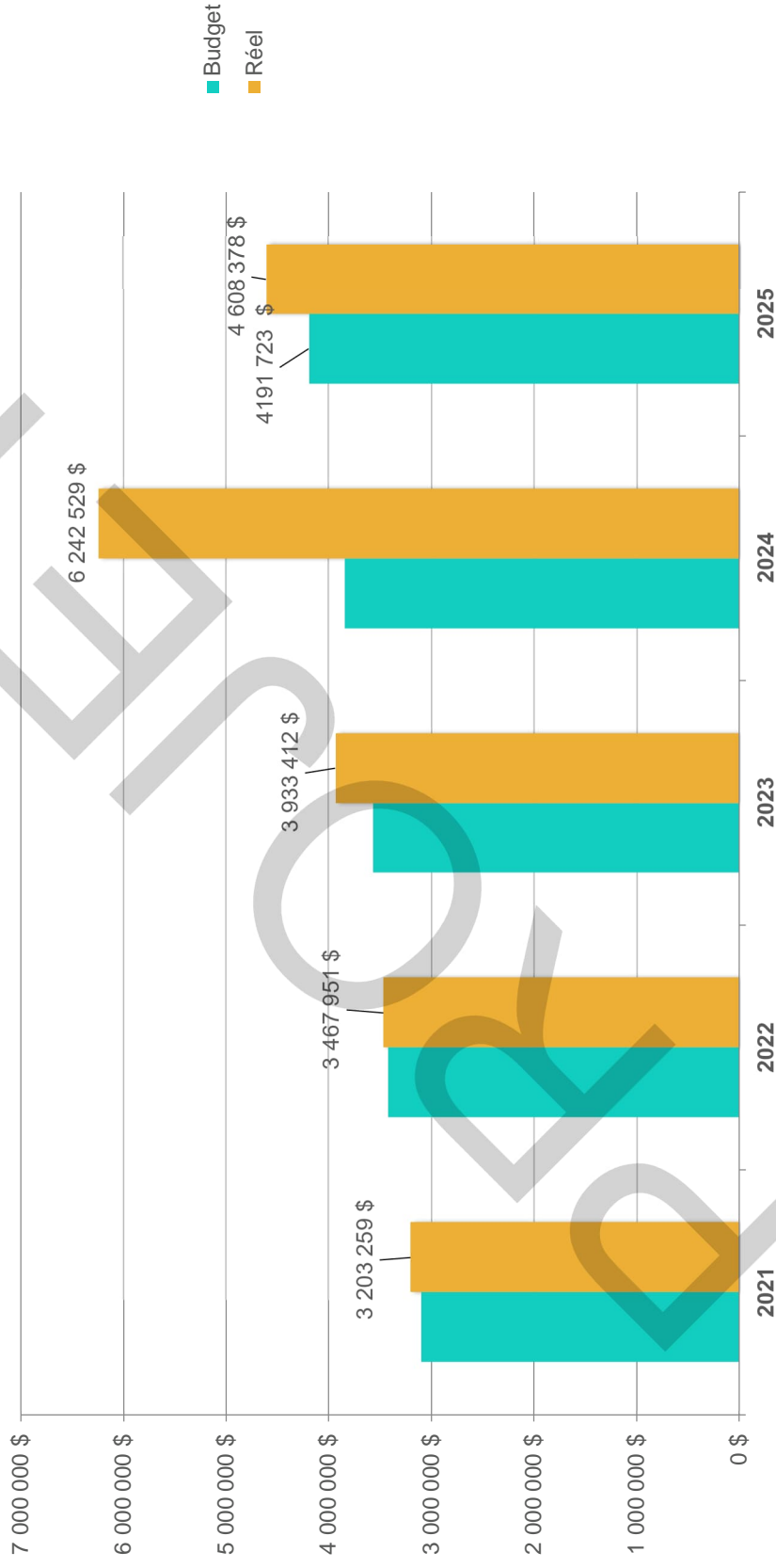




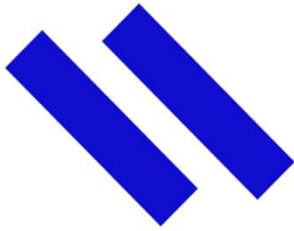
## Revenus d'investissement et affectations de 2025 - composition du total de 3 223 445 \$



# Revenus de fonctionnement totaux réels versus budget (RFA, page S12)



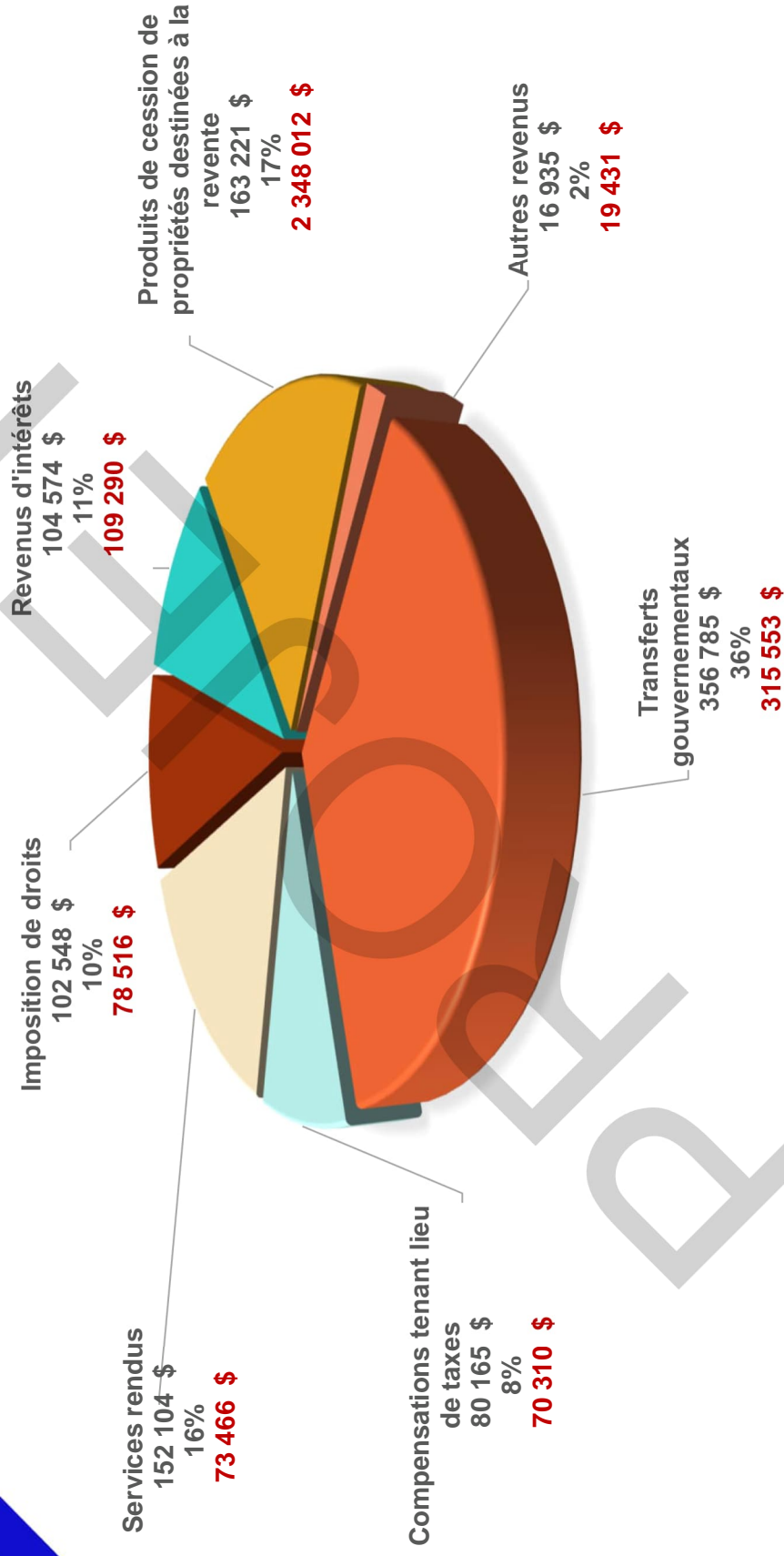
# Revenus de fonctionnement totaux de 2025 (4 608 378\$) (RFA, page S12) (Données comparatives 2024 présentées en rouge)



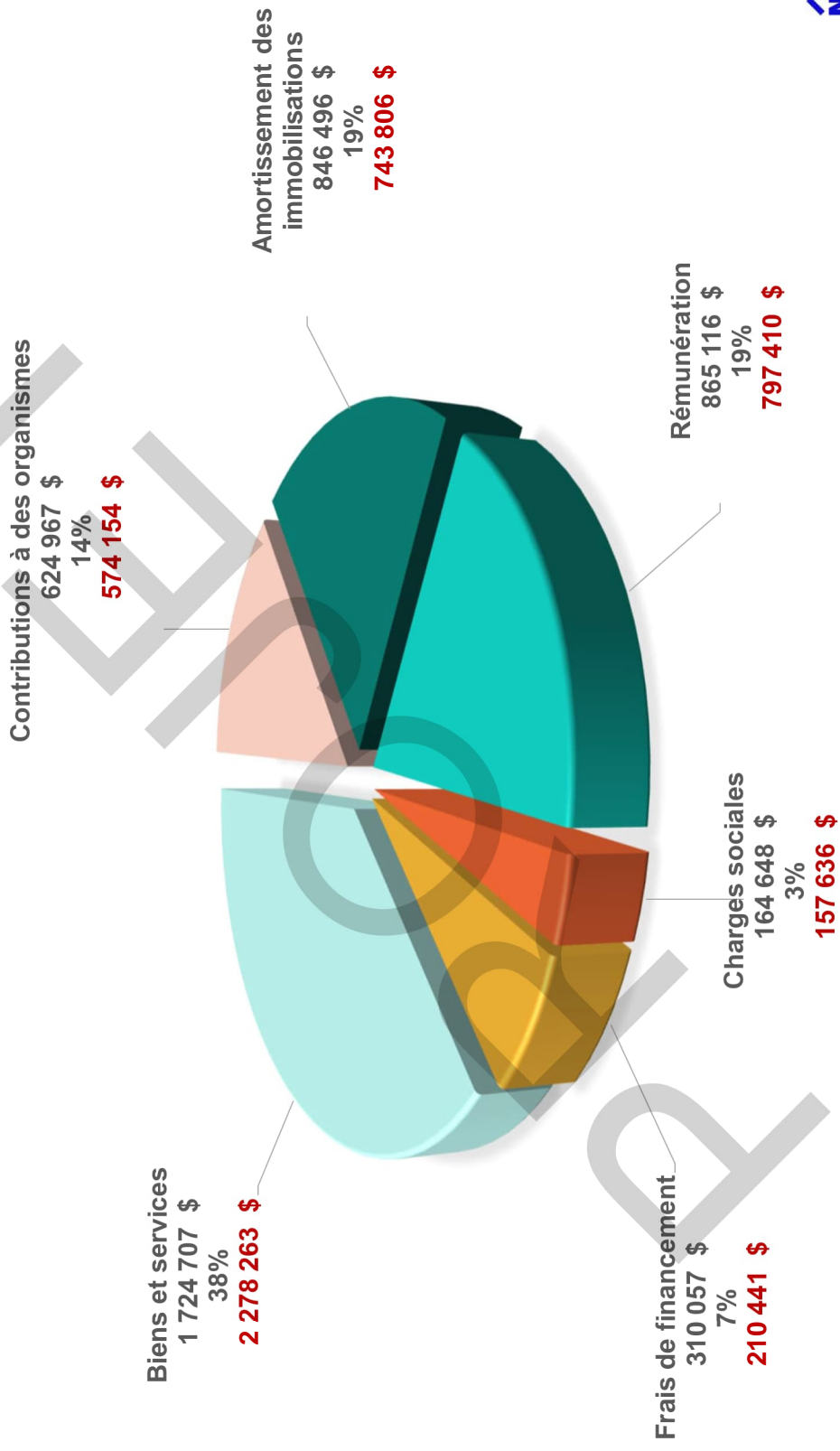
Taxes  
3 632 046 \$  
79%  
**3 227 951 \$**



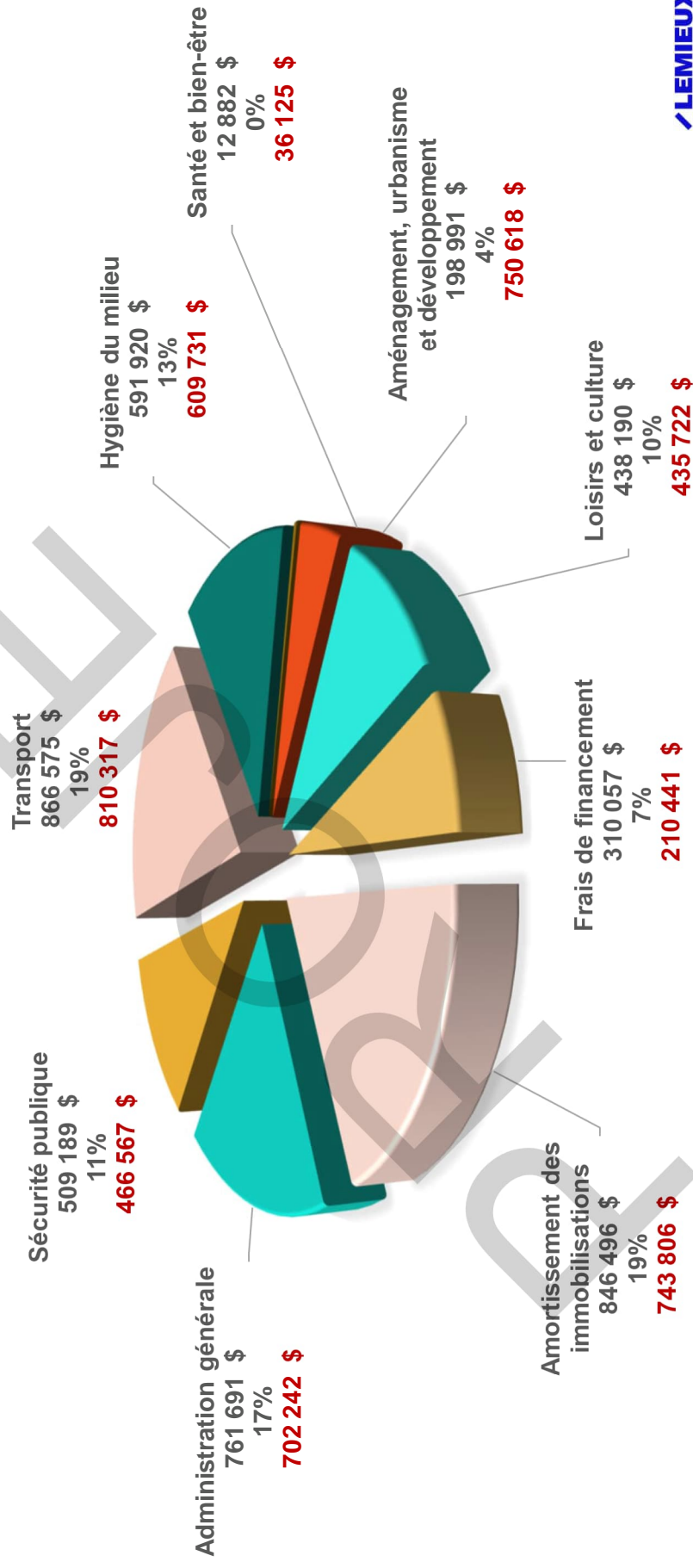
## Détail des autres revenus (976 332 \$) (RFA, page S12) (Données comparatives 2024 présentées en rouge)



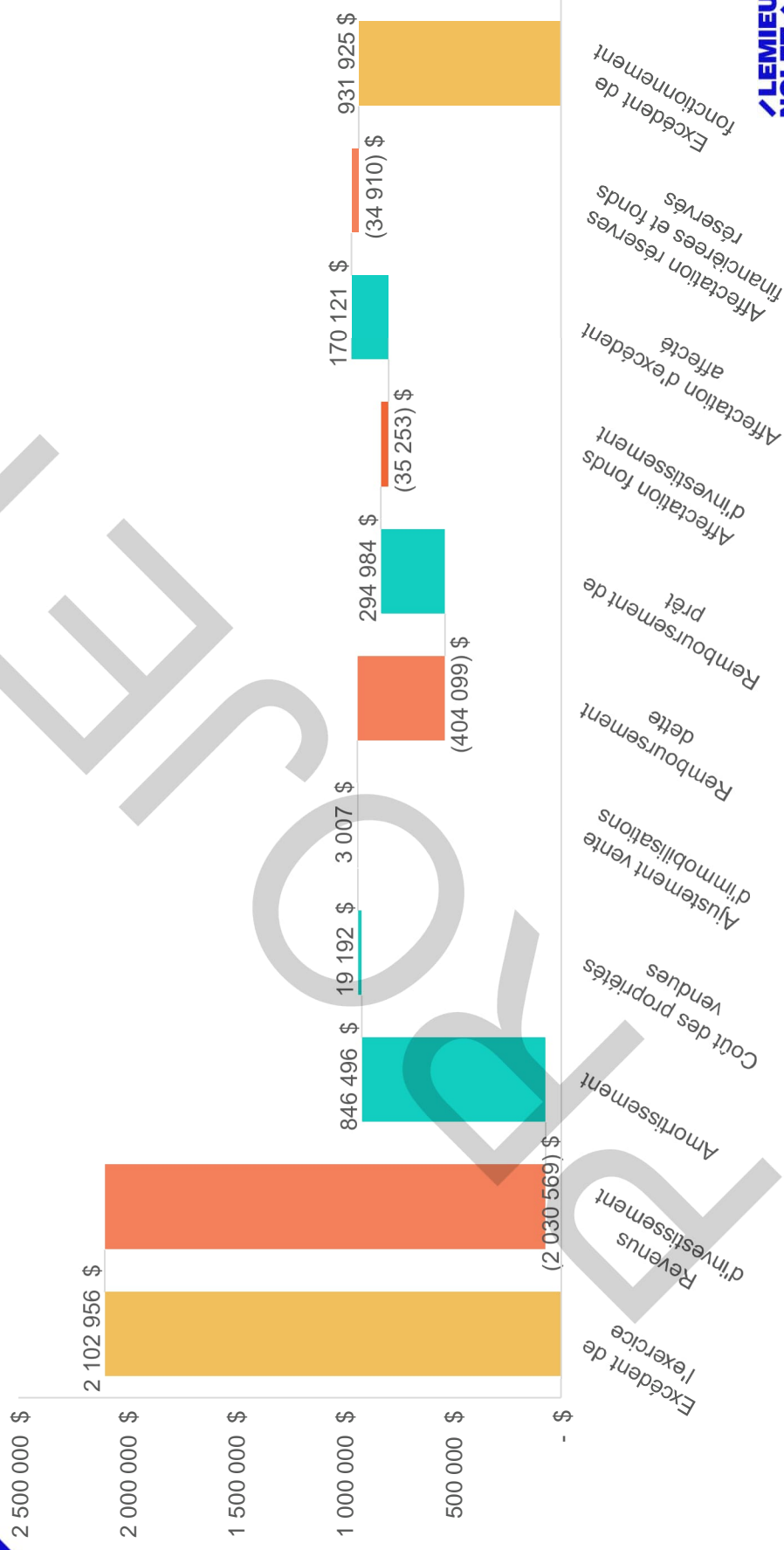
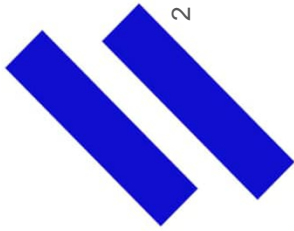
# Charges totales de 2025 PAR OBJET (4 535 991 \$) (RFA, page S19) (Données comparatives 2024 présentées en rouge)



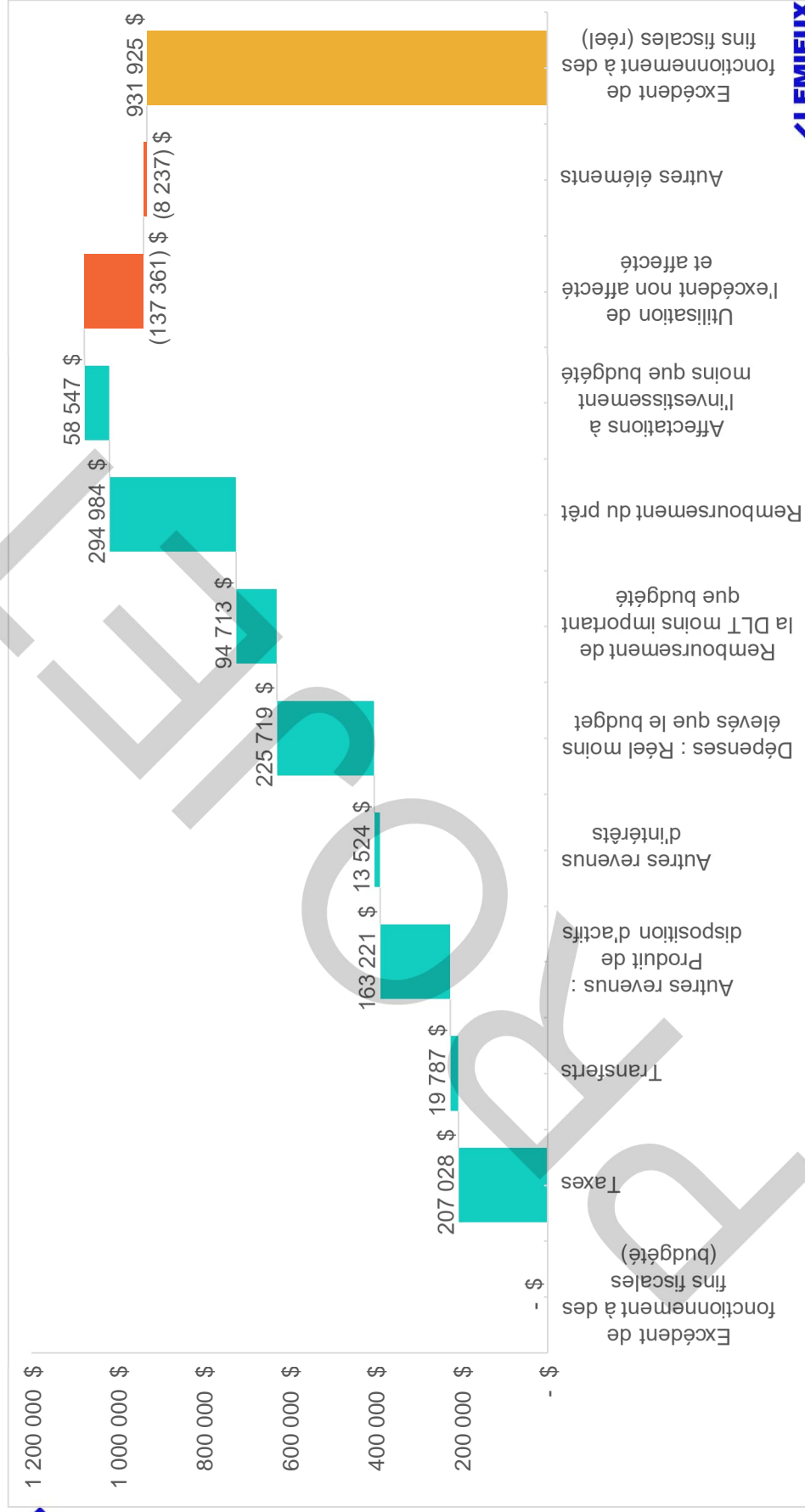
# Charges totales de 2025 PAR SECTEUR (4 765 569 \$) (RFA, page S12) (Données comparatives 2024 présentées en rouge)



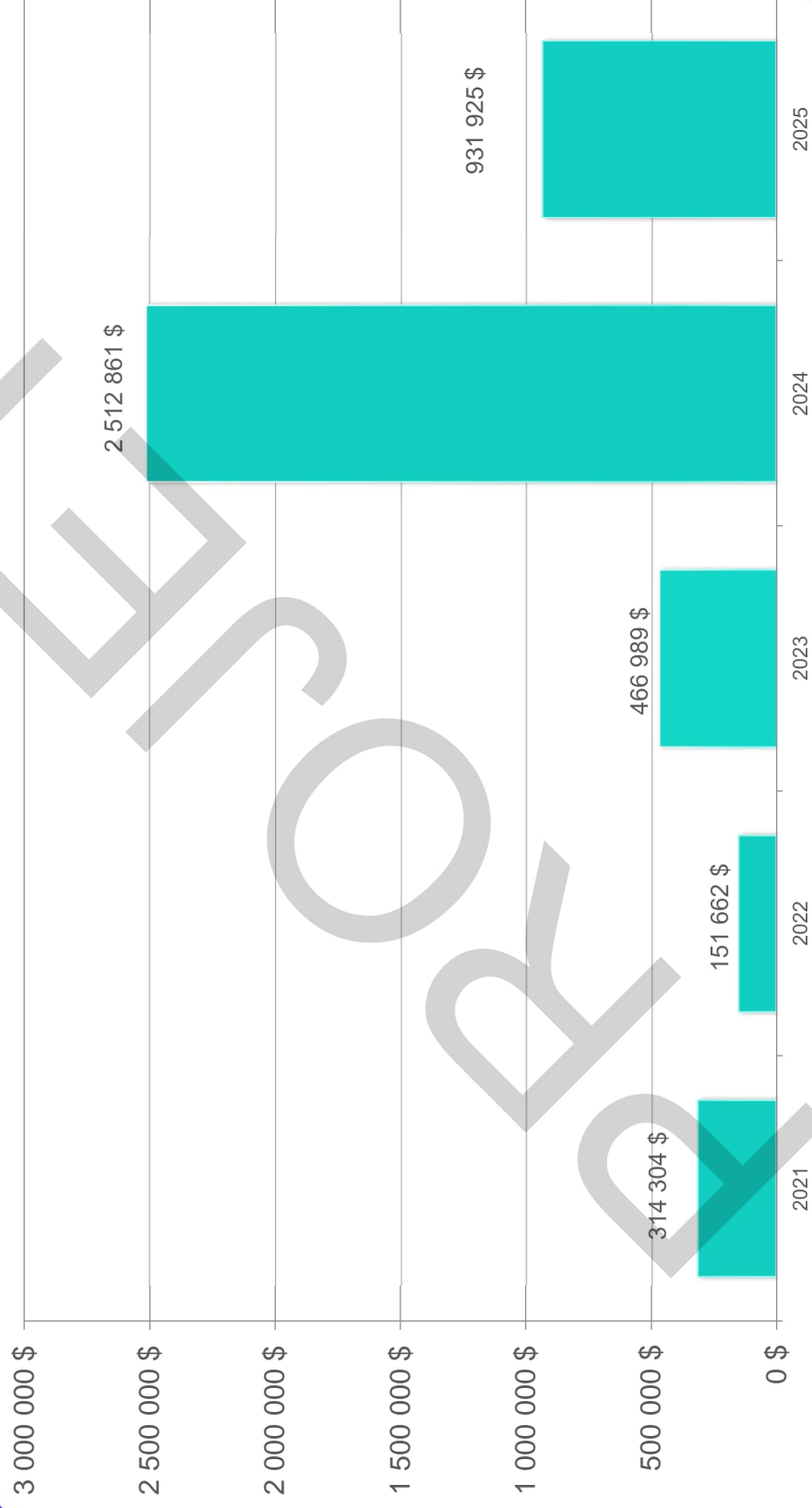
# Conciliation de fonctionnement à des fins fiscales 2025 (RFA, page S13)



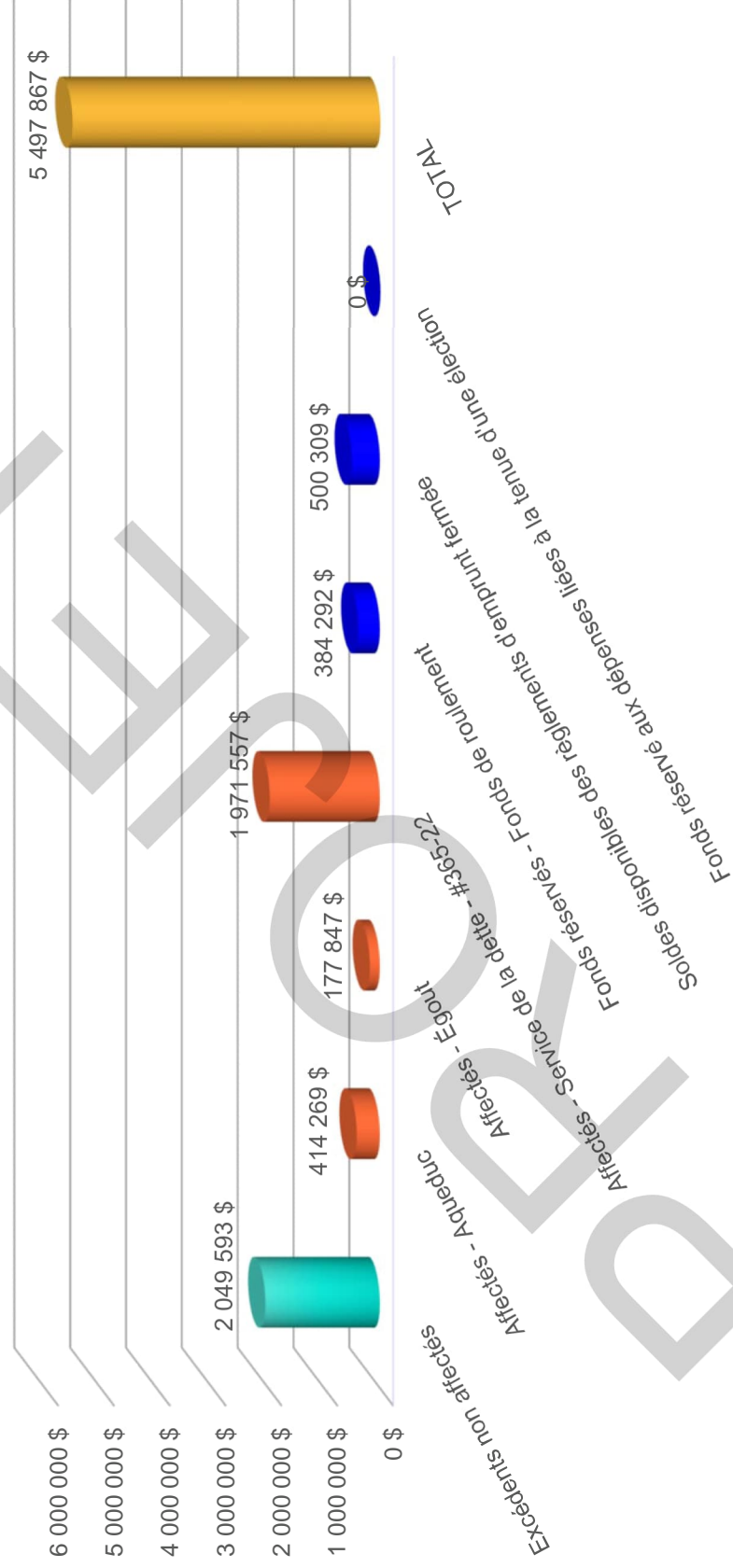
# Provenance de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 2025



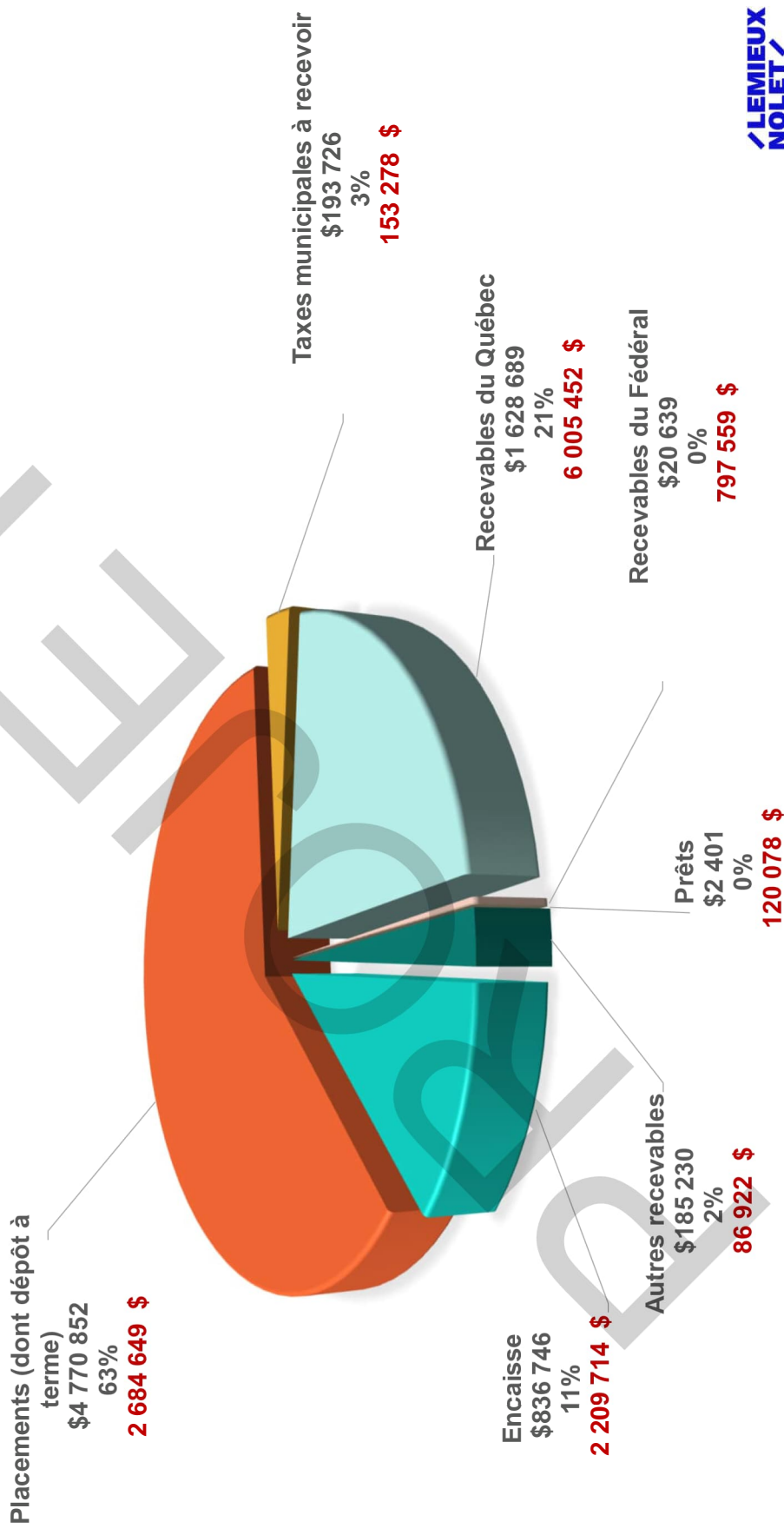
## Excédent de fonctionnement à des fins fiscales (RFA, page S13)

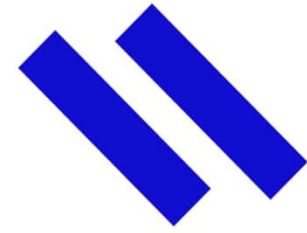


# Excédents non affectés et affectés au 31 décembre 2025 (RFA, page S23)



# Composition des actifs financiers totaux au 31 décembre 2025 (7 638 283\$) (RFA, pages S8) (Données comparatives 2024 présentées en rouge)





## Importance de la dette totale sur les revenus de fonctionnement 2025



◀ LEMIEUX  
NOLET ▶

MERCI!



LEMIÉUX  
NOLET

# Rapport financier

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Municipalité de Saint-Gervais | 19075 |

PROJET

## ATTESTATION DU TRÉSORIER OU DU GREFFIER-TRÉSORIER SUR LE RAPPORT FINANCIER

Aux membres du conseil,

Je suis responsable de la préparation du Rapport financier de Municipalité de Saint-Gervais pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 et j'atteste de sa véracité.

PROJET

Signataire

Date

1.1

---

# Table des matières

## États financiers audités

Rapport de l'auditeur indépendant ou des auditeurs indépendants	1
État des résultats	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette)	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires aux états financiers	8
Renseignements complémentaires	
Résultats détaillés	24
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	26
Excédent (déficit) d'investissement à des fins fiscales	27
Charges par objets	28
Excédent (déficit) accumulé	29
Avantages sociaux futurs	33

## Renseignements financiers non audités

Analyse des revenus	39
Analyse des charges	51

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Gervais

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Saint-Gervais (l' « entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserve

La municipalité n'a pas comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 tel qu'exigé par le chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour nous assurer du caractère fondé de l'absence de passif ou nous permettre d'en faire l'évaluation. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si les montants en cause auraient dû faire l'objet d'ajustements en ce qui concerne les immobilisations corporelles, le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et les excédents accumulés au 31 décembre 2025 ainsi que les charges afférentes pour l'exercice clos à cette date. Cette situation nous a également conduits à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Observations - Informations financières établies à des fins fiscales

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous attirons l'attention sur le fait que la municipalité de Saint-Gervais inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages S13, S14 et S23 portent sur l'établissement de l'excédent (déficit) de l'exercice et la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes complémentaires et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LEMIEUX NOLET, Comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L.  
CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A124890

**ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024 Redressé note 24
<b>Revenus</b>				
Taxes	1	3 520 379	3 632 046	3 227 951
Compensations tenant lieu de taxes	2	82 150	80 165	70 310
Quotes-parts	3			
Transferts	4	336 998	2 187 354	4 595 004
Services rendus	5	90 746	152 104	73 466
Imposition de droits	6	67 500	102 548	78 516
Amendes et pénalités	7	900	1 840	844
Revenus de placements de portefeuille	8			
Autres revenus d'intérêts	9	91 050	104 574	109 290
Autres revenus	10	2 000	378 316	2 366 599
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux	11			
Effet net des opérations de restructuration	12			
	13	4 191 723	6 638 947	10 521 980
<b>Charges</b>				
Administration générale	14	878 149	836 285	775 650
Sécurité publique	15	565 385	569 624	526 604
Transport	16	1 166 506	1 199 202	1 087 269
Hygiène du milieu	17	972 228	902 479	896 410
Santé et bien-être	18	21 000	12 882	36 125
Aménagement, urbanisme et développement	19	213 880	198 991	750 618
Loisirs et culture	20	442 345	506 471	478 593
Réseau d'électricité	21			
Frais de financement	22	291 447	310 057	210 441
Effet net des opérations de restructuration	23			
	24	4 550 940	4 535 991	4 761 710
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	25	(359 217)	2 102 956	5 760 270
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, au début de l'exercice				
Solde déjà établi	26		25 435 096	19 514 919
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	27		(159 907)	
Solde redressé	28		25 275 189	19 514 919
<b>Excédent (déficit) accumulé lié aux activités, à la fin de l'exercice</b>	29		27 378 145	25 275 189

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Pour l'excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales, se référer aux renseignements complémentaires à la page S13.**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
			Redressé note 24
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1	5 607 398	4 894 163
Débiteurs (note 5)	2	2 028 284	7 043 211
Prêts (note 6)	3	2 401	120 078
Placements de portefeuille (note 7)	4	200	200
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	5		
Actif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	6		
Autres actifs financiers (note 8)	7		
	8	7 638 283	12 057 652
<b>PASSIFS</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (note 4)	9		
Emprunts temporaires (note 9)	10		3 965 574
Créditeurs et charges à payer (note 10)	11	917 499	1 223 367
Revenus reportés (note 11)	12	740 498	426 832
Dette à long terme (note 12)	13	7 192 422	7 273 921
Passif au titre des avantages sociaux futurs (note 13)	14		
Autres passifs (note 14)	15		
	16	8 850 419	12 889 694
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)</b>	17	(1 212 136)	(832 042)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations corporelles (note 15)	18	28 531 407	26 047 899
Propriétés destinées à la revente (note 16)	19		19 192
Stocks de fournitures	20	58 874	40 140
Actifs incorporels achetés (note 17)	21		
Autres actifs non financiers (note 18)	22		
	23	28 590 281	26 107 231
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ</b>	24	27 378 145	25 275 189
L'excédent (déficit) accumulé est constitué des éléments suivants :			
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	25	27 378 145	25 275 189
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	26		
	27	27 378 145	25 275 189
Obligations contractuelles (note 19)			
Droits contractuels (note 20)			
Passifs éventuels (note 21)			
Actifs éventuels (note 22)			

Voir les notes afférentes aux états financiers, lesquelles avec les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024 Redressé note 24
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	1	(359 217)	2 102 956	5 760 270
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition	2 (	)	3 333 011)(	7 826 862)
Produit de cession	3		7 072	
Amortissement	4	683 714	846 496	743 806
(Gain) perte sur cession	5		(4 065)	
Réduction de valeur / Reclassement	6			
Transfert dans le cadre d'opérations de restructuration	7			
	8	683 714	(2 483 508)	(7 083 056)
Variation des propriétés destinées à la revente	9		19 192	565 402
Variation des stocks de fournitures	10		(18 734)	8 942
Variation des actifs incorporels achetés	11			
Variation des autres actifs non financiers	12			
	13		458	574 344
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	14			
Révision d'estimations comptables et autres ajustements	15			
<b>Variation des actifs financiers nets (ou de la dette nette)</b>	16	324 497	(380 094)	(748 442)
Actifs financiers nets (dette nette) au début de l'exercice				
Solde déjà établi	17		(991 843)	(83 600)
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	18		159 801	
Reclassement de propriétés destinées à la revente	19			
Solde redressé	20		(832 042)	(83 600)
<b>Actifs financiers nets (dette nette) à la fin de l'exercice</b>	21		(1 212 136)	(832 042)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté, car l'organisme ne détient aucun instrument financier évalué à la juste valeur ou découlant d'une opération en devises pour lequel aucun choix n'a été effectué en vertu du paragraphe .19A du chapitre SP 2601 - *Conversion des devises*.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024 Redressé note 24
<b>Activités de fonctionnement</b>			
Excédent (déficit) de l'exercice	1	2 102 956	5 760 270
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 23)			
Amortissement des immobilisations corporelles (note 15)	2	846 496	743 806
Amortissement des actifs incorporels achetés (note 17)	3		
Autres			
▪ Gain sur disposition d'immobilisations	4.1	(4 065)	
	5	2 945 387	6 504 076
Variation nette des éléments hors caisse			
Débiteurs	6	5 014 927	(4 439 673)
Autres actifs financiers	7		
Créditeurs et charges à payer / Autres passifs	8	(305 868)	(301 617)
Revenus reportés	9	313 666	174 872
Actif / passif au titre des avantages sociaux futurs	10		
Propriétés destinées à la revente	11	19 192	565 402
Stocks de fournitures	12	(18 734)	8 942
Autres actifs non financiers	13		
	14	7 968 570	2 512 002
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	15 (	3 333 011)(	7 826 862)
Produit de cession des immobilisations corporelles	16	7 072	
Acquisition d'actifs incorporels achetés	17 (	)	)
Produit de cession des actifs incorporels achetés	18		
	19	(3 325 939)	(7 826 862)
<b>Activités de placement</b>			
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux			
Émission ou acquisition	20 (	177 307)(	120 078)
Remboursement ou cession	21	294 984	
Autres placements de portefeuille			
Acquisition	22 (	)	)
Cession	23		
	24	117 677	(120 078)
<b>Activités de financement (note 4)</b>			
Émission de dettes à long terme	25	401 394	3 039 100
Remboursement de la dette à long terme	26 (	498 812)(	380 600)
Variation nette des emprunts temporaires	27	(3 965 574)	3 965 574
Variation nette des frais reportés liés à la dette à long terme	28	15 919	(40 878)
Autres			
▪	29.1		
	30	(4 047 073)	6 583 196
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	31	713 235	1 148 258
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début de l'exercice	32	4 894 163	3 745 905
Solde déjà établi	33		
Redressement aux exercices antérieurs (note 24)	34	4 894 163	3 745 905
Solde redressé	34	4 894 163	3 745 905
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice (note 4)</b>	35	5 607 398	4 894 163

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**1. Statut de l'organisme municipal**

La Municipalité de Saint-Gervais est un organisme constitué en vertu du Code municipal du Québec.

**2. Principales méthodes comptables**

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Celles-ci comprennent l'excédent (déficit) de l'exercice à des fins fiscales présenté aux pages S13 et S14, la ventilation de l'excédent (déficit) accumulé à des fins fiscales présentée aux pages S23.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

**A) Périmètre comptable et partenariats**

La Municipalité ne contrôle aucun organisme et ne participe à aucun partenariat.

**a) Périmètre comptable**

S.O.

**b) Partenariats**

S.O.

**B) Comptabilité d'exercice**

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables pour le secteur public, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une influence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus. La principale estimation comptable concernant la durée de vie utile des immobilisations.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**C) Actifs financiers**

**Trésorerie et équivalent de trésorerie**

La politique de la municipalité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes, en raison de restrictions quelconques ou parce qu'ils sont réservés à d'autres fins, ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**Prêts**

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

**D) Passifs**

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement au coût lorsque la municipalité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

**Dettes à long terme**

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

**Revenus reportés**

Les montants perçus à l'égard des redevances de carrières et sablières sont comptabilisés à titre de revenus reportés et constatés comme revenu à l'état des résultats lors de leur utilisation aux fins prévus.

**Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

Une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est comptabilisée par la municipalité en présence d'une obligation juridique liée à la mise hors service d'une immobilisation corporelle qui découle de son acquisition, de sa construction, de son développement ou de sa mise en valeur ou de son exploitation normale. La municipalité comptabilise un passif au titre d'une telle obligation dans la période où celui-ci prend naissance, à la condition qu'il soit possible d'en faire une estimation raisonnable.

Le montant comptabilisé au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation correspond à la meilleure estimation de la direction de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation à la date des états financiers. Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations corporelles concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance qu'elle soit connue ou estimée.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation.

**E) Actifs non financiers**

**Stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations sont amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

- Infrastructures: 20 et 40 ans
- Bâtiments: 40 ans
- Véhicules: 20 ans
- Ameublement et équipement de bureau: 5 et 10 ans
- Machinerie, outillage et équipements: 10 et 20 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la municipalité de fournir des services, ou que la valeur est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

### Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

#### F) Revenus

##### Constatation des revenus

- Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, dans la mesure où ils ont été autorisés, les critères d'admissibilité ont été satisfaits et une estimation raisonnable des montants est possible;
- Les taxes se rapportant à l'année visée sont constatées lorsqu'elles sont autorisées et que le fait imposable se produit, soit lors du dépôt des rôles de perception initial et spéciaux à la date d'avis public annonçant le dépôt de ces rôles;
- Les compensations tenant lieu de taxes sont comptabilisées lorsqu'elles font l'objet d'une demande de paiement;
- Les revenus des services rendus constituent des opérations avec obligations de prestations qui sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus et qu'ils donnent lieu à une créance;
- Les revenus de location d'espaces constituent des opérations avec obligations de prestation. Ces revenus sont constatés progressivement sur la durée des ententes d'occupation et des baux signés avec les clients;
- Les revenus tirés de droits, pour lesquels la municipalité n'a pas d'obligation de prestation, sont constatés lorsque les demandes sont reçues
- Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lorsque la culpabilité est reconnue par le payeur, que le délai de contestation est échu ou qu'un jugement est rendu.

#### G) Avantages sociaux futurs

##### Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice, de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) offert par la municipalité est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

#### H) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**I) Instruments financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts, les placements de portefeuille autres que ceux constitués de fonds communs cotés sur un marché actif, et les autres créances à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les débiteurs à l'exception des taxes à la consommation, des taxes et tenant lieu de taxes, les mutations et les amendes et pénalités sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'emprunt, les créditeurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer, des avantages sociaux à payer et de la provision pour contestation d'évaluation, des intérêts courus à payer et des dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

**J) Autres éléments**

**Affectations**

Les affectations représentent la provenance et l'utilisation de fonds impliquant les comptes de l'excédent accumulé ou des transferts entre les activités de fonctionnement et les activités d'investissement. Les affectations ne constituent ni des revenus, ni des dépenses d'investissement.

**3. Modification de méthodes comptables**

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**4. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

		2025	2024
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de :			
Fonds en caisse et dépôts à vue	1	5 607 398	4 894 163
Placements à court terme, liquides, exclus des placements de portefeuille	2		
Autres éléments	3.1		
▪			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	5 607 398	4 894 163
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (découvert bancaire)	5 ( )	( )	( )
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin de l'exercice</b>	<b>6</b>	<b>5 607 398</b>	<b>4 894 163</b>
Sommes affectées comprises dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie	7	1 625 099	1 222 601
Remboursement de la dette à long terme inscrit dans les flux de trésorerie et ayant fait l'objet d'un refinancement au cours de l'exercice	8		

**Note****5. Débiteurs**

		2025	2024
Taxes municipales	9	193 726	153 278
Taxes-certificats de vente pour défaut de paiement des taxes	10		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	11	1 628 689	6 005 452
Gouvernement du Canada et ses entreprises	12	20 639	797 559
Organismes municipaux	13	142 049	60 000
Autres			
▪ Autres	14.1	43 181	26 922
	15	2 028 284	7 043 211
Montants des débiteurs affectés au remboursement de la dette à long terme			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	16	1 012 082	1 124 536
Gouvernement du Canada et ses entreprises	17		
Organismes municipaux	18		
Autres tiers	19		
	20	1 012 082	1 124 536
Montants des débiteurs affectés au remboursement des emprunts temporaires	21		
Provision pour créances douteuses déduite des débiteurs	22		
Ventilation du solde des débiteurs du Gouvernement du Québec et ses entreprises			
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/SOFIL	23		
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation/Autres	24	30	3 754 602
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	25	1 263 086	1 417 284
Ministère de la Culture et des Communications	26		267 283
Autres ministères/organismes	27	365 573	566 283
	28	1 628 689	6 005 452

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**6. Prêts**

		2025	2024
Prêts à un office d'habitation	29		
Prêts à un fonds d'investissement	30		
Autres			
▪ Autre prêt	31.1	2 401	120 078
	32	2 401	120 078
Provision pour moins-value déduite des prêts	33		

**Note****7. Placements de portefeuille**

		2025	2024
Évalués au coût ou au coût après amortissement			
Placements à titre d'investissement	34	200	200
Autres placements	35		
Évalués à la juste valeur			
Placements à titre d'investissement	36		
Autres placements	37		
	38	200	200
Sommes affectées comprises dans les placements de portefeuille	39		
Provision pour moins-value déduite des placements de portefeuille	40		

**Note****8. Autres actifs financiers**

		2025	2024
Propriétés destinées à la revente (note 16)	41		
Autres			
▪	42.1		
	43		

**Note****9. Emprunts temporaires**

La municipalité bénéficie d'une marge de crédit de 400 000 \$ portant intérêts au taux préférentiel majoré de 0,50 %.

**10. Crédoeurs et charges à payer**

		2025	2024
Fournisseurs	44	450 197	431 137
Salaires et avantages sociaux	45	64 304	55 108
Dépôts et retenues de garantie	46	180 488	667 591
Provision pour contestations d'évaluation	47		
Autres			
▪ Intérêts courus	48.1	48 938	69 531
▪ Subvention à rembourser	48.2	173 572	
	49	917 499	1 223 367

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**11. Revenus reportés**

		2025	2024
Taxes perçues d'avance	50		
Transferts			
Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité - Volet 1	51		
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité - Volet 2	52		
Accès entreprise Québec	53		
Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes	54		
Autres			
▪ Autre transfert	55.1	378 099	9 392
Fonds - Réfection et entretien de certaines voies publiques	56	362 399	417 440
Fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels	57		
Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire	58		
Fonds de contributions à des travaux ou à des services municipaux	59		
Autres contributions des promoteurs	60		
Fonds de redevances réglementaires	61		
Autres			
▪	62.1		
	63	740 498	426 832

**Note****12. Dette à long terme**

	Taux d'intérêt		Échéance			2025	2024
	de	à	de	à			
Obligations et billets en monnaie canadienne	2,65	5,84	2028	2030	64	7 086 900	7 351 912
Obligations et billets en monnaies étrangères					65		
Autres dettes à long terme							
Gouvernement du Québec et ses entreprises					66		
Organismes municipaux					67		
Obligations découlant de contrats de location-acquisition					68		
Autres	3,30	3,30	2035	2035	69	167 594	
					70	7 254 494	7 351 912
Frais reportés liés à la dette à long terme					71	( 62 072)	( 77 991)
					72	7 192 422	7 273 921

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme pour les prochains exercices sont les suivants :

	Obligations et billets		Autres dettes à long terme		Total 2025
	Avec fonds d'amortissement	Sans fonds d'amortissement	Location- acquisition	Autres	
2026	73	467 700		14 385	482 085
2027	74	488 500		14 867	503 367
2028	75	510 600		15 365	525 965
2029	76	444 800		15 880	460 680
2030	77	459 600		16 412	476 012
2031 et plus	78	4 715 700		90 685	4 806 385
	79	7 086 900		167 594	7 254 494
Intérêts et frais accessoires	80	( )	( )	( )	( )
	81	7 086 900		167 594	7 254 494

**Note**

**13. Avantages sociaux futurs**

	2025	2024
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) des régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	82	
Actif (passif) des régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	83	
	84	
<b>Charge de l'exercice</b>		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite à prestations déterminées	85	
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs à prestations déterminées	86	
Régimes à cotisations déterminées	87	
Autres régimes (REER et autres)	88	
Régimes de retraite des élus municipaux	89	
	90	

Se référer à la section « Renseignements complémentaires » pour plus de détails.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**14. Autres passifs**

	2025	2024
Assainissement des sites contaminés	91	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	92	
Autres		
▪	93.1	
	94	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	95	
Passifs engagés	96	
Passifs réglés	97 (	)(
Charge de désactualisation <sup>1</sup>	98	
Révisions des estimations de flux de trésorerie	99	
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	100	

1. La charge de désactualisation est le montant correspondant à l'augmentation de la valeur comptable d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, qui est attribuable à l'écoulement du temps.

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**15. Immobilisations corporelles**

		Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>					
Infrastructures					
Eau potable	101	10 005 878			10 005 878
Eaux usées	102				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	103	11 219 528	(993)		11 218 535
Autres					
▪ Autres	104.1	677 059	174 762		851 821
Réseau d'électricité	105				
Bâtiments	106	6 702 191	7 360 303		14 062 494
Améliorations locatives	107				
Véhicules	108	1 784 273	426 738	133 142	2 077 869
Ameublement et équipement de bureau	109	190 396			190 396
Machinerie, outillage et équipement divers	110	738 008	346 243		1 084 251
Terrains	111	390 575			390 575
Autres	112				
	113	31 707 908	8 307 053	133 142	39 881 819
Immobilisations en cours	114	7 228 971	(4 974 042)		2 254 929
	115	38 936 879	3 333 011	133 142	42 136 748
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>					
Infrastructures					
Eau potable	116	6 425 157	250 144		6 675 301
Eaux usées	117				
Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs	118	2 490 686	279 889		2 770 575
Autres					
▪ Autres	119.1	370 946	41 795		412 741
Réseau d'électricité	120				
Bâtiments	121	1 989 016	164 630		2 153 646
Améliorations locatives	122				
Véhicules	123	1 190 113	71 890	130 135	1 131 868
Ameublement et équipement de bureau	124	156 764	7 034		163 798
Machinerie, outillage et équipement divers	125	266 298	31 114		297 412
Autres	126				
	127	12 888 980	846 496	130 135	13 605 341
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	128	26 047 899			28 531 407
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition inclus dans les immobilisations corporelles					
Coût	129				
Amortissement cumulé	130	( )	( )	( )	( )
Valeur comptable nette	131				

**Note**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**16. Propriétés destinées à la revente**

	2025	2024
Immeubles de la réserve foncière	132	
Immeubles industriels municipaux	133	
Autres	134	19 192
	135	19 192
Présentées à titre d'autres actifs financiers (note 8)	136	
Présentées à titre d'actifs non financiers sous le poste « Propriétés destinées à la revente »	137	19 192

**Note****17. Actifs incorporels achetés**

	Solde au début	Addition	Cession / Ajustement	Solde à la fin
<b>COÛT</b>				
▪	138.1			
	139			
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>				
▪	140.1			
	141			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>	142			

**Note****18. Autres actifs non financiers**

	2025	2024
Frais payés d'avance		
▪	143.1	
Autres		
▪	144.1	
	145	

**Note****19. Obligations contractuelles**

En vertu d'une convention avec la Société d'habitation du Québec, celle-ci s'est engagée à participer jusqu'à concurrence de 90 % aux déficits d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Saint-Gervais et Protais qu'elle reconnaît, la Municipalité assumant la différence.

Les versements relatifs à une entente de services de surveillance de la qualité de l'eau potable et des eaux usées échéant en octobre 2026 totalisent 46 403 \$.

Les versements relatifs à un contrat de location de matériel roulant échéant en avril 2028 totalisent 67 192 \$ et se répartissent comme suit: 2026 - 25 197 \$, 2027 - 25 197 \$ et 2028 - 16 798 \$.

Les versements relatifs à un contrat de déneigement échéant en avril 2028 totalisent 43 832 \$ et se répartissent comme suit: 2026 - 16 010 \$, 2027 - 16 623 \$ et 2028 - 11 199 \$.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**20. Droits contractuels**

Dans le cadre du programme de contribution TECQ 2024-2028, les gouvernements du Québec et du Canada se sont engagés à verser une somme de 971 872 \$ à la municipalité pour des travaux admissibles, à laquelle pourrait s'ajouter une bonification de 97 187 \$ conditionnelle au respect de critères écoresponsables. Les travaux doivent être exécutés avant le 31 décembre 2028. À la date des états financiers, aucune somme n'a été comptabilisée à titre de revenu, ce qui laisse une somme de 1 069 059 \$ à constater d'ici le 31 décembre 2028.

Dans le cadre de la signature d'un bail échéant en octobre 2030 entre la municipalité et la Corporation Loisir de Saint-Gervais inc., cette dernière s'engage à verser à la municipalité les montants suivants 2026 à 2029 - 60 000 \$ et 2030 - 50 000 \$.

Dans le cadre de la signature d'un bail échéant en août 2034 entre la municipalité et le Centre de la Petite Enfance, cette dernière s'engage à verser à la municipalité un montant de 60 872 \$ par année indexé annuellement en fonction de l'IPC.

**21. Passifs éventuels**

S.O.

**A) Cautionnements et garanties**

Description	Montant initial des cautions	Solde des cautionnements	
		2025	2024
<b>Emprunts temporaires</b>			
▪	146.1		
	147		
<b>Dettes à long terme</b>			
▪	148.1		
	149		
	150		

S.O.

**B) Auto-assurance**

S.O.

**C) Poursuites**

S.O.

**D) Autres**

S.O.

**22. Actifs éventuels**

S.O.

**23. Éléments sans effet sur la trésorerie**

S.O.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**24. Redressement aux exercices antérieurs**

Au cours de l'exercice, la municipalité a complété l'analyse d'un projet de rénovation majeure afin de déterminer si l'immeuble visé devait être considéré comme une activité commerciale. À la suite de cette analyse, la municipalité a conclu que l'immeuble répond à la définition d'une activité commerciale.

En conséquence, la municipalité est admissible à un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) relativement aux travaux réalisés au cours de l'exercice précédent. Lors de la préparation des états financiers de cet exercice, cette admissibilité n'avait pas été prise en compte.

Les états financiers comparatifs ont été redressés afin de refléter ce changement de situation et ses incidences comptables.

Les incidences de ce redressement sur les états financiers comparatifs sont les suivantes :

<b>Incidence sur les postes de l'état de la situation financière du 31 décembre 2024</b>	
Augmentation des débiteurs	159 801 \$
Diminution des immobilisations corporelles	(319 708 \$)
Diminution de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités	(319 708 \$)
<b>Incidence sur les postes de l'état des résultats du 31 décembre 2024</b>	
Diminution des revenus de transferts de fonctionnement	(1 953 \$)
Diminution des revenus de transferts d'investissement	(161 813 \$)
Diminution des dépenses de fonctionnement	(3 859 \$)

Les ajustements ont été appliqués de façon rétrospective et les soldes d'ouverture de l'excédent accumulé ont été redressés en conséquence.

**25. Données budgétaires**

L'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec le budget adopté par l'organisme municipal.

**26. Instruments financiers****Risques financiers**

Les risques importants auxquels la municipalité est exposée au 31 décembre 2025, par le biais de ses instruments financiers, sont détaillés ci-après.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la municipalité à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la municipalité sont liés aux débiteurs (autres que ceux du Gouvernement du Québec et du Gouvernement du Canada), ainsi qu'à son prêt. L'exposition maximale de la municipalité aux risques de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

**Débiteurs**

Le risque de crédit associé aux débiteurs autres que les taxes municipales est réduit en raison de leur faible importance et de leur diversité. Le risque de crédit relatif aux taxes municipales à recevoir est minime du fait que la municipalité a le pouvoir, en vertu des lois municipales, de procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

**Prêt**

Le risque de crédit associé au prêt est essentiellement réduit au minimum puisqu'il s'agit d'un prêt accordé à un organisme subventionné par la municipalité et que le contrat prévoit un remboursement du prêt par réduction de la subvention annuelle en cas de défaut de paiement.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la municipalité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie. La municipalité est exposée à ce risque principalement à l'égard de son emprunt, de ses créditeurs et charges à payer et de sa dette à long terme.

Les créditeurs et charges à payer sont liés aux opérations courantes de la municipalité et ont une échéance de moins d'un an. Les flux de trésorerie liés à la dette à long terme sont indiqués à la note 12.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La municipalité n'est pas exposée au risque de change et à l'autre risque de prix.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La municipalité est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et variables. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la municipalité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

PROJET

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
RÉSULTATS DÉTAILLÉS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	Budget 2025		Réalizations 2025		Réalizations 2024
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	Total	
<b>Revenus</b>					
<b>Fonctionnement</b>					
1 Taxes	3 520 379	3 632 046		3 632 046	3 227 951
2 Compensations tenant lieu de taxes	82 150	80 165		80 165	70 310
3 Quotes-parts					
4 Transferts	336 998	356 785		356 785	315 553
5 Services rendus	90 746	152 104		152 104	73 466
6 Imposition de droits	67 500	102 548		102 548	78 516
7 Amendes et pénalités	900	1 840		1 840	844
8 Revenus de placements de portefeuille					
9 Autres revenus d'intérêts	91 050	104 574		104 574	109 290
Autres revenus					
10 Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables					
11 Autres	2 000	178 316		178 316	2 366 599
12 Effet net des opérations de restructuration					
	4 191 723	4 608 378		4 608 378	6 242 529
<b>Investissement</b>					
14 Taxes					
15 Quotes-parts					
16 Transferts		1 830 569		1 830 569	4 279 451
17 Imposition de droits					
18 Autres revenus					
19 Contributions des promoteurs		200 000		200 000	
Autres					
20 Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales et de partenariats commerciaux					
21 Effet net des opérations de restructuration					
	4 191 723	2 030 569		2 030 569	4 279 451
		6 638 947		6 638 947	10 521 980

Les résultats détaillés se poursuivent à la page suivante.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**RÉSULTATS DÉTAILLÉS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	Budget 2025		Réalizations 2025		Réalizations 2024
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	
				Total	Redressé note 24
<b>Revenus</b>			6 638 947		10 521 980
24	4 191 723			6 638 947	
<b>Charges</b>					
Administration générale	807 464	761 691	74 594	836 285	775 650
25					
Sécurité publique	508 263	509 189	60 435	569 624	526 604
26					
Transport	935 680	866 575	332 627	1 199 202	1 087 269
27					
Hygiène du milieu	686 177	591 920	310 559	902 479	896 410
28					
Santé et bien-être	21 000	12 882		12 882	36 125
29					
Aménagement, urbanisme et développement	213 880	198 991		198 991	750 618
30					
Loisirs et culture	404 415	438 190	68 281	506 471	478 593
31					
Réseau d'électricité					
32					
Frais de financement	291 447	310 057		310 057	210 441
33					
Effet net des opérations de restructuration					
34					
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	682 614	846 496 (	846 496 (		
35					
	4 550 940	4 535 991		4 535 991	4 761 710
36					
Excédent (déficit) lié aux activités	(359 217)	2 102 956		2 102 956	5 760 270
37					

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations Redressé note 24
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>	1	(359 217)	2 102 956	5 760 270
Moins : revenus d'investissement	2 (	)	(2 030 569)	(4 279 451)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	3	(359 217)	72 387	1 480 819
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>				
<i>Ajouter (déduire)</i>				
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>				
Amortissement	4	682 614	846 496	743 806
Produit de cession	5		7 072	
(Gain) perte sur cession	6		(4 065)	
Réduction de valeur / Reclassement	7			
	8	682 614	849 503	743 806
<b>Propriétés destinées à la revente</b>				
Coût des propriétés vendues	9		19 192	565 402
Réduction de valeur / Reclassement	10			
	11		19 192	565 402
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>				
Remboursement ou produit de cession	12		294 984	
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13			
Provision pour moins-value / Réduction de valeur	14			
	15		294 984	
<b>Financement</b>				
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16			
Remboursement de la dette à long terme	17 (	498 812)	(404 099)	(290 067)
	18	(498 812)	(404 099)	(290 067)
<b>Affectations</b>				
Activités d'investissement	19 (	93 800)	(35 253)	(20 834)
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20	70 000		50 000
Excédent de fonctionnement affecté	21	237 482	170 121	16 000
Réserves financières et fonds réservés	22	(38 266)	(34 910)	(32 265)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	23			
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	24			
	25	175 416	99 958	12 901
	26	359 218	859 538	1 032 042
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	27	1	931 925	2 512 861

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		<b>2025</b>	<b>2024</b>
		<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>
			Redressé note 24
<b>Revenus d'investissement</b>	1	2 030 569	4 279 451
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
<b>Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles			
Administration générale	2 (	28 371)(	1 179 124)
Sécurité publique	3 (	30 677)(	13 777)
Transport	4 (	2 568 479)(	1 052 271)
Hygiène du milieu	5 (	3 253)(	69 548)
Santé et bien-être	6 (	)	)
Aménagement, urbanisme et développement	7 (	86 060)(	)
Loisirs et culture	8 (	616 171)(	5 512 142)
Réseau d'électricité	9 (	)	)
Acquisition d'actifs incorporels achetés	10 (	)	)
	11 (	3 333 011)(	7 826 862)
<b>Propriétés destinées à la revente</b>			
Acquisition	12 (	)	)
<b>Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux</b>			
Émission ou acquisition	13 (	177 307)(	120 078)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	14	401 394	3 039 100
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	15	35 253	20 834
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté	16	751 041	468 544
Excédent de fonctionnement affecté	17	3 253	223 713
Réserves financières et fonds réservés	18	1 935	2 128
	19	791 482	715 219
	20	(2 317 442)	(4 192 621)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	21	(286 873)	86 830

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**CHARGES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		Budget	Réalizations	
		2025	2025	2024
		Redressé note 24		
<b>Rémunération</b>				
Liée au programme Accès entreprise Québec	1			
Autre	2	879 613	865 116	797 410
<b>Charges sociales</b>				
Liées au programme Accès entreprise Québec	3			
Autres	4	178 516	164 648	157 636
<b>Biens et services</b>				
Services obtenus d'organismes municipaux				
Compensations pour services municipaux	5			
Ententes de services				
Services de transport collectif	6			
Autres services	7			
Autres biens et services	8	1 891 687	1 724 707	2 278 263
<b>Frais de financement</b>				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge				
De l'organisme municipal	9	291 447	310 057	210 060
D'autres organismes municipaux	10			
Du gouvernement du Québec et ses entreprises	11			
D'autres tiers	12			
Autres frais de financement	13			381
<b>Contributions</b>				
Organismes municipaux				
Quotes-parts	14	625 963	624 967	574 154
Transferts	15			
Autres	16			
Autres				
Transferts	17			
Autres	18			
<b>Amortissement</b>				
Immobilisations corporelles	19	683 714	846 496	743 806
Actifs incorporels achetés	20			
<b>Autres</b>				
▪	21.1			
	22	4 550 940	4 535 991	4 761 710

**Note**

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 049 593	3 828 803
Excédent de fonctionnement affecté	2	2 563 673	776 951
Réserves financières et fonds réservés	3	884 601	795 768
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	4 (	)	)
Financement des investissements en cours	5	(338 526)	4 207
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	6	22 218 804	19 869 460
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	7		
	8	27 378 145	25 275 189
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>			
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté</b>			
Administration municipale	9	2 049 593	3 828 803
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>	10		
	11	2 049 593	3 828 803
<b>Excédent de fonctionnement affecté</b>			
Administration municipale			
▪ Aqueduc et capacité de traitement	12.1	414 269	414 269
▪ Égoûts	12.2	177 847	121 100
▪ Budget 2025	12.3		70 000
▪ Service de la dette - Règlement #365-22	12.4	1 971 557	171 582
	13	2 563 673	776 951
Organismes contrôlés et partenariats <sup>1</sup>			
▪	14.1		
	15		
	16	2 563 673	776 951

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	2025	2024
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Réserves financières et fonds réservés</b>		
Réserves financières - Administration municipale		
Service de l'eau	17	
Autres	18.1	
▪	19	
Réserves financières - Organismes contrôlés et partenariats		
Service de l'eau	20	
Autres	21.1	
▪	22	
Fonds réservés		
Fonds de roulement		
Administration municipale	23	384 292
Organismes contrôlés et partenariats	24	346 381
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés		
Montant réservé pour le service de la dette à long terme		
Administration municipale	25	
Organismes contrôlés et partenariats	26	
Montant non réservé		
Administration municipale	27	500 309
Organismes contrôlés et partenariats	28	446 387
Fonds local d'investissement	29	
Fonds local de solidarité	30	
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	31	3 000
Autres	32.1	
▪	33	
	34	
	884 601	795 768
	884 601	795 768

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	2025	2024
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Mesures d'allègement fiscal liées aux écarts de constatation avec les normes comptables		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite	35 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	36 (	)(
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes de retraite et régimes supplémentaires de retraite		
Mesure d'allègement pour la crise financière 2008	37 (	)(
Mesure d'allègement pour la COVID-19	38 (	)(
Autres	39 (	)(
Régimes d'avantages complémentaires de retraite et autres avantages sociaux futurs	40 (	)(
	41 (	)(
Assainissement des sites contaminés	42 (	)(
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	43 (	)(
Appariement fiscal pour revenus de transfert	44 (	)(
Autres	45.1 (	)(
▪	46 (	)(
Autres mesures d'allègement fiscal		
Mesures relatives à la TVQ		
Utilisation du fonds général	47 (	)(
Utilisation du fonds de roulement	48 (	)(
Autres	49.1 (	)(
▪	50 (	)(
Financement à long terme des activités de fonctionnement		
Mesure relative à la TVQ		
Frais d'émission de la dette à long terme	51 (	)(
Dette à long terme liée au FLI et au FLS	52 (	)(
Autres	53 (	)(
▪	54.1 (	)(
	55 (	)(
Éléments présentés à l'encontre des DCTP		
Financement des activités de fonctionnement	56	
Fonds d'amortissement pour emprunts de fonctionnement	57	
Prêts aux entreprises liés au FLI et au FLS et placements de portefeuille à titre d'investissement liés au FLI	58	
Autres prêts et placements de portefeuille à titre d'investissement liés à des emprunts de fonctionnement	59	
Autres	60.1	
▪	61	
	62 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ (suite)**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	2025	2024
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	63	4 207
Investissements à financer	64 ( 338 526)(	)
	65 (338 526)	4 207
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés	66 28 531 407	26 047 899
Propriétés destinées à la revente	67	19 192
Prêts	68 2 401	120 078
Placements de portefeuille à titre d'investissement	69 200	200
Participations dans des entreprises municipales et des partenariats commerciaux	70	
	71 28 534 008	26 187 369
Ajustements aux éléments d'actif	72	
	73 28 534 008	26 187 369
Éléments de passif correspondant		
Dette à long terme	74 ( 7 192 422)(	7 273 921)
Frais reportés liés à la dette à long terme	75 ( 62 072)(	77 991)
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	76 939 290	1 034 003
Dettes aux fins des activités de fonctionnement	77	
Autres dettes n'affectant pas l'investissement net	78	
	79 ( 6 315 204)(	6 317 909)
Dette en cours de refinancement et ajustements aux éléments de passif	80 ( )	)
	81 ( 6 315 204)(	6 317 909)
	82 22 218 804	19 869 460

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**A) RÉGIMES DE RETRAITE ET RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes de retraite enregistrés	1	
Régimes supplémentaires de retraite	2	

**Description des régimes, date de la plus récente évaluation actuarielle et autres renseignements**

		2025	2024
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>			
Actif (passif) au début de l'exercice	3		
Charge de l'exercice	4	( )	( )
Cotisations versées par l'employeur	5		
Actif (passif) à la fin de l'exercice	6		
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>			
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	7		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	8	( )	( )
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	9		
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	10		
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs avant provision pour moins-value	11		
Provision pour moins-value	12	( )	( )
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	13		
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>			
Nombre de régimes en cause	14		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	15		
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	16	( )	( )
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	17	( )	( )
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	18		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	19		
	20		
Cotisations salariales des employés	21	( )	( )
Cotisations des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	22	( )	( )
	23		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	24		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	25		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	26		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	27		
Variation de la provision pour moins-value	28		
Autres	29.1		
	30		
Charge de l'exercice excluant les intérêts	31		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	32	( )	( )
Rendement espéré des actifs	33		
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	34		
Charge de l'exercice	34		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	2025	2024
<b>Informations complémentaires</b>		
Rendement réel des actifs pour l'exercice	35	
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	36	( ) ( )
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	37	
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	38	
Prestations versées au cours de l'exercice	39	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 7)	40	
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	41	
Valeur des obligations des régimes supplémentaires de retraite <u>non capitalisés</u> comprises dans les obligations présentées à la ligne 8	42	
Valeur des obligations implicites comprises dans la valeur des obligations présentée à la ligne 8	43	
Pour la réserve de restructuration	44	
Pour le fonds de stabilisation et la réserve liée à la PED	45	
DMERCA du nouveau volet (en années)	46	
DMERCA de l'ancien volet (en années)	47	
Espérance de vie des participants (retraités et actifs) de l'ancien volet (en années)	48	
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)		
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	49	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	50	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	51	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	52.1	%
Autres hypothèses économiques		
▪		

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**B) RÉGIMES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**  
**À PRESTATIONS DÉTERMINÉES**

**Nombre de régimes à la fin de l'exercice**

Régimes d'avantages complémentaires de retraite	53	
Autres avantages sociaux futurs	54	

**Description des régimes et avantages, date de la plus récente évaluation actuarielle (s'il y a lieu) et autres renseignements**

	2025	2024
<b>Conciliation de l'actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs</b>		
Actif (passif) au début de l'exercice	55	
Charge de l'exercice	56 (	)(
Cotisations, prestations ou primes versées par l'employeur	57	
Actif (passif) à la fin de l'exercice	58	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b>		
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	59	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	60 (	)(
Situation actuarielle nette : excédent (déficit) de comptabilisation	61	
Pertes actuarielles non amorties (gains actuariels non amortis)	62	
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice avant la provision pour moins-value	63	
Provision pour moins-value	64 (	)(
Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice	65	
<b>Situation actuarielle aux fins de la comptabilisation des régimes et avantages dont la valeur des obligations excède la valeur des actifs</b>		
Nombre de régimes et avantages en cause	66	
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	67	
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	68 (	)(
Situation actuarielle nette : déficit de comptabilisation	69 (	)(

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	2025	2024	
<b>Charge de l'exercice</b>			
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	70		
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	71		
	72		
Cotisations salariales des employés	73	( ) ( )	
Cotisations, prestations ou primes à la charge des autres employeurs dans le cas de régimes interemployeurs dont l'organisme municipal est le promoteur	74	( ) ( )	
	75		
Amortissement des pertes actuarielles (gains actuariels)	76		
Pertes actuarielles constatées (gains actuariels constatés) lors d'une modification de régime ou de la variation de la provision pour moins-value	77		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'une compression de régime	78		
Pertes nettes (gains nets) découlant d'un règlement de régime	79		
Variation de la provision pour moins-value	80		
Autres	81.1		
▪			
Charge de l'exercice excluant les intérêts	82		
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	83		
Rendement espéré des actifs	84	( ) ( )	
Charge d'intérêts nette (intérêts créditeurs nets)	85		
Charge de l'exercice	86		
<b>Informations complémentaires</b>			
Rendement réel des actifs pour l'exercice	87		
Rendement espéré des actifs pour l'exercice	88	( ) ( )	
Gain (perte) de l'exercice sur le rendement des actifs	89		
Gain (perte) de l'exercice sur les obligations au titre des prestations constituées	90		
Prestations versées au cours de l'exercice	91		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice (si différente de la valeur des actifs présentée à la ligne 59)	92		
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice constitués de titres de créances émis par l'organisme municipal	93		
Valeur des obligations des régimes d'avantages complémentaires de retraite capitalisés comprises dans les obligations présentées à la ligne 60	94		
DMERCA (en années, moyenne pondérée s'il y a lieu)	95		
<b>Hypothèses d'évaluation actuarielle aux fins de la comptabilisation</b> (taux pondéré s'il y a plus d'un régime)			
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	96	%	%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	97	%	%
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	98	%	%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	99	%	%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	100	%	%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	101	%	%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	102		
Autres hypothèses économiques	103.1		
▪			

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**C) RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉTERMINÉES**

Nombre de régimes à la fin de l'exercice	104		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime de prestations supplémentaires des maires et des conseillers des municipalités	105		
Régime de retraite par financement salarial	106		
Régime de retraite des employés municipaux du Québec	107		
Régime de retraite à prestations cibles	108		
Autres régimes	109		
	110		

**D) AUTRES RÉGIMES**

Nombre d'autres régimes à la fin de l'exercice	111		
<b>Description des régimes et autres renseignements</b>			
		<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Charge de l'exercice</b>			
Cotisations de l'employeur			
Régime volontaire d'épargne-retraite	112		
Régime de retraite simplifié	113		
REER	114		
Autres régimes	115		
	116		

**E) RÉGIMES DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

		<b>2025</b>	<b>2024</b>
Nombre d'élus qui sont en fonction et qui sont des participants actifs à la fin de l'exercice	117		
<b>Description du régime</b>			
		<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Cotisations des élus au RREM</b>			
	118		
<b>Charge de l'exercice</b>			
Contributions de l'employeur au RREM			
	119		
Contributions de l'employeur à titre de participation au RPSEM			
	120		
	121		

Note

PROJET

Renseignements financiers non audités

**ANALYSE DES REVENUS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

TAXES		Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>SUR LA VALEUR FONCIÈRE</b>			
Taxes générales			
Taxe foncière générale	1	2 153 814	2 252 943
Taxes spéciales			
Service de la dette	2	706 426	246 059
Activités de fonctionnement	3		
Activités d'investissement	4		
Réserve financière pour le service de l'eau	5		
Réserve financière pour le service de la voirie	6		
Taxes de secteur			
Taxes spéciales			
Service de la dette	7		
Activités de fonctionnement	8		
Activités d'investissement	9		
Autres	10		
	11	2 860 240	2 499 002
<b>SUR UNE AUTRE BASE</b>			
Taxes, compensations et tarification			
Services municipaux			
Eau	12	50 139	46 804
Égout	13	134 181	122 300
Traitement des eaux usées	14	39 576	37 640
Matières résiduelles	15	315 456	309 274
Transport collectif - Taxe sur l'immatriculation	16		
Autres	17.1		
Centres d'urgence 9-1-1	18	13 120	12 003
Service de la dette	19	219 334	200 928
Pouvoir général de taxation	20		
Activités de fonctionnement	21		
Activités d'investissement	22		
	23	771 806	728 949
Taxes d'affaires			
Sur l'ensemble de la valeur locative	24		
Autres	25		
	26		
	27	771 806	728 949
	28	3 632 046	3 227 951

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>GOVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES ENTREPRISES</b>		
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	29	
Immeubles de la Société québécoise d'infrastructures	30	
Compensations pour les terres publiques	31	
Immeubles des réseaux		
Santé et services sociaux	32	28 831
Cégeps et universités	33	
Écoles primaires et secondaires	34	45 580
Immeubles de certains gouvernements et d'organismes internationaux	35	
	36	74 411
<b>GOVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES</b>		
Taxes sur la valeur foncière	37	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	38	5 754
Taxes d'affaires	39	
	40	5 754
<b>ORGANISMES MUNICIPAUX</b>		
Taxes sur la valeur foncière	41	
Taxes sur une autre base		
Taxes, compensations et tarification	42	
	43	
<b>AUTRES</b>		
Taxes foncières des entreprises autoconsommatrices d'électricité	44	
Autres	45	
	46	
	47	80 165
		70 310

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>TRANSFERTS</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Administration générale</b>	48	8 630
<b>Sécurité publique</b>		
Police	49	
Sécurité incendie		
Premiers répondants	50	
Autres	51	
Sécurité civile	52	
Autres	53	
<b>Transport</b>		
Réseau routier		
Voirie municipale	54	142 054
Enlèvement de la neige	55	122 366
Autres	56	47 912
Transport collectif		
Transport en commun		
Transport régulier	57	
Transport adapté	58	
Transport scolaire	59	
Autres	60	
Transport aérien	61	
Transport par eau	62	
Autres	63	
<b>Hygiène du milieu</b>		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	64	
Réseau de distribution de l'eau potable	65	
Traitement des eaux usées	66	
Réseaux d'égout	67	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	68	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	69	
Tri et conditionnement	70	
Autres	71	
Autres	72	
Cours d'eau	73	
Protection de l'environnement	74	
Autres	75	

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - FONCTIONNEMENT (suite)</b>		
<b>Santé et bien-être</b>		
Habitation		
Logement social	76	
Autres	77	
Sécurité du revenu	78	
Autres	79	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>		
Aménagement, urbanisme et zonage	80	
Rénovation urbaine	81	
Promotion et développement économique	82	
Autres	83	
<b>Loisirs et culture</b>		
Activités récréatives	84	
Activités culturelles		
Bibliothèques	85	
Autres	86	45 122
<b>Réseau d'électricité</b>	87	
	88	189 966
	189 966	204 600

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>TRANSFERTS (suite)</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT</b>		
<b>Administration générale</b>	89	(34 820)
<b>Sécurité publique</b>		458 446
Police	90	
Sécurité incendie		
Premiers répondants	91	
Autres	92	
Sécurité civile	93	
Autres	94	
<b>Transport</b>		
Réseau routier		
Voirie municipale	95	1 600 348
Enlèvement de la neige	96	1 067 269
Autres	97	
Transport collectif		
Transport en commun		
Transport régulier	98	
Transport adapté	99	
Transport scolaire	100	
Autres	101	
Transport aérien	102	
Transport par eau	103	
Autres	104	
<b>Hygiène du milieu</b>		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	105	69 548
Réseau de distribution de l'eau potable	106	
Traitement des eaux usées	107	
Réseaux d'égout	108	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	109	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	110	
Tri et conditionnement	111	
Autres	112	
Autres	113	
Cours d'eau	114	
Protection de l'environnement	115	
Autres	116	

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

TRANSFERTS (suite)	Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>TRANSFERTS RELATIFS À DES ENTENTES DE PARTAGE DES FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS - INVESTISSEMENT (suite)</b>		
<b>Santé et bien-être</b>		
Habitation		
Logement social	117	
Autres	118	
Sécurité du revenu	119	
Autres	120	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>		
Aménagement, urbanisme et zonage	121	
Rénovation urbaine	122	
Promotion et développement économique	123	
Autres	124	62 049
<b>Loisirs et culture</b>		
Activités récréatives	125	22 994
Activités culturelles		
Bibliothèques	126	
Autres	127	179 998
<b>Réseau d'électricité</b>	128	2 684 188
	129	1 830 569
	1 830 569	4 279 451

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>TRANSFERTS (suite)</b>		<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>TRANSFERTS DE DROIT</b>			
Regroupement municipal et réorganisation municipale	130		
Péréquation	131		
Neutralité	132		
Partage des redevances sur les ressources naturelles	133		
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	134		
Fonds de développement des territoires	135		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Droits d'immatriculation	136		
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	137	166 819	110 953
Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC	138		
du Fonds régions et ruralité - Volet 2	139		
Autres	140	166 819	110 953
<b>TOTAL DES TRANSFERTS</b>	<b>141</b>	<b>2 187 354</b>	<b>4 595 004</b>

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX</b>		
<b>Administration générale</b>		
Greffe et application de la loi	142	
Évaluation	143	
Autres	144	
	145	
<b>Sécurité publique</b>		
Police	146	
Sécurité incendie		
Premiers répondants	147	
Autres	148	24 377
Sécurité civile	149	
Autres	150	
	151	13 213
	24 377	13 213
<b>Transport</b>		
Réseau routier		
Voirie municipale	152	
Enlèvement de la neige	153	
Autres	154	
Transport collectif	155	
Autres	156	
	157	
<b>Hygiène du milieu</b>		
Eau et égout		
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	158	
Réseau de distribution de l'eau potable	159	
Traitement des eaux usées	160	
Réseaux d'égout	161	
Matières résiduelles		
Déchets domestiques et assimilés	162	
Matières recyclables		
Collecte sélective		
Collecte et transport	163	
Tri et conditionnement	164	
Autres	165	
Autres	166	
Cours d'eau	167	
Protection de l'environnement	168	
Autres	169	
	170	

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX (suite)</b>		
<b>Santé et bien-être</b>		
Habitation		
Logement social	171	
Autres	172	
Autres	173	
	174	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>		
Aménagement, urbanisme et zonage	175	
Rénovation urbaine	176	
Promotion et développement économique	177	
Autres	178	
	179	
<b>Loisirs et culture</b>		
Activités récréatives	180	
Activités culturelles		
Bibliothèques	181	
Autres	182	
	183	
<b>Réseau d'électricité</b>	184	
	185	
	24 377	13 213

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>		<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>AUTRES SERVICES RENDUS</b>			
<b>Administration générale</b>			
Grefe et application de la loi	186		
Évaluation	187		
Autres	188	69 566	53 354
	189	69 566	53 354
<b>Sécurité publique</b>			
Police	190		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	191		
Autres	192		
Sécurité civile	193		
Autres	194	222	113
	195	222	113
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	196		
Enlèvement de la neige	197		
Autres	198	2 169	3 122
Transport collectif			
Transport en commun			
Transport régulier	199		
Transport adapté	200		
Transport scolaire	201		
Autres	202		
Autres	203		
	204	2 169	3 122
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	205		
Réseau de distribution de l'eau potable	206		
Traitement des eaux usées	207		
Réseaux d'égout	208		
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	209		
Matières recyclables	210		
Autres	211		
Cours d'eau	212	21 603	
Protection de l'environnement	213		
Autres	214	1 562	3 664
	215	23 165	3 664

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

<b>SERVICES RENDUS (suite)</b>	<b>Réalisations 2025</b>	<b>Réalisations 2024</b>
<b>AUTRES SERVICES RENDUS (suite)</b>		
<b>Santé et bien-être</b>		
Habitation		
Logement social	216	
Autres	217	
Sécurité du revenu	218	
Autres	219	
	220	
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>		
Aménagement, urbanisme et zonage	221	
Rénovation urbaine	222	
Promotion et développement économique	223	
Autres	224	
	225	
<b>Loisirs et culture</b>		
Activités récréatives	226	32 605
Activités culturelles		
Bibliothèques	227	
Autres	228	
	229	32 605
<b>Réseau d'électricité</b>		
	230	
	231	127 727
	232	60 253
<b>TOTAL DES SERVICES RENDUS</b>	<b>152 104</b>	<b>73 466</b>

**ANALYSE DES REVENUS (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>IMPOSITION DE DROITS</b>			
Licences et permis	233	14 525	8 684
Droits de mutation immobilière	234	88 023	69 832
Droits sur les carrières et sablières	235		
Autres	236		
	237	102 548	78 516
<b>AMENDES ET PÉNALITÉS</b>			
	238	1 840	844
<b>REVENUS DE PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE</b>			
	239		
<b>AUTRES REVENUS D'INTÉRÊTS</b>			
	240	104 574	109 290
<b>AUTRES REVENUS</b>			
Gain (perte) sur cession d'immobilisations corporelles	241	4 065	
Gain (perte) sur cession d'actifs incorporels achetés	242		
Produit de cession de propriétés destinées à la revente	243	163 221	2 348 012
Gain (perte) sur remboursement de prêts et sur cession de placements	244		
Contributions des promoteurs	245		
Contributions des automobilistes pour le transport en commun — Taxe sur l'essence	246		
Contributions des organismes municipaux	247		
Autres contributions			
Compensation pour la collecte sélective de matières recyclables	248		
Autres	249		
Redevances réglementaires	250		
Autres	251	211 030	18 587
	252	378 316	2 366 599
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>			
	253		

**ANALYSE DES CHARGES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

<b>Non audité</b>	<b>Réalisations 2025</b>		<b>Réalisations 2024</b>
	<b>Sans ventilation de l'amortissement</b>	<b>Ventilation de l'amortissement</b>	
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>			
Conseil	71 146		71 146
Greffé et application de la loi	17 881		17 881
Gestion financière et administrative	546 512	74 594	621 106
Évaluation	52 933		52 933
Gestion du personnel			
Autres	73 219		73 219
▪ Autres	761 691	74 594	836 285
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
Police	252 702		252 702
Sécurité incendie			
Premiers répondants			
Autres	223 642	60 435	284 077
Sécurité civile	17 301		17 301
Autres	15 544		15 544
	509 189	60 435	569 624
<b>TRANSPORT</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	424 969		424 969
Enlèvement de la neige	345 703		345 703
Éclairage des rues	25 292	332 627	357 919
Circulation et stationnement			
Transport collectif			
Transport en commun	70 611		70 611
Transport aérien			
Transport par eau			
Autres			
	866 575	332 627	1 199 202
			1 087 269

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	Réalizations 2025		Réalizations 2024
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	
<b>Non audité</b>	<b>Total</b>		
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	120 694	120 694	128 530
Réseau de distribution de l'eau potable	8 494	310 559	302 754
Traitement des eaux usées	85 138	85 138	87 787
Réseaux d'égout	15 269	15 269	5 423
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés			
Collecte et transport	279 346	279 346	280 807
Élimination			
Matières recyclables			
Collecte sélective			
Collecte et transport	30 563	30 563	24 776
Tri et conditionnement			
Matières organiques			
Collecte et transport			
Traitement			
Matériaux secs			
Autres			
Plan de gestion			
Autres			
Cours d'eau	13 199	13 199	27 047
Protection de l'environnement			
Autres	39 217	39 217	39 286
	591 920	310 559	896 410
<b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>			
Habitation			
Logement social	12 882	12 882	36 125
Autres			
Sécurité du revenu			
Autres	12 882	12 882	36 125

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

<b>Non audité</b>	<b>Réalisations 2025</b>		<b>Réalisations 2024</b>
	<b>Sans ventilation de l'amortissement</b>	<b>Ventilation de l'amortissement</b>	
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	46	144 374	144 374
Rénovation urbaine			161 821
Biens patrimoniaux	47		
Autres biens	48		
Promotion et développement économique			
Industries et commerces	49		
Tourisme	50		
Autres	51	54 617	54 617
Autres	52		588 797
	53	198 991	198 991
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>			
Activités récréatives			
Centres communautaires	54	385 626	445 975
Patinoires intérieures et extérieures	55		
Piscines, plages et ports de plaisance	56		
Parcs et terrains de jeux	57	6 811	6 811
Parcs régionaux	58		
Expositions et foires	59		
Autres	60	7 891	7 891
	61	400 328	460 677
		60 349	432 577
Activités culturelles			
Centres communautaires	62		
Bibliothèques	63	37 862	45 794
Patrimoine			46 016
Musées et centres d'exposition	64		
Autres ressources du patrimoine	65		
Autres	66		
	67	37 862	45 794
	68	438 190	478 593
		68 281	506 471

**ANALYSE DES CHARGES (suite)**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

<i>Non audité</i>		Réalizations 2025		Réalizations 2024
		Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	
			Total	
<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	69			
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>				
Dette à long terme				
Intérêts	70	310 057	310 057	210 060
Autres frais	71			
Autres frais de financement	72			
Avantages sociaux futurs	73			
Autres	74	310 057		381
			310 057	210 441
<b>EFFET NET DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION</b>	75			
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES ACTIFS INCORPORELS ACHETÉS</b>	76	846 496 (	846 496)	

PROJET

# Autres renseignements financiers non audités

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Municipalité de Saint-Gervais | 19075 |

# Table des matières

## Autres renseignements financiers non audités

Acquisition d'immobilisations corporelles par catégories	2
Acquisition d'infrastructures pour nouveau développement et autres acquisitions d'immobilisations corporelles	3
Analyse de la dette à long terme	4
Endettement total net à long terme	5
Analyse de la charge de quotes-parts	6
Acquisition d'immobilisations corporelles par objets	7
Analyse de la rémunération	8
Analyse des revenus de transfert par sources	9
Frais de financement par activités	10
Rémunération des élus <sup>1</sup>	11

## Autres renseignements

Questionnaire	12
---------------	----

PROJET

**Autres renseignements financiers non audités**

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR CATÉGORIES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>Infrastructures</b>			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		69 548
Usines et bassins d'épuration	3	3 253	
Conduites d'égout	4		
Sites d'enfouissement et incinérateurs	5		
Chemins, rues, routes et trottoirs	6	2 137 880	1 179 882
Ponts, tunnels et viaducs	7		
Systèmes d'éclairage des rues	8	86 060	
Aires de stationnement	9		
Parcs et terrains de jeux	10	174 762	
Autres infrastructures	11		14 593
Réseau d'électricité	12		
<b>Bâtiments</b>			
Édifices administratifs	13	52 594	20 799
Édifices communautaires et récréatifs	14	105 481	6 473 412
Améliorations locatives	15		
<b>Véhicules</b>			
Véhicules de transport en commun	16		
Autres	17	426 738	
Ameublement et équipement de bureau	18		4 241
Machinerie, outillage et équipement divers	19	346 243	64 387
Terrains	20		
Autres	21		
	22	3 333 011	7 826 862

**ACQUISITION D'INFRASTRUCTURES POUR NOUVEAU DÉVELOPPEMENT  
ET AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>Infrastructures autres que pour nouveau développement</b>			
Conduites d'eau potable	1		
Usines de traitement de l'eau potable	2		69 548
Usines et bassins d'épuration	3	3 253	
Conduites d'égout	4		
Autres infrastructures	5	2 391 534	2 128
<b>Infrastructures pour nouveau développement (ouverture de nouvelles rues)</b>			
Conduites d'eau potable	6		
Usines de traitement de l'eau potable	7		
Usines et bassins d'épuration	8		
Conduites d'égout	9		
Autres infrastructures	10	7 168	1 192 347
Autres immobilisations corporelles	11	931 056	6 562 839
	12	3 333 011	7 826 862

**ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	Augmentation	Diminution	Solde au 31 décembre
<b>La dette à long terme, incluant la dette en cours de refinancement, est assumée de la façon suivante :</b>					
Par l'organisme municipal					
Emprunts refinancés par anticipation	1				
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette à long terme					
Excédent de fonctionnement affecté	2				
Réserves financières et fonds réservés	3				
Fonds d'amortissement	4				
Montant à la charge					
D'une partie des contribuables ou des municipalités membres	5	288 122		70 862	217 260
De l'ensemble des contribuables ou des municipalités membres	6	6 029 787	401 394	333 237	6 097 944
De la municipalité (Société de transport en commun)	7				
	8	6 317 909	401 394	404 099	6 315 204
Par les tiers (montants affectés au remboursement de la dette à long terme)					
Débiteurs					
Gouvernement du Québec et ses entreprises	9	1 124 536		112 454	1 012 082
Gouvernement du Canada et ses entreprises	10				
Organismes municipaux	11				
Autres tiers	12				
	13	1 124 536		112 454	1 012 082
Débiteurs encaissés non encore appliqués au remboursement de la dette	14	(90 533)		(17 741)	(72 792)
	15	1 034 003		94 713	939 290
Prêts, placements de portefeuille à titre d'investissement et autres actifs	16				
Autres	17				
	18	1 034 003		94 713	939 290
	19	7 351 912	401 394	498 812	7 254 494
Dette en cours de refinancement	20	( )		( )	( )
Reclassement / Redressement	21				
<b>Dette à long terme</b>	<b>22</b>	<b>7 351 912</b>	<b>401 394</b>	<b>498 812</b>	<b>7 254 494</b>

**Note**

**ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		2025	2024
<b>Administration municipale</b>			
Dette à long terme	1	7 254 494	7 351 912
<b>Ajouter</b>			
Activités d'investissement à financer	2	338 526	
Activités de fonctionnement à financer	3		
Dette en cours de refinancement	4		
Autres			
▪	5.1		
<b>Déduire</b>			
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme			
Excédent accumulé			
Fonds d'amortissement	6		
Autres sommes comprises dans l'excédent accumulé	7		
Débiteurs	8	1 012 082	1 124 536
Autres montants	9	(72 792)	(90 533)
Montant non utilisé d'emprunts à long terme contractés	10		
Autres			
▪	11.1		
Endettement net à long terme de l'administration municipale	12	6 653 730	6 317 909
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés et des partenariats</b>			
Endettement net à long terme	13		
Endettement net à long terme	14	6 653 730	6 317 909
<b>Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes</b>			
Municipalité régionale de comté	15	1 443 921	545 945
Communauté métropolitaine	16		
Autres organismes	17		
Endettement total net à long terme	18	8 097 651	6 863 854
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-parts)	19		
Moins : Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme de l'agglomération	20		
	21		
Endettement total net à long terme (compte tenu de la quote-part dans l'agglomération s'il y a lieu)	22	8 097 651	6 863 854
Endettement total net à long terme lié au réseau d'électricité (inclus ci-dessus)	23		
Endettement total net à long terme lié aux parcs éoliens et aux centrales hydroélectriques (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	24		
Endettement total net à long terme lié au programme <i>ÉcoÉnergie 360</i> (inclus à la ligne 22 ci-dessus)	25		

**ANALYSE DE LA CHARGE DE QUOTES-PARTS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		Réalizations 2025	Réalizations 2024
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2	52 889	47 947
Autres	3	100 166	88 136
<b>Sécurité publique</b>			
Police	4		
Sécurité incendie	5	14 260	12 821
Sécurité civile	6		
Autres	7		
<b>Transport</b>			
Réseau routier	8		
Transport collectif	9	70 611	46 044
Autres	10		
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout	11		
Matières résiduelles	12	279 346	280 807
Cours d'eau	13	9 569	7 939
Protection de l'environnement	14		
Autres	15	39 217	39 286
<b>Santé et bien-être</b>			
Habitation	16		
Autres	17		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	18	22 904	20 196
Rénovation urbaine	19		
Promotion et développement économique	20	25 608	22 685
Autres	21		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	22		
Activités culturelles	23	10 397	8 293
<b>Réseau d'électricité</b>			
	24		
	25	624 967	574 154

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES PAR OBJETS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

*Non audité*

		2025	2024
Rémunération	1		
Charges sociales	2		
Biens et services	3	3 333 011	7 826 862
Frais de financement	4		
Autres	5		
	6	3 333 011	7 826 862

PROJET

**ANALYSE DE LA RÉMUNÉRATION  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**Non audité**

<b>Administration municipale</b>	<b>Effectifs personnes/ année<sup>2</sup></b>	<b>Semaine normale (heures)</b>	<b>Nombre d'heures rémunérées au cours de l'exercice</b>	<b>Rémunération (dollars)</b>	<b>Charges sociales (dollars)</b>	<b>Total <sup>1</sup> (dollars)</b>
Cadres et contremaîtres	2,00	38,40	4 004,00	186 679	42 242	228 921
Professionnels						
1	20,00	5,90	6 165,00	206 760	46 867	253 627
2	11,00	17,00	9 787,00	284 143	59 586	343 729
3						
4						
5						
6	30,00	2,10	3 310,00	121 448	12 245	133 693
Conducteurs et opérateurs (transport en commun)						
7						
8	63,00		23 266,00	799 030	160 940	959 970
9	12,00			66 086	3 708	69 794
10	75,00			865 116	164 648	1 029 764

1. Inclut la rémunération et les charges sociales aux fins de fonctionnement et d'immobilisations.

2. En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), le salaire d'un employé, à l'exception de celui d'un cadre, est un renseignement confidentiel. Afin de respecter la loi, lorsqu'une catégorie d'emploi compte un effectif ou moins, ces renseignements ne doivent pas apparaître sur le document déposé au conseil. Dans un tel cas, certaines informations sont remplacées par des astérisques à l'impression du document.

**ANALYSE DES REVENUS DE TRANSFERT PAR SOURCES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	Gouvernement du Québec		Gouvernement du Canada	ARTM/MRC/ Municipalités/ Communautés métropolitaines	Total
	Fonctionnement	Investissement			
1					
Transport en commun					
Eau et égout					
2					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable					
3					
Réseau de distribution de l'eau potable					
4					
Traitement des eaux usées					
5					
Réseaux d'égout					
6	356 785	1 830 569			2 187 354
Autres					
7	356 785	1 830 569			2 187 354

**FRAIS DE FINANCEMENT PAR ACTIVITÉS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

**Non audité**

		2025	2024
<b>Administration générale</b>			
Greffes et application de la loi	1		
Évaluation	2		
Autres	3	37 237	11 468
	4	37 237	11 468
<b>Sécurité publique</b>			
Police	5		
Sécurité incendie			
Premiers répondants	6		
Autres	7		
Sécurité civile	8		
Autres	9		
	10		
<b>Transport</b>			
Réseau routier			
Voirie municipale	11	122 503	131 568
Enlèvement de la neige	12		
Autres	13		
Transport collectif	14		
Autres	15		
	16	122 503	131 568
<b>Hygiène du milieu</b>			
Eau et égout			
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	17	26 777	30 717
Réseau de distribution de l'eau potable	18	5 729	6 257
Traitement des eaux usées	19		
Réseaux d'égout	20	15 567	17 269
Matières résiduelles			
Déchets domestiques et assimilés	21		
Matières recyclables	22		
Autres	23		
Cours d'eau	24		
Protection de l'environnement	25		
Autres	26		
	27	48 073	54 243
<b>Santé et bien-être</b>			
Habitation			
Logement social	28		
Autres	29		
Sécurité du revenu	30		
Autres	31		
	32		
<b>Aménagement, urbanisme et développement</b>			
Aménagement, urbanisme et zonage	33		
Rénovation urbaine	34		
Promotion et développement économique	35		
Autres	36		
	37		
<b>Loisirs et culture</b>			
Activités récréatives	38	102 244	13 162
Activités culturelles			
Bibliothèques	39		
Autres	40		
	41	102 244	13 162
<b>Réseau d'électricité</b>			
	42		
	43	310 057	210 441

**RÉMUNÉRATION DES ÉLUS<sup>1</sup>**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux		
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	
Gilles Nadeau	1.1	Maire	11 618	6 009	5 316	2 658
Dominic Larochelle	1.2	Maire	1 920	960	837	419
Marc Martineau	1.3	Conseiller	4 369	2 184	419	209
Josée Lemieux	1.4	Conseiller	5 104	2 552		
Vincent Bilodeau	1.5	Conseiller	4 289	2 145		
Caroline Lemieux	1.6	Conseiller	3 789	1 895		
Nicolas Turcotte	1.7	Conseiller	4 332	2 166		
Éric Asselin	1.8	Conseiller	5 104	2 552		
Guillaume Asselin	1.9	Conseiller	736	368		
Yvon Laflamme	1.10	Conseiller	772	386		
Manon Boucher	1.11	Conseiller	1 156	578		
François Lantagne	1.12	Conseiller	735	368		
	2		43 924	22 163	6 572	3 286

**Note**

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (exemples : MRC, régie, organisme public de transport).

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

<i>Non audité</i>		OUI	NON
1. Capital autorisé du fonds de roulement pour l'administration municipale au 31 décembre	1	_____	500 000 \$
<b>Les questions 2 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités locales seulement</b>			
2. La MRC ou la municipalité a-t-elle perçu des droits en vertu de l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales auprès des exploitants de carrières et de sablières?	2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025	3	_____	105 487 \$
3. La MRC ou la municipalité a-t-elle créé un fonds régional ou local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques en vertu de l'article 110.1 de la LCM pour recevoir les droits perçus en vertu de l'article 78.1 de la LCM auprès des exploitants de carrières et sablières?	4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Information spécifique au <i>Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises</i> déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :			
Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	5	_____	\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	6	_____	\$
Ligne 3 : Autres revenus	7	_____	\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	8	_____	\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	9	_____	\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	10	_____	\$
Ligne 9 : Autres charges	11	_____	\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	12	_____	\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	13	_____	\$
Ligne 14 : Débiteurs	14	_____	\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	15	_____	\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	16	_____	\$
Ligne 19 : Créanciers et charges à payer	17	_____	\$
Ligne 20 : Revenus reportés	18	_____	\$
Ligne 21 : Dette à long terme	19	_____	\$
Ligne 24 : Libres	20	_____	\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	21	_____	\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	22	_____	\$
Montant des pardons de prêts constatés			
Solde cumulatif au début de l'exercice	23	_____	\$
Constatés au cours de l'exercice	24	_____	\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	25	_____	\$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

5. Information spécifique au *Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Feux de forêt* déjà comprise dans l'information présentée à la page S20 FLI aux lignes suivantes :

Ligne 1 : Revenus sur les placements de portefeuille	26		\$
Ligne 2 : Revenus sur les prêts aux entreprises et les placements de portefeuille d'investissement	27		\$
Ligne 3 : Autres revenus	28		\$
Ligne 5 : Créances douteuses - Radiation de prêts et de placements de portefeuille	29		\$
Ligne 6 : Créances douteuses - Variation de la provision pour moins-value	30		\$
Ligne 7 : Autres créances douteuses	31		\$
Ligne 9 : Autres charges	32		\$
Ligne 12 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	33		\$
Ligne 13 : Placements de portefeuille	34		\$
Ligne 14 : Débiteurs	35		\$
Ligne 15 : Prêts aux entreprises et placements de portefeuille à titre d'investissement	36		\$
Ligne 16 : Provision pour moins-value	37		\$
Ligne 19 : Créditeurs et charges à payer	38		\$
Ligne 20 : Revenus reportés	39		\$
Ligne 21 : Dette à long terme	40		\$
Ligne 24 : Libres	41		\$
Ligne 25 : Supportant les engagements de prêts	42		\$
Ligne 26 : Supportant les garanties de prêts	43		\$
Montant des pardons de prêts constatés			
Solde cumulatif au début de l'exercice	44		\$
Constatés au cours de l'exercice	45		\$
Solde cumulatif à la fin de l'exercice	46		\$

**Les questions 6 à 15 s'appliquent aux municipalités locales seulement**

6. La municipalité a-t-elle adopté un règlement concernant les dispositions suivantes :

- a) le pouvoir d'imposer une contribution pour des fins de parcs et de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels en vertu du 3e paragraphe du 2e alinéa de l'article 117.1 LAU.

47

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

48 \_\_\_\_\_ \$

- b) le pouvoir d'imposer des droits de mutation plus élevés à la partie de la valeur des transactions qui excède 500 000 \$ en vertu de l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

49

Si oui, indiquer le montant total des droits plus élevés perçu en 2025

50 \_\_\_\_\_ \$

- c) le pouvoir d'imposer sur son territoire toute taxe municipale en vertu des articles 500.1 à 500.5 LCV (1000.1 à 1000.5 CM).

51

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

52 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

- d) le pouvoir d'imposer toute redevance pour contribuer au financement d'un régime de réglementation en vertu des articles 500.6 à 500.11 LCV (1000.6 à 1000.11 CM).

53

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

54 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque redevance exigée, indiquer l'assiette, le montant de la redevance et le numéro de règlement :

- e) le pouvoir d'imposer une taxe basée sur la valeur de tout immeuble comportant un logement vacant ou sous-utilisé à des fins d'habitation en vertu de l'article 500.5.1 LCV (1000.5.1 CM).

55

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

56 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque taxe imposée, indiquer l'assiette, le montant de la taxe et le numéro de règlement :

- f) le pouvoir d'imposer une taxe sur l'immatriculation aux fins du financement de dépenses en matière de transport collectif en vertu de l'article 488.0.1 LCV.

57

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

58 \_\_\_\_\_ \$

7. La municipalité a-t-elle compétence en matière d'évaluation foncière (article 5 LFM)?

59

Si oui, a-t-elle délégué l'exercice de sa compétence en matière d'évaluation à une MRC, à une autre municipalité ou à une communauté métropolitaine (article 195 LFM)?

60

Si oui, indiquer le nom des organismes parties à l'entente conclue à cet effet ainsi que la durée de l'entente :

8. La municipalité a-t-elle perçu des contributions monétaires en vertu :

- a) du paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

61

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

62 \_\_\_\_\_ \$

- b) du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

63

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

64 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

- c) du paragraphe 3° du premier alinéa de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme auprès des requérants d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation?

65

Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025

66 \_\_\_\_\_ \$

Si oui, pour chaque contribution perçue, indiquer le montant de la contribution et le numéro de règlement :

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

9. La municipalité a-t-elle attribué des crédits de taxes ou d'autres formes d'aide financière en vertu des articles 92.1 à 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1)?
- 67
- Si oui, indiquer les montants attribués pour l'exercice :
- a) crédits de taxes 68 \_\_\_\_\_ \$
- b) autres formes d'aide 69 \_\_\_\_\_ \$
10. La municipalité a-t-elle conclu avec toute autre municipalité locale une entente relative au partage de certains revenus en vertu de l'article 95.2 LCM?
- 70
- Si oui, indiquer le montant total perçu en 2025 71 \_\_\_\_\_ \$
11. La municipalité établit-elle un taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis supérieur au double du taux de base en vertu de l'article 244.49 LFM?
- 72
- Si oui, octroie-t-elle un crédit de taxe aux personnes ayant acquis, par succession, la propriété d'un terrain vague desservi ou d'une part indivise de celui-ci en vertu des articles 253.1 à 253.4 LFM?
- 73
- Si oui, indiquer le montant total crédité en 2025 74 \_\_\_\_\_ \$
12. Richesse foncière aux fins de la péréquation de 2025
- Valeur qui résulte de la capitalisation des revenus provenant de l'article 222 LFM selon le taux global de taxation réel non uniformisé de 2025 75 \_\_\_\_\_ \$
13. Montant de l'aide financière reçue ou à recevoir en 2025 dans le cadre du *Volet entretien* du Programme d'aide à la voirie locale de la part du MTMD 76 \_\_\_\_\_ \$
- Total des frais encourus admissibles au volet Entretien :
- a) Dépenses de fonctionnement (excluant l'amortissement)
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 77 \_\_\_\_\_ 345 703 \$
  - Dépenses relatives à l'entretien d'été
    - Systèmes de sécurité 78 \_\_\_\_\_ 434 410 \$
    - Chaussées pavées - entretien préventif 79 \_\_\_\_\_ \$
    - Chaussées pavées - entretien palliatif 80 \_\_\_\_\_ \$
    - Chaussées en gravier - entretien préventif 81 \_\_\_\_\_ \$
    - Chaussées en gravier - entretien palliatif 82 \_\_\_\_\_ \$
    - Systèmes de drainage 83 \_\_\_\_\_ \$
    - Abords de routes 84 \_\_\_\_\_ \$
    - Total des dépenses relatives à l'entretien d'été 85 \_\_\_\_\_ 434 410 \$
- b) Dépenses d'investissement
- Dépenses relatives à l'entretien d'hiver 86 \_\_\_\_\_ \$
  - Dépenses relatives à l'entretien d'été 87 \_\_\_\_\_ \$
- c) Total des frais encourus admissibles 88 \_\_\_\_\_ 780 113 \$

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

d) Description des dépenses d'investissement

- Relatives à l'entretien d'hiver :
- Relatives à l'entretien d'été :

e) Pour les municipalités dont la population est de moins de 6 500 habitants, si le total des dépenses relatives à l'entretien d'été, fonctionnement et investissement (lignes 85 et 87), n'est pas au moins égal au 2/3 de l'aide versée en 2025 (ligne 76), veuillez en fournir les explications :

Numéro et date de la résolution par laquelle le conseil municipal atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des **routes locales de niveaux 1 et 2** :

a) Numéro de la résolution 89 260206

b) Date d'adoption de la résolution 90 2026-02-10

14. La municipalité a-t-elle adopté un plan de sécurité civile dans lequel sont consignées des mesures de préparation aux sinistres établies conformément aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*?

91

Si oui, indiquer le numéro et la date de la résolution par laquelle le conseil municipal a adopté un plan de sécurité civile conforme aux dispositions de ce règlement :

a) Numéro de la résolution 92 190907

b) Date d'adoption de la résolution 93 2019-09-03

15. Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, chapitre P-38.002, r.1)

*Signalements de blessures infligées par un chien au cours de l'année*

a) Nombre de signalements reçus d'un médecin vétérinaire (art. 2) 94 \_\_\_\_\_

b) Nombre de signalements reçus d'un médecin (art. 3) 95 \_\_\_\_\_

**QUESTIONNAIRE**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

*Examens par un médecin vétérinaire, déclarations de chiens potentiellement dangereux et ordonnances à l'égard des propriétaires ou gardiens de chiens, au cours de l'année*

- c) Nombre de chiens soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire (art. 5) 96 \_\_\_\_\_
- d) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité qui, après avoir considéré le rapport du médecin vétérinaire ayant examiné le chien et évalué son état et sa dangerosité, est d'avis qu'il constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique (art. 8) 97 \_\_\_\_\_
- e) Nombre de chiens déclarés potentiellement dangereux par la municipalité parce qu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure (art. 9) 98 \_\_\_\_\_
- f) Nombre de chiens euthanasiés parce qu'il a mordu ou attaqué une personne et a causé sa mort ou lui a infligé des blessures graves (art. 10) 99 \_\_\_\_\_
- g) Nombre de chiens euthanasiés puisque, de l'avis de la municipalité, les circonstances le justifiaient (art. 11) 100 \_\_\_\_\_

*Normes relatives à l'enregistrement des chiens auprès de la municipalité*

- h) Nombre total de chiens, peu importe le poids et le potentiel de dangerosité (art. 16) 101 \_\_\_\_\_ 327
- i) Nombre total de chiens dont le poids est de plus 20 kg (art. 16) 102 \_\_\_\_\_ 132
- j) Nombre total de chiens déclarés potentiellement dangereux (art. 16) 103 \_\_\_\_\_

*Règlement*

- k) La municipalité a-t-elle un règlement municipal comprenant des normes plus sévères que celles prévues par le Règlement? 104

**Les questions 16 et 17 s'appliquent aux MRC seulement**

PROJET

**QUESTIONNAIRE ADMINISTRATIF**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**

**Non audité****OUI****NON**

1. Est-ce que le rapport financier est consolidé?

1 

Un rapport financier consolidé comprend la consolidation ligne par ligne des organismes contrôlés et des partenariats. S'il n'y a pas de consolidation ligne par ligne mais uniquement la comptabilisation d'entreprises municipales ou de partenariats commerciaux selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, cochez « Non ».

Si oui, les *Normes comptables pour le secteur public* exigent que l'état des résultats et l'état de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) comportent une comparaison avec les résultats prévus au budget sur une base consolidée, sauf si les renseignements budgétaires relatifs aux organismes consolidés permettant de constituer un budget consolidé ne sont pas disponibles. Est-ce que l'organisme municipal présente le budget consolidé?

2 

2. La présentation du budget étant facultative aux pages S27 et S28 du rapport financier, et aux pages S39 et S41 (si applicable) des autres renseignements financiers non audités, est-ce que l'organisme municipal souhaite y présenter le budget?

3 

**Les questions 3 à 5 s'appliquent aux MRC et aux municipalités exerçant certaines compétences de MRC seulement.**

3. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local d'investissement (FLI)?
4. La MRC ou la municipalité est-elle responsable d'un Fonds local de solidarité (FLS)?
5. La MRC ou la municipalité a-t-elle signé avec le MRNF une entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État?

4 5 6 

**La question 6 s'applique aux municipalités de 100 000 et plus, aux sociétés de transport en commun, ainsi qu'aux régies intermunicipales concernées.**

6. Le vérificateur général émet-il un rapport d'audit sur le rapport financier?

7 

Si oui, émet-il un rapport conjoint avec l'auditeur indépendant?

8 

**Les questions 7 et 8 s'appliquent aux municipalités avec agglomération seulement.**

**Informations additionnelles**

Nom du directeur général

9 Johanne Simms

Adresse courriel du directeur général

10 dg@saint-gervais.ca

PROJET

### ATTESTATION DE TRANSMISSION ET DE CONSENTEMENT À LA DIFFUSION

- J'atteste que le présent rapport financier transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la procédure établie par celui-ci, a été déposé au conseil à la date indiquée ci-dessous.
- Je certifie que les informations, les rapports d'audit et l'attestation du trésorier ou du greffier-trésorier transmis de façon électronique au Ministère sont conformes à ceux déposés lors de la séance du conseil, le cas échéant, et que les copies originales signées de ces rapports et de l'attestation sont détenues par le présent organisme transmetteur.
- Je consens à la diffusion intégrale par le Ministère du rapport financier, des rapports d'audit et de tout autre document, tel que transmis, pour une durée illimitée et de la manière jugée appropriée par le Ministère. Je confirme également détenir les autorisations nécessaires, notamment celle(s) de l'auditeur (des auditeurs) obtenue(s) selon les modalités prévues dans la mission d'audit.

Date de dépôt au conseil : \_\_\_\_\_

Nom du signataire : \_\_\_\_\_

Fonction du signataire : \_\_\_\_\_

Date de transmission au Ministère : \_\_\_\_\_

Date et heure de la dernière modification : 2026-04-28 13:02

PROJET

PROJET

# Sommaire de l'information financière

Exercice terminé le 31 décembre 2025

Ce sommaire de l'information financière est extrait automatiquement du rapport financier déposé au conseil et attesté par le trésorier, sans possibilité de modifications.

Municipalité de Saint-Gervais | 19075 |

**SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025		2024
		Budget	Réalisations	Réalisations
<b>Revenus</b>				
Fonctionnement	1	4 191 723	4 608 378	6 242 529
Investissement	2		2 030 569	4 279 451
	3	4 191 723	6 638 947	10 521 980
<b>Charges</b>				
	4	4 550 940	4 535 991	4 761 710
<b>Excédent (déficit) lié aux activités</b>				
	5	(359 217)	2 102 956	5 760 270
Moins : revenus d'investissement	6 (	)	(2 030 569)	(4 279 451)
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>				
	7	(359 217)	72 387	1 480 819
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>				
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	8	682 614	846 496	743 806
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9			
Remboursement de la dette à long terme	10 (	498 812)	(404 099)	(290 067)
Affectations				
Activités d'investissement	11 (	93 800)	(35 253)	(20 834)
Excédent (déficit) accumulé	12	269 216	135 211	33 735
Autres éléments de conciliation	13		317 183	565 402
	14	359 218	859 538	1 032 042
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>				
	15	1	931 925	2 512 861

Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
<b>Actifs financiers</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	5 607 398	4 894 163
Débiteurs	2	2 028 284	7 043 211
Prêts	3	2 401	120 078
Placements de portefeuille	4	200	200
Autres	5		
	6	7 638 283	12 057 652
<b>Passifs</b>			
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	7		
Emprunts temporaires	8		3 965 574
Créditeurs et charges à payer	9	917 499	1 223 367
Revenus reportés	10	740 498	426 832
Dettes à long terme	11	7 192 422	7 273 921
Passif au titre des avantages sociaux futurs	12		
Autres	13		
	14	8 850 419	12 889 694
<b>Actifs financiers nets (dette nette)</b>	15	(1 212 136)	(832 042)
<b>Actifs non financiers</b>			
Immobilisations corporelles	16	28 531 407	26 047 899
Autres	17	58 874	59 332
	18	28 590 281	26 107 231
<b>Excédent (déficit) accumulé</b>	19	27 378 145	25 275 189

Extrait du rapport financier, page S8

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	1	2 049 593	3 828 803
Excédent de fonctionnement affecté			
▪ Aqueduc et capacité de traitement	2.1	414 269	414 269
▪ Égoûts	2.2	177 847	121 100
▪ Budget 2025	2.3		70 000
▪ Service de la dette - Règlement #365-22	2.4	1 971 557	171 582
	3	2 563 673	776 951
Réserves financières			
Service de l'eau	4		
Autres			
▪	5.1		
Fonds réservés			
Fonds de roulement	6	384 292	346 381
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	7	500 309	446 387
Fonds local d'investissement	8		
Fonds local de solidarité	9		
Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	10		3 000
Autres			
▪	11.1		
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	12	( )	( )
Financement des investissements en cours	13	(338 526)	4 207
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	14	22 218 804	19 869 460
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	15		
	16	27 378 145	25 275 189

Extrait du rapport financier, page S23

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	6 653 730	6 317 909
Endettement net à long terme (compte tenu de l'agglomération, s'il y a lieu)	2	8 097 651	6 863 854

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S25*

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
Dette à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4		
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	6 097 944	6 029 787
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	217 260	288 122
Dette à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises	7	1 012 082	1 124 536
Gouvernement du Canada et ses entreprises	8		
Autres	9	(72 792)	(90 533)
Dette en cours de refinancement / Reclassement / Redressement	10		
	11	7 254 494	7 351 912

*Extrait des Autres renseignements financiers non audités, page S37*

**SOMMAIRE DES REVENUS**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		2025	2024
		Budget	Réalizations
			Réalizations
<b>Fonctionnement</b>			
Taxes	12	3 520 379	3 632 046
Compensations tenant lieu de taxes	13	82 150	80 165
Quotes-parts	14		
Transferts	15	336 998	356 785
Services rendus	16	90 746	152 104
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	17	68 400	104 388
Autres	18	93 050	282 890
	19	4 191 723	4 608 378
<b>Investissement</b>			
Taxes	20		
Quotes-parts	21		
Transferts	22		1 830 569
Autres	23		200 000
	24		2 030 569
	25	4 191 723	6 638 947

*Extrait du rapport financier, page S12*

**SOMMAIRE DES CHARGES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

	Réalizations 2025		Réalizations 2024
	Sans ventilation de l'amortissement	Ventilation de l'amortissement	
		Total	
1 Administration générale	761 691	74 594	836 285
2 Sécurité publique			
3 Police	252 702		252 702
4 Sécurité incendie	223 642	60 435	284 077
5 Autres	32 845		32 845
6 Transport			
7 Réseau routier	795 964	332 627	1 128 591
8 Transport collectif	70 611		70 611
9 Autres			
10 Hygiène du milieu			
11 Eau et égout	229 595	310 559	540 154
12 Matières résiduelles	309 909		309 909
13 Autres	52 416		52 416
14 Santé et bien-être	12 882		12 882
15 Aménagement, urbanisme et développement			
16 Aménagement, urbanisme et zonage	144 374		144 374
17 Promotion et développement économique	54 617		54 617
18 Autres			
19 Loisirs et culture	438 190	68 281	506 471
20 Réseau d'électricité			
21 Frais de financement	310 057		310 057
Effet net des opérations de restructuration			
	3 689 495	846 496	4 535 991
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels achetés	846 496 (	846 496)	
	4 535 991		4 535 991

Extrait du rapport financier, page S28

**SOMMAIRE DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2025**  
(en dollars)

		<b>2025</b>	<b>2024</b>
		<b>Réalisations</b>	<b>Réalisations</b>
<b>Revenus d'investissement</b>	1	2 030 569	4 279 451
<b>Éléments de conciliation à des fins fiscales</b>			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels achetés - Acquisition	2 (	3 333 011)(	7 826 862)
Autres investissements - Émission ou acquisition	3 (	177 307)(	120 078)
Financement à long terme des activités d'investissement	4	401 394	3 039 100
Affectations			
Activités de fonctionnement	5	35 253	20 834
Excédent accumulé	6	756 229	694 385
	7	(2 317 442)	(4 192 621)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	8	<b>(286 873)</b>	<b>86 830</b>

Extrait du rapport financier, page S14

## Priorité 2 – Attraction et rétention de la population

- Poursuivre les mesures favorisant la qualité de vie
- Favoriser l’accessibilité aux infrastructures et aux services
- Améliorer la mobilité sur le territoire
- Bonifier les communications sans fil

### **Projets ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 :**

<b>Titre du projet</b>	<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Contribution FRR</b>	<b>Coût du projet</b>
Information, sensibilisation et Éducation	CRÉCA	2 130 \$	764 075\$
Entente sectorielle en matière d'égalité	Réseau du groupe de femmes	1 000 \$	231 000\$
Entente sectorielle en culture	MRC de l'Islet	5 330\$	1 124 000\$
Table de concertation en transport	MRC de La Nouvelle-Beauce	3 000\$	102 000\$
Construction d'un garage pour l'entreposage d'équipements sportifs	Municipalité de Honfleur	7 951\$	70 000\$
Agir collectivement dans Bellechasse (Concertation régionale pour les 0-25 ans)	SADC Bellechasse-Etchemins	12 500\$	393 990\$
Politique d'accueil des nouveaux arrivants	MRC de Bellechasse	19 842\$	181 877\$
Réserve d'eau pour sécurité incendie	Municipalité de Saint-Nazaire	4 908\$	78 498\$
Aménagement d'une salle multifonctionnelle dans le cadre de la requalification de l'église	Municipalité de Saint-Vallier	20 683\$	2 414 531\$
Ajout d'un bloc sanitaire	Municipalité de Saint-Damien	810\$	50 000\$
Aménagement d'un passage piétonnier	Municipalité de Saint-Malachie	27 700\$	27 700\$
Ajout d'un terrain de Volley-Ball	Municipalité de Saint-Malachie	3 318\$	7 500\$
Réfection cour d'école	Municipalité de Saint-Nérée	7 134\$	229 000\$
Lutte à la berce du Caucase	Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud	18 484\$	55 453\$
Aménagement du Parc du verger (Aménagement paysager + Achat de mobilier urbain)	Municipalité de Beaumont	37 843\$	37 843\$

Réfection de l'aire de jeu du Parc des Bosquets	Municipalité de Beaumont	10 445\$	10 445\$
Mise à jour technologique de la municipalité	Municipalité de Buckland	21 611\$	21 611\$
Ajout d'un module de jeux au Parc Dion	Municipalité de Saint-Charles	20 683\$	97 237\$
Achat et installation d'une enseigne	Municipalité de Sainte-Claire	3 395\$	44 761\$
Sentier d'hébertisme Parc des bâtisseurs	Municipalité de Saint-Damien	24 530\$	40 000\$
Patinoire extérieure	Municipalité de Saint-Lazare	20 683\$	275 000\$
Achat et installation d'enseignes	Municipalité de Saint-Michel	7 000\$	7 000\$
Achat et installation d'une génératrice au centre communautaire	Municipalité de Saint-Nazaire	19 622\$	44 152\$
Embellissement de l'entrée du Complexe municipal	Municipalité de Saint-Nérée	13 903\$	25 841\$
Offre culturelle	Maison de la Culture	20 000\$	100 000\$
Projet Habitation	ID Territoire	6 250\$	14 286\$
Amélioration des infrastructures sportives	Municipalité de Saint-Raphaël	62 049\$	125 000\$
<b>TOTAL</b>		<b>402 803 \$</b>	

### Priorité 3 – Rayonnement de la MRC de Bellechasse et de son territoire

- Développer l'image de marque de Bellechasse et structurer les actions de communication
- Promouvoir le territoire et mettre en œuvre les actions de communications

**Projets ayant reçu un déboursé du FRR pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 :**

Titre du projet	Nom du bénéficiaire	Contribution FRR	Coût du projet
Développement de l'image de marque et Plan d'activation	MRC de Bellechasse	20 096 \$	245 000 \$
Gala des Grands Bellechassois	MRC de Bellechasse	8 795\$	8 795\$
Contribution à l'aménagement du territoire	MRC de Bellechasse	88 550\$	227 631\$
<b>TOTAL</b>		<b>117 441\$</b>	

## **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

### **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

#### **7. Offre de services – Agents de développement**

Afin de mettre en œuvre son cadre d'intervention pour la vitalisation de son territoire, la MRC met à la disposition des municipalités une équipe multidisciplinaire d'agents de développement. Ceux-ci pourront notamment accompagner les milieux dans les secteurs social, culturel, patrimonial, touristique, économique, communautaire, environnemental et de l'aménagement du territoire.

Le rôle des agents est principalement lié à l'animation du milieu local et territorial et cette animation se décline par différents champs d'intervention :

- La mobilisation des municipalités de Bellechasse autour du développement local et territorial;
- La recherche, l'apport et le partage des connaissances du milieu dans le but de renforcer les capacités des leaders locaux, des bénévoles et de la population;
- La concertation, la conciliation et le réseautage des leaders et des organisations tant au niveau local et territorial qu'intersectoriel;
- L'accompagnement et le soutien technique dans la conception et la mise en œuvre de projets et de planification stratégique;
- L'accompagnement et la mise en place d'outils de communication et de promotion afin d'accentuer l'échange d'informations et la promotion des actions menées par les communautés.

En raison du nombre important de municipalités sur le territoire, 20 municipalités, les agents de développement ont une préoccupation particulière pour celles en situation de dévitalisation. Cependant, toutes les demandes d'information et d'accompagnement provenant de l'ensemble des 20 municipalités seront répondues par les agents.

Dans le cas des municipalités ayant de la difficulté à se mobiliser, la plupart des interventions initiales s'adresseront au conseil municipal. L'objectif de ces rencontres avec les élus est de les sensibiliser sur l'importance d'amorcer et de maintenir une démarche de planification et de mobilisation.

L'accompagnement des agents de développement fait de cette mobilisation un excellent tremplin pour une intervention intersectorielle significative pour le développement des municipalités.

En somme, les agents travaillent fortement en amont des projets afin de susciter la prise en charge citoyenne et des municipalités dans leur développement.

### **CONDITIONS D'UTILISATION DU VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

#### **1. Sommes disponibles**

L'enveloppe monétaire totale pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2028 pour la MRC de Bellechasse dans le cadre du Volet 2 – Développement territorial du Fonds régions et ruralité totalise 4 118 808 \$. Les projets devront obligatoirement être réalisés sur le territoire des vingt municipalités qui la composent.

# **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

## **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

### **2. Distribution de l'enveloppe**

L'enveloppe monétaire totale se répartit de la façon suivante :

Développement économique:	941 721 \$
Aménagement :	88 550 \$
Infrastructures régionales :	791 437 \$
Développement local :	1 378 260 \$
Développement régional :	918 840 \$
<b>Total :</b>	<b>4 118 808 \$</b>

### **3. Demandeurs admissibles**

Les organismes suivants sont admissibles à recevoir une subvention :

- Une municipalité locale
- Une MRC
- Un autre organisme municipal
- Une communauté autochtone
- Un organisme à but non lucratif (OBNL)
- Une coopérative
- Une entreprise à but lucratif disposant d'un numéro d'entreprise au Québec (NEQ)
- Une personne physique en affaire

Les entreprises à but lucratif admissibles sont les entreprises incorporées (inc.), enregistrées(enr.) ou en nom collectif. Elles doivent disposer d'un NEQ.

Tous les demandeurs admissibles doivent résider et exercer leurs activités au Québec.

Une MRC peut bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'un projet en lien avec une priorité. La MRC est alors considérée comme un demandeur admissible au sens des présentes règles et normes et y est assujettie à ce titre.

### **4. Demandeurs non admissibles**

- Les ministères, les organismes, les sociétés d'État et leurs filiales, ainsi que tout autre société ou entreprise contrôlée directement ou indirectement par un gouvernement (provincial ou fédéral);
- Les établissements de santé visés à l'article 79 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2);
  - les centres locaux de services communautaires;
  - les centres hospitaliers;
  - les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse;
  - les centres d'hébergement et de soins de longue durée;
  - les centres de réadaptation.
- Les fondations d'hôpitaux et les coopératives de santé et les cliniques privées ou publiques offrant des soins de santé;
- Les établissements d'enseignement, incluant les écoles, les centres de services scolaires, les cégeps et les universités ainsi que leurs organismes associés;
- Les organismes sans but lucratif suivants dont aucune action ne s'apparente à l'action communautaire, comme :
  - les fondations;
  - les ordres professionnels et les organisations syndicales ou politiques;
  - les organismes à vocation religieuse;

## **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

### **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

- les organismes créés par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique.
- Les entreprises à but lucratif du secteur financier, incluant les coopératives financières et les planificateurs financiers ainsi que les entreprises de courtage d'assurance et de courtage immobilier;
- Les personnes physiques non en affaires, à l'exception des personnes visées dans le cadre d'une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- Les demandeurs inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Les demandeurs qui, au cours des deux années précédant la demande de subvention ont omis de respecter leurs obligations après avoir été dûment mis en demeure de le faire en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Les demandeurs qui sont placés sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (L.R.C. [1985], chapitre C-36) ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (L.R.C. [1985], chapitre B-3).

Dans l'objectif de favoriser la mutualisation des infrastructures et des services, est reconnu comme demandeur admissible un établissement visé à l'article 79 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* ou un établissement d'enseignement si le projet admissible est réalisé dans une municipalité de moins de 20 000 habitants et que ses bénéfices seront partagés avec la communauté.

#### **5. Projets admissibles**

Pour être admissibles, les projets doivent :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le cadre d'intervention de la MRC;
- S'inscrire dans l'un des domaines d'intervention suivants : la vitalité économique, le dynamisme culturel, le développement social, la protection de l'environnement, la ruralité, l'habitation, le soutien aux municipalités locales, l'amélioration des milieux de vie, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement et la mise en valeur du territoire;
- Être conformes aux lois et règlements, particulièrement à toute disposition établissant les compétences municipales.

Tous les projets financés doivent contribuer à l'atteinte des priorités d'intervention qui sont définies dans le Cadre d'intervention.

Un projet est défini comme une initiative :

- D'une durée limitée dans le temps;
- De nature ponctuelle et non récurrente;
- N'incluant pas les charges permanentes de l'organisme bénéficiaire de la subvention.

Chaque subvention doit faire l'objet d'une résolution du Conseil de la MRC mentionnant au moins :

- Le bénéficiaire du projet;
- La date de début et la date de fin prévue;
- Le coût total du projet;
- Le montant investi du FRR.

Une même résolution peut avoir comme objet l'approbation de plusieurs projets :

- Une résolution du Conseil de la MRC n'est pas requise lorsque la MRC a dûment sous-délégué la gestion du FRR comme le lui permet la Loi. La sous-délégation du FRR par la MRC doit prévoir la façon dont le sous-délégué fait rapport au Conseil de la MRC des décisions qu'il a prises dans le cadre de son exercice.

# **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

## **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

Dans tous les cas, la MRC, ou l'organisme à qui la MRC a dûment sous-délégué la gestion du FRR, signe une convention de subvention avec le demandeur admissible prévoyant l'ensemble des conditions et des modalités d'attribution.

### **6. Projets non admissibles**

- Les projets qui ne concourent pas à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial du FRR ni aux priorités d'intervention décrites dans le Cadre d'intervention de la MRC;
- Les projets dans le domaine de la restauration;
- Les projets dans le domaine du commerce de détail, à l'exception d'un projet d'un commerce de proximité qui n'est pas admissible au volet 5 - Commerces de proximité du FRR;
- Les projets reliés aux lieux de culte, sauf s'ils concernent une vocation autre que religieuse;
- Les projets visant à assurer le fonctionnement courant de l'organisme demandeur.

### **7. Dépenses admissibles**

Les dépenses admissibles sont celles engagées après la date de l'accusé de réception de la MRC selon les critères suivants :

- Les dépenses directement liées à la réalisation du projet (salaires et avantages sociaux, loyer, dépenses de déplacements, acquisition de données, matériel et équipement);
- Les dépenses de réalisation de plans et d'études (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels) se rapportant à :
  - La réalisation d'un plan d'affaires;
  - L'évaluation de l'opportunité d'un projet, y compris l'analyse de marché d'un projet;
  - L'évaluation de la faisabilité technique et financière d'un projet;
  - La définition et la mise au point d'un concept;
  - La programmation d'activités;
  - Le développement et la mise au point d'instruments ou d'indicateurs permettant de mieux mesurer un secteur d'activité, y compris les études d'achalandage et d'impact économique liées à des projets.
- Les coûts de construction, d'aménagement, de réalisation ou de mise en place du projet, lorsque pertinent pour le projet;
- Les coûts liés à la réalisation d'une démarche de planification et de concertation réunissant un ensemble d'intervenants régionaux (salaires et avantages sociaux, honoraires pour services professionnels ou autres services contractuels);
- Les dépenses d'administration pour un maximum de 5% des dépenses admissibles comme prévu à l'annexe 1.

### **8. Dépenses non admissibles**

Les dépenses qui ne sont pas admissibles sont notamment :

- Les dépenses engagées par le demandeur avant la présentation de sa demande de subvention, c'est-à-dire avant la date de l'accusé de réception de la MRC;
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés;
- Le financement de bourses, de prix ou de concours;
- Toute forme de prêt, de garantie de prêt ou de prise de participation;
- Le déficit d'exploitation d'un organisme admissible, les frais d'intérêt, le remboursement d'emprunts ou le renflouement de son fonds de roulement;
- Les dépenses visant le déplacement d'une entreprise ou d'une partie de sa production à l'extérieur de la municipalité locale où elle est établie;
- Les dépenses liées à la gestion courante de l'organisme;

# **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

## **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

- Les dépenses liées à des activités encadrées par des règles budgétaires approuvées par le gouvernement du Québec;
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le demandeur peut se faire rembourser;
- Les dépenses qui ne sont pas directement liées au projet;
- Les indemnités de départ;
- Les dépenses d'activités de lobbying, au sens des articles 26 et 27 de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (chapitre T-11.011);
- Les frais juridiques notamment liés à des accusations de nature civile ou criminelle impliquant la responsabilité personnelle des membres de la direction ou du personnel des entités subventionnées;
- Les dépenses, y compris à titre de sous-traitant, au bénéfice de toute entité se trouvant inscrite au RENA ou ayant omis de respecter ses obligations après avoir été dûment mise en demeure en lien avec l'octroi d'une aide financière antérieure par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec.

### **9. Règles de cumul des aides financières**

À l'exception de la contribution de la MRC à une entente sectorielle de développement, toute contribution du volet 2 à un projet est considérée comme une contribution gouvernementale.

Le calcul du cumul des aides financières directes ou indirectes reçues des ministères, organismes et sociétés d'État des gouvernements du Québec et du Canada, incluant les crédits d'impôt, ainsi que des entités municipales qui ne sont pas directement bénéficiaires du programme, ne doit pas dépasser les taux suivants :

- Dépenses de la MRC pour élaborer et mettre en œuvre le cadre d'intervention : 100% des dépenses admissibles;
- Projets d'un organisme municipal, d'un organisme à but lucratif ou d'une coopérative : 100% des dépenses admissibles;
- Projets des entreprises à but lucratif : 70% des dépenses admissibles;
- Projets des autres demandeurs, incluant la MRC : 80% des dépenses admissibles<sup>1</sup>;

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul des aides financières publiques, le terme « entités municipales » réfère aux organismes municipaux compris à l'article 5 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1).

Aux fins des règles de calcul du taux de cumul, une aide financière remboursable ou non remboursable (telle une subvention) accordée par un organisme public est considérée à 100% de sa valeur. Les aides financières remboursables consenties dans le cadre du programme des Fonds locaux d'investissement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie peuvent s'ajouter au taux de cumul maximal de 70% des aides financières pour les entreprises privées, ne dépassant pas un taux de cumul absolu de 100% des dépenses admissibles.

Par ailleurs, les aides financières provenant de la Banque de développement du Canada, de Financement agricole Canada et de La Financière agricole du Québec doivent être considérées comme des contributions privées si elles n'offrent aucun avantage conféré, c'est-à-dire qu'elles sont convenues aux conditions du marché. Les aides financières provenant des Fonds locaux de solidarité doivent être considérées comme des contributions privées.

---

<sup>1</sup> Projets des autres demandeurs, incluant la MRC situés sur un territoire visé par le volet 3 : 90% des dépenses admissibles.

**CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA  
MRC DE BELLECHASSE**

**Fonds régions et ruralité 2025-2029**

**10. Modalités de versements**

<b>Résumé des modalités</b>		
<b>Modalités</b>	<b>Dépenses de la MRC liées au Cadre d'intervention</b>	<b>Soutien aux projets</b>
Maximum d'aide financière	Aucun maximum	500 000 \$ par projet pour la durée de l'entente
Taux maximum de subvention	100% des dépenses de la MRC	100% des dépenses de la MRC 50% des dépenses admissibles pour des entreprises à but lucratif 80% des dépenses admissibles de tous les autres organismes admissibles <sup>2</sup>
Règle de cumul des aides financières	100% des dépenses de la MRC	100% des dépenses admissibles pour un organisme municipal, un organisme à but non lucratif ou une coopérative 70% des dépenses admissibles pour des entreprises à but lucratif 80% des dépenses admissibles de tous les autres organismes admissibles 80 % des dépenses admissibles pour les autres organismes admissibles <sup>3</sup>
Participation à une entente sectorielle de développement	Sans objet	Maximum de 1 000 000\$ pour la durée de l'entente
Maximum d'aide financière pour un établissement industriel ou commercial	Sans objet	Maximum de 150 000\$ à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs
Contribution du bénéficiaire	Sans objet	Contribution financière uniquement, sauf exception
Versements		Maximum de 3 versements dont un dans l'année du dépôt de projet

Lors du montage financier du projet, la contribution du demandeur aux dépenses admissibles doit être financière.

<sup>2</sup> Projets des autres demandeurs, du volet 2 ou du volet 3, situés sur un territoire visé par le volet 3 : 90 % des dépenses admissibles

<sup>3</sup> Projets des autres demandeurs, du volet 2 ou du volet 3, situés sur un territoire visé par le volet 3 : 90 % des dépenses admissibles.

***CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA  
MRC DE BELLECHASSE***

**Fonds régions et ruralité 2025-2029**

Exceptionnellement, lorsqu'il est démontré qu'une contribution financière ne peut être fournie par un demandeur œuvrant dans le domaine communautaire, soit lorsqu'il y a absence de revenus autonomes, la contribution en nature peut être considérée dans les dépenses admissibles. Celles-ci doivent alors être comptabilisées et appuyées par des pièces justificatives. Le bénévolat et les ressources n'ayant pas de valeur marchande ne peuvent pas être comptabilisés dans les contributions du demandeur.

**CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA  
MRC DE BELLECHASSE**

**Fonds régions et ruralité 2025-2029**

**11. Modalités des appels à projets**

<b>VOLET 2 – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL</b>	
<b>Demandeurs admissibles</b>	<p><b>Développement local</b> : Municipalités et organismes locaux</p> <p><b>Développement territorial</b> : Entreprises, Municipalités, MRC et OBNL</p>
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet doit répondre à au moins 1 des 6 priorités d'intervention</li> </ul>
<b>Répartition budgétaire</b>	<p>Enveloppes de développement local et territoriale annuelles ((1378 260 \$ + 918 840 \$) /3 ans))</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Montant de l'enveloppe annuelle : 765 700 \$</li> <li>Développement territorial : 306 280 \$ (40%)</li> <li>Développement local : 459 420 \$ (60%)</li> </ul> <p>Le montant du développement local a une cible de répartition à part égale entre les 20 municipalités du territoire.</p>
<b>Admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contribution non remboursable, il s'agit de subvention.</li> <li>L'aide financière maximale accordée pour un projet de développement local est plafonnée à 80 % du coût total du projet pour les municipalités en fonction de l'enveloppe monétaire disponible (22 971 \$/année/municipalité) et de 90% pour les municipalités situées sur un territoire visé par le volet 3 – Vitalisation.</li> <li>L'aide financière maximale accordée pour un projet de développement territorial est plafonnée à 50 % du coût total du projet pour les entreprises à but lucratif et à 80% du coût total du projet pour tous les autres organismes admissibles.</li> <li>Le maximum d'aide financière pouvant être accordé à un projet de développement territorial déposé par un OBNL ou une entreprise est plafonné à 25 % de l'enveloppe disponible pour chaque appel de projets qui sera effectué par la MRC.</li> </ul>
<b>Critères supplémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les projets doivent obligatoirement contribuer à l'atteinte des objectifs du volet 2 – Développement territorial et des priorités définies dans le Cadre d'intervention de la MRC</li> <li>Le projet doit récolter un pointage minimum de 70 points sur 100 afin de répondre aux critères de priorisation établis dans la grille de pointage ci-dessous qui est utilisée pour l'analyse des projets déposés. Cette analyse est effectuée par un comité technique.</li> <li>Pour tous les projets, les dépenses doivent être engagées, effectuées et payées au plus tard le 31 mars 2029.</li> </ul> <p>Pour tout projet accepté, un protocole d'entente liant la MRC et le promoteur doit être signé par les personnes autorisées.</p> <p><b>Développement local</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La MRC peut soutenir un projet d'une municipalité avec une aide financière pouvant être étalée jusqu'à un maximum de 3 années, soit pour la durée de l'entente.</li> <li>Chaque municipalité a l'obligation de soumettre à la MRC une résolution par laquelle elle résume chaque projet qu'elle entendra réaliser grâce à l'aide financière qu'elle recevra. De plus, il incombe à chaque municipalité et à ses organismes locaux de se concerter dans le choix des projets à être présentés à la MRC.</li> </ul> <p><b>Développement territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet doit générer des retombées dans les municipalités partenaires et être accessible aux citoyens de celles-ci.</li> <li>L'aide financière peut être étalée jusqu'à un maximum de 3 années, soit pour la durée de l'entente.</li> </ul>

# **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

## **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

### **12. Grille d'analyse**

<b>Critères d'analyse</b>	<b>Pointage</b>
La concordance avec une ou plusieurs priorités du cadre d'intervention de la MRC	/10
L'importance des retombées socio-économiques pendant et après le projet (ex. création d'emploi).	/10
L'importance de la contribution demandée par rapport au coût total du projet et à la contribution du promoteur	/5
L'aspect structurant du projet (ampleur du rayonnement régional)	/10
La qualité du plan de financement	/10
La qualité du plan de réalisation (appréciation générale du projet)	/10
La qualité de la structure de gouvernance	/5
La démonstration de l'importance des retombées sur le territoire de la MRC	/10
L'aspect innovateur du projet	/10
Le partenariat entre différents acteurs socio-économiques du milieu ou entre les municipalités	/10
La pérennité du projet	/10
<b>Total</b>	<b>/100</b>

\*Les projets devront obtenir le seuil de 70 points calculé selon la médiane.

### **13. Modalité de dépôt d'une demande**

#### **Développement territorial**

Les dates de dépôt des projets seront affichées sur le site web de la MRC Bellechasse à l'adresse suivante : <https://www.bellechasse.ca>.

Le promoteur qui souhaite déposer une demande peut communiquer pour toute information avec la direction générale de la MRC au 418-883-3347. Le promoteur doit faire parvenir les documents obligatoires à l'adresse courriel suivante : [info@bellechasse.ca](mailto:info@bellechasse.ca).

#### **Développement local**

Une municipalité locale peut déposer en tout temps son projet auprès de la direction générale de la MRC.

### **14. Documents obligatoires lors de la présentation d'une demande**

#### **Développement territorial**

Afin que la demande soit analysée par le Comité, celle-ci devra contenir l'ensemble des documents suivants :

- Le formulaire de demande dûment complété et signé;
- Une résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'entreprise ou l'organisme pour le projet;
- Une copie des lettres patentes ou du document confirmant l'existence juridique;
- Une confirmation de contribution significative au projet (collaboration, confirmation de financement, prêts de matériels, etc.);
- Une lettre d'appui;
- Les derniers états financiers (si disponibles ou applicables);
- Un résumé du dernier rapport annuel d'activité (si disponible ou applicable);
- Tout autre document jugé pertinent à l'analyse de la demande.

# **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

## **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

### **Développement local**

Chaque municipalité a l'obligation de transmettre à la MRC une résolution officielle incluant les éléments suivants :

Résumé du projet

- Une brève description de chaque projet que la municipalité prévoit réaliser grâce à l'aide financière demandée.

Lien avec le Cadre d'intervention de la MRC

- L'identification de la priorité d'intervention du Cadre d'intervention de la MRC à laquelle se rattache chaque projet.

Montage financier complet

- Le détail du financement du projet, incluant :
- la contribution de la municipalité;
- l'aide financière demandée;
- toute autre source de financement (subventions, partenaires, etc.);
- le coût total du projet.

Durée et échéancier

- La durée prévue du projet;
- Les principales étapes de réalisation et les échéanciers associés.

### **15. Conditions spécifiques / Restrictions**

Le promoteur qui recevra une contribution financière de la MRC de Bellechasse dans le cadre du Fonds région et ruralité (FRR) devra s'engager à :

- Fournir les preuves d'invitations écrites formulées auprès d'au moins deux fournisseurs pour un contrat de construction dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et le seuil minimal d'appel d'offres public ou d'un appel d'offres public pour un contrat de construction dont la valeur est égale ou supérieure au seuil minimal d'appels d'offres public, pour les demandeurs qui ne sont pas déjà assujettis à des règles d'adjudication des contrats en vertu d'une loi ou d'un règlement du Québec;
- Utiliser la somme accordée sur des dépenses admissibles seulement;
- Conserver une copie de tous les reçus des dépenses admissibles comme pièces justificatives et les fournir à la MRC;
- Fournir le tableau de reddition de comptes demandée par la MRC avec les pièces justificatives associées lors de la demande d'un versement;
- Afficher sur les lieux du projet ainsi que sur tous documents publicitaires (brochures, dépliants, etc.) relatifs au projet, la participation de la MRC de Bellechasse en y apposant son logo conformément, s'il y a lieu, aux exigences de la MRC de Bellechasse à cet effet;
- Respecter les exigences du protocole de communication et normes de visibilité fournis à la suite de l'acceptation du projet;
- Aviser sans délai la personne responsable du programme de toute modification quant à la nature du projet, ses objectifs, l'échéancier et le budget;
- Accepter que le projet, le nom du promoteur ainsi que le montant alloué au projet soient diffusés publiquement.

Dans le cas où l'organisme promoteur ne respecte pas une ou plusieurs des obligations qui lui sont imposées par la convention de subvention, la MRC peut mettre fin à l'entente, et ce sans préavis, et exiger le remboursement de l'aide financière en tout ou en partie. Dans les éditions suivantes, toute nouvelle demande sera refusée.

Tout projet déposé ne peut aller à l'encontre des politiques ou des règlements de la MRC de Bellechasse. Les projets à caractère discriminatoire, à controverse ou à risque d'image négative pour la MRC de Bellechasse seront refusés.

## **CADRE D'INTERVENTION POUR LA VITALISATION DU TERRITOIRE DE LA MRC DE BELLECHASSE**

### **Fonds régions et ruralité 2025-2029**

#### **16. Comité d'analyse des projets**

L'analyse est effectuée par un comité technique composé de 4 personnes qui sont la directrice générale de la MRC, le directeur de Développement économique Bellechasse, l'agent de développement culturel de la MRC et l'agente de projets de la MRC.

Par la suite, le comité technique transmet au comité finance de la MRC les résultats des pointages obtenus pour chacun des projets analysés.

À la suite des recommandations formulées par le comité technique quant à l'admissibilité des projets et aux pointages de ceux-ci, le comité Finance de la MRC, composé de 5 maires et du préfet, détermine les montants d'aide financière à être accordés pour chaque projet retenu et soumet à son tour ses recommandations au Conseil de la MRC pour une décision finale.

Afin d'éviter les conflits d'intérêts, un élu devra se retirer lors de l'analyse d'un projet déposé par sa municipalité. Toutefois, le dépôt d'un projet déposé par une entreprise ou un OBNL de la municipalité de l'élu ne nécessite pas son exclusion du processus de décision.

#### **17. Mécanisme de reddition de comptes à la population**

La MRC a mis en place une stratégie efficace de communication à la population bellechassoise. Présente sur les réseaux sociaux, la MRC utilise également son site internet pour diffuser de l'information. Depuis quelque temps, des capsules d'informations sont envoyées mensuellement aux directions générales des municipalités pour diffusion dans leurs journaux municipaux respectifs. Nous publions plusieurs communiqués de presse notamment après les rencontres du Conseil de la MRC et sommes en lien avec les journaux locaux et la radio régionale. Un bilan global des réalisations sera fait à la fin de l'entente et déposé sur le site internet de la MRC.

### **CONDITIONS D'UTILISATION DU VOLET 3 – VITALISATION**

#### **1. Mise en contexte**

Poursuivant ses efforts visant à favoriser l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite appuyer de manière particulière les milieux faisant face aux plus grands défis de vitalisation en réservant un volet du FRR au soutien à la vitalisation.

Le volet 3 – Vitalisation s'adresse aux MRC du cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique (IVE) 2022. De plus, les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile mais qui ont au moins une municipalité Q5 sur leur territoire sont aussi visées. Ces milieux sont habituellement caractérisés par une décroissance démographique, des problématiques liées à la rareté de la main-d'œuvre, un effritement des services offerts aux citoyennes et citoyens, et une plus faible richesse foncière.

Afin de réduire les actes administratifs pour les MRC, le volet 3 – Vitalisation s'ajoute à l'entente de développement territorial signée dans le cadre du volet 2. Cette juxtaposition assure une plus grande cohérence entre les actions réalisées dans les deux volets du FRR.

## FRR Volet 2 : 2025-2029

Ci-dessous le tableau des proportions de l'enveloppe :

### Proposition de Répartition de l'enveloppe FRR - Volet 2

	FRR 2020-2024	Année transitoire 2025	Volet 2 - 2026	Volet 2 - 2027	Total
Montant total de l'enveloppe	1 168 157 \$	1 372 936 \$	1 372 936 \$	1 372 936 \$	4 118 808 \$
DEB	313 907 \$	313 907 \$	313 907 \$	313 907 \$	941 721 \$
Piste Cyclable		- \$	395 719 \$	395 719 \$	791 437 \$
Aménagement	88 550 \$	88 550 \$	- \$	- \$	88 550 \$
Enveloppe locale	436 742 \$	459 420 \$	459 420 \$	459 420 \$	1 378 260 \$
Enveloppe régionale	328 958 \$	306 280 \$	306 280 \$	306 280 \$	918 840 \$
	1 168 157 \$	1 168 157 \$	1 475 326 \$	1 475 326 \$	4 118 808 \$

Écart - \$ 204 779 \$ (102 390) \$ (102 390) \$

#### Répartition budgétaire pour la rubrique Piste cyclable

\* L'écart budgétaire prévu pour l'année 2025 sera réparti entre les années 2026 et 2027.

#### Répartition des enveloppes

\* 60 % pour l'enveloppe locale

\* 40 % pour l'enveloppe régionale

#### Répartition de l'enveloppe locale

\* L'enveloppe locale sera répartie à parts égales entre les 20 municipalités = 22 971\$/municipalité/année.

Nous avons donc 22 971\$ x 3 ans = 68 913\$. Pour le moment nous avons accès aux deux premiers montants des années 2025 et 2026.

# Soumission



**Trafic Innovation**

226 Rue Roy  
Saint-Eustache, QC  
CANADA, J7R 5R6  
Tél. : 450-623-2580  
info@trafic-innovation.com

<b>Soumission No.</b>		<b>130706</b>
<b>Date :</b>		2026-04-14
<b>Date révision :</b>		2026-04-14
<b>Contact :</b>	Roch Côté voirie@saintgervais.ca	Tél. : 418-887-6116

<b>Expédié à</b>	<b>12037</b>
<b>SAINT-GERVAIS, MUNICIPALITÉ DE</b>	
150, rue Principale Saint-Gervais, QC CANADA, G0R 3C0	

<b>Facturé à</b>	<b>12037</b>
<b>SAINT-GERVAIS, MUNICIPALITÉ DE</b>	
150, rue Principale Saint-Gervais, QC CANADA, G0R 3C0	

<b>Date d'échéance</b>	<b>Appel d'offre</b>	<b>Termes</b>	<b>Transporteur</b>	<b>FAB</b>
2026-06-12		Net 30 jours	ADETER	Saint-Gervais
<b>Vendeur</b>		<b>Territoire</b>	<b>Délai (Jrs)</b>	<b>Classification</b>
Francis Paquin / Est du Québec (VEN05)		TEQ01	20 jours ouvrables	CL01

No	Qté	UN	Item	Description	Délai (Jrs)	Prix net	Montant
1	1	UN	37706	Ensemble Clignotant Ambre 8" solaire double - 24/7 - 1x Clignotant 8" Primaire - 1x Clignotant 8" Secondaire - Fond noir - Visière noir - STD: 02 sec ON, 24/7 - Ens. solaire 30W - Câble de 2.5' - Toutes quinc. d'inst. incluses	20	1,950.00 \$	1,950.00 \$
2	1	UN	TRANSPORT	Transport pour Livraison	20	125.00 \$	125.00 \$

Sous-total: 2,075.00 \$

TPS - 142931906RT0001: 103.75 \$

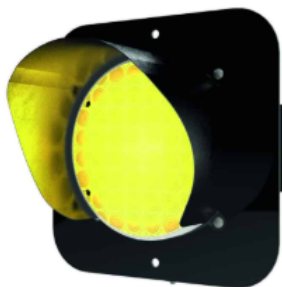
TVQ - 1022299201TQ0001: 206.98 \$

**Total: 2,385.73 \$**

CAD

Note : -

## CARACTÉRISTIQUES DU FEU CLIGNOTANT 8" SMART



### Aluminium

Léger et résistant. S'installe comme un panneau de signalisation standard.

### DEL puissantes

Intégrée dans l'enseigne et protégée par une lentille de polycarbonate.

### Contrôleur intégré

Pour programmer le type de clignotement et le mode de fonctionnement. Communication sans fils.

### Pellicule

Jaune réfléchissante ou noir opaque.

### Connecteur rapide

Assez petit pour passé à l'intérieur du poteau. Étanchéité IP 67.



<b>1. TERMES ET MODALITÉS DE PAIEMENT</b>	<p>Toute commande est sujette à l'approbation de crédit. Le paiement de la première commande est exigé sur livraison. Trafic peut, à sa discrétion, exiger un dépôt sur toute commande. Par la suite, toute facture émise par TRAFIC et transmise au client devra être acquittée au plus tard trente (30) jours suivant la date de facturation (Net 30 jours). Aucune retenue monétaire ne sera acceptée.</p> <p>Dans le cas d'une commande d'équipement sur mesure, le paiement final est exigé avant la livraison et un dépôt sur commande peut être exigé. TRAFIC se réserve le droit de refuser à sa discrétion toute demande d'ouverture de compte. L'ouverture d'un compte n'oblige d'aucune façon TRAFIC de vendre des marchandises ou à fournir des services au client. TRAFIC peut cesser de fournir ou de vendre lesdits services et marchandises même déjà commandés, et ce, en tout temps et sans avis.</p> <p>Toute commande payable en COD est sujette aux conditions suivantes : un dépôt de 30 % du montant total est exigé lors de la commande et est non remboursable. Le solde doit être payé intégralement à la livraison. Les marchandises préparées pour une commande COD seront conservées pour une période maximale de 30 jours suivant la notification de disponibilité. Au-delà de ce délai, les produits seront remis en inventaire sans remboursement du dépôt initial.</p>
<b>2. FRAIS D'ADMINISTRATION</b>	<p>Tout montant dû à TRAFIC mais non payé à la date d'échéance par le client entraîne des intérêts de retard payable par le client à TRAFIC au taux qui égale à 2% par mois. Les intérêts de retard à payer sont appliqués aux montants non payés à la date d'échéance du premier paiement partiel jusqu'à ce que TRAFIC reçoive le paiement complet.</p> <p>Des frais d'administration de 45\$ seront appliqués à tout chèque retourné sans provision (NSF) ou non-honoré.</p>
<b>3. INFORMATION DE CRÉDIT</b>	<p>Le client autorise TRAFIC à effectuer toute recherche et à obtenir toute information de quelque nature que ce soit à son sujet et autorise donc tout tiers à communiquer de telles informations verbalement et par écrit à TRAFIC. Cette autorisation est faite dès à présent et n'aura de cesse qu'à la terminaison des relations d'affaires entre le client et TRAFIC.</p>
<b>4. PRIX ET SOUMISSIONS</b>	<p>Tous les prix soumis sont valides pour soixante (60) jours, F.A.B. usine de TRAFIC. Taxes applicables en sus (sauf si autrement spécifié).</p>
<b>5. TRAITEMENT D'UNE COMMANDE</b>	<p>Une commande est considérée comme étant en marche dès que toutes les informations requises ont été reçues par TRAFIC soit : l'adresse de livraison, les coordonnées du responsable de la réception du matériel, etc.</p>
<b>6. MODIFICATION/ SUSPENS/ ANNULLATION DE COMMANDE</b>	<p>Tout ajout ou modification à une commande devra être confirmé par écrit (courriel ou télécopieur). Une nouvelle soumission sera émise pour approbation et une nouvelle commande tenant compte des modifications sera alors émise. Toute demande du client pour la mise en suspens d'une commande en marche et/ou en cours de fabrication devra être transmise par écrit. Le client sera facturé au prorata de l'avancement de la commande et le paiement sera exigé selon les termes et conditions figurant aux présentes. Toute annulation d'une commande sera sujette à l'évaluation des frais encourus à ce jour et desdits coûts seront facturés au client auxquels seront ajoutés des frais d'administration de 20 %.</p>
<b>7. FRAIS DE STOCKAGE</b>	<p>Toute marchandise dont la livraison est retardée à la demande du client (retard dans l'échéancier d'installation, site non prêt, etc.) sera tout de même facturée dans les délais prescrits soit, cinq (5) jours après la date de la commande complète. Des frais de remisage de 24% l'an calculé mensuellement seront appliqués à toute marchandise en attente de livraison.</p>
<b>8. PÉNALITÉS</b>	<p>Lorsque la livraison est payée par TRAFIC, le client doit s'assurer que la marchandise puisse être déchargée au point de livraison dans un délai maximal de trente (30) minutes. Tout temps d'attente supplémentaire sera facturé au client au taux de 50 \$ par tranche de trente (30) minutes excédentaires.</p>
<b>9. COMMANDES OUVERTES</b>	<p>Les commandes ouvertes placées pour disposition par libération ne seront valides que pour six (6) mois suivant la date de la commande. Tout inventaire en main au terme de l'entente sera facturé et expédié à l'endroit de remisage désigné par le client à défaut de quoi, des frais de remisage seront appliqués.</p>
<b>10. RETOURS DE MARCHANDISE</b>	<p>Seuls les produits dont le retour a été préalablement autorisé par un représentant de TRAFIC seront crédités à condition que les frais de transport soient assumés par le client. Le numéro de facture doit toujours accompagner la demande de retour de marchandise. Du crédit seront déduits les frais de transport et de re-stockage s'il y a lieu.</p> <p>Aucune réclamation pour quelque raison que ce soit ne sera acceptée si elle parvient à TRAFIC au-delà d'un délai de dix (10) jours à compter de la date de livraison des marchandises.</p>
<b>11. PROPRIÉTÉ DES BIENS</b>	<p>Tous les biens et produits vendus demeurent la propriété de TRAFIC jusqu'à paiement complet de la facture s'y rapportant.</p>
<b>12. GARANTIE SUR LES PRODUITS</b>	<p>Tous les produits vendus par TRAFIC sont soigneusement inspectés avant livraison et couverts par une garantie de base d'un an. Les produits électroniques fabriqués par TRAFIC sont couverts par une garantie de deux ans. La garantie couvre les réparations faites par TRAFIC, le coût de main d'œuvre et les pièces de remplacement. Elle ne couvre pas les frais de déplacement et d'hébergement du personnel de TRAFIC. Tout produit défectueux sera réparé ou remplacé à la discrétion de TRAFIC si la demande en est faite dans la première année suivant l'expédition. Toute modification au produit sans autorisation écrite du manufacturier invalidera la garantie. Aucune garantie implicite ou explicite n'existe au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus, à moins d'être spécifié.</p>
<b>13. EXÉCUTION DES PRÉSENTES</b>	<p>Pour les fins de l'exécution des présentes, la prise de toutes procédures judiciaires susceptibles d'être entreprises par TRAFIC contre le client et vice versa, ce dernier déclare que seuls les tribunaux siégeant dans le district de Laval auront juridiction pour trancher tout litige.</p>
<b>14. DÉFAUT</b>	<p>Si le client est en défaut aux termes de l'une ou l'autre des conditions aux présentes, il sera déchu du bénéfice du terme et toute somme sera immédiatement exigible.</p> <p>a) s'il omet d'effectuer le paiement dans le délai imparti d'une somme due à TRAFIC;</p> <p>b) si l'un de ses créanciers exécute en partie ou en totalité un jugement sur son actif par voie de saisie ou autrement;</p> <p>c) s'il est insolvable;</p> <p>d) s'il transmet à ses créanciers un avis d'intention à l'effet de déposer une proposition;</p> <p>e) s'il fait faillite ;</p> <p>f) s'il fait l'objet d'une ordonnance de séquestre ;</p> <p>g) si l'un de ses créanciers dépose ou signifie une requête en vue d'obtenir une ordonnance de séquestre ;</p> <p>h) si TRAFIC doit entamer par l'entremise de ses procureurs des procédures judiciaires contre lui ;</p>
<b>15. CLAUSE PÉNALE</b>	<p>Si TRAFIC décide de référer à un avocat une créance impayée par recouvrement, TRAFIC sera alors automatiquement en droit de lui réclamer à titre de dommages et intérêts liquidés, une somme égale à 50% de toute somme qui lui est due par le client et ce, sans délai et sans avis. Cette somme sera réclamée à titre de dommages et intérêts liquidés et ce, sous réserve des autres droits de TRAFIC d'effectuer notamment compensation des sommes impayées et des marchandises vendues et non livrées ou de reprendre possession des marchandises livrées.</p>
<b>16. ACCEPTATION DES TERMES ET CONDITIONS</b>	<p>Les présents termes et conditions font partie intégrante de toute soumission émise par TRAFIC. La réception du bon de commande ou la confirmation écrite de l'acceptation de la soumission par le client fait foi de l'acceptation desdits termes et conditions.</p>

# POLITIQUE RELATIVE AUX RALENTISSEURS DE TYPE DOS D'ÂNE (Version projet)

## 1. OBJECTIFS

Réduire la vitesse excessive des automobilistes et améliorer la sécurité des usagers, particulièrement celle de nos enfants.

La politique d'installation de dos d'âne allongés est efficace dans la réduction de la vitesse dans les quartiers résidentiels. Cependant, il y a un potentiel de déviation de la circulation sur les rues avoisinantes, car les conducteurs fautifs veulent éviter les dos d'âne.

## 2. DÉFINITION

Le dos d'âne allongé est une surélévation de la chaussée en forme d'arc de cercle de faible hauteur, dont la longueur est supérieure à l'empattement d'une automobile, soit environ 4 mètres de long, d'une hauteur de 150 mm.

## 3. CONDITIONS D'APPLICATIONS

Le dos d'âne allongé permanent est utilisé dans des quartiers résidentiels sur les rues locales et de transit, c'est-à-dire une route donnant accès aux propriétés et qui est utilisée pour la circulation de transit là où la limite de vitesse est de 50 km/h et moins.

## 4. LOCALISATION INTERDITE DES RALENTISSEURS

Il est interdit d'aménager un ralentisseur :

- a) sur une route dont la pente est supérieure à 4 %;
- b) dans une courbe;
- c) sur une route où circulent, sur un circuit permanent, des autobus de transport collectif ou des véhicules d'urgence;
- d) en face d'une entrée charretière ou d'une borne fontaine.

## 5. NORMES D'IMPLANTATION DES RALENTISSEURS

Tout ralentisseur doit être implanté :

- a) à environ 50 mètres d'un arrêt stop, en bordure d'un parc ou d'une école;
- b) perpendiculairement au sens de la circulation, selon un angle droit;
- c) de façon à être visible de loin;
- d) en tenant compte de la sécurité des cyclistes et piétons;
- e) de façon à ne pas nuire à l'écoulement de l'eau;
- f) à la limite des deux terrains.

Commenté [US1]: Aucun changement dans l'information mais seulement dans la présentation. Voici la version précédente :

Aucun ralentisseur ne peut être aménagé sur :

- a) une route dont la pente est supérieure à 4 %;
- b) dans une courbe;
- c) une route où circulent, sur un circuit permanent, des autobus de transport collectif ou des véhicules d'urgence;
- d) en face d'une entrée charretière ou d'une borne fontaine.

Commenté [US2]: Aucun changement dans l'information mais seulement dans la présentation. Voici la version précédente :

Le ralentisseur est implanté :

- a) à environ 50 mètres d'un arrêt stop, en bordure d'un parc ou d'une école;
- b) perpendiculairement au sens de la circulation, selon un angle droit;
- c) de façon à être visible de loin;
- d) en tenant compte de la sécurité des cyclistes et piétons;
- e) ne doit pas nuire à l'écoulement de l'eau;
- f) à la limite des deux terrains.

6. **CONSULTATION**

L'implantation ou le retrait d'un dos d'âne allongé est strictement conditionné à l'obtention préalable de l'autorisation du conseil municipal.

7. **MARQUAGE DE PAVÉ**

Le dos d'âne est entièrement peinturé en jaune fluorescent.

8. **SIGNALISATION**

- a) des panneaux de signalisation sont installés en bordure des dos d'âne;
- b) une présignalisation de dos d'âne et de limite de vitesse est installée à 50 mètres avant le dos d'âne.

9. **DURÉE**

La politique relative à l'installation des dos d'âne est reconduite automatiquement chaque année, à moins qu'une décision contraire ne soit adoptée par le conseil municipal.

Commenté [US3]: Article modifié suite à la résolution.  
Voici la version précédente :  
**Consultation** : Avant de procéder à l'implantation d'un dos d'âne allongé, il faut s'assurer d'obtenir l'accord des voisins, tant de côté que de façade qui habitent où sera implanté le dos d'âne.

# TABLEAU CORRIGÉ

## Redistribution redevances carrières et sables 2025 Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025

1 MUNICIPALITÉ	2 KM CHEMIN	3 % KM CHEMIN	4 REDISTRIBUTION 25 %	5 TRAFFIC LOURD KM AUTORISÉS	6 %	7 REDISTRIBUTION 60 %	8 TOTAL TONNES MÉTRIQUES ANNÉE 2025	9 % TONNES MÉTRIQUES	10 REDISTRIBUTION 15 %	11 DISTRIBUTION	12 VERSEMENT #1	13 VERSEMENT #2
Armagh	47,13	0,0593	11 232,85 \$	14,20	16,767	76 260,62 \$	30708,73	2,748%	3 125,15 \$	90 618,61 \$	31 526,37 \$	59 092,24 \$
Beaumont	17,00	0,0214	4 051,74 \$	0,00	0,000	0,00 \$	7695,92	0,689%	783,19 \$	4 834,93 \$	1 813,50 \$	3 021,43 \$
Buckland	23,90	0,0301	5 696,27 \$	0,00	0,000	0,00 \$	22286,86	1,995%	2 268,07 \$	7 964,34 \$	2 646,63 \$	5 317,71 \$
Honfleur	27,80	0,0350	6 625,78 \$	0,00	0,000	0,00 \$	11297,77	1,011%	1 149,74 \$	7 775,53 \$	3 046,95 \$	4 728,58 \$
La Durantaye	25,12	0,0316	5 987,04 \$	0,00	0,000	0,00 \$	0	0,000%	0,00 \$	5 987,04 \$	2 102,27 \$	3 884,77 \$
Saint-Anselme	46,72	0,0588	11 135,13 \$	11,34	13,390	60 901,09 \$	59001,77	5,281%	6 004,45 \$	78 040,67 \$	26 212,20 \$	51 828,47 \$
Saint-Charles	32,58	0,0410	7 765,04 \$	0,00	0,000	0,00 \$	0	0,000%	0,00 \$	7 765,04 \$	2 726,59 \$	5 038,45 \$
Sainte-Claire	38,56	0,0485	9 190,30 \$	0,00	0,000	0,00 \$	0	0,000%	0,00 \$	9 190,30 \$	3 227,05 \$	5 963,25 \$
Saint-Damien	39,24	0,0494	9 352,37 \$	19,46	22,978	104 509,27 \$	55825,26	4,996%	5 681,19 \$	119 542,82 \$	41 396,22 \$	78 146,60 \$
<b>Saint-Gervais</b>	<b>44,20</b>	<b>0,0556</b>	<b>10 534,52 \$</b>	<b>14,80</b>	<b>17,475</b>	<b>79 482,90 \$</b>	<b>334630,88</b>	<b>29,950%</b>	<b>34 054,49 \$</b>	<b>124 071,91 \$</b>	<b>43 750,42 \$</b>	<b>80 321,49 \$</b>
Saint-Henri	64,23	0,0808	15 309,38 \$	0,00	0,000	0,00 \$	16939,88	1,516%	1 723,93 \$	17 033,30 \$	6 198,57 \$	10 834,73 \$
Saint-Lazare	48,20	0,0606	11 487,87 \$	4,57	5,396	24 543,03 \$	0	0,000%	0,00 \$	36 030,90 \$	12 651,74 \$	23 379,16 \$
Saint-Léon	82,83	0,1042	19 741,50 \$	0,00	0,000	0,00 \$	82075,96	7,346%	8 352,65 \$	28 094,15 \$	8 624,97 \$	19 469,18 \$
Saint-Malachie	53,55	0,0673	12 762,98 \$	9,82	11,595	52 737,98 \$	124722,19	11,163%	12 692,64 \$	78 193,60 \$	26 145,72 \$	52 047,88 \$
Saint-Michel	15,00	0,0189	3 575,06 \$	0,00	0,000	0,00 \$	0	0,000%	0,00 \$	3 575,06 \$	1 255,33 \$	2 319,73 \$
Saint-Nazaire	27,34	0,0344	6 516,15 \$	0,00	0,000	0,00 \$	2585,41	0,231%	263,11 \$	6 779,26 \$	2 337,52 \$	4 441,74 \$
Saint-Nérée	36,72	0,0462	8 751,76 \$	5,25	6,199	28 194,95 \$	2592	0,232%	263,78 \$	37 210,48 \$	12 999,80 \$	24 210,68 \$
Saint-Philémon	42,81	0,0538	10 203,23 \$	0,00	0,000	0,00 \$	64246,74	5,750%	6 538,22 \$	16 741,45 \$	6 669,54 \$	10 071,91 \$
Saint-Raphaël	62,95	0,0792	15 003,35 \$	5,25	6,199	28 194,95 \$	302705,93	27,092%	30 805,57 \$	74 003,87 \$	29 233,09 \$	44 770,78 \$
Saint-Vallier	19,25	0,0242	4 588,00 \$	0,00	0,000	0,00 \$	0	0,000%	0,00 \$	4 588,00 \$	1 611,01 \$	2 976,99 \$
<b>Total</b>	<b>795,13</b>	<b>100,000%</b>	<b>189 510,27 \$</b>	<b>84,69</b>	<b>100,000</b>	<b>454 824,77 \$</b>	<b>1117315,30</b>	<b>100,00%</b>	<b>113 706,19 \$</b>	<b>758 041,18 \$</b>	<b>266 175,49 \$</b>	<b>491 865,79 \$</b>

Montant à distribuer : 1 117 315,30 tonnes métriques = 782 120,69 \$  
 912,64 tonnes x 0,68 \$ = 620,59 \$ TAUX 2024 REÇUS EN 2025  
 782 120,69 \$ + 620,59 \$ = 782 741,28 \$  
 Constat infraction JB Express 300 \$  
 Montant à distribuer 782 741,28 + 300 \$ = 783 041,28 \$  
 1 117315,30 tonnes métriques x 0,70 \$ taux ministériel = 782 120,69 \$

783 041,28 - 25 000 \$ (frais de gestion annuels de la MRC) = 758 041,28 \$

*Anick Beaudoin*



Pavage Audet inc.  
 648, rte du Président-Kennedy  
 Lévis Qc  
 G6C 1K1  
 418.833.3599  
[info@pavageaudet.com](mailto:info@pavageaudet.com)

AB-1001

ALAIN BERNIER

Valide 30 jours à compter du :  
 30/03/2026

À L'ATTENTION DE :	PROJET/ADRESSE DES TRAVAUX
CLIENT: <u>Municipalité Saint-Gervais</u>	Emplacement Travaux  2 ieme Rang ouest  Saint-Gervais
ADRESSE: <u>150 Rue Principale</u>	
VILLE: <u>Saint-Gervais</u>	
CODE POSTAL: <u>G0R 3C0</u>	
TEL: _____	
E-MAIL: <a href="mailto:voirie@sait-gervais.ca">voirie@sait-gervais.ca</a>	

DESCRIPTION DES TRAVAUX	PRIX
Soumission recouvrement sur asphalte existant	
1 er rang ouest superficie = 71096 p2 + ou -	
1 er rang est superficie = 23961 p2 + ou -	
Total superficie = 95057 p2 + ou -	
Estimer 950 tonnes d asphaltes + ou -	
<b>A \$ 130 la tonnes ( livré )</b> ←	123 500,00 \$
A \$ 1100 de l heure	
Estimer 20 heures d ouvrage ( aproximatif ) + ou - <b>TAUX DE POSE</b>	21 000,00 \$
Colle	2 500,00 \$
<b>Estimer</b>	
<b>950 TONNES PREMIER RANG Est et Ouest</b>	
1 1/2 po d asphalte	
EB-10-C	
PG-58-28	

RBQ: 8320-166-55 ACQ: 3379 CCQ: 30-430238		SOUS-TOTAL	147 000,00 \$
842379471 RT0001	5,000%	TPS	7 350,00 \$
1209711458 TQ0001	9,975%	TVQ	14 663,25 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>169 013,25 \$</b>

SIGNATURE APPROBATION DU CLIENT

DATE



Pavage Audet inc.  
 648, rte du Président-Kennedy  
 Lévis Qc  
 G6C 1K1  
 418.833.3599  
[info@pavageaudet.com](mailto:info@pavageaudet.com)

**AB-1001**

ALAIN BERNIER

Valide 30 jours à compter du :  
 30/03/2026

À L'ATTENTION DE :	PROJET/ADRESSE DES TRAVAUX
CLIENT: <u>Municipalité Saint-Gervais</u>	Emplacement Travaux
ADRESSE: <u>150 Rue Principale</u>	
VILLE: <u>Saint-Gervais</u>	2 ieme Rang ouest
CODE POSTAL: <u>G0R 3C0</u>	
TEL: _____	Saint-Gervais
E-MAIL: <u><a href="mailto:voirie@sait-gervais.ca">voirie@sait-gervais.ca</a></u>	

DESCRIPTION DES TRAVAUX	PRIX
Soumission recouvrement sur asphalte existant	
2 ieme Rang ouest	
Superficie 18894 p2 + ou -	
Estimer 189 tonnes d asphaltes + ou - A \$ 130 la tonnes ( livré ) A \$ 1100 de l heure	24 570,00 \$
Estimer 5 heures d ouvrage ( aproximatif ) + ou -	5 250,00 \$
Colle	500,00 \$
1 1/2 po d asphalte EB-10-C PG-58-28	

RBQ: 8320-166-55 ACQ: 3379 CCQ: 30-430238

842379471 RT0001 5,000%  
 1209711458 TQ0001 9,975%

SOUS-TOTAL	30 320,00 \$
TPS	1 516,00 \$
TVQ	3 024,42 \$
<b>TOTAL</b>	<b>34 860,42 \$</b>

SIGNATURE APPROBATION DU CLIENT

DATE

**Pavage Charles Lacasse inc.**

59, rue Jean-Paul-Leblanc  
Saint-Anselme QC G0R 2N0

+14185801434

info@pavageclacasse.ca

www.pavageclacasse.ca

N° d'inscription à la TPS/TVH : 764421681

RT0001

N° d'enregistrement de la TVQ : 1225503474

TQ0001

Numéro d'entreprise 1173522377/R.B.Q. #

5754-9180-01



## Devis

### ADRESSE

Municipalité St-Gervais  
150 Rue Principale St-Gervais  
G0R3C0

DEVIS N° 2657

DATE 29/04/2026

DATE	ACTIVITÉ	DESCRIPTION	TAXES	QTÉ	TAUX	MONTANT
	<b>Ventes (commercial)</b>	1 rang ouest (73032 pieds carré) Application d'une colle ss1 Pavage 38mm Asphalte eb10c Bitume 58s-28 Recycler 20%	TPS/TVQ QC - 9,975	620	136,92	84 890,40
					<b>TAUX DE POSE PLUS ÉLEVÉ</b>	
	<b>Ventes (commercial)</b>	1 rang est (34210 pieds carré) Application d'une colle ss1 Pavage 38mm Asphalte eb10c Bitume 58s-28 Recycler 20%	TPS/TVQ QC - 9,975	290	136,92	39 706,80
					<b>910 TONNES 1 RANG</b>	
	<b>Ventes (commercial)</b>	2e rang ouest (19584 pieds carré) Application d'une colle ss1 Pavage 38mm Asphalte eb10c Bitume 58s-28 Recycler 20%	TPS/TVQ QC - 9,975	166	136,91	22 727,06

Cette soumission est valide pour 20 jours.  
\*\*\*Estimé établie en fonction du prix du Bitume de Mars 2026. Le prix sera révisé lors des travaux selon le prix en vigueur.

TOTAL PARTIEL	147 324,26
TPS @ 5%	7 366,21
TVQ @ 9,975%	14 695,59
<b>TOTAL</b>	<b>169 386,06 \$</b>

Première soumission gratuite, toute demande

Le contracteur ne se tient pas responsable du dérangement, du gonflement et des fissures causés par le gel ou de l'affaissement du sol. À la signature, le client accepte ces conditions.

de révision nécessitant un déplacement de la part du contracteur sera facturée au coût de 40\$ avant taxes.

Un dépôt de 50% est requis à l'acceptation de ce devis.

Financement disponible via IFINANCE  
voir lien ci-dessous  
<https://apply.ifinancecanada.com/23805>

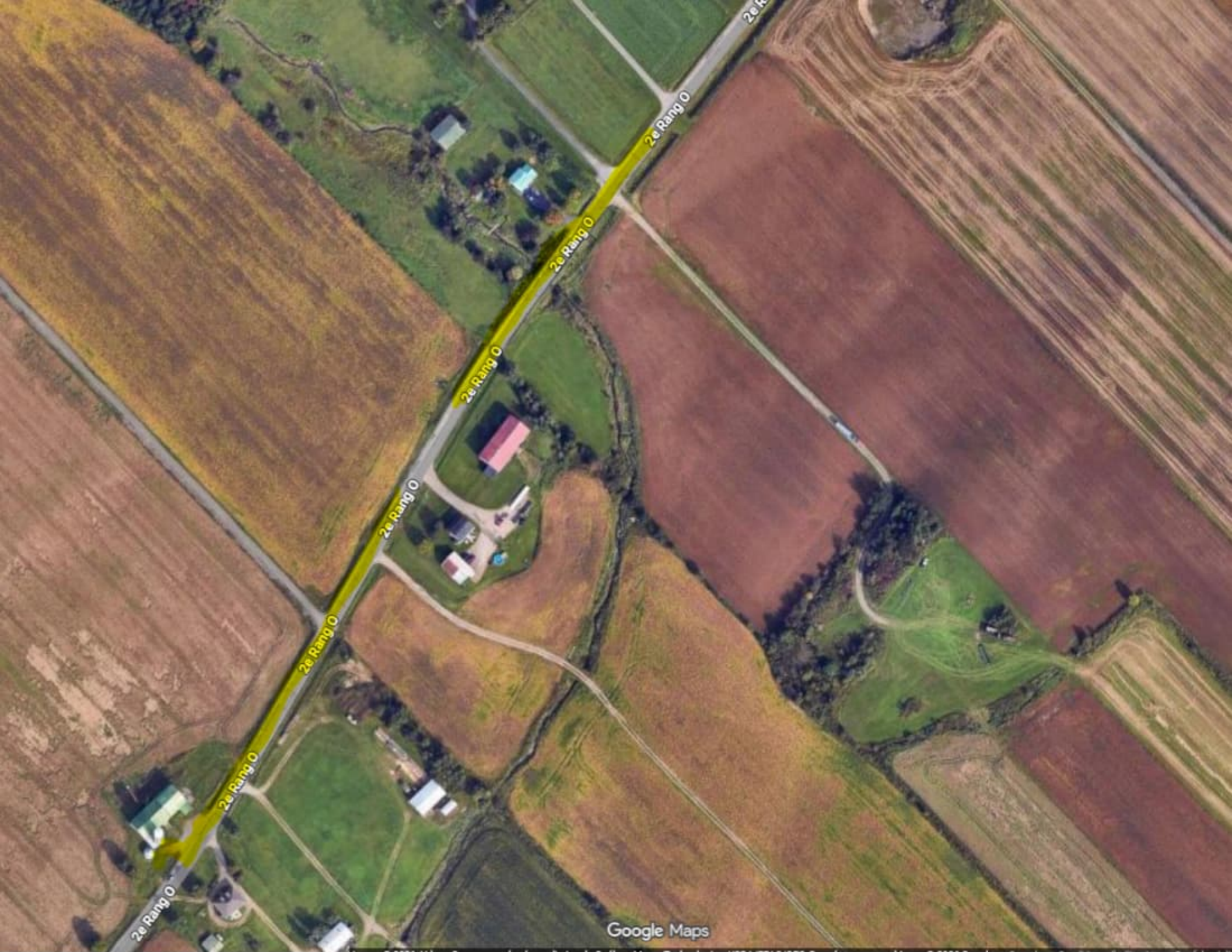
#### SOMMAIRE DE LA TAXE DE VENTE

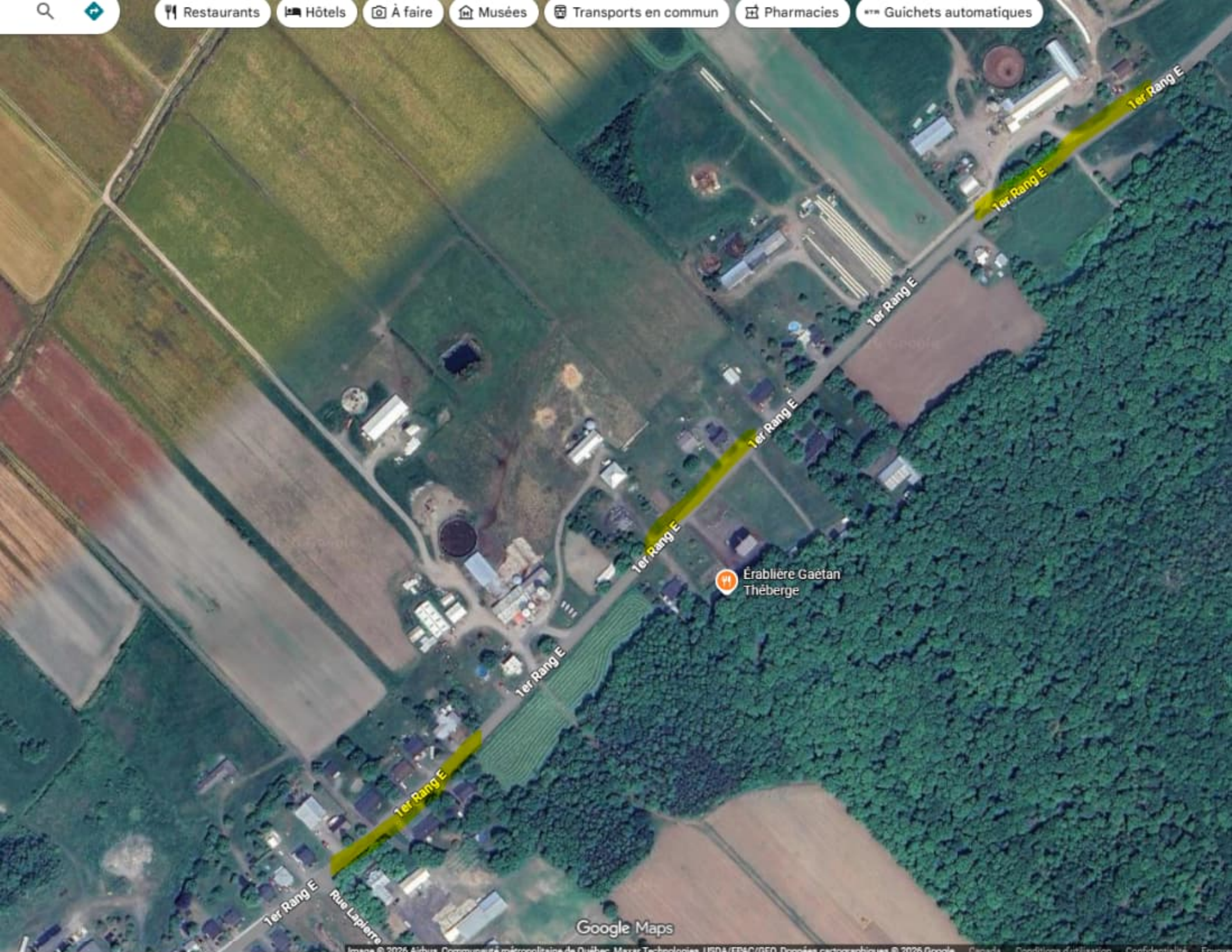
TAUX	TAXE	NET
TPS @ 5%	7 366,21	147 324,26
TVQ @ 9,975%	14 695,59	147 324,26

Accepté par

Date d'acceptation

Le contracteur ne se tient pas responsable du dérangement, du gonflement et des fissures causés par le gel ou de l'affaissement du sol. À la signature, le client accepte ces conditions.





Érablière Gaétan Théberge



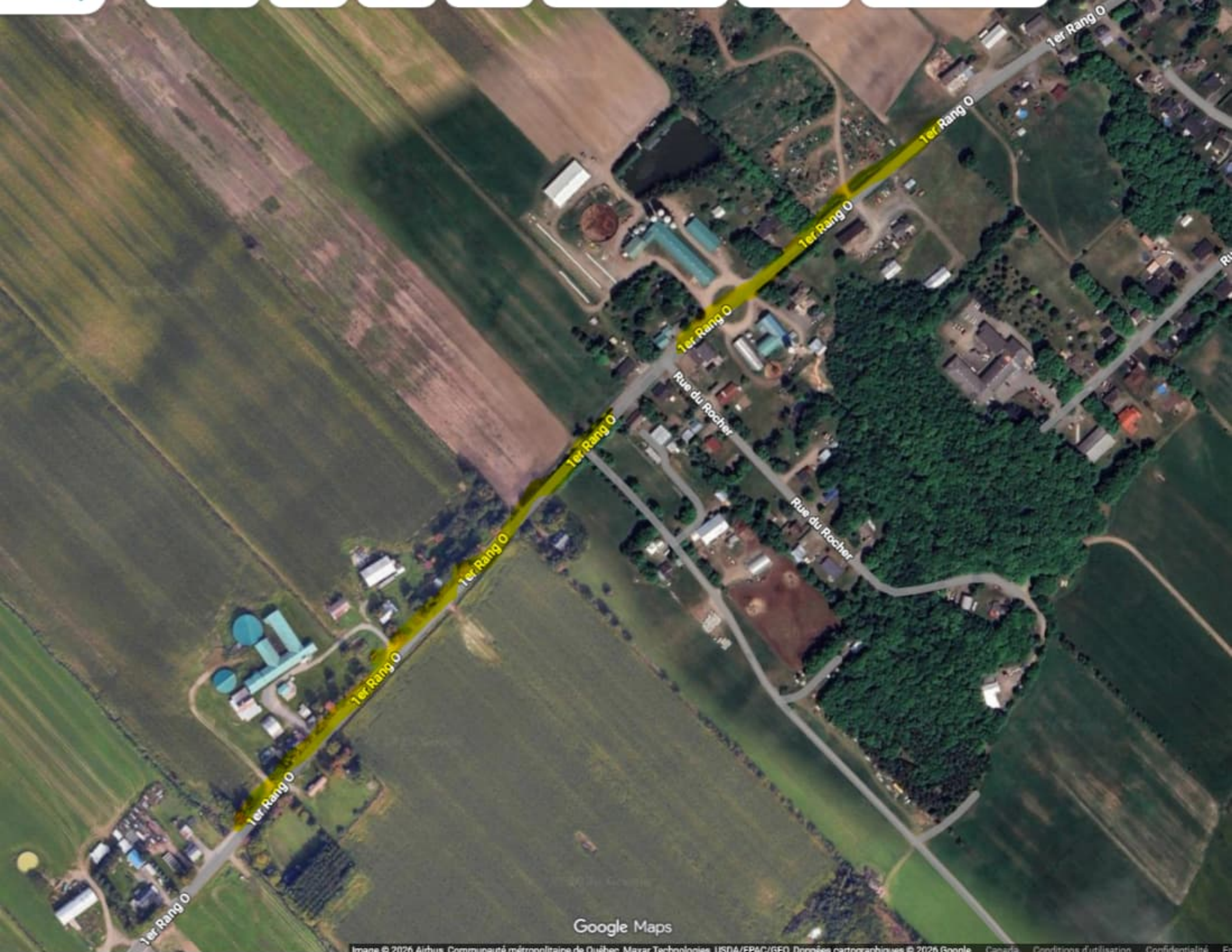
Rang de la Montagne

1er Rang O

Rang de la Montagne

Rang de la Montagne

Google Maps



Google Maps



## Corriveau Ent. Électricien Inc.

280 Chemin des Cascades  
Montmagny QC G5V 3R8  
418-248-8992  
info@groupecorriveau.com RBQ:8356-6398-43

<b>SOUSSION</b>	Date	Travaux prévus le	Commande du client	Employé assigné	<b>GIMMY PARÉ</b>
<b>9162</b>	28/04/2026 14:42	29/04/2026 00:00		Type de transaction	Appel de service commercial
Page 1 de 2				État	En Attente

municipalité st-gervais

**SOUSSION**

Roch Côté <voirie@saint-gervais.ca>

**Travaux :** inclus filage et raccordement mise en marche avec le vendeur de la génératrice et de l'inverseur dans la salle électrique sur une nouvelle divison ( tel que dessin reçu de m coté

La municipalité de Saint Gervais planifie l'installation d'une génératrice au centre socioculturel Promutuel et souhaite retenir les services d'une entreprise qualifiée en électricité.

Nous vous invitons à nous soumettre une proposition incluant vos disponibilités, les coûts estimés ainsi que toute information pertinente à la réalisation du projet.

Vous trouverez en pièce jointe les dimensions ainsi que le modèle fourni à titre d'exemple.

Merci de votre collaboration

La génératrice sera installée du côté ouest du centre socioculturel. Merci de prévoir entre 50 et 70 pieds de conduit pour le raccordement jusqu'à la salle électrique. Par contre il serait bien d'évaluer sur place les différentes options. Salutations,

La Municipalité fera la basse et l'excavation.  
Oui le côté ouest est du côté terrain de balle.

Roch Côté  
Contremaitre  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS  
150, rue Principale  
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0  
Voirie@Saint-Gervais.ca  
Téléphone : 418 887 6116  
Télécopieur : 418 887 6312

Produit	Description	Quantité
LOT DE CABLE		1 UN
LOT CONDUIT	accesoire	1 HR
TEMPS	ÉLECTRICIEN lot	1 HR



## Corriveau Ent. Électricien Inc.

280 Chemin des Cascades  
Montmagny QC G5V 3R8  
418-248-8992  
info@groupecorriveau.com RBQ:8356-6398-43

<b>SOUSSION</b>	Date	Travaux prévus le	Commande du client	Employé assigné	GIMMY PARÉ
<b>9162</b>	28/04/2026 14:42	29/04/2026 00:00		Type de transaction	Appel de service commercial
Page 2 de 2				État	En Attente

municipalité st-gervais

**SOUSSION**

No de permis	
No de facture	
No de projet	
No de contrat	

**Emplacement :**  
raccordement d'une génératrice et inverseur

Roch Côté <voirie@saint-gervais.ca>

Produit	Description	Quantité
ADM/PROFIT-	frais fixe	1 UN

**Notre prix de soumission, avant les taxes** **34 500,00 \$**

Date (jj-mm-aa) : \_\_\_\_\_ No du bon de commande : \_\_\_\_\_

Signature du client : X



332, du Fleuve  
Beaumont, Qc., G0R 1C0  
Tél: 418 837-6722  
gbinc@videotron.ca  
www.generatricesbeaumont.com

<b>Soumission Bid</b>	DATE <b>2026-04-20</b>	No / NO <b>3334</b>
---------------------------	---------------------------	------------------------

Vendeur / Sales Rep. :  
Termes / Terms :  
Référence / P.O. : TJUD300P

**Client / Customer**

4188876116  
Municipalité de St-Gervais

150, Rue Principale  
St-Gervais, Québec, G0R 3C0  
Tél. : (418) 887-6116

**Expédier à / Ship to**

Même / Same

Tél. : ( ) -

DESCRIPTION DESCRIPTION	FACTURÉ BILLED	PRIX PRICE	TOTAL TOTAL
Groupe Électrogène de marque Teksan model TJUD300P d'une puissance de 300kw 347/600 volt 3 phases. Equipé d'un moteur Perkins 1706D-E93TAG2 6 cylindre de 9.3 litres turbo aftercooled. Alternateur de marque Leroy Somer  Abri insonorisé et réservoir base double parois d'une autonomie de 24hrs  Panneau de controle automatique de marque DeepSea model 7310MKII incluant voltmètre, frequencemetre et amperemètre  Accessoires complets : Chauffe-moteur thermostatique, batterie, chargeur à batterie automatique, support à batterie, flexible d'échappement, silencieux, et supports antivibration, le tout monté sur une base métallique.  Garantie pièces et main d'oeuvre de 2 ans ou 2000 heures à la première évantualité - Essai sur banc de charge complété - Homologation cUL2200 pour les composante électrique	1	115914.00 \$	115914.00 \$
Inverseur automatique de marque Asco, 600 ampères, 347/600 volts, 3 pôles. Modèle A300 avec horloge d'exercice hebdomadaire. Boîtier Nema1 Modèle # 03ATSA30600RGXC. Garantie du manufacturier de 1an  Livraison et mise en marche incluses.  Base de béton, service de grue, plein de carburant et branchement électrique exclus	1	8200.00 \$	8200.00 \$

FRAIS D'INTÉRÊT DE 2% PAR MOIS (24% PAR ANNÉE).  
MONTHLY ADMINISTRATION FEES OF 2% (24% YEARLY) ON PAST DUE ACCOUNTS.

Transport / Shipping :  
**Sous-total / Subtotal :**  
TPS 5% :  
TVQ 9.975% :  
**Total :**

**Signature :** \_\_\_\_\_

TPS-GST # 849409651RT0001

TVQ-QST # 1215654784TQ0001



332, du Fleuve  
Beaumont, Qc., G0R 1C0  
Tél: 418 837-6722  
gbinc@videotron.ca  
www.generatricesbeaumont.com

<b>Soumission Bid</b>	DATE <b>2026-04-20</b>	No / NO <b>3334</b>
---------------------------	---------------------------	------------------------

Vendeur / Sales Rep. :  
Termes / Terms :  
Référence / P.O. : TJUD300P

**Client / Customer**

4188876116  
Municipalité de St-Gervais

150, Rue Principale  
St-Gervais, Québec, G0R 3C0  
Tél. : (418) 887-6116

**Expédier à / Ship to**

Même / Same

Tél. : ( ) -

DESCRIPTION  
DESCRIPTION

FACTURÉ  
BILLED

PRIX  
PRICE

TOTAL  
TOTAL

prix valide 30 jours

FRAIS D'INTÉRÊT DE 2% PAR MOIS (24% PAR ANNÉE).  
MONTHLY ADMINISTRATION FEES OF 2% (24% YEARLY) ON PAST DUE ACCOUNTS.

Transport / Shipping : 0.00 \$  
**Sous-total / Subtotal :** 124114.00 \$  
TPS 5% : 6205.70 \$  
TVQ 9.975% : 12380.37 \$  
**Total :** **142700.07 \$**

Signature : \_\_\_\_\_

TPS-GST # 849409651RT0001

TVQ-QST # 1215654784TQ0001



# HENRY AUDET

584 route Bégin suite 102  
St-Anselme QC G0R 2N0  
418-885-4235 Télécopieur: 418-885-9760  
info@henryaudet.com

<b>SOUSSION</b>	Date	Travaux prévus le	Commande du client	Employé assigné	Gabriel Laliberté
<b>13904</b>	27/04/2026 11:48	28/04/2026 00:00		Type de transaction	
Page 1 de 1	Mise à niveau panneaux électrique			État	À planifier
				No de permis	
				No de facture	
				No de projet	S26-1124-00
				No de contrat	S26-1124-00

**MUNICIPALITÉ ST-GERVAIS**  
**150 rue Principale C.P.69**  
**St-Gervais Qc G0R 3C0**

**SOUSSION**

**Emplacement :**  
MUNICIPALITÉ ST-GERVAIS

Tél : 887-6116 Fax : 887-6312  
comptabilite@saint-gervais.ca

**Travaux :** Remplacement de 5 panneaux électriques au 148 et 150 rue principale St-Gervais

Produit	Description	Quantité	Prix	Total
QOB115	DISJONCTEUR 15A 1P VISSE (SCHQOB115)(SQDQOB115)	2 UN	37.50	\$75.00
QOB120	DISJONCTEUR 20A 1P VISSE (SCHQOB120)(SQDQOB120)	81 UN	37.50	\$3 037.50
QOB220	DISJONCTEUR 20A 2P VISSE (SQDQOB220)	33 UN	34.38	\$1 134.54
QOB230	DISJONCTEUR 30A 2P VISSE (SQDQOB230)	1 UN	122.56	\$122.56
Pann 42 cir. main 200 am	Pann 42 cir. main 200 amp	1 UN	1604.49	\$1 604.49
Pann 125 30 cir. main	Pann 125 30 cir. main	2 UN	1544.43	\$3 088.86
Pann 200 amp 42 cir. san	Pann 200 amp 42 cir. sans main	2 UN	594.39	\$1 188.78
Divers	Divers Soumission	1 UN	250.00	\$250.00
KILO	KILOMÈTRES	103.20 KM	0.90	\$92.88
220-C	ELECTRICIEN	37 HR	110.00	\$4 070.00
<i>Main-d'oeuvre</i> \$4 070.00	<i>Matériel et autres</i> \$10 594.61			
			Notre prix de soumission, avant les taxes	\$14 664.61

Prix valide pour une durée de 30 jours et les travaux s'effectueront selon le délai d'approvisionnement et la disponibilité du matériel.

No du bon de commande :

Date (jj-mm-aa) :

Signature du client : X



#R.B.Q. 5721-4868

Soumission #0400

28/04/2026

Projet :

Liste de déficiences de l'assureur

Client :

Municipalité de Saint-Gervais

Adresse des travaux :

Bâtiments municipaux

Suite à votre demande de soumission, il nous fait grandement plaisir de vous soumettre une estimation forfaitaire des coûts reliés à la réalisation des deux projets électriques clés en main.

**148-150 rue Principale (garage et bureaux)**

- Fournir et remplacer le panneau PS-1 Commander (200A-120/240V, 40 circuits) par un panneau Siemens de type BL (boulonné) ainsi que chaque disjoncteurs (40x) selon le calibre de câble en place
- Fournir et remplacer le panneau PS-3 Commander (100A-120/240V, 24 circuits) par un panneau Siemens de type Q (enfichable) ainsi que chaque disjoncteurs (18x) selon le calibre de câble en place. Travaux de menuiserie pour ouvrir et fermer le mur sera au frais de la municipalité
- Une heure allouée pour l'identification des deux panneaux remplacés

**225 rue Principale (Presbytère)**

- Fournir et installer trois bouches trous au panneau BluLine

**30 rue de la Fabrique (Fermières)**

- Fournir et remplacer le panneau principal FPE (200A-120/240V, 40 circuits) par un panneau Siemens de type Q (enfichable) ainsi que chaque disjoncteurs (40x) selon le calibre de câble en place
- Demie heure allouée pour l'identification du panneau

**36 rue de la Fabrique (Caserne)**

- Fournir et remplacer le panneau PS-1 Commander (200A-120/240V, 40 circuits) par un panneau Siemens de type BL (boulonné) ainsi que chaque disjoncteurs (36x) selon le calibre de câble en place
- Fournir et remplacer le panneau PS-2 Commander (100A-120/240V, 24 circuits) par un panneau Siemens de type BL (boulonné) ainsi que chaque disjoncteurs (22x) selon le calibre de câble en place
- Une heure allouée pour l'identification des deux panneaux remplacés

**339 rue Principale (Eco Centre)**

- Fournir et remplacer le panneau secondaire FPE (100A-120/240V, 24 circuits) par un panneau Siemens de type Q (enfichable) ainsi que chaque disjoncteurs (8x) selon le calibre de câble en place, alimentation provenant de la station de pompage, disjoncteur à confirmer
- Identification du panneau

**Prix total pour la réalisation de votre projet: 9125\$+tx**

\* Soumission valide 30 jours

\* Arrête électrique complet nécessaire pour chaque adresse

\* Disjoncteurs supplémentaires seront facturés en surplus

**Jean-Pascal Godbout**  
**LG Électricité Inc.**  
Bur. 418-700-0570

Québec, le 17 avril 2026

Mme Johanne Simms  
Directrice générale  
Municipalité de Saint-Gervais

**Objet : Demande d'autorisation de connecter le drain de fondation de notre maison à l'égout sanitaire de la municipalité**

Madame la directrice générale,

À la suite de la rencontre tenue le 10 avril dernier en votre présence ainsi qu'en celle de monsieur Roch Côté, directeur des travaux publics, et en lien avec l'objet, nous, Réjean Vermette et Roxanne Boily, citoyens de Saint-Gervais, souhaitons par la présente formaliser notre demande de connecter le drain de fondation de notre propriété à l'égout sanitaire de la municipalité.

Nous désirons d'abord rappeler brièvement la situation qui motive notre démarche. Le dimanche 5 avril dernier (jour de Pâques), nous avons subi une infiltration d'eau par les fondations au sous-sol de notre résidence, qui est entièrement aménagé et récemment rénové. Il s'agissait d'un second incident du même ordre en moins d'un an, un événement similaire étant survenu en juillet 2025, lequel avait alors nécessité l'enlèvement complet des planchers et autres rénovations.

Dans le cadre de ce premier sinistre, nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'experte en sinistre mandatée par notre assureur, La Promutuelle Assurances, ainsi qu'avec plusieurs intervenants spécialisés, notamment monsieur Richard Martineau, propriétaire de l'entreprise Solution Excavation RM de Saint-Gervais. Monsieur Martineau possède une solide expertise en matière de réseaux d'aqueduc et d'égouts, ayant occupé pendant plusieurs années le poste de contremaître au sein de l'entreprise Excavations Lafontaine inc. C'est d'ailleurs grâce à lui qu'une pompe extérieure fonctionne en permanence depuis le jour de l'événement de cette année, soit le dimanche de Pâques, parce qu'il s'est mobilisé très rapidement et est venu creuser pour permettre l'évacuation de l'eau et éviter d'endommager plus encore notre sous-sol. Nous tenons également à préciser que monsieur Martineau a, depuis, informé le nouveau maire de la municipalité, monsieur Dominic Larochelle, de la problématique qui nous touche, afin de porter la situation à l'attention des autorités en place.

Notre résidence, construite en 1980 sur un sol argileux, repose sur des fondations réalisées par Fondations Leclerc de Saint-Charles. Nous avons constaté que le drain français installé à l'origine autour de la maison est composé de grès, tandis que le conduit recevant l'égouttement de ce dernier est en PVC. Lors de notre rencontre, nous vous avons notamment informés que l'égouttement de l'eau provenant des fondations de notre résidence se déverse actuellement dans un regard situé entre les propriétés de messieurs Isabel et Bélanger, soit à plus de 100 pieds de notre terrain. De plus, l'inspection par caméra effectuée lors des travaux réalisés à l'été 2025 a révélé que ce conduit est affaissé à près de 50 %, réduisant d'autant sa capacité d'évacuation.

Selon notre entrepreneur, monsieur Richard Martineau, la seule solution durable afin de corriger la situation et d'éviter toute récurrence consiste à refaire entièrement le système de drainage autour de la maison et du garage. Cette opinion est également partagée par l'expert en sinistre de La Promutuelle Assurances, d'autant plus que la durée de vie utile d'un drain en grès est généralement estimée entre 45 et 50 ans, ce qui correspond précisément à l'âge du nôtre. Tous deux nous ont également confirmé que, pour assurer une efficacité optimale du nouveau drainage, un raccordement à l'égout sanitaire municipal devrait être privilégié, comme c'est d'ailleurs le cas dans plusieurs municipalités du Québec.

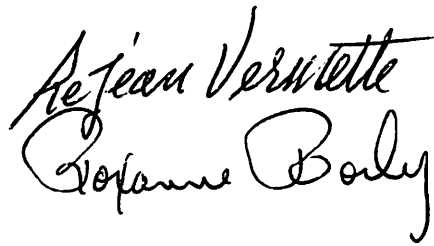
À la suite de notre rencontre, nous avons échangé avec plusieurs résidents qui ont déjà vécu des situations similaires dues à l'absence d'égout pluvial et avons constaté que plusieurs d'entre eux ont déjà raccordé leur drain français directement à l'égout sanitaire municipal, certains sans autorisation préalable, conformément à la demande que nous formulons aujourd'hui. Vous-même ainsi que monsieur Côté nous avez confirmé cette situation, en précisant que bon nombre de ces raccordements avaient été autorisés verbalement par des élus de conseils municipaux précédents. Lors de notre rencontre, monsieur Côté a également indiqué que la municipalité ne prévoyait aucune intervention à l'égard de ces branchements existants, aucune solution alternative n'étant actuellement disponible pour les propriétaires concernés.

Dans un contexte où plusieurs propriétés sont déjà raccordées à l'égout sanitaire sans qu'aucune mesure corrective n'ait été imposée ni ne soit envisagée, nous estimons que l'autorisation demandée s'inscrit dans un souci d'équité. Effectivement, considérant que nous sommes des propriétaires responsables et contribuables de la municipalité de Saint-Gervais depuis plus de 45 ans, nous sollicitons que la municipalité nous accorde la même autorisation, soit celle de permettre à notre entrepreneur de raccorder notre nouveau drain français à l'égout sanitaire municipal, comme cela a été fait par plusieurs de nos concitoyens. Cette autorisation nous permettrait de prévenir de nouveaux sinistres coûteux et dommageables, tout en préservant la valeur et l'attractivité de notre propriété à long terme.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à entreprendre et des délais qu'ils impliquent, nous apprécierions recevoir une réponse favorable dans les meilleurs délais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

Réjean Vermette et Roxanne Boily  
Citoyens de Saint-Gervais  
258, rue Charles-Eugène

Handwritten signatures of Réjean Vermette and Roxanne Boily in black ink. The signature of Réjean Vermette is on top, and Roxanne Boily is below it.

c. c. Monsieur Dominic Larochelle, maire  
Monsieur Richard Martineau, propriétaire de Solution Excavation RM

AtkinsRéalis



# Évaluation de la capacité résiduelle des étangs aérés

Municipalité de St-Gervais

2025-07-09

N/Réf. : 704270 – Étude préliminaire – Rév 00

# STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

# SIGNATURES

Préparé par :



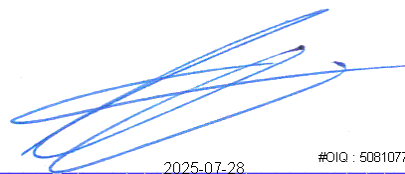
2025-07-28 #OIQ : 604928

---

Adam Nejjari, Ing.  
#OIQ 604928  
TPO civil

Service d'ingénierie Canada

Approuvé par :



2025-07-28 #OIQ : 5081077

---

Jessy Carpentier , ing. M. Sc.  
#OIQ 5081077  
TPO civil

Service d'ingénierie Canada



## Liste des modifications

<b>N° de révision</b>	<b>Préparé par :</b>	<b>Vérifié par :</b>	<b>Date</b>	<b>Remarques</b>
PA	Adam Nejjari, ing	Jessy Carpentier, ing., M. Sc.	2025-05-21	Pour commentaires
00	Adam Nejjari, ing	Jessy Carpentier, ing., M. Sc.	2025-07-09	Émission finale



# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Description du mandat</b> .....	<b>1</b>
1.1	Description du projet .....	1
<b>2.</b>	<b>Description du site</b> .....	<b>2</b>
2.1	Description des installations existantes .....	2
<b>3.</b>	<b>Paramètres de conception</b> .....	<b>3</b>
3.1	Généralités .....	3
3.2	Débits et charges d'eaux usées .....	3
3.2.1	Débits actuels .....	3
3.2.2	Charges actuelles : Données disponibles .....	4
3.2.3	Débits et charges projetés .....	5
3.3	Débits et charges autorisés par le MELCCFP .....	6
<b>4.</b>	<b>Évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement</b> .....	<b>8</b>
4.1.1	Données disponibles et hypothèses .....	8
4.1.2	Évaluation du rendement épuratoire de la station de traitement pour un niveau de performance B1 ..	8
4.1.3	Évaluation du rendement épuratoire de la station de traitement pour un niveau de performance B2 ..	9
4.1.4	Déphosphatation aux sulfates ferriques .....	10
4.1.5	Émissaire .....	10
<b>5.</b>	<b>Conclusion et recommandations</b> .....	<b>11</b>
5.1	Station de traitement des eaux sanitaires .....	11
5.2	Recommandations et suite .....	11
<b>6.</b>	<b>Références</b> .....	<b>12</b>

## Figures

Figure 1 - Plan de localisation du secteur à l'étude (Saint-Gervais) .....	2
Figure 2 - Évolution du débit à l'entrée de la STEU .....	4
Figure 3 - Variation des charges à l'affluent (2021-2024) .....	6

## Tableaux

Tableau 1 - Moyenne des débits par année (2021 – 2024) .....	3
Tableau 2 - Moyenne des débits par trimestre (2021 – 2024) .....	3
Tableau 3 - Charges actuelles par année .....	5
Tableau 4 - Charges actuelles par trimestre .....	5
Tableau 5 - Débits et charges unitaires utilisés pour les calculs .....	5
Tableau 6 - Conformité des charges à l'affluent par rapport à l'autorisation du MELCCFP .....	6



Tableau 7 - Concentrations en DBO5 recommandées à la sortie de la station de traitement selon le niveau de performance.....	7
Tableau 8 - Performance attendue de la station de traitement actuelle à Saint-Gervais au niveau de performance B19	
Tableau 9 - Aération requise pour l'ajout de 145 résidences .....	10

## **Annexes**

Annexe 1 – Rapport d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration municipale – AtkinsRéalis, 2018.

Annexe 2 – Réponse MELCCFP.

Annexe 3 – Résultats d'échantillonnage et des niveaux de boues.

# 1. Description du mandat

## 1.1 Description du projet

La municipalité de Saint-Gervais prévoit un développement résidentiel important de sa population en moyen et long terme. À la suite de nombreuses études effectuées dans les années précédentes, il a été déterminé que la station de traitement des eaux usées était insuffisante pour répondre au besoin du développement de la municipalité. En 2019, des travaux d'augmentation de la capacité ont été effectués, ce qui a permis de traiter les eaux usées de 11 résidences autorisées en 2018 et une capacité additionnelle de 63 résidences.

Aujourd'hui, la municipalité a mandaté AtkinsRéalis afin d'évaluer la capacité résiduelle de la station de traitement dans le but de raccorder jusqu'à 300 résidences au long terme.

Ce rapport a pour objectif d'analyser les débits et charges des dernières années et d'évaluer la capacité de la station de traitement. Il comprend les sections suivantes :

- Description du site et des installations existantes ;
- Paramètres de conception et évaluation des débits et charges actuelles ;
- Évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration ;
- Recommandations et conclusion.

## 2. Description du site

### 2.1 Description des installations existantes

La municipalité de Saint-Gervais, située dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Bellechasse, dans la région de la Chaudière-Appalaches au Québec, compte actuellement dans son périmètre urbain environ 2 200 résidents desservis par un réseau d'égout domestique. La localisation du site à l'étude est montrée à la Figure 1. Le réseau d'égout domestique dessert principalement des résidences.

La station de traitement des eaux usées qui a été construite en 1993 est de type étangs aérés facultatifs de catégorie B1, composée de 4 étangs configurés en 3 cellules et opérant en série avec un système de déphosphatation (entre mai et novembre).

Plusieurs travaux d'augmentation de la capacité ont été effectués en 2019 afin de traiter les débits et les charges pour 65 résidences supplémentaires (équivalent à 163 personnes). Ces travaux se résument en l'ajout d'un rideau séparateur à la 3<sup>e</sup> cellule de traitement, ce qui a permis de fractionner le bassin en deux et augmenter le rendement épuratoire de la station. De plus, le niveau d'opération des étangs a été rehaussé afin d'augmenter le volume et ainsi rallonger le temps de rétention hydraulique et favoriser la dégradation de la DBO5. Finalement, des aérateurs ont été ajoutés au 4<sup>e</sup> étang et les trois surpresseurs ont été remplacés par deux nouveaux fonctionnant en duplex (1+1).



Figure 1 - Plan de localisation du secteur à l'étude (Saint-Gervais)

# 3. Paramètres de conception

## 3.1 Généralités

Les documents de référence suivants ont été utilisés afin d'évaluer la capacité actuelle de la station d'épuration des eaux usées et d'effectuer l'évaluation des différents scénarios de mise à niveau de la station d'épuration :

- *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique* du MELCCFP (2013a,b ; 2023) ;
- *Guide pour l'établissement des normes de rejet d'une installation de traitement des eaux usées d'origine domestique* du MELCC (2020) ;
- *Distribution et collecte des eaux – Troisième édition* de Brière (2012) ;
- *Directive 004 – Réseaux d'égout* du ministère de l'Environnement (1989).

Ces références ont permis de définir les débits et charges de conception pour le projet ainsi que l'évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration à Saint-Gervais.

## 3.2 Débits et charges d'eaux usées

Les débits et charges d'eaux usées ont été calculés de manière rétrospective, à savoir en se basant sur l'historique du SOMAEU entre 2021 et 2024. Dans un premier temps, les performances actuelles de la station ont été modélisées. Par la suite, le nombre de résidences pouvant encore être ajoutées a été calculé. Aussi, des considérations spécifiques ont été soulignées dans la suite du rapport.

### 3.2.1 Débits actuels

Les débits journaliers moyens sont enregistrés au niveau du poste de pompage principal et sont évalués à 398 m<sup>3</sup>/d. Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** présente le détail des débits sanitaires :

Tableau 1 - Moyenne des débits par année (2021 – 2024)

Année	Moyenne de Débit - Affluent (m <sup>3</sup> /d)
2021	388,7
2022	341,4
2023	451,4
2024	410,2
Moyenne 2021-2024	397,9

Tableau 2 - Moyenne des débits par trimestre (2021 – 2024)

Trimestre	Moyenne de Débit - Affluent (m <sup>3</sup> /d)
Hiver	406.1
Printemps	433.7
Été	368.4
Automne	383.6
Moyenne annuelle	397,9

Les données du SOMAEU des dernières années montrent que le débit et les charges à l'entrée de la station de traitement sont inférieurs à ceux relevés en 2017 et projetés en 2018. En effet, le graphique ci-dessous montre une comparaison des débits en 2017 et ceux en 2021 jusqu'en 2024. La chute du débit observée en 2021 est due à la calibration des instruments de mesure.

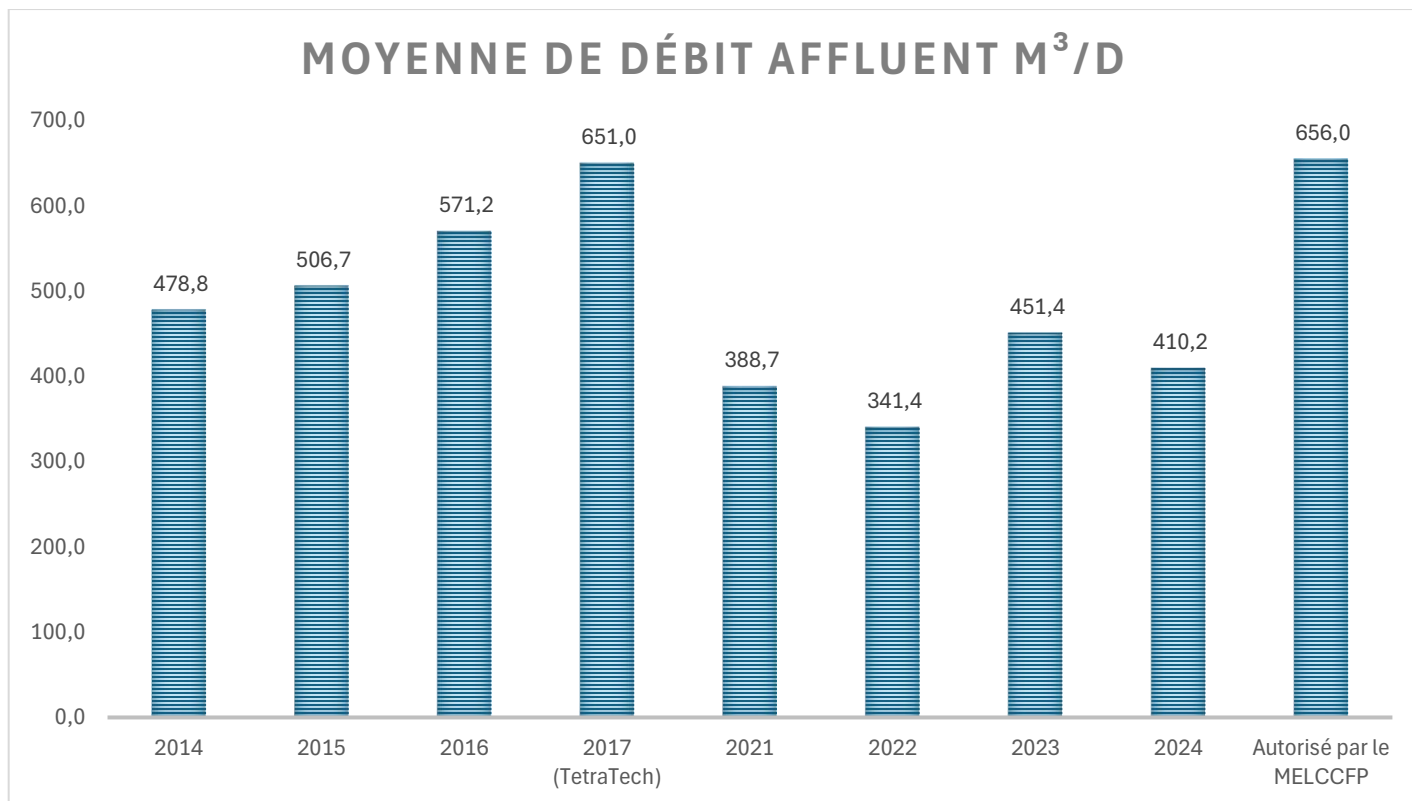


Figure 2 - Évolution du débit à l'entrée de la STEU

### 3.2.2 Charges actuelles : Données disponibles

Les charges polluantes des eaux sanitaires à traiter dans le cadre du présent projet ont été établies à l'aide des valeurs mesurées dans le cadre du SOMAEU. Les caractérisations des charges polluantes effectuées en laboratoire ont été réalisées de 2021 à 2024 sur l'affluent et l'effluent du système d'épuration des eaux usées. Les analyses ont été réalisées sur des prélèvements ponctuels pris au niveau du poste de pompage principal pour l'affluent, et au niveau du regard déversoir à l'effluent. Une disparité importante a été remarquée dans certaines valeurs de charge et concentration des eaux usées en 2024.

De ce fait, la compagnie Hydro-Expert a été mandatée pour faire un nettoyage de la station de pompage pour observer si l'encrassement exerçait une influence sur les résultats obtenus. Deux échantillons ont été pris avant et après le nettoyage, le 27 mai et le 19 juin 2025 respectivement. Les résultats montrent que l'encrassement a un effet sur les valeurs obtenues. En effet, une diminution de MES et DBO5 a été observée après le nettoyage. Il sera nécessaire de garder un nettoyage régulier pour assurer la représentativité des échantillons. Ces résultats sont présentés en annexe 3.

Par ce fait même, il a été conclu que les augmentations de la charge est bien due aux activités de la ville et non d'un problème d'échantillonnage.

Tableau 3 - Charges actuelles par année

Année	Moyenne de DBO5C Affluent kg/d	Moyenne de DCO Affluent kg/d	Moyenne de MES Affluent kg/d
2021	63,0	281,1	180,3
2022	57,7	154,1	79,9
2023	59,0	196,9	130,4
2024	111,4	419,9	638,6
Moyenne 2021-2024	72,8	263,0	257,3

Tableau 4 - Charges actuelles par trimestre

Trimestre	Moyenne de DBO5C Affluent kg/d	Moyenne de DCO Affluent kg/d	Moyenne de MES Affluent kg/d
Hiver	98,8	298,0	306,4
Printemps	87,7	337,4	448,6
Été	48,0	231,7	145,5
Automne	56,5	184,8	128,7
Moyenne annuelle	72,8	263,0	257,3

### 3.2.3 Débits et charges projetés

La municipalité de Saint-Gervais a exprimé ses projections de développement résidentiel. Elle prévoit ainsi l'ajout de 50 logements au court terme, 150 au moyen terme et 300 au long terme. Moyennant une densité de **2.2 Personnes par habitation** selon Statistiques Canada, les paramètres populationnels utilisés pour le calcul des débits sanitaires et de captage sont tels que décrits dans le document de référence *Distribution et collecte des eaux*, Brière, F. Les paramètres unitaires de débit sont présentés au Tableau 5. Pour les débits d'infiltrations, les valeurs définies lors de l'étude préliminaire ont été utilisées.

Tableau 5 - Débits et charges unitaires utilisés pour les calculs

Paramètre	g/personne	
Débit sanitaire	250	l/pers/d
Infiltration captage	25	l/pers/d
DBO5C	50	g/personne
MES	60	g/personne
NTK	10	g/personne
NH3-NH4+	5	g/personne
Ptot	2	g/personne

Tableau 6 - Conformité des charges à l'affluent par rapport à l'autorisation du MELCCFP

Débit et charge projetés	Mesuré 2021-2024	Court terme ( 50 logements)	Moyen terme ( 150 logements)	Long terme ( 300 logements)	Autorisé par le MELCCFP
Débit (m3/d)	397.9	425.4	480.6	562.9	656
DBO5C (Kg/d)	72.8	78.3	89.3	105.8	77
MES (Kg/d)	257.3	263.9	277.1	296.9	115
Ptot (Kg/d)	1.3	1.5	2.0	2.6	2.5

Il est à noter que les valeurs en MES sont plus élevées que la normale des années. En effet, en 2024 les charges en MES ont atteint une moyenne de 1351 Kg/d ce qui renvoie à la possibilité d'une erreur de mesure, ou que des activités non usuelles ont pris lieu durant l'année.

Tel que mentionné, le nettoyage a un impact visible sur les résultats obtenus. Les causes probables seraient l'infiltration et l'encrassement dans le réseau sanitaire de la ville. Un nettoyage des regards sera recommandé.

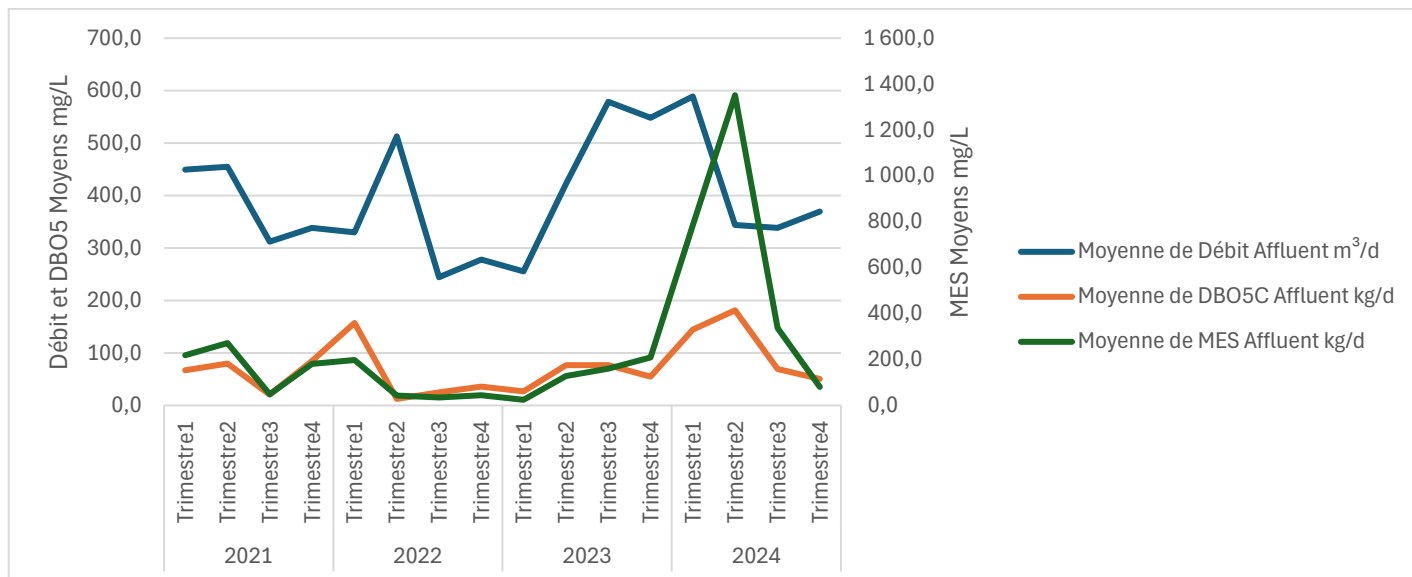


Figure 3 - Variation des charges à l'affluent (2021-2024)

### 3.3 Débits et charges autorisés par le MELCCFP

En 2018, une autorisation a été octroyée à la municipalité pour un débit de 656 m<sup>3</sup>/d, une charge de 77 Kg/d en DBO<sub>5</sub>C, 115 Kg/d en MES et 2.5 Kg/d en P<sub>tot</sub>.

En 2018, la concentration moyenne en DBO<sub>5</sub>C était inférieure à 120 mg/l, ce qui renvoyé à un niveau de performance de catégorisation B1 en termes de rejets. Les dernières années ont vu une augmentation visible de la charge et de la concentration en DBO<sub>5</sub>C. Pour le cas de la station d'épuration à Saint-Gervais, ceci se traduit par un passage à un niveau de performance B2, dont le résumé est au Tableau 7 :

**Tableau 7 - Concentrations en DBO5 recommandées à la sortie de la station de traitement selon le niveau de performance**

Niveau de performance	Période pour le calcul de la moyenne	B1	B2
Concentration moyenne en DBO5C (mg/l)	Annuelle	20	20
	Trimestrielle (été)	15	15
	Trimestrielle (hiver)	<b>20</b>	<b>25</b>

Enfin, il est à la discrétion de la municipalité d'entamer les démarches auprès du Ministère pour mettre à jour la situation de la station ainsi que son niveau de performance projetée.

Une demande d'information a été envoyée le 5 mai 2025 au MELCCFP afin d'avoir plus de précisions sur la procédure à suivre pour modifier la classification du site de traitement. Il est possible d'effectuer cette transition en remplissant le formulaire d'inscription de l'ouvrage auprès du MELCCFP et de l'envoyer à l'équipe SOMAEU. La correspondance ainsi que le formulaire sont présentés en annexe 2.

## 4. Évaluation de la capacité résiduelle de la station de traitement

À la lumière des débits et charges présentées précédemment, il a été possible d'estimer la performance épuratoire de la station de traitement. Actuellement la station permet de répondre aux besoins de la municipalité en respectant les exigences autorisées du MELCCFP. Des dépassements en termes d'azote ammoniacal à la sortie ont été remarqués durant l'hiver, mais en saison estivale, durant laquelle la nitrification est possible, les valeurs sont conformes.

### 4.1.1 Données disponibles et hypothèses

- **Volume des étangs**

Le rapport d'augmentation de la capacité de traitement effectué en 2018 et disponible en annexe 1 montre les dimensions exactes ainsi que la revanche des bassins. Ces derniers se composent de deux bassins de volumes similaires, à 4418 m<sup>3</sup> chacun, et un troisième de 6258 m<sup>3</sup>. La profondeur de l'eau est de 3.85 m et la pente des digues est 3H : 1V. Le 3<sup>e</sup> bassin est séparé en deux étangs à l'aide d'un rideau séparateur.

- **Données de débits et charges**

Les débits et les charges projetés sont basés sur une étude populationnelle pour l'ajout de résidences à la municipalité. Une densité de 2.2 personnes par logement est reprise depuis les études effectuées précédemment.

Les débits et les charges actuelles sont basés sur les données historiques entre 2021 et 2024.

- **Objectifs de traitement**

Il a été pris comme objectifs de rejets les valeurs autorisées en 2018 (Réf# : 7311-12-01-15570-21 401741754) ainsi que les valeurs présentées dans le « Guide pour l'établissement des normes de rejets d'une installation de traitement des eaux usées d'origine domestique » sur une base annuelle et trimestrielle, pour une station de traitement par étangs aérés de niveau de performance B2.

- **Débit d'aération**

Durant cette étude, le débit d'air a été considéré à pouvoir combler le besoin en aération de la station de traitement à sa pleine capacité de conception.

- **Volume des boues**

Une mesure a été faite en mai 2025. Celle-ci présente un taux de 24,9% pour le premier étang, 18.8% pour le deuxième, et 9.6% au troisième. Pour des fins d'évaluation de la capacité résiduelle, les volumes de boues considérées sont de **10%** tels que spécifié dans le Guide. Cette hypothèse tient pour acquis que la vidange sera performante.

### 4.1.2 Évaluation du rendement épuratoire de la station de traitement pour un niveau de performance B1

Pour évaluer la capacité de traitement de la station de traitement des eaux usées, une modélisation a été faite afin d'évaluer le rendement théorique de la station à l'aide du modèle d'Eckenfelder. L'étude faite en 2018, présente au rapport en annexe 1, a conclu que les travaux effectués pouvaient répondre à l'ajout de 65 résidences, équivalent à 163 personnes pour un débit sanitaire de 592 m<sup>3</sup>/d.



De ce fait, et d'un point de vue hydraulique, il est encore possible d'ajouter un débit supplémentaire à la station actuelle, car le temps de rétention est encore respecté tant que la station n'atteint pas le débit autorisé. Du point de vue des charges, une modélisation a été faite avec les charges actuelles, entre 2021 et 2024. Le résultat du calcul est présenté au Tableau 8 :

**Tableau 8 - Performance attendue de la station de traitement actuelle à Saint-Gervais au niveau de performance B1**

	DBO5 (mg/l)		Charge (kg/d)		Rendement (%)	
	Sortie	Niveau B1	Sortie	Niveau B1	Sortie	Niveau B1
<b>Été (avec boues)</b>	<b>2,3</b>	<b>15,0</b>	<b>1,0</b>	6,0	<b>99%</b>	70%
<b>Automne printemps</b>	<b>14,0</b>	<b>20,0</b>	<b>5,4</b>	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Hiver (boue et glace)</b>	<b>19,8</b>	<b>20,0</b>	<b>8,1</b>	8,0	<b>89%</b>	50%
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>12,4</b>	<b>20,0</b>	<b>4,8</b>	8,0	<b>93%</b>	60%

Le résultat des calculs montre qu'à l'heure actuelle **la station est très proche de sa limite de capacité de traitement autorisée. La vidange de boue est prérequisée pour permettre le raccordement de nouveaux usagés. Le volume après l'opération de vidange devrait être communiqué afin de déterminer le nombre exact de résidences pouvant être raccordées.**

Les données historiques s'accordent avec les résultats obtenus des calculs étant que des dépassements ont été observés en hiver 2024.

### 4.1.3 Évaluation du rendement épuratoire de la station de traitement pour un niveau de performance B2

Similairement à section précédente, une évaluation a été faite pour un niveau de performance B2. La différence majeure est que les critères de rejets sont moins contraignants que le niveau B1. De ce fait, il sera nécessaire d'entamer des démarches auprès du MELCCFP afin de mettre à jour l'autorisation ministérielle en vigueur.

Dans cette configuration, avec 10% de boues, il serait possible de traiter un supplément de **171 nouvelles résidences, soit 378 personnes.**

Pour le reste des calculs, ceux-ci se feront en tenant compte de l'enlèvement des boues.

#### 4.1.3.1 Besoin d'aération

Dans cette configuration le besoin d'air va atteindre 540 SCFM en été et 270 SCFM en hiver. La distribution des aérateurs sera comme suit :

Tableau 9 - Aération requise pour l'ajout de 145 résidences

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
<b>Été – 16° C (15 SCFM)</b> Nombre de diffuseurs Débit d'air (SCFM)	18 216	8 120	4 60	6 90	36 540
<b>Hiver – 0,5 °C (7.5 SCFM)</b> Nombre de diffuseurs Débit d'air (SCFM)	18 135	8 60	4 30	6 90	29 270

Même si le nombre de diffuseurs d'air n'est pas suffisant et nécessite un ajout aux étangs #2 et #4. Cependant, les surpresseurs installés, de modèle GM 25S DN125 de 30 HP, possèdent une capacité suffisante et il sera donc possible de compenser le manque en air sans remplacer les surpresseurs.

#### 4.1.4 Déphosphatation aux sulfates ferriques

Le système de dosage de sulfate ferrique existant sera conservé pour le traitement du phosphore total. Tel que spécifié lors de l'étude préliminaire de Tetra Tech, le système de dosage peut atteindre un débit de 60L/h, soit une capacité résiduelle de 600 personnes équivalente.

Toutefois, il est recommandé d'installer deux pompes doseuses pour assurer la redondance et la fiabilité du dosage.

#### 4.1.5 Émissaire

L'émissaire est une conduite gravitaire de PVC de 250 mm Ø, d'une longueur d'environ 75 mètres linéaires avec une capacité de 3128 m<sup>3</sup>/d. (Écoulement gravitaire en pleine capacité)

Cependant, et d'après le rapport de 2017 de Tetra Tech, un débit soutenu de 2650 m<sup>3</sup>/d a été observé, ce qui laisse une marge de 478 m<sup>3</sup>/d qui sera disponible pour un écoulement gravitaire. La capacité résiduelle est donc très grande au niveau de l'émissaire existant.

# 5. Conclusion et recommandations

## 5.1 Station de traitement des eaux sanitaires

La Municipalité de Saint-Gervais a mandaté AtkinsRéalis afin d'évaluer la capacité résiduelle de sa station de traitement de type « Étangs aérés facultatifs ». Cette demande a pour but principal de s'assurer que la capacité est suffisante pour les besoins associés à des projets de développement prévus par la ville.

L'étude s'est appuyée sur les données d'opération des années 2021 à 2024. Une campagne de nettoyage et mesure a permis de conclure que les valeurs de 2024 sont bonnes. Des mesures des niveaux des boues ont été effectués afin de modéliser les étangs d'une manière plus fidèle à la réalité. Il est à noter que les niveaux de boues sont élevés et seraient en cause d'un défaut de la performance d'épuration de la station de traitement.

L'évaluation de la capacité de la station d'épuration s'est appuyée sur la Démarche du MELCCFP. **La conclusion est que la capacité de la station de traitement est à sa limite.** En effet, il sera nécessaire de faire un nettoyage des boues et de modifier la classification de la station de B1 à B2 afin de pouvoir raccorder plus de résidences. Il sera alors possible de raccorder jusqu'à 171 résidences additionnelles et ce, sans avoir à modifier les installations existantes.

## 5.2 Recommandations et suite

À la lumière des conclusions de l'étude de la STEU à la communauté à Saint-Gervais, AtkinsRéalis recommande de procéder à la mise à jour de l'autorisation ministérielle de 2018 et procéder aux modifications requises pour avoir plus de marge au niveau de performance B2.

Pour le scénario à long terme, il est recommandé de procéder avec une étude d'augmentation de la capacité de la station d'épuration afin d'explorer les scénarios possibles, leurs implications et les coûts. **Pour ce faire, il sera nécessaire d'établir un scénario de développement plus détaillé, comprenant les développements résidentiels, commerciaux et industriels futurs, ainsi qu'un programme de réduction des effets de captage ou d'infiltration.**

Finalement, il sera nécessaire d'obtenir des informations concernant les conditions d'échantillonnage au niveau de la station, car beaucoup de valeurs aberrantes ont été remarquées au niveau du ratio de la DCO/DBO5 ainsi que les MES. En effet, l'amélioration de la fiabilité des valeurs pourra mieux orienter les priorités des actions à mettre en œuvre pour garder la conformité des rejets.

Ainsi, nous estimons que le projet peut procéder aux prochaines étapes, soit :

- Vidange des boues et validation des hypothèses de calcul;
- Remplir le formulaire d'inscription de l'ouvrage de traitement ;
- Étude pour l'augmentation de la capacité de la station suivant des scénarios développements (long terme).

## 6. Références

- Brière, F. G. (2012). *Distribution et collecte des eaux – Troisième édition*. Presses internationales Polytechnique.
- Ministère de l'Environnement. (1989). *Directive 004 - Réseaux d'égout*. 157 p. [En ligne]. URL: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/dir004/directive004.pdf>. (Consulté le 14 avril 2025).
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2020). *Guide pour l'établissement des normes de rejet d'une installation de traitement des eaux usées d'origine domestique*. 74 p. [En ligne]. URL: [www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/art32/Etablissementnormes-rejet-station-epuration.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/art32/Etablissementnormes-rejet-station-epuration.pdf) (Consulté le 14 avril 2025).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. (2023). *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique – 3. Débits et charges*. 15 p. [En ligne]. URL : [www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/3-debits-charges.pdf](http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/3-debits-charges.pdf) (Consulté le 14 avril 2025).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. (2023). *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique – 9. Lagunage*. 47 p. [En ligne]. URL: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/9-lagunage.pdf> (Consulté le 14 avril 2025).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. (2023). *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique – 12. Aération*. [En ligne]. URL: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/12-systeme-aeration.pdf> (Consulté le 14 avril 2025).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. (2023). *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique – 14. Nutriments*. [En ligne]. URL: <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/14-nutriments.pdf> (Consulté le 14 avril 2025).
- Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (REAFIE). RLRQ Q-2, r. 17.1.

# ANNEXE 1

Rapport d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration municipale – AtkinsRéalis, 2018





---

## Municipalité de Saint-Gervais

Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration  
municipale

---

### Rapport d'ingénierie

N/Réf. : 653378  
Révision 02

Le 10 septembre 2018





---

## Municipalité de Saint-Gervais

Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration  
municipale

---

### Rapport d'ingénierie

N/Réf. : 653378

Révision 02

Le 10 septembre 2018

---

**Jessy Carpentier**, ing. jr M. Sc.  
Ingénieur junior en infrastructures

---

**Roger Fournier**, ing.  
Directeur de projet



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
1.1	Documents de référence .....	1
<b>2.0</b>	<b>DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ACTUELLES .....</b>	<b>2</b>
<b>3.0</b>	<b>DÉBITS ET CHARGES DE CONCEPTION.....</b>	<b>4</b>
3.1	Débits et charges (2017) .....	4
3.2	Débits et charges approuvées par le MDDELCC et non construits.....	5
3.3	Débits et charges futurs (20 ans) .....	6
3.4	Débits et charges de conception .....	7
<b>4.0</b>	<b>EXIGENCES DE REJETS .....</b>	<b>7</b>
<b>5.0</b>	<b>RÉSEAU DE COLLECTE ET D'INTERCEPTION .....</b>	<b>8</b>
5.1	Poste de pompage principal .....	8
5.2	Emplacement des infrastructures de traitement existantes.....	9
5.3	Emplacement et caractéristiques du point de rejet de l'émissaire .....	9
<b>6.0</b>	<b>CONCEPTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT .....</b>	<b>9</b>
6.1	Modèle mathématique .....	9
6.1.1	Valeur de $K_e$ .....	9
6.1.2	Valeur de F.C. ....	10
6.1.3	Temps de rétention hydraulique .....	10
6.2	Demande en oxygène .....	10
6.2.1	Demande carbonée .....	11
6.2.2	Demande azotée .....	11
6.2.3	Besoins totaux en oxygène (AOR) .....	11
6.3	Système d'aération.....	12
<b>7.0</b>	<b>DIMENSIONNEMENT ET RENDEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS.....</b>	<b>13</b>
7.1	Dimensionnement des étangs aérés.....	13
7.2	Temps de rétention hydraulique .....	13
7.3	Rendement théorique de l'enlèvement en $DBO_5$ .....	14
7.4	Demande en oxygène .....	15
7.4.1	Évaluation du taux de transfert d'oxygène des diffuseurs aux conditions standards (SOTR)....	17
7.4.2	Évaluation du taux de transfert d'oxygène aux conditions réelles (OTRF).....	18
7.4.3	Évaluation du nombre d'aérateurs de type diffuseur à fines bulles .....	18

7.4.4	Vérification de l'aération à 25 °C.....	19
<b>8.0</b>	<b>COMPOSANTES DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT.....</b>	<b>19</b>
8.1	Surpresseurs .....	19
8.2	Tuyauterie d'aération .....	20
8.3	Rideau séparateur .....	20
8.4	Regard de contrôle et conduite de trop-plein .....	21
8.5	Système de dosage de sulfate ferrique .....	21
<b>9.0</b>	<b>ÉVACUATION DES BOUES .....</b>	<b>21</b>
<b>10.0</b>	<b>SUIVI D'EXPLOITATION.....</b>	<b>22</b>
<b>11.0</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>22</b>

---

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Propriétés des étangs aérés facultatifs existants.....	2
Tableau 2 : Débits moyens en fonction des trimestres (2017) .....	4
Tableau 3 : Charges actuelles moyennes (2017).....	4
Tableau 4 : Paramètres unitaires de débit (Brière, 2012).....	5
Tableau 5 : Charges unitaires de conception (MDDELCC).....	5
Tableau 6 : Débits et charges des projets approuvés par le MDDELCC et non construits.....	6
Tableau 7 : Débits et charges futurs.....	6
Tableau 8 : Débits et charges de conception par trimestre .....	7
Tableau 9 : Exigence de rejet trimestrielle type B1 .....	8
Tableau 10 : Pourcentage de nitrification en fonction du rapport $DBO_5/NTK$ (MDDELCC).....	11
Tableau 11 : Propriétés des étangs aérés facultatifs projetés.....	13
Tableau 12 : Temps de rétention hydraulique des étangs aérés.....	13
Tableau 13 : Concentrations et charges théoriques à l'effluent.....	14
Tableau 14 – Calcul des concentrations et charges en $DBO_5$ à l'effluent .....	15
Tableau 15 : Besoins en oxygène : demande carbonée .....	15
Tableau 16 : Répartition azotée par bassins .....	16
Tableau 17 : Besoins en oxygène : demande azotée.....	17
Tableau 18 : Besoins totaux en oxygène (AOR) .....	17
Tableau 19 : Taux de transfert d'oxygène des diffuseurs à fines bulles aux conditions réelles ( $OTR_F$ ).....	18
Tableau 20 : Nombre d'aérateurs requis par cellules.....	18
Tableau 21 : Nombre d'aérateurs par cellules.....	19
Tableau 22 : Nombre d'appareils d'aération requis à 25 °C.....	19

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Site des installations actuelles – Municipalité de Saint-Gervais.....	3
--	---

## LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Objectifs environnementaux de rejet (OER)

ANNEXE 2 : Note de calculs

## 1.0 INTRODUCTION

À la suite de nombreuses études au cours des dernières années, il a été établi que la capacité des installations de traitement des eaux usées de la municipalité de Saint-Gervais est insuffisante pour répondre à la croissance anticipée de la municipalité au cours des prochaines années. Afin d'établir la solution la plus appropriée pour augmenter la capacité de traitement, la firme Tetra Tech inc. a réalisé, en 2017, une étude préliminaire afin d'explorer les technologies et les solutions applicables pour la réalisation des travaux d'amélioration des installations. Suite aux recommandations de l'étude, la solution retenue par la municipalité est la mise en place d'un rideau séparateur et d'un système de traitement de type réacteur à média fluidisé (MBBR), pour le traitement respectif de la DBO<sub>5</sub> et la nitrification respectivement.

La Municipalité de Saint-Gervais a donc mandaté SNC-Lavalin pour réaliser la conception, la préparation des plans et devis et la demande d'autorisation environnementale de la solution retenue afin d'augmenter la capacité de traitement des installations de la municipalité et de répondre aux besoins futurs.

La solution retenue par la Municipalité comprend deux volets, le traitement de la DBO<sub>5</sub> et le traitement de l'azote ammoniacal par nitrification. Les travaux seront donc réalisés en deux phases distinctes. En premier lieu, l'augmentation de la capacité de traitement de la DBO<sub>5</sub> sera réalisée par l'ajout d'un rideau séparateur et l'amélioration des équipements d'aération existants, pour le traitement d'au moins 150 résidences supplémentaires. En second lieu, la conception du système de traitement de la toxicité par MBBR sera réalisée lors d'une phase ultérieure, soit après l'analyse de la toxicité sur une période de deux (2) ans.

Pour la première phase, dans le cadre de la demande d'autorisation pour réaliser un projet assujéti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le présent rapport d'ingénierie fournit les informations suivantes :

- Description des installations actuelles ;
- Débits et charges de conception ;
- Exigences de rejets ;
- Réseau de collecte et d'interception ;
- Conception du système de traitement ;
- Principales composantes des installations de traitement ;
- Contrôle du volume des boues ;
- Estimation des coûts.

Les installations existantes correspondent à la technologie de type « étangs aérés facultatifs » tel que décrit au chapitre 6.1 du « Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique (Guide) » et les modifications apportées aux installations ont été conçues conformément aux recommandations du Guide.

### 1.1 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales, Conseil canadien des ministres de l'Environnement, 2009.
- Guide de conception pour l'étude des technologies conventionnelles, MDDELCC.
- TCHOBANOGLIOUS, G., BURTON, F. L., STENSEL, H. D. & EDDY, M. 2003. *Wastewater Engineering, Treatment and Reuse*, McGraw-Hill, New York, USA. pp. 1819
- Directive 004, Réseaux d'égouts, Gouvernement du Québec – Ministère de l'Environnement, 1989.
- Augmentation de capacité de la station d'épuration municipale – Étude préliminaire, Tetra Tech, N/REF 34765 TT (60ET), septembre 2017, Révision 00.
- Évaluation de la capacité résiduelle de la station d'épuration – Étude préliminaire, Tetra Tech, N/REF 32653 TT (60ET), mars 2017, Révision 00.
- Distribution et collecte des eaux, 3<sup>e</sup> édition, Brière, F., 2012, Presses Internationales Polytechnique, pp. 602.

## 2.0 DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ACTUELLES

Les installations de Saint-Gervais ont été construites en 1993 afin de desservir l'ensemble de la municipalité. La station de traitement est de type « étangs aérés facultatifs », composée de trois (3) étangs opérant en série et d'un système de déphosphatation des eaux usées à l'aide de sulfate ferrique. Les eaux usées sont en totalité acheminées aux étangs par un poste de pompage principal (SP-1) localisé sur le site de traitement. Le site de traitement est présenté à la Figure 1.

On retrouve sur le site un bâtiment de services regroupant un système d'aération composé de trois (3) surpresseurs de 15 HP et un système de pompes doseuses de sulfate ferrique pour permettre la déphosphatation. Les surpresseurs fonctionnent à capacité maximale en tout temps. Durant l'été, deux (2) surpresseurs sont en marche et le troisième est en redondance. Pendant la période hivernale, seulement un surpresseur fonctionne à plein régime. Les surpresseurs alimentent un système d'aération composé de 35 aérateurs statiques de marque Helijet de Ecosor (modèle 1203) localisé à une profondeur de 3,6 mètres et distribué dans les étangs en fonction de la demande en oxygène. Le Tableau 1 présente les propriétés des étangs aérés facultatifs existants.

**Tableau 1 : Propriétés des étangs aérés facultatifs existants**

<b>Paramètres hydrauliques et dimensions des cellules</b>			
	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3
Longueur (m)	30,0	30,0	48,0
Longueur au miroir (m)	51,6	51,6	69,6
Largeur (m)	15,0	15,0	15,0
Largeur au miroir (m)	36,6	36,6	36,6
Hauteur d'eau (m)	3,6	3,6	3,6
Profondeur totale (m)	4,6	4,6	4,6
Pente des berges (s)	3H : 1V	3H : 1V	3H : 1V
Volume total (m <sup>3</sup> )	3929	3929	5601
<b>Paramètres d'aération</b>			
	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3
Nombre de diffuseurs	19	10	6
Débit d'air par diffuseur (m <sup>3</sup> /min)	0,36	0,36	0,36
Débit d'air de conception (m <sup>3</sup> /min)	6,8	3,6	2,1



Figure 1 : Site des installations actuelles – Municipalité de Saint-Gervais

### 3.0 DÉBITS ET CHARGES DE CONCEPTION

Les débits d'eaux usées à traiter dans le cadre du présent projet ont été établis à l'aide des valeurs de débits mesurées en 2017 au poste de pompage principal, auquel ont été ajoutés les débits provenant des projets approuvés par le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qui ne sont pas encore construits, de même que les débits futurs de conception anticipés sur une période de 20 ans.

Les charges à traiter par les « étangs aérés facultatifs » ont été calculées à l'aide des informations fournies dans l'étude préliminaire de Tetra Tech et du guide de conception. Les charges provenant des résidences futures raccordées au réseau d'égout ont été définies à l'aide des paramètres de conception populationnels. Dans le cadre du projet, aucune industrie n'a été considérée dans le secteur desservi par les étangs aérés.

#### 3.1 DÉBITS ET CHARGES (2017)

Le poste de pompage localisé sur le site de traitement refoule 100 % des eaux usées jusqu'à la station d'épuration. Les débits à l'affluent du système de traitement sont calculés par le biais des temps de fonctionnement des pompes. Les mesures de débits ont été analysées lors de l'étude préliminaire de Tetra Tech en 2017 et ont été utilisées pour la conception. Les valeurs de débits moyens par trimestre sont présentées au Tableau 2.

**Tableau 2 : Débits moyens en fonction des trimestres (2017)**

Trimestre (saison)	Débit moyen (m <sup>3</sup> /d)
Hiver	410
Printemps	825
Été	460
Automne	440

Les charges à l'affluent de la station de traitement des eaux usées ont aussi été évaluées lors de l'étude préliminaire pour l'année 2017. Les charges actuelles moyennes sont présentées au Tableau 3.

**Tableau 3 : Charges actuelles moyennes (2017)**

Paramètres	Charges (kg/d)
DBO <sub>5C</sub>	56,7
MES	91,0
NTK	11,3
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5,7
P <sub>tot</sub>	1,7

Les charges en azote ont été définies à l'aide des charges unitaires résidentielles, soit une valeur en NTK égale à 20 % de la charge en DBO<sub>5</sub> à l'affluent et une valeur en NH<sub>3</sub>-NH<sub>4</sub><sup>+</sup> égale à 50 % de la valeur en NTK.

### 3.2 DÉBITS ET CHARGES APPROUVÉES PAR LE MDDELCC ET NON CONSTRUITS

La Municipalité de Saint-Gervais, en ajout aux débits actuels, a obtenu antérieurement l'autorisation pour faire l'ajout de **11 habitations supplémentaires** sur le réseau d'égout domestique qui sont desservies par les installations de traitement des eaux usées. Ces habitations non construites, mais approuvées par le ministère doivent être considérées pour l'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées.

Pour la municipalité de Saint-Gervais, le nombre moyen de personnes pour un ménage est établi à 2,5 personnes selon le recensement le plus récent de Statistique Canada en 2016. Pour un total de 11 résidences, le système devra être en mesure de reprendre les débits et charges provenant de 28 personnes. Les débits et charges ont été calculés à l'aide des paramètres populationnels.

Les paramètres populationnels utilisés pour le calcul des débits sanitaires et de captage sont tels que décrits dans le document de référence, *Distribution et collecte des eaux, Brière, F.* Les paramètres unitaires de débit sont présentés au Tableau 4. Pour les débits d'infiltrations, les valeurs définies lors de l'étude préliminaire ont été utilisées.

**Tableau 4 : Paramètres unitaires de débit (Brière, 2012)**

Type de débit	Débit moyen de conception (l/pers.)
Débit sanitaire moyen	250
Débit de captage moyen	25 <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Pour un réseau neuf.

Les paramètres de conception populationnels du *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique (MDDELCC)* et du livre *Wastewater Engineering – Treatment and Reuse (Tchobanoglous, 2003)* ont été utilisés pour estimer les charges. Ces paramètres sont présentés au Tableau 5.

**Tableau 5 : Charges unitaires de conception (MDDELCC)**

Paramètres	Résidentiel (g/pers.d)	Charges institutionnelles (mg/L)
DBO <sub>5C</sub>	50	250
MES	60	300
NTK	10	50
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub>	5	25
P <sub>tot</sub>	2	10

Les débits et charges approuvés par le MDDELCC et non construits sont présentés au Tableau 6.

Tableau 6 : Débits et charges des projets approuvés par le MDDELCC et non construits

Projets approuvés par le MDDELCC et non construits	
<b>Généralités</b>	
Unités non construites	11
Personne par ménage	2,5
Population équivalente	28 personnes
<b>Débits (m<sup>3</sup>/d)</b>	
Débit sanitaire moyen	7,00
Débit d'infiltration moyen	0,40
Débit de captage moyen	0,70
<b>Débit total moyen</b>	<b>8,10</b>
<b>Charges (kg/d)</b>	
DBO <sub>5</sub>	1,40
MES	1,68
NTK	0,28
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0,14
P <sub>tot</sub>	0,06

### 3.3 DÉBITS ET CHARGES FUTURS (20 ANS)

La Municipalité de Saint-Gervais, en plus des débits et charges actuels, désire faire l'ajout de **150 habitations supplémentaires** sur le réseau d'égout domestique qui sont desservies par les installations de traitement des eaux usées d'ici les **20 prochaines années**. Les 150 habitations correspondent à 375 personnes équivalentes supplémentaires sur le réseau et devront être traitées au site de traitement des eaux usées municipales. Les débits et charges futurs en provenance des habitations supplémentaires projetées sont présentés au Tableau 7 et ont été calculés à l'aide des paramètres populationnels du Tableau 5 et 6 et des valeurs de débit d'infiltration définies lors de l'étude préliminaire.

Tableau 7 : Débits et charges futurs

#### Augmentation de population projetée

<b>Généralités</b>	
Unités non construites	65
Personne par ménage	2,5
Population équivalente	163 personnes
<b>Débits (m<sup>3</sup>/d)</b>	
Débit sanitaire moyen	40,75
Débit d'infiltration moyen	4,69
Débit de captage moyen	4,08
<b>Débit total moyen</b>	<b>49,52</b>
<b>Charges (kg/d)</b>	
DBO <sub>5</sub>	8,15
MES	9,78
NTK	1,63
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	0,82
P <sub>tot</sub>	0,33

### 3.4 DÉBITS ET CHARGES DE CONCEPTION

Les débits et charges de conception sont la somme des débits et charges actuelles, approuvées par le Ministère, mais non acheminées jusqu'à présent, ainsi que les débits et charges futurs sur un horizon de 20 ans. Les débits et charges de conception par trimestre sont présentés au Tableau 8.

**Tableau 8 : Débits et charges de conception par trimestre**

Débits et charges (Horizon 20 ans)	
<b>Débits (m<sup>3</sup>/d)</b>	
Hiver	468
Printemps	883
Été	518
Automne	498
<b>Moyen</b>	<b>592</b>
<b>Charges (kg/d)</b>	
DBO <sub>5</sub>	76,9
MES	115,2
NTK	15,4
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	7,7
P <sub>tot</sub>	2,5

### 4.0 EXIGENCES DE REJETS

Les objectifs environnementaux de rejet (OER) ont été spécifiés par le MDDELCC en 2014 et doivent être considérés pour l'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées. Les exigences de traitement ont été définies en fonction des OER et des exigences de traitement. Les exigences sont plus restrictives que la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales.

La station de traitement est soumise à une exigence de rejet sur le phosphore par le MDDELCC puisque le milieu récepteur se trouve au cours d'eau Bras Saint-Michel. Les exigences de rejet pour le phosphore sont de 0,8 mg/l pour la période du 15 mai au 14 novembre.

L'exigence est maintenue pour les coliformes fécaux, soit une concentration maximale de 1 000 UFC/100 ml qui doit être respectée entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 novembre. Les objectifs environnementaux de rejet reçu en juillet 2014 par la municipalité sont disponibles en Annexe 1. Les exigences de rejets ont été préliminairement établies par le MAMOT.

Considérant que le débit de conception est inférieur à 2 500 m<sup>3</sup>/d (sans apport industriel) et que la concentration en DBO<sub>5</sub> à l'amont des étangs aérés est inférieure à 120 mg/L (117 mg/L), il est considéré que les étangs aérés devront respecter un niveau de performance de type B1, tel que défini dans le chapitre 6 du *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique*. L'ensemble des exigences de rejet considérées sont présentées au Tableau 9.

Tableau 9 : Exigence de rejet trimestrielle type B1

Paramètre	Période pour le calcul de la moyenne	Concentration moyenne (mg/L)	Charge moyenne allouée (kg/d)	Rendement minimal
DBO <sub>5</sub> C	ANNÉE	20	13.0	60 %
	ÉTÉ (1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre)	15	9.8	70 %
	HIVER (1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars)	20	13.0	50 %
MES	ANNÉE	25 <sup>(1)</sup>	s/o	s/o
Ptot	Été (15 mai au 15 novembre)	0.8	0.6	60 %
Coliformes fécaux	1 <sup>er</sup> mai au 30 novembre	Moyenne géométrique pour la période 1 000 UFC/100 ml		
<b>En tout temps, la valeur du pH doit se situer entre 6,0 et 9,5</b>				
<b>L'effluent de la station d'épuration ne peut présenter de la toxicité aiguë.</b>				
<p><sup>(1)</sup> La concentration moyenne des MES doit être inférieure ou égale à 25 mg/l, sauf s'il est démontré que le dépassement est causé par des algues proliférant dans les étangs.  Les concentrations, les charges et les rendements minimaux doivent être respectés sur la période.  La conformité aux normes relatives au pH s'évalue par la prise de mesures ponctuelles selon les fréquences apparaissant au programme de suivi des rejets de la station d'épuration.  Les exigences s'appliquent à la sortie du système de traitement.</p>				

Puisque le Bras Saint-Michel fait partie du bassin versant de la rivière du Sud, l'émissaire actuel est considéré dans la catégorie « autres cours d'eau » et influence les exigences de rejets pour le phosphore total à l'effluent. Une exigence de rejet en phosphore 0,8 mg/l est demandée à l'effluent pour la période du 15 mai au 15 novembre.

## 5.0 RÉSEAU DE COLLECTE ET D'INTERCEPTION

Le réseau de collecte et d'interception des eaux usées de la municipalité de Saint-Gervais achemine les des eaux usées jusqu'au site de traitement des eaux usées, là où elles transitent en totalité à l'aide d'un poste de pompage jusqu'aux étangs aérés.

### 5.1 POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL

Le poste de pompage principal (SP-1) est localisé à proximité du bâtiment de service sur le site de traitement des eaux usées. Pour augmenter la capacité du poste de pompage, de nouvelles pompes munies de variateur de vitesse permettant d'opérer à vitesses variables ont été installées en 2013. Suite à ces modifications, le système de pompage possède maintenant une capacité maximale de 3 100 m<sup>3</sup>/d, selon l'étude préliminaire de Tetra Tech en 2017.

## 5.2 EMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRAITEMENT EXISTANTES

Les infrastructures de traitement existantes sont localisées en dehors du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Gervais à une distance d'environ 2 km au nord-ouest du centre de la municipalité. Tel que décrit à la section 2.0, les installations sont composées de trois étangs aérés facultatifs en série et d'un bâtiment de service regroupant les trois surpresseurs du système d'aération des étangs et un système de dosage de coagulant pour le traitement du phosphore total.

## 5.3 EMPLACEMENT ET CARACTÉRISTIQUES DU POINT DE REJET DE L'ÉMISSAIRE

L'émissaire existant est présentement localisé en bordure du ruisseau du Bras Saint-Michel à proximité de la station de traitement des eaux usées. Une conduite de PVC de 250 mm de diamètre permet de rejeter les eaux de l'effluent de la station de traitement à la rivière qui se trouve à une distance d'environ 75 mètres des étangs aérés. Puisqu'il s'agit d'un milieu sensible, le traitement du phosphore est exigé par le MDDELCC.

## 6.0 CONCEPTION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT

Le système de traitement prévu correspond à la technologie de type « étangs aérés facultatifs » tel que décrit au chapitre 6.1 du *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique*. La mise aux normes de l'ouvrage de traitement sera réalisée suivant les recommandations et les critères de conception du Guide. Deux scénarios seront évalués afin d'évaluer les modifications les plus optimales selon les besoins de la municipalité.

### 6.1 MODÈLE MATHÉMATIQUE

Le volume des étangs aérés facultatifs est établi sur la base d'un calcul de l'enlèvement de la DBO<sub>5</sub> en fonction du temps de rétention hydraulique. Le temps de rétention est défini de façon à ce que le système de traitement assure un rendement supérieur ou égal aux OER définis par le ministère, et ce, en tout temps et pour toutes les conditions d'opérations. Le modèle mathématique utilisé pour les calculs est celui développé par W.W. Eckenfedler. Le modèle mathématique est le suivant :

$$\frac{S_e}{S_0} = \frac{1}{1 + K_e t} X F.C.$$

Où	$S_e$	=	DBO <sub>5</sub> à l'effluent (mg/L) ;
	$S_0$	=	DBO <sub>5</sub> à l'affluent (mg/L) ;
	$K_e$	=	taux d'enlèvement de la DBO <sub>5</sub> , (d <sup>-1</sup> ) ;
	t	=	temps de rétention, (d) ;
	F.C.	=	facteur de correction pour tenir compte de la DBO provenant des produits de la décomposition anaérobie au fond des étangs.

#### 6.1.1 Valeur de $K_e$

Les valeurs considérées pour le paramètre  $K_e$  sont les suivantes, tel que recommandé par le MDDELCC dans le chapitre 6 du Guide :

$$K_e = 0,37 \text{ d}^{-1} \text{ à } 20 \text{ °C}$$

Le taux d'enlèvement de la DBO<sub>5</sub> en fonction de la température s'exprime par la relation suivante :

$$K_e(T) = K_{e20°C} \cdot \theta^{(T-20)}$$

Où	T	=	Température de l'eau dans l'étang, (°C) ;
	$K_e(T)$	=	Valeur de $K_e$ à la température T, ( $d^{-1}$ ) ;
	$K_{e20^{\circ}C}$	=	0,37 $d^{-1}$ ;
	$\theta$	=	Coefficient de température.

Le coefficient de température utilisé est de 1,07 pour les étangs aérés au Québec. Les températures retenues pour l'eau des étangs aérés pour les calculs de rendement sont celles proposées par le Guide de conception, soit de 16 °C en été, 0,5 °C en hiver et de 4 °C pour le printemps et l'automne. Ainsi, les paramètres  $K_e$  pour chacun des trimestres sont les suivants :

Été :  $K_e(16\text{ °C}) = 0,282$

Hiver :  $K_e(0,5\text{ °C}) = 0,099$

Printemps et automne :  $K_e(4\text{ °C}) = 0,125$

### 6.1.2 Valeur de F.C.

La valeur du facteur de correction est appliquée au modèle de calcul du rendement de l'élimination de la  $DBO_5$  dans les étangs aérés afin de considérer la décomposition anaérobie des dépôts au fond des étangs aérés qui nuit au rendement. Les valeurs de F.C. utilisées sont de 1,20 pour les conditions d'été et de 1,05 pour les conditions d'hiver. Le facteur de correction F.C. s'applique seulement au premier et deuxième étang à cause de l'importance plus grande des dépôts sujets à une décomposition anaérobie dans les premiers bassins.

### 6.1.3 Temps de rétention hydraulique

Le temps de rétention hydraulique est dépendant du volume utile des étangs aérés et de débits saisonniers à traiter. Pour chacun des trimestres, le temps de rétention hydraulique a été calculé selon différentes conditions : sans boues, avec boues, avec glaces et avec boues et glaces. Une occupation de 5 % du volume par les glaces et de 10 % pour le volume des boues a été considérée.

## 6.2 DEMANDE EN OXYGÈNE

La conception du système d'aération doit être réalisée selon les critères de conception prévus dans le *Guide des technologies conventionnelles* du MDDELCC. Pour concevoir un système adéquat, les contraintes suivantes doivent être respectées en tout temps :

- Un niveau minimal d'oxygène dissous de 2 mg/l doit être maintenu partout dans les étangs ;
- Le taux d'oxygène pour la demande carbonée est de 2,25 kg de  $O_2$ /kg de  $DBO_5$  enlevés en période estivale et de 1,5 kg de  $O_2$ /kg de  $DBO_5$  enlevés en période hivernale ;
- Le taux d'oxygène pour la demande azotée est établi en supposant 100 % de nitrification de l'azote ammoniacal ;
- Le taux d'oxygène pour la demande azotée est de 6,0 kg de  $O_2$ /kg de  $NH_4$  à l'affluent en période estivale ;
- La demande carbonée dans chaque étang est évaluée en considérant les volumes liquides suivants, et sans tenir compte des facteurs de correction de 1,2 en été et de 1,05 en hiver pour la décomposition des boues :
- Été : volume liquide total, incluant la majoration réservée pour les boues ;
- Hiver : volume liquide total majoré moins 5 % pour tenir compte de la couche de glace ;
- La répartition de la demande azotée entre les étangs peut être estimée à partir du rapport  $DBO_5/N-NTK$ .
- Les besoins en oxygène sont la somme de la demande carbonée et de la demande azotée.

À l'aide de ces contraintes, il est possible d'établir la quantité d'oxygène nécessaire à fournir aux étangs aérés selon diverses conditions d'opération.

6.2.1 Demande carbonée

Les besoins en oxygène pour répondre à la demande carbonée dépendent de la charge en DBO<sub>5</sub> qui est traitée dans les étangs aérés. Selon le trimestre, en période estivale ou hivernale, la demande carbonée se calcule de la façon suivante :

$$\text{AOR [kg O}_2\text{/h]} = \text{DBO}_5 \text{ enlevée [kg/d]} \times 2,25 \text{ kg O}_2\text{/kg DBO}_5 \text{ enlevée en période estivale}$$

24 h/jour

$$\text{AOR [kg O}_2\text{/h]} = \text{DBO}_5 \text{ enlevée [kg/d]} \times 1,50 \text{ kg O}_2\text{/kg DBO}_5 \text{ enlevée en période hivernale}$$

24 h/jour

6.2.2 Demande azotée

La demande azotée est calculée à l'aide de la charge en azote ammoniacal présente à l'affluent des étangs aérés. La répartition approximative de la demande azotée entre les étangs aérés est établie selon le tableau 6.2 du *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique*. Dans le premier étang, puisque le rapport DBO<sub>5</sub>/NTK est plus important, la proportion de nitrification est généralement moins importante.

**Tableau 10 : Pourcentage de nitrification en fonction du rapport DBO<sub>5</sub>/NTK (MDDELCC)**

Rapport DBO <sub>5</sub> /NTK	Pourcentage de nitrification
0	100
0,5	35
1	21
2	12
3	8,3
4	6,4
5	5,4
6	4,3
7	3,7
8	3,3
9	2,9

6.2.3 Besoins totaux en oxygène (AOR)

Les besoins totaux en oxygène sont la somme de la demande carbonée et azotée pour chacun des bassins. Les valeurs les plus critiques pour chacun des bassins seront retenues pour établir la demande en oxygène maximale.

### 6.3 SYSTÈME D'AÉRATION

Pour déterminer le nombre et la capacité des appareils d'aération, il est nécessaire d'établir la capacité de transfert d'oxygène des appareils d'aération en conditions réelles ( $OTR_F$ ) et aux conditions standards (SOTR). La détermination du nombre d'aérateurs requis, en fonction de leur capacité, est basée sur les équations de Shell :

$$\frac{AOR}{SOR} = \frac{OTR_F}{SOTR} = \alpha F \theta^{(T-20)} \frac{(\beta C_{sw} - C_L)}{C_{ss}}$$

- où
- AOR = Demande en oxygène aux conditions réelles (kg O<sub>2</sub>/h) ;
  - OTR<sub>F</sub> = Taux de transfert d'oxygène de l'appareil d'aération aux conditions réelles (kg O<sub>2</sub>/h) ;
  - SOR = Demande d'oxygène aux conditions standards (kg O<sub>2</sub>/h) ;
  - SOTR = Taux de transfert d'oxygène de l'appareil d'aération aux conditions standards (kg O<sub>2</sub>/h) ;
  - α = Facteur de correction pour la nature de l'eau et le type d'équipement ;
  - F = Facteur de correction pour la perte d'efficacité avec le temps ;
  - θ = Coefficient de température de l'eau ;
  - T = Température de l'eau (°C) ;
  - β = Facteur de correction de la concentration d'oxygène dissous à saturation pour la nature de l'eau ;
  - C<sub>sw</sub> = Concentration de l'oxygène dissous à saturation dans l'eau de procédé, corrigée pour la température, la pression barométrique et la profondeur (mg/L) ;
  - C<sub>L</sub> = Concentration d'oxygène dissous à maintenir dans le liquide (mg/L) (2,0 mg/L) ;
  - C<sub>ss</sub> = Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire aux conditions standards, corrigées pour la profondeur (mg/L).

Les concentrations C<sub>sw</sub> et C<sub>ss</sub> sont calculées à l'aide des équations suivantes :

$$C_{sw} = C_{st} \frac{(P_b + 9,78DWD \cdot f)}{P_s}$$

$$C_{ss} = C_{s20} \frac{(P_s + 9,78DWD \cdot f)}{P_s}$$

- où
- C<sub>ST</sub> = Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire pour une température donnée et une pression de 1 atmosphère ou 101,3 kPa (mg/L) ;
  - C<sub>S20</sub> = Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire pour une température de 20 °C et une pression de 1 atmosphère (mg/L) (C<sub>S20</sub> = 9 092 mg/L) ;
  - P<sub>b</sub> = Pression barométrique (kPa) ;
  - P<sub>s</sub> = Pression standard (kPa) (P<sub>s</sub> = 101,3 Kpa) ;
  - DWD = Profondeur de relâche des bulles d'air (m) ;
  - f = Facteur de profondeur effective.

Dans des étangs aérés facultatifs où l'intensité de mélange est plus faible, un facteur de 90 % doit être appliqué aux valeurs des taux de transfert d'oxygène des appareils d'aération utilisés.

## 7.0 DIMENSIONNEMENT ET RENDEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS

### 7.1 DIMENSIONNEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS

Les travaux d'augmentation de la capacité des installations de traitement des eaux usées nécessitent une modification du niveau d'eau d'opération des étangs aérés facultatifs. Afin d'atteindre les exigences de rendement pour l'ouvrage, une hauteur d'eau de 3,85 m, comparativement au 3,60 m actuel, a été établie. Une revanche minimale de 600 mm sera maintenue lors des épisodes de forts débits. Un nouveau rideau séparateur sera installé au centre de la troisième cellule afin d'augmenter le rendement épuratoire de l'ouvrage. Les propriétés des étangs aérés facultatifs projetés sont présentées au Tableau 11.

**Tableau 11 : Propriétés des étangs aérés facultatifs projetés**

Paramètres hydrauliques et dimensions des cellules				
	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B
Longueur (m)	30,0	30,0	48,0	48,0
Longueur au miroir (m)	53,1	53,1	71,1	71,1
Largeur (m)	15,0	15,0	15,0	15,0
Largeur au miroir (m)	38,1	38,1	38,1	38,1
Hauteur d'eau (m)	3,85	3,85	3,85	3,85
Profondeur totale (m)	4,6	4,6	4,6	4,6
Pente des berges (s)	3H : 1V	3H : 1V	3H : 1V	3H : 1V
Fractionnement	1,0	1,0	0,5	0,5
Volume total (m <sup>3</sup> )	4418	4418	3129	3129

### 7.2 TEMPS DE RÉTENTION HYDRAULIQUE

Pour le calcul du rendement des étangs aérés, le temps de rétention hydraulique est un facteur important. Celui-ci a été mesuré en considérant la possibilité d'avoir une accumulation de boues allant jusqu'à 10 % du volume et un volume de glace de 5 % en hiver. Les temps de rétention hydraulique pour chacun des trimestres, en fonction des conditions, sont présentés au Tableau 12.

**Tableau 12 : Temps de rétention hydraulique des étangs aérés**

Conditions	TEMPS DE RÉTENTION (jour)				
	Cellule#1	Cellule#2	Cellule#3A	Cellule#3B	Total
Printemps (sans boues)	5,01	5,01	3,55	3,55	17,1
Printemps (avec boues)	4,51	4,51	4,51	3,19	16,7
Été (sans boues)	8,54	8,54	6,05	6,05	29,2
Été (avec boues)	7,68	7,68	5,44	5,44	26,2
Hiver (avec glaces)	8,98	8,98	6,36	6,36	30,7
Hiver (avec boues et glaces)	8,03	8,03	5,69	5,69	27,4
Automne (sans boues)	8,88	8,88	6,29	6,29	30,3
Automne (avec boues)	7,99	7,99	5,66	5,66	27,3

Afin de respecter les objectifs environnementaux de rejet pour les coliformes fécaux à l'effluent durant la période estivale, le temps de rétention hydraulique des étangs aérés doit respecter un temps de rétention minimal pour réaliser l'enlèvement des coliformes fécaux. Conformément aux informations reçues par le MAMOT, un temps de rétention hydraulique supérieur à 20 jours permet l'atteinte d'une concentration de 1000 UFC/100 ml. Le temps de rétention hydraulique pour le traitement des coliformes fécaux est 23 jours et permettra l'atteinte des exigences de rejet pour les coliformes fécaux.

### 7.3 RENDEMENT THÉORIQUE DE L'ENLÈVEMENT EN DBO<sub>5</sub>

En utilisant le modèle de W.W. Eckenfedler, il est possible d'évaluer les charges et les concentrations théoriques à l'effluent. Pour chacun des trimestres, l'été, l'automne, l'hiver et le printemps, les conditions d'opération ont été évaluées, considérant la température, le temps de rétention et les débits et charges à l'affluent. Les concentrations et charges théoriques à l'effluent sont présentées au Tableau 13.

**Tableau 13 : Concentrations et charges théoriques à l'effluent**

Été (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg/d)	
	entrée	sortie		%	enlevée
Cellule #1	128,0	48,5	62,1	41,2	25,1
Cellule #2	48,5	18,4	23,5	15,6	9,5
Cellule #3	18,4	7,2	8,7	5,8	3,7
Cellule #4	7,2	2,9	3,4	2,3	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>2,9</b>	<b>97,8</b>	<b>64,8</b>	<b>1,5</b>

Hiver (avec boue et glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg/d)	
	entrée	sortie		%	enlevée
Cellule #1	141,7	82,9	41,5	27,5	38,8
Cellule #2	82,9	48,5	24,3	16,1	22,7
Cellule #3	48,5	31,0	12,3	8,2	14,5
Cellule #4	31,0	19,9	7,9	5,2	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>19,9</b>	<b>86,0</b>	<b>57,0</b>	<b>9,3</b>

Printemps (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg/d)	
	entrée	sortie		%	enlevée
Cellule #1	75,1	57,6	23,3	15,4	50,8
Cellule #2	57,6	44,2	17,9	11,8	39,0
Cellule #3	44,2	28,2	21,2	14,1	24,9
Cellule #4	28,2	20,2	10,7	7,1	17,8
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>20,2</b>	<b>73,1</b>	<b>48,5</b>	<b>17,8</b>

Automne (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg/d)	
	entrée	sortie		%	enlevée
Cellule #1	133,1	79,8	40,0	26,5	39,7
Cellule #2	79,8	47,9	24,0	15,9	23,8
Cellule #3	47,9	28,0	14,9	9,9	13,9
Cellule #4	28,0	16,4	8,7	5,8	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>16,4</b>	<b>87,7</b>	<b>58,1</b>	<b>8,2</b>

Pour chacun des trimestres, des rendements différents sont observés, mais respectent tous les exigences de rendement. Cependant, il est nécessaire de vérifier si annuellement les exigences sont respectées avec les paramètres de conception utilisés. Les résultats des concentrations et charges en DBO<sub>5</sub> à l'effluent et la moyenne annuelle sont présentés au Tableau 14.

**Tableau 14 – Calcul des concentrations et charges en DBO<sub>5</sub> à l'effluent**

	Concentration (mg/l)		Charge (kg/d)		Rendement (%)	
	Effluent	Exigence niveau B1	Effluent	Exigence niveau B1	Effluent	Exigence niveau B1
<b>Été (avec boues)</b>	<b>2,9</b>	<b>15,0</b>	<b>1,5</b>	<b>9,8</b>	<b>98 %</b>	<b>70 %</b>
<b>Hiver (boue et glace)</b>	<b>19,9</b>	<b>20,0</b>	<b>9,3</b>	<b>13,0</b>	<b>86 %</b>	<b>50 %</b>
<b>Moyenne annuelle</b>	<b>14,8</b>	<b>20,0</b>	<b>9,2</b>	<b>13,0</b>	<b>86 %</b>	<b>60 %</b>

Les concentrations et les charges sont respectées pour toutes les périodes de l'année. Avec une aération suffisante, les exigences environnementales de rejet pour la DBO<sub>5</sub> devraient être respectées en tout temps à la station de traitement des eaux usées.

#### 7.4 DEMANDE EN OXYGÈNE

La demande carbonée pour les différents trimestres est présentée au Tableau 15.

**Tableau 15 : Besoins en oxygène : demande carbonée**

Été (sans boue)	DBO5 (mg/l)		Charge enlevée (kg/d)	Demande O2 (kg O2/h)
	entrée	sortie		
<b>Cellule #1</b>	128,0	37,5	46,8	4,39
<b>Cellule #2</b>	37,5	11,0	13,7	1,29
<b>Cellule #3A</b>	11,0	4,1	3,6	0,34
<b>Cellule #3B</b>	4,1	1,5	1,3	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>1,5</b>	<b>65,5</b>	<b>6,14</b>
Hiver (avec glaces)	DBO5 (mg/l)		Charge enlevée (kg/d)	Demande O2 (kg O2/h)
	entrée	sortie		
<b>Cellule #1</b>	141,7	75,0	31,2	1,95
<b>Cellule #2</b>	75,0	39,8	16,5	1,03
<b>Cellule #3A</b>	39,8	24,4	7,2	0,45
<b>Cellule #3B</b>	24,4	15,0	4,4	0,28
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>15,0</b>	<b>59,2</b>	<b>3,70</b>

Printemps (sans boues)	DBO5 (mg/l)		Charge enlevée (kg/d)	Demande O2 (kg O2/h)
	entrée	sortie		
Cellule #1	75,1	46,1	25,5	2,39
Cellule #2	46,1	28,3	15,7	1,47
Cellule #3A	28,3	19,6	7,7	0,72
Cellule #3B	19,6	13,6	5,3	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>13,6</b>	<b>54,3</b>	<b>5,09</b>
Automne (sans boues)	DBO5 (mg/l)		Charge enlevée (kg/d)	Demande O2 (kg O2/h)
	entrée	sortie		
Cellule #1	133,1	63,0	34,9	3,27
Cellule #2	63,0	29,8	16,5	1,55
Cellule #3A	29,8	16,7	6,5	0,61
Cellule #3B	16,7	9,3	3,7	0,34
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>9,3</b>	<b>61,6</b>	<b>5,78</b>

La répartition azotée pour chacun des bassins est présentée au Tableau 16.

**Tableau 16 : Répartition azotée par bassins**

Cellule	DBO <sub>5</sub> (kg/d)	NTK (kg/d)	Ratio DBO <sub>5</sub> /NTK	Courbe de Tendance (%)	Valeurs retenues (%)
Cellule #1	76,85	15,37	5,0	5,2	5
Cellule #2	31,49	14,58	2,2	14,4	15
Cellule #3A	12,90	13,04	1,0	36,5	35
Cellule #3B	5,45	10,32	0,5	43,9	45

La demande azotée pour les trimestres d'été est présentée au Tableau 17. En condition hivernale, aucune nitrification n'est considérée.

**Tableau 17 : Besoins en oxygène : demande azotée**

Demande azotée	Été (sans boue) (kg O <sub>2</sub> /h)
Cellule #1	0,30
Cellule #2	0,86
Cellule #3A	1,88
Cellule #3B	2,28
<b>TOTAL</b>	<b>5,32</b>

Les besoins totaux en oxygène sont présentés au Tableau 18.

**Tableau 18 : Besoins totaux en oxygène (AOR)**

	Été (kg O <sub>2</sub> /h)	Hiver (kg O <sub>2</sub> /h)	Printemps (kg O <sub>2</sub> /h)	Automne (kg O <sub>2</sub> /h)	Condition critique (kg O <sub>2</sub> /h)
Cellule #1	4,47	1,95	2,48	3,35	<b>4,47</b>
Cellule #2	1,54	1,03	1,72	1,80	<b>1,80</b>
Cellule #3A	0,92	0,45	1,30	1,19	<b>1,30</b>
Cellule #3B	0,87	0,28	1,24	1,09	<b>1,24</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7,79</b>	<b>3,70</b>	<b>6,74</b>	<b>7,43</b>	<b>7,79</b>

#### 7.4.1 Évaluation du taux de transfert d'oxygène des diffuseurs aux conditions standards (SOTR)

Le taux de transfert d'oxygène des diffuseurs dépend du type d'aérateur et des conditions environnementales. Dans le cadre du projet, deux types d'aérateurs statiques de fond à grosses bulles fonctionneront conjointement. Les aérateurs existants de type Helijet 1203 ne sont plus accessibles sur le marché. Des aérateurs équivalents de type Atara 18-3V seront donc installés pour l'augmentation de la capacité d'aération des étangs aérés, tout en conservant les aérateurs existants. Le taux de transfert utilisé pour le calcul d'aération est réalisé à l'aide des courbes de transfert des aérateurs Helijet. Les aérateurs de type Atara seront ajustés afin de retrouver le même point de fonctionnement.

Les hypothèses de calculs sont les suivantes :

- Type de diffuseur : Diffuseur à grosses bulles Helijet 1203 ;
- Submersion : 3,85 mètres d'eau dans l'étang (injection à 0,3 m du fond) ;
- Débit d'air : 15 SCFM en été et 7.5 SCFM en hiver ;

- Taux de transfert aux conditions standards (considérant une réduction de 10 % pour la réduction de l'intensité du mélange dans les étangs aérés facultatifs) :
  - 0,540 kg O<sub>2</sub>/h/orifice à 15 SCFM
  - 0,270 kg O<sub>2</sub>/h/orifice à 7.5 SCFM

#### 7.4.2 Évaluation du taux de transfert d'oxygène aux conditions réelles (OTRF)

À l'aide des équations de Shell, il est possible d'établir le taux de transfert des diffuseurs aux conditions réelles (OTRF). Les équations de Shell, énumérées précédemment, ont été utilisées avec les valeurs suivantes :

$\alpha$	=	0,750 pour le premier bassin
	=	0,800 pour le deuxième bassin
	=	0,850 pour le troisième bassin
	=	0,900 pour le quatrième bassin
F	=	1,0
T	=	0,50 °C en hiver
	=	16,0 °C en été (température moyenne)
	=	25,0 °C en été (conditions extrêmes)
$\beta$	=	0,95
DWD	=	3,85 m – 0,3 m = 3,55 m
f	=	0,25 pour système à grosses bulles
Pb	=	98,299 kPa
$\theta$	=	1,024
CL	=	2,0 mg/L
Cs20	=	9,092 mg/L
Ps	=	101,30 kPa

Les valeurs d'OTRF pour chacun des bassins sont présentées au Tableau 19.

**Tableau 19 : Taux de transfert d'oxygène des diffuseurs à fines bulles aux conditions réelles (OTRF)**

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B
Été (15 SCFM – 16 °C)	0,272	0,290	0,308	0,326
Hiver (7.5 SCFM – 0,5 °C)	0,151	0,161	0,171	0,182

#### 7.4.3 Évaluation du nombre d'aérateurs de type diffuseur à fines bulles

Le nombre d'aérateurs requis est calculé à partir du ratio entre la demande en oxygène (AOR) et le taux de transfert aux conditions réelles (OTRF). Le nombre d'aérateurs requis par bassin est présenté au Tableau 20.

**Tableau 20 : Nombre d'aérateurs requis par cellules**

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
Été – 16° C (6 SCFM)					
Nombre de diffuseurs	17	7	5	4	33
Débit d'air (SCFM)	255	105	75	60	495
Hiver – 0,5 °C (3 SCFM)					
Nombre de diffuseurs	17	7	5	4	33
Débit d'air (SCFM)	127.5	52.5	37.5	30	247.5

Aux cellules 1, 2 et 3A, le nombre d'aérateurs existant sont supérieurs au nombre d'aérateurs requis dans les bassins. Aucun aérateur ne sera ajouté dans ces cellules. Pour la cellule 3B, afin de répondre au besoin en oxygène, un total de 5 aérateurs supplémentaires sera ajouté. Ce faisant, il sera possible de conserver une capacité résiduelle pour les développements futurs. Au total, les cellules auront 40 aérateurs, soit 7 aérateurs de plus que la demande. Le nombre d'aérateurs et le débit d'air requis pour l'opération du système final sont présentés au Tableau 21.

Tableau 21 : Nombre d'aérateurs par cellules

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
<b>Été – 16° C (6 SCFM)</b>					
<b>Nombre de diffuseurs</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>40</b>
<b>Débit d'air (SCFM)</b>	<b>285</b>	<b>150</b>	<b>90</b>	<b>75</b>	<b>600</b>
<b>Hiver – 0,5 °C (3 SCFM)</b>					
<b>Nombre de diffuseurs</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>40</b>
<b>Débit d'air (SCFM)</b>	<b>142,5</b>	<b>75</b>	<b>45</b>	<b>37,5</b>	<b>300</b>

#### 7.4.4 Vérification de l'aération à 25 °C

Une vérification du système d'aération en conditions extrêmes, soit une température de 25 °C est effectuée. Aux conditions extrêmes, la demande en oxygène est plus grande, mais le taux de transfert est plus grand aussi. Le nombre d'appareils requis en fonction des besoins en oxygène totaux à 25 °C est présenté au Tableau 22.

Tableau 22 : Nombre d'appareils d'aération requis à 25 °C

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
<b>Été – 25 °C (15 SCFM)</b>					
AOR (kg O <sub>2</sub> /h)	5,15	1,80	1,30	1,24	10,90
OTRF (kg O <sub>2</sub> /h)	0,337	0,359	0,382	0,404	-
Nombre d'aérateurs requis	16	6	4	4	30
Débit d'air (SCFM)	240	90	60	60	450

Le nombre d'aérateurs nécessaire est égal à celui requis pour une température de 16 °C. Le système d'aération sera donc suffisant pour répondre à la demande à 25 °C.

## 8.0 COMPOSANTES DE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT

### 8.1 SURPRESSEURS

Afin d'assurer la demande en oxygène dans les étangs aérés, les trois (3) surpresseurs existants seront démantelés et de nouveaux surpresseurs à déplacement d'air positifs seront installés. Chaque surpresseur sera équipé de démarreurs magnétiques avec sélecteur à deux positions « manuel - arrêt ». Un (1) groupe de deux (2) surpresseurs de marque Aerzen Génération 5 – GM 25S DN125 de 30 HP ou équivalent approuvé, sera installé dans le bâtiment de service existant au site de traitement des eaux usées à l'emplacement des surpresseurs existants. La conduite d'aération principale sera conservée pour l'utilisation de ces nouveaux surpresseurs.

Les surpresseurs posséderont un second jeu de poulie pour opération hivernale permettant de diminuer le débit d'aération de moitié et ainsi diminuer les risques de formation de frasil dans les aérateurs et la consommation énergétique.

Les surpresseurs sont équipés des accessoires suivants :

- Socle et silencieux de décharge réactif intégré ;

- Silencieux et filtre d'aspiration intégré ;
- Base de moteur pivotante permettant la tension automatique des courroies ;
- Ensemble de supports antivibratoires ;
- Système d'entraînement par poulies et courroies avec garde de sécurité ;
- Soupape de sûreté préajustée pour 1050 mbar ;
- Collecteur de décharge avec clapet antiretour intégré ;
- Vannes de sécurité ;
- Indicateur de pression avec vanne d'isolement ;
- Indicateur d'encrassement du filtre d'entrée.

## 8.2 TUYAUTERIE D'AÉRATION

Tel que mentionné à la section 8.1, la conduite d'aération principale sera conservée pour l'alimentation des nouveaux diffuseurs. Les aérateurs supplémentaires seront raccordés à la ligne d'aération principale par des lignes d'aération secondaires. La ligne d'aération principale est de 200 mm à la sortie du bâtiment des surpresseurs et est réduite à 150 mm et 100 mm aux étangs. Pour la réalisation des travaux, de nouvelles lignes secondaires devront être ajoutées sur la ligne principale. Les conduites d'aération secondaire seront de 75 mm pour la ligne avec trois (3) ATARA 18-3V et de 50 mm pour la ligne avec deux (2) ATARA 18-3V.

## 8.3 RIDEAU SÉPARATEUR

Un nouveau rideau séparateur de type flottant de modèle Lamor-Slickbar MK7-1, ou équivalent approuvé, de 38.1 mètres de longueur à la surface de l'eau et 15 mètres au fond suivant une pente 3 : 1. Le rideau servira pour la séparation entre les deux cellules et s'assurer un meilleur rendement. Des fenêtres seront incluses dans le rideau afin de permettre le passage de la cellule 3A à la cellule 3B. Le rideau séparateur aura les propriétés suivantes :

- Deux demi-sections de 18,05 mètres avec plaque d'attache centrale de 300mm de largeur en acier inoxydable 304, pour une longueur totale de 38.1 m à la surface de l'eau ;
- Toile type XR-5 -6730 de couleur noire ;
- Flotteurs rigides fabriqués de mousse de polyéthylène d'une densité minimum de 96 kg/m<sup>3</sup>. Chaque flotteur est moulé en deux demi-sections bridées et boulonnées à travers le matériel du rideau à l'aide de boulons et d'écrous en acier inoxydable ;
- Système de lestage : Pièces de lestage en acier galvanisé avec anneaux de 9,5 mm à l'intérieur d'une doublure inférieure complètement hermétique à l'eau ;
- Câbles de tensionnement : Deux câbles de 12 mm type synthétique non-métallique paralay ;
- Câbles pour ancrage : 6 mm en acier inoxydable 304 incluant manchons et attaches ;
- Système d'ancrage intermédiaire : Deux (2) bouées incluant câble de nylon et attaches ;
- Fenêtres : Deux fenêtres de 1,0 mètre de hauteur par 1,2 mètre de largeur ;

Afin de permettre la mise en tension du câble principal dans le rideau séparateur, un système de treuil avec manivelle manuelle sera installé.

#### 8.4 REGARD DE CONTRÔLE ET CONDUITE DE TROP-PLEIN

À la sortie des étangs aérés, le regard de contrôle existant sera utilisé afin d'assurer un niveau d'eau d'opération de 3,85 m. Le déversoir triangulaire de 30° existant permet le contrôle du niveau de l'eau à la hauteur souhaitée. La conduite gravitaire existante de 250 mm de diamètre, localisé en aval de la vanne déversoir, sera conservée pour acheminer les eaux usées traitées jusqu'à l'émissaire existant.

Afin d'assurer une revanche de 600 mm en tout temps, les conduites de trop-plein existantes seront abaissées d'une hauteur d'environ 200 mm et seront localisées à une hauteur de 4,0 m du fond. Ce faisant, en cas de débit de pointe printanier soutenu, les trop-pleins permettront aux bassins d'opérer en vase communiquant et il sera possible de conserver une revanche de 600 mm.

#### 8.5 SYSTÈME DE DOSAGE DE SULFATE FERRIQUE

Le système de dosage de sulfate ferrique existant sera conservé pour le traitement du phosphore total. Tel que spécifié lors de l'étude préliminaire de Tetra Tech, le système de dosage possède une capacité résiduelle de 600 personnes équivalentes. Le présent projet comporte l'ajout de 163 personnes équivalentes sur le réseau, soit 437 personnes de moins que la capacité totale du système.

### 9.0 ÉVACUATION DES BOUES

Des mesures de boues ont été prises en septembre 2016 suite à la vidange des boues durant l'année 2016. Le pourcentage des boues pour les cellules #1, #2 et #3 sont respectivement de 9 %, 7,5 % et de 6 %. Les valeurs de boues étant inférieures à 10 % ne nécessitent pas la vidange des boues pour l'atteinte des performances de conception. Toutefois, pour la réalisation des travaux dans la cellule #3, il sera nécessaire de vidanger l'étang pour la mise en place du rideau séparateur et des aérateurs de fond.

Compte tenu de la nature des eaux à traiter et du fait qu'il est peu probable qu'il y ait de changement dans la caractérisation de ces eaux, la fréquence de vidanges des boues peut être préliminairement fixée comme suit :

- 1 fois/5-7 ans pour le bassin 1 ;
- 1 fois/5-7 ans pour le bassin 2 ;
- 1 fois/5-7 ans pour le bassin 3A ;
- 1 fois/5-7 ans pour le bassin 3B ;

L'accumulation des boues projetées ne considère pas la production de boues chimiques et de la répartition des boues non uniforme dans les bassins. Cependant, tel que mentionné à la section 6.1.6 du Guide de conception :

*« L'exploitation doit procéder à des mesures d'accumulation des boues au moins une fois par trois ans. Lorsque le volume de boues représente au moins 10 % du volume de l'étang ou que le niveau des boues se situe à un mètre ou moins sous le radier de la conduite de sortie, le niveau des boues doit alors être mesuré tous les ans. Les mesures doivent être effectuées à divers points répartis dans les étangs et en particulier dans la zone de décantation du dernier étang. Le nombre de points de mesure recommandés est de 12 pour les étangs dont la surface au fond est inférieure à 2000 m<sup>2</sup>, de 15 lorsqu'elle se situe de 2000 à 5000 m<sup>2</sup> et de 24 lorsqu'elle est supérieure à 5000 m<sup>2</sup>.*

*La qualité des boues doit être analysée tous les 3 ans et pendant l'année précédant une vidange. Si la valorisation agricole ou sylvicole est envisagée, il doit y avoir deux échantillonnages dans l'année précédant la vidange alors qu'un seul échantillonnage est requis pour l'enfouissement sanitaire. Un échantillonnage est constitué d'au moins cinq prélèvements répartis à l'intérieur d'un étang et homogénéisés pour obtenir un échantillon unique représentatif de l'étang. Les paramètres à analyser sont les matières totales et les matières volatiles totales, l'azote Kjeldahl, l'azote ammoniacal, les nitrites-nitrates, le phosphore total, le potassium, le calcium, le magnésium, l'aluminium, l'arsenic, le bore, le cadmium, le cobalt, le chrome, le cuivre, le fer, le manganèse, le mercure, le molybdène, le nickel, le plomb, le sélénium, le zinc et le BPC ainsi que le pH. »*

## 10.0 SUIVI D'EXPLOITATION

La municipalité de Saint-Gervais devra se conformer aux exigences du système de suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE). La Municipalité devra tenir à jour un registre relativement à l'exploitation de l'ouvrage de traitement des eaux usées et devra transmettre un rapport mensuel et annuel au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

## 11.0 CONCLUSIONS

Afin de permettre le développement urbain de la municipalité de Saint-Gervais, des travaux d'augmentation de la capacité de traitement sont nécessaires à la station de traitement des eaux usées. Dans une première phase, les travaux permettront de traiter les débits et charges en DBO<sub>5</sub> de 65 résidences supplémentaires et faire le suivi réglementaire de l'azote. S'il s'avère que l'effluent est toxique, les travaux de la phase 2 seront nécessaires.

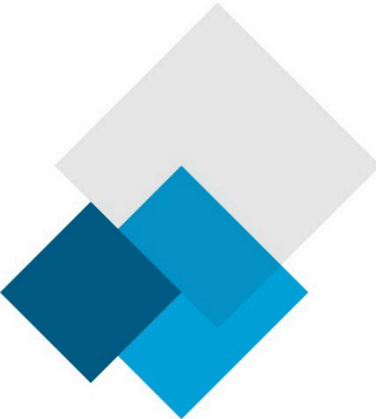
En parallèle aux présents travaux, l'analyse de la toxicité sera évaluée sur une période de deux ans par des essais en laboratoire sur la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) et la daphnie (*Daphnia magna*). Advenant un effluent toxique, les travaux de la seconde phase devront débiter pour l'ajout d'un système de nitrification opérant à l'année de type réacteur biologique à lit fluidisé (MBBR ou SBR).

L'augmentation de la capacité de traitement sera réalisée par l'ajout d'un rideau séparateur dans la troisième cellule de traitement, ce qui permettra de fractionner le bassin en deux et augmente le rendement épuratoire de l'ouvrage. De plus, le niveau des étangs sera rehaussé de 250 mm afin d'augmenter le temps de rétention et favoriser la dégradation de la DBO<sub>5</sub>. Finalement, des aérateurs seront ajoutés dans la dernière cellule et les trois (3) surpresseurs existants seront remplacés par deux (2) nouveaux surpresseurs ; le premier en fonctionnement et le deuxième en redondance. Ce faisant, il sera possible de traiter les eaux usées de 163 personnes équivalentes supplémentaires (65 résidences) selon des critères de performances d'une station d'épuration de type B1.

L'augmentation de la capacité l'ouvrage de traitement a été réalisé tel qu'il est recommandé par le *Guide pour l'étude des technologies conventionnelles du traitement des eaux usées d'origine domestique* et sera en mesure de répondre aux exigences de rejets émises par le MDDELCC.

# Annexe 1 – Objectifs environnementaux de rejet (OER)

---



## Objectifs environnementaux de rejet Municipalité de Saint-Gervais

Milieu récepteur : Bras Saint-Michel

Débit de l'effluent : 683 m<sup>3</sup>/d (rejet en continu)

Contaminants	Éléments de calcul		OER			
	Critères (mg/l)	Concentration amont (mg/l)	Concentration allouée (mg/l)	Charge allouée (kg/d)	Période d'application	
DBO <sub>5</sub>	CVAC	3,0	0,9	7	5	Année
MES	CVAC	8,5	3,5	16	11	Année
Phosphore total (mg/l – P)	CVAC	0,03	0,011	0,07 <sup>(1)</sup>	0,05	15 mai au 14 nov.
Coliformes fécaux	CARE	1000	---	3 000 UFC/100 ml <sup>(2)</sup>		1er mai au 30 nov.
NH <sub>3</sub> – NH <sub>4</sub> + (mg/l – N)	CVAC	1,23 <sup>(3)</sup>	0,028	1,61	1,10	1 <sup>er</sup> juin au 30 nov.
	CVAC	1,91 <sup>(3)</sup>	0,028	2,51	1,71	1 <sup>er</sup> déc. au 31 mai
Huiles et graisses	CVAC	---	---	Absence de film visible à la surface		Année
Toxicité aiguë	VAFe	1 UTa	---	1 UTa <sup>(4)</sup>	---	Année

CARE : Critère d'activités récréatives et d'esthétique

CVAC : Critère de vie aquatique chronique

VAFe : Valeur aiguë finale à l'effluent

(1) Le Bras Saint-Michel fait partie du bassin versant de la rivière du Sud qui est considérée dans la catégorie «autres cours d'eau» pour les fins d'application de la *Position du MDDELCC sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique*. En conséquence, l'exigence de rejet pour ce paramètre devra être fixée en fonction des tableaux 1 et 2 de cette position».

(2) Les valeurs en coliformes fécaux s'appliquent au nombre de bactéries après réactivation (s'il y a lieu).

(3) Pour le calcul des critères de toxicité chronique de l'azote ammoniacal, le pH utilisé est de 7,4 pour des températures de 7°C en hiver et de 20°C en été.

(4) Pour vérifier l'absence de toxicité aiguë à l'effluent, les essais suivants sont recommandés : *Daphnia magna* (CL<sub>50</sub>-48 h), protocole CEAEQ 2011, MA 500-D.mag. 1.1; truite arc-en-ciel (CL<sub>50</sub>-96 h), protocole d'Environnement Canada 2000 modifié 2007, SPE 1/RM/13.

## Annexe 2 – Note de calculs

---



	<b>NOTE DE CALCULS</b> Étang aéré facultatif	<b>No. de Projet</b> 653378	<b>Subdivision</b> 4000	<b>Élément</b> 1
Vérifié par : Roger Fournier, ing. Date: 2018-09-10	ÉLÉMENT: <b>Rendement EAF</b>	Date: 09 septembre 2018 ____ de ____		
<b>MODIFICATION</b> Date:	Vérifié par: Checked by:	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc. Préparé par: Prepared by:		

## Note de calculs - REV 02

### Conception des étangs aérés facultatifs

Projet: Augmentation de la capacité de traitement  
de la station d'épuration de Saint-Gervais

Rapport de l'ingénieur - REV 02

Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.  
Roger Fournier, ing.

23 pages

10 septembre 2018

---

Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.

---

Roger Fournier, ing.

NOTE DE CALCULS		No de projet	Subd.	Élément
Augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration de Saint-Gervais		653378		
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	Projet : Augmentation de la capacité de traitement du site de traitement	Date:	2018-07-20	
Date: 2018-08-07		Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr		

## 1. Les débits et charges ont été définis lors de l'étude préliminaire de TetraTech en 2017.

### 1.1 Débit journaliers moyens (2017) - Actuel

ÉTÉ	460,0 m <sup>3</sup> /d
PRINTEMPS	825,0 m <sup>3</sup> /d
HIVER	410,0 m <sup>3</sup> /d
AUTOMNE	440,0 m <sup>3</sup> /d
Annuel	533,8 m <sup>3</sup> /d

### 1.2 Charges actuelles moyennes (2017)

Paramètre	Charge	
DBO <sub>5</sub> C	56,7 kg/d	
MES	91,0 kg/d	
NTK	11,3 kg/d	*20% de la DBO5
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5,7 kg/d	*50% NTK
P <sub>tot</sub>	1,70 kg/d	

## 2. Les débits et charges des projets approuvés par le MDDELCC et non construits doivent être considérés.

### 2.1 Débits autorisés

Habitation	11	Donnée de l'étude préliminaire de TetraTech.
Personne/habitation	2,5	Statistique CANADA - Recensement 2016
Personnes équivalentes	28	

	Valeur de conception	Qmoy (m <sup>3</sup> /d)
Débit sanitaire	250,00 l/pers	7,00
Débit d'infiltration	Entrée de service	0,40
Débit de captage	25,00 l/pers	0,70
Qmoyen total		8,10

### 2.2 Charges autorisées

Paramètre	Valeur unitaire	Débit/Charge	
DBO <sub>5</sub> C	50 g/pers.d	1,40	kg/d
MES	60 g/pers.d	1,68	kg/d
NTK	10 g/pers.d	0,28	kg/d
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5 g/pers.d	0,14	kg/d
P <sub>tot</sub>	2 g/pers.d	0,06	kg/d

Tableau 2.4 Charges unitaires résidentielles<sup>1</sup>

Paramètre	Valeur
DBO <sub>5</sub>	50 g/personne.d
DCO	2,5 DBO <sub>5</sub>
MES	60 g/personne.d
MVS	0,7 MES
NTK	10 g/personne.d
NH <sub>4</sub>	0,5 NTK
Pt	2 g/personne.d

Note 1 : Excluant les broyeurs à déchets

## 3. Les débits et charges des projets futurs pouvant être construits.

### 3.1 Débits autorisés

Habitation	65	À l'aide du solveur de EXCEL.
Personne/habitation	2,5	Statistique CANADA - Recensement 2016
Personnes équivalentes	163	

	Valeur de conception	Qmoy (m <sup>3</sup> /d)
Débit sanitaire	250,00 l/pers	40,75
Débit d'infiltration	28,80 l/pers	4,69 *Étude TetraTech
Débit de captage	25,00 l/pers	4,08
Qmoyen total		49,52

### 3.2 Charges autorisées

Paramètre	Valeur unitaire	Débit/Charge	
DBO <sub>5</sub> C	50 g/pers.d	8,15	kg/d
MES	60 g/pers.d	9,78	kg/d
NTK	10 g/pers.d	1,63	kg/d
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	5 g/pers.d	0,82	kg/d
P <sub>tot</sub>	2 g/pers.d	0,33	kg/d

Tableau 2.4 Charges unitaires résidentielles<sup>1</sup>

Paramètre	Valeur
DBO <sub>5</sub>	50 g/personne.d
DCO	2,5 DBO <sub>5</sub>
MES	60 g/personne.d
MVS	0,7 MES
NTK	10 g/personne.d
NH <sub>4</sub>	0,5 NTK
Pt	2 g/personne.d

## 4. Les débits et charges de conception

Note 1 : Excluant les broyeurs à déchets

### 4.1 Débits moyens de conception

ÉTÉ	517,6 m <sup>3</sup> /d
PRINTEMPS	882,6 m <sup>3</sup> /d
HIVER	467,6 m <sup>3</sup> /d
AUTOMNE	497,6 m <sup>3</sup> /d
Annuel	591,4 m <sup>3</sup> /d

### 4.2 Charges moyennes de conception

Paramètre	Charge	
DBO <sub>5</sub> C	66,3	kg/d
MES	102,5	kg/d
NTK	13,3	kg/d
NH <sub>3</sub> -NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	6,6	kg/d
P <sub>tot</sub>	2,1	kg/d

\*20% de la DBO<sub>5</sub>

\*50% NTK

## 5. Vérification des trop-pleins

### 5.1 Débits maximal des étangs aéérés

Débit maximal des pompes: 3100 m<sup>3</sup>/d \*Étude préliminaire de TetraTech.

Diamètre requis pour les trop-plein: 300 mm

Hauteur Entrée trop-plein (du fond): 3,85 m

Hauteur Sortie trop-plein (du fond): 3,75 m

\*Modélisation de l'écoulement à l'aide de PCSWMM. L'aménagement permettra d'avoir une revanche de 600mm en tout temps.

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.			

## 1.0 DONNÉES D'ENTRÉE

Description de la simulation:

65 habitations supplémentaires

		Total	
Qmoyen (m <sup>3</sup> /d)	été	517,6	
	printemps	882,6	
	hiver	467,6	
	automne	497,6	
	<b>ANNUEL</b>	<b>591,4</b>	
Charge DBO5 à l'affluent (kg/d)	été	66,3	
	printemps	66,3	
	hiver	66,3	
	automne	66,3	
Charge NTK à l'affluent (kg/d)	été	13,3	
	printemps	13,3	
	hiver	13,3	
	automne	13,3	
Charge NH4 à l'affluent (kg/d)	été	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	printemps	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	hiver	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	automne	6,6	(50 % de la charge de NTK)
<b>Volume disponible pour les boues (%)</b>		<b>10,0</b>	
<b>Volume disponible pour les glaces (%)</b>		<b>5,0</b>	
<b>Nombre de cellules</b>		<b>4,0</b>	

Paramètres de dimensions des cellules				
	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B
*Longueur	30,0	30,0	48,0	48,0
Longueur au miroir (m) (m)	53,1	53,1	71,1	71,1
*Largeur (m)	15,0	15,0	15,0	15,0
Largeur au miroir(m)	38,1	38,1	38,1	38,1
Hauteur d'eau (m)	3,85	3,85	3,85	3,85
Pente des berges (s)	3,0	3,0	3,0	3,0
Fractionnement	1,0	1,0	0,5	0,5
Vol tot (m <sup>3</sup> )	4418	4418	3129	3129

## 2.0 VOLUME DES ÉTANGS

L'utilisateur doit répartir le volume utile total d'eaux usées à traiter entre les étangs.

	Volume utile total (m <sup>3</sup> )	Volumes utiles pour diverses conditions (m <sup>3</sup> )			
		été (sans boues)	été (avec boues)	hiver (avec glace)	hiver (avec boues et glaces)
Cellule #1	4418	4418	3977	4197	3756
Cellule #2	4418	4418	3977	4197	3756
Cellule #3	3129	3129	2816	2973	2660
Cellule #4	3129	3129	2816	2973	2660
<b>Total</b>	<b>15095</b>	<b>15095</b>	<b>13585</b>	<b>14340</b>	<b>12831</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.			

### 3.0 TEMPS DE RÉTENTION ET RENDEMENT

#### 3.1 Temps de rétention calculés dans les étangs (jours)

Le concepteur doit vérifier si une exigence de rejet en coliformes fécaux s'applique, et si tel est le cas, il doit s'assurer que le temps de rétention choisi permet de rencontrer cette exigence.

Conditions	TEMPS DE RÉTENTION (jour)				Total
	Cellule#1	Cellule#2	Cellule#3A	Cellule#3B	
Printemps (sans boues)	5,01	5,01	3,55	3,55	17,1
Printemps (avec boues)	4,51	4,51	4,51	3,19	16,7
Été (sans boues)	8,54	8,54	6,05	6,05	29,2
Été (avec boues)	7,68	7,68	5,44	5,44	26,2
Hiver (avec glaces)	8,98	8,98	6,36	6,36	30,7
Hiver (avec boues et glaces)	8,03	8,03	5,69	5,69	27,4
Automne (sans boues)	8,88	8,88	6,29	6,29	30,3
Automne (avec boues)	7,99	7,99	5,66	5,66	27,3

\*Temps de rétention moyen:

22,97

#### 3.2 Calcul du rendement des étangs

Le rendement des étangs est déterminé en utilisant la formule D'Eckenfelder:

$$Se = So * F.C. / (1 + Ke * t)$$

dans laquelle:	Se	Concentration en DBO5 à l'effluent (mg/l)
	So	Concentration en DBO5 à l'affluent (mg/l)
	Ke	Taux d'enlèvement de la DBO5 (d-1)
	t	Temps de rétention de l'étang (d)
	F.C.	Facteur de correction pour tenir compte de la DBO provenant des produits de la décomposition anaérobie qui s'effectue au fond des étangs (applicable aux étangs aérés facultatifs seulement)

Le taux d'enlèvement de la DBO5 est calculé selon la formule suivante:

$$Ke (T) = Ke(20^{\circ}C) * \theta^{(T-20)}$$

dans laquelle:	Ke (T)	Valeur de Ke, à la température T
	Ke(20°C)	Valeur de Ke, à 20 °C
	$\theta$	Coefficient de température
	T	Température de l'eau dans l'étang (°C)

Les valeurs recommandées au Québec pour les eaux usées domestiques sont les suivantes:

F.C. été	= 1,2	T été	= 16 °C
F.C. hiver	= 1,05	T hiver	= 0,5 °C
$\theta$	= 1,07	Ke(20°C)	= 0,37 d <sup>-1</sup> pour un étang aéré facultatif

<b>NOTE DE CALCULS</b>		No de projet	Subd.	Élément
<b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		653378	4000	0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.	

Le FC s'applique au premier étang pour une série de deux étangs, et seulement au premier et deuxième étangs pour une série de trois étangs ou plus, à cause de l'importance plus grande des dépôts sujets à une décomposition anaérobie dans les premiers bassins.

Les valeurs utilisées pour la conception sont les suivantes:

**Étangs aérés facultatifs**

F.C. été	:	1,20
F.C. hiver	:	1,05
Taux d'enlèvement de la DBO <sub>5</sub> (K <sub>e</sub> , 20 °C)	:	0,370
Coefficient de température (θ)	:	1,07
Température moyenne de l'eau (été, en °C)	:	16,00
Température moy. de l'eau (printemps et automne), en °C)	:	4,00
Température moyenne de l'eau (hiver, en °C)	:	0,50

K été =	0,2823
K printemps et automne =	0,1253
K hiver =	0,0989

Été (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	128,0	45,0	64,8	42,9	23,3
Cellule #2	45,0	15,9	22,8	15,1	8,2
Cellule #3	15,9	5,9	7,8	5,2	3,0
Cellule #4	5,9	2,2	2,9	1,9	1,1
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>2,2</b>	<b>98,3</b>	<b>65,1</b>	<b>1,1</b>

Été (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	128,0	48,5	62,1	41,2	25,1
Cellule #2	48,5	18,4	23,5	15,6	9,5
Cellule #3	18,4	7,2	8,7	5,8	3,7
Cellule #4	7,2	2,9	3,4	2,3	1,5
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>2,9</b>	<b>97,8</b>	<b>64,8</b>	<b>1,5</b>

Hiver (avec glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	141,7	78,8	44,4	29,4	36,8
Cellule #2	78,8	43,8	24,7	16,4	20,5
Cellule #3	43,8	26,9	11,9	7,9	12,6
Cellule #4	26,9	16,5	7,3	4,9	7,7
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>16,5</b>	<b>88,3</b>	<b>58,5</b>	<b>7,7</b>

Hiver (avec boue et glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	141,7	82,9	41,5	27,5	38,8
Cellule #2	82,9	48,5	24,3	16,1	22,7
Cellule #3	48,5	31,0	12,3	8,2	14,5
Cellule #4	31,0	19,9	7,9	5,2	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>19,9</b>	<b>86,0</b>	<b>57,0</b>	<b>9,3</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.			

Printemps (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	75,1	55,3	26,3	17,4	48,9
Cellule #2	55,3	40,8	19,4	12,8	36,0
Cellule #3	40,8	28,3	16,7	11,1	24,9
Cellule #4	28,3	19,6	11,6	7,7	17,3
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>19,6</b>	<b>73,9</b>	<b>49,0</b>	<b>17,3</b>

Printemps (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	75,1	57,6	23,3	15,4	50,8
Cellule #2	57,6	44,2	17,9	11,8	39,0
Cellule #3	44,2	28,2	21,2	14,1	24,9
Cellule #4	28,2	20,2	10,7	7,1	17,8
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>20,2</b>	<b>73,1</b>	<b>48,5</b>	<b>17,8</b>

Automne (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	133,1	75,6	43,2	28,6	37,6
Cellule #2	75,6	42,9	24,5	16,3	21,4
Cellule #3	42,9	24,0	14,2	9,4	12,0
Cellule #4	24,0	13,4	8,0	5,3	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>13,4</b>	<b>89,9</b>	<b>59,6</b>	<b>6,7</b>

Automne (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	133,1	79,8	40,0	26,5	39,7
Cellule #2	79,8	47,9	24,0	15,9	23,8
Cellule #3	47,9	28,0	14,9	9,9	13,9
Cellule #4	28,0	16,4	8,7	5,8	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>16,4</b>	<b>87,7</b>	<b>58,1</b>	<b>8,2</b>

Saison		Été	Hiver	Printemps	Automne	Total annuel
Durée (mois)		3	3	3	3	
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	Effluent	2,9	19,9	20,2	16,4	<b>14,8</b>
	Valeur pondérée	0,7	5,0	5,0	4,1	
DBO <sub>5</sub> (kg/d)	Effluent	1,5	9,3	17,8	8,2	<b>9,2</b>
	Valeur pondérée	0,4	2,3	4,4	2,0	
Rendement (%)	Effluent	97,8	86,0	73,1	87,7	<b>86,1</b>
	Valeur pondérée	24,4	21,5	18,3	21,9	

Exigences niveau B1	(mg/l)	15	20	---	---	20
	(%)	70%	50%	---	---	60%
	HRT <sub>minimum</sub> (jour)	---	---	---	---	24

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date: 2018-09-10	
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.	

#### TABLEAU RÉSUMÉ

	DBO5 (mg/l)		Charge (kg/d)		Rendement (%)	
	sortie	niveau B1	sortie	niveau B1	sortie	niveau B2
Été (avec boues)	2,9	15,0	1,5	9,8	98%	70%
Hiver(boue et glace)	19,9	20,0	9,3	13,0	86%	50%
Moyenne annuelle	14,8	20,0	9,2	13,0	86%	60%

#### 4.0 AÉRATION

Les critères de conception utilisés pour calculer l'aération sont tirés de la note technique interne no.17 du MENV du 24 Janvier 1986 ainsi que du "Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique".

Les critères suivants doivent être respectés en tout temps:

- Un niveau minimal d'oxygène dissous de 2mg / L doit être maintenu partout dans les étangs;
- Le taux d'oxygène à fournir pour la demande carbonée, pour un étang aéré facultatif, est de:
  - 2,25 kg d' O2 / kg de DBO5 enlevée pour les conditions d'été;
  - 1,5 kg d' O2 / kg de DBO5 enlevée pour les conditions d'hiver;
- La demande carbonée dans chaque étang est évaluée en considérant les volumes liquides suivants, et sans tenir compte des facteurs de correction pour la décomposition des boues de 1,2 en été et de 1,05 en hiver:
  - été: volume liquide total incluant la majoration pour les boues et glaces;
  - hiver: volume liquide total moins % pour tenir compte de la couche de glace
- La demande azotée est établie en supposant 100 % de nitrification de l'azote ammoniacal;
- Le taux d'oxygène à fournir pour la demande azotée est de 6 kg d'O2 / kg de N-NH4 appliqué; (étang aéré facultatif)
- La répartition de la demande azotée est estimée à partir du rapport DBO5 / N-NTK
- Le taux de transfert de l'oxygène ne peut être supérieur à 7 % et les équipements sont choisis pour satisfaire les conditions d'aération avec un taux de transfert de 6 %;
- Dans les étangs aérés facultatifs où l'intensité de mélange est fortement réduite, un facteur de 90 % doit être appliqué aux valeurs des taux de transfert d'oxygène des appareils d'aération utilisées.

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.	

#### 4.1 Capacité de transfert d'oxygène des appareils d'aération en conditions réelles (OTRF):

Les calculs sont présentés sur les feuilles intitulées "Valeurs de saturation d'O.D." et "OTRF":

OTRF : Été, étang 1, [kg O2 / h] =	<b>0,2721</b>	Aérateur Helijet 12-3 (15 SCFM en été) (7,5 SCFM en hiver)
OTRF : Été, étang 2, [kg O2 / h] =	<b>0,2902</b>	
OTRF : Été, étang 3, [kg O2 / h] =	<b>0,3083</b>	
OTRF : Été, étang 4, [kg O2 / h] =	<b>0,3265</b>	
OTRF : Hiver, étang 1, [kg O2 / h] =	<b>0,1513</b>	
OTRF : Hiver, étang 2, [kg O2 / h] =	<b>0,1614</b>	
OTRF : Hiver, étang 3, [kg O2 / h] =	<b>0,3817</b>	
OTRF : Hiver, étang 4, [kg O2 / h] =	<b>0,4042</b>	

#### 4.2 Aération pour l'enlèvement de la DBO5

##### i) Demande en oxygène aux conditions réelles (AOR)

Les formules suivantes sont utilisées:

- Demande en O2 (ÉTÉ) [kg/h] = DBO5 enlevée [kg/d] \* 2.25 [kg O2 / kg DBO5 enlevée] / 24 [h/d]
- Demande en O2 (HIVER) [kg/h] = DBO5 enlevée [kg/d] \* 1.5 [kg O2 / kg DBO5 enlevée] / 24 [h/d]

Été (sans boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d) enlevée	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie		
Cellule#1	128,0	37,5	46,8	4,39
Cellule#2	37,5	11,0	13,7	1,29
Cellule#3	11,0	4,1	3,6	0,34
Cellule#4	4,1	1,5	1,3	0,12
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>1,5</b>	<b>65,5</b>	<b>6,14</b>

Hiver (avec glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Charge (kg / d) enlevée	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie		
Cellule#1	141,7	75,0	31,2	1,95
Cellule#2	75,0	39,8	16,5	1,03
Cellule#3	39,8	24,4	7,2	0,45
Cellule#4	24,4	15,0	4,4	0,28
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>15,0</b>	<b>59,2</b>	<b>3,70</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.			

Printemps(s. boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d)	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie	enlevée	
Cellule#1	75,1	46,1	25,5	2,39
Cellule#2	46,1	28,3	15,7	1,47
Cellule#3	28,3	19,6	7,7	0,72
Cellule#4	19,6	13,6	5,3	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>13,6</b>	<b>54,3</b>	<b>5,09</b>

Automne(s. boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d)	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie	enlevée	
Cellule#1	133,1	63,0	34,9	3,27
Cellule#2	63,0	29,8	16,5	1,55
Cellule#3	29,8	16,7	6,5	0,61
Cellule#4	16,7	9,3	3,7	0,34
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>9,3</b>	<b>61,6</b>	<b>5,78</b>

ii) Nombre d'aérateurs requis pour l'enlèvement de la DBO5

La formule utilisée est la suivante:

$$\text{- Nombre d'appareils requis} = \frac{\text{SOR}}{\text{SOTR}} = \frac{\text{AOR}}{\text{OTRF}}$$

	Nombre d'aérateurs requis pour l'enlèvement de la DBO <sub>5</sub>				
	ÉTÉ	HIVER	PRINTEMPS	Automne	Valeur recommandée
Cellule # 1	16,13	12,87	8,80	12,02	17
Cellule # 2	4,44	6,39	5,07	5,34	7
Cellule # 3	1,09	1,18	2,34	1,99	3
Cellule # 4	0,38	0,68	1,53	1,05	2
<b>TOTAL</b>	<b>22,04</b>	<b>21,12</b>	<b>17,74</b>	<b>20,40</b>	<b>29</b>

Le nombre total d'aérateurs requis pour la DBO5 est de

29

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date: 2018-09-10	
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.	

#### 4.3 Aération pour la nitrification

##### i) besoins en oxygène aux conditions réelles (AOR)

La formule suivante est utilisée pour déterminer la demande azotée totale

$$\text{- Demande en O}_2 \text{ [kg/h]} = \text{NH}_4 \text{ appliqué [kg/d]} * 6,00 \text{ [kg O}_2 \text{ / kg N-NH}_4 \text{ appliqué]} / 24 \text{ [h/d]}$$

Il est considéré qu'il y a nitrification de l'azote ammoniacal en été seulement.

Le % de répartition de la demande azotée provient du tableau 6,2 du Guide.

AOR = Demande en O <sub>2</sub> (kg O <sub>2</sub> / h)				
# cellule	% de répartition de la demande azotée		ÉTÉ	AUTOMNE
<b>1</b>	5		0,08	0,08
<b>2</b>	15		0,25	0,25
<b>3</b>	35		0,58	0,58
<b>4</b>	45		0,75	0,75
<b>TOTAL</b>	100		1,66	1,66

##### ii) Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande azotée

La formule utilisée est la suivante:

$$\text{- Nombre d'appareils requis} = \frac{\text{SOR}}{\text{SOTR}} = \frac{\text{AOR}}{\text{OTRF}}$$

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr M. Sc.			

Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande azotée			
Cellule	ÉTÉ	AUTOMNE	Valeur recommandée
1	0,30	0,30	1
2	0,86	0,86	1
3	1,88	1,88	2
4	2,28	2,28	3
<b>TOTAL</b>	<b>5,32</b>	<b>5,32</b>	<b>7</b>

Le nombre total d'aérateurs requis pour la demande azotée est de

7

#### 4.4 Nombre total d'aérateurs

##### i) Demande totale en oxygène aux conditions réelles (AOR)

Cellule	ÉTÉ	HIVER	PRINTEMPS	AUTOMNE	conditions critiques
1	4,47	1,95	2,48	3,35	4,47
2	1,54	1,03	1,72	1,80	1,80
3	0,92	0,45	1,30	1,19	1,30
4	0,87	0,28	1,24	1,09	1,24
<b>TOTAL</b>	<b>7,79</b>	<b>3,70</b>	<b>6,74</b>	<b>7,43</b>	<b>7,79</b>

##### ii) Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande totale en oxygène

Calcul de l'aération possible			
Cellule	Demande AOR	Diff Requis	Diff installé
1	4,47	17	19
2	1,80	7	10
3	1,30	5	6
4	1,24	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>8,81</b>	<b>33</b>	<b>35</b>

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
<b>Été – 16 °C (15 SCFM)</b>					
Nombre d'aérateurs	19	10	6	4	39
Débit d'air (SCFM)	285	150	90	60	585,0
<b>Hiver – 0,5 °C (7.5 SCFM)</b>					
Nombre d'aérateurs	19	10	6	4	39
Débit d'air (SCFM)	142,5	75	45	30	292,5
<b>Nombre d'aérateurs retenu</b>	<b>19</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>39</b>
Débit d'air été (SCFM)	285	150	90	60	585
Débit d'air hiver (SCFM)	142,5	75	45	30	292,5

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.			

## 1.0 DONNÉES D'ENTRÉE

Description de la simulation: **Étang aéré avec température en été à 25 degrés**

		Total	
Qmoyen (m <sup>3</sup> /d)	été	517,6	
	printemps	882,6	
	hiver	467,6	
	automne	497,6	
Charge DBO5 à l'affluent (kg/d)	été	66,3	
	printemps	66,3	
	hiver	66,3	
	automne	66,3	
Charge NTK à l'affluent (kg/d)	été	13,3	
	printemps	13,3	
	hiver	13,3	
	automne	13,3	
Charge NH4 à l'affluent (kg/d)	été	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	printemps	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	hiver	6,6	(50 % de la charge de NTK)
	automne	6,6	(50 % de la charge de NTK)
<b>Volume disponible pour les boues (%)</b>		<b>10,0</b>	
<b>Volume disponible pour les glaces (%)</b>		<b>5,0</b>	
<b>Nombre de cellules</b>		<b>4,0</b>	

Paramètres de dimensions des cellules				
	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B
*Longueur	30,0	30,0	48,0	48,0
Longueur au miroir (m) (m)	53,1	53,1	71,1	71,1
*Largeur (m)	15,0	15,0	15,0	15,0
Largeur au miroir(m)	38,1	38,1	38,1	38,1
Hauteur d'eau (m)	3,85	3,85	3,85	3,85
Pente des berges (s)	3,0	3,0	3,0	3,0
Fractionnement	1,0	1,0	0,5	0,5
Vol tot (m <sup>3</sup> )	4418	4418	3129	3129

## 2.0 VOLUME DES ÉTANGS

L'utilisateur doit répartir le volume utile total d'eaux usées à traiter entre les étangs.

	Volume utile total (m <sup>3</sup> )	Volumes utiles pour diverses conditions (m <sup>3</sup> )			
		été (sans boues)	été (avec boues)	hiver (avec glace)	hiver (avec boues et glaces)
Cellule #1	4418	4418	3977	4197	3756
Cellule #2	4418	4418	3977	4197	3756
Cellule #3	3129	3129	2816	2973	2660
Cellule #4	3129	3129	2816	2973	2660
<b>Total</b>	<b>15095</b>	<b>15095</b>	<b>13585</b>	<b>14340</b>	<b>12831</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10				Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.

### 3.0 TEMPS DE RÉTENTION ET RENDEMENT

#### 3.1 Temps de rétention calculés dans les étangs (jours)

Le concepteur doit vérifier si une exigence de rejet en coliformes fécaux s'applique, et si tel est le cas, il doit s'assurer que le temps de rétention choisi permet de rencontrer cette exigence.

Conditions	TEMPS DE RÉTENTION (jour)				Total
	Cellule#1	Cellule#2	Cellule#3A	Cellule#3B	
Printemps (sans boues)	5,01	5,01	3,55	3,55	17,1
Printemps (avec boues)	4,51	4,51	4,51	3,19	16,7
Été (sans boues)	8,54	8,54	6,05	6,05	29,2
Été (avec boues)	7,68	7,68	5,44	5,44	26,2
Hiver (avec glaces)	8,98	8,98	6,36	6,36	30,7
Hiver (avec boues et glaces)	8,03	8,03	5,69	5,69	27,4
Automne (sans boues)	8,88	8,88	6,29	6,29	30,3
Automne (avec boues)	7,99	7,99	5,66	5,66	27,3

\*Temps de rétention moyen:

21,70

#### 3.2 Calcul du rendement des étangs

Le rendement des étangs est déterminé en utilisant la formule D'Eckenfelder:

$$Se = So * F.C. / (1 + Ke * t)$$

dans laquelle:	Se	Concentration en DBO5 à l'effluent (mg/l)
	So	Concentration en DBO5 à l'affluent (mg/l)
	Ke	Taux d'enlèvement de la DBO5 (d-1)
	t	Temps de rétention de l'étang (d)
	F.C.	Facteur de correction pour tenir compte de la DBO provenant des produits de la décomposition anaérobie qui s'effectue au fond des étangs (applicable aux étangs aérés facultatifs seulement)

Le taux d'enlèvement de la DBO5 est calculé selon la formule suivante:

$$Ke (T) = Ke(20^{\circ}C) * \theta^{(T-20)}$$

dans laquelle:	Ke (T)	Valeur de Ke, à la température T
	Ke(20°C)	Valeur de Ke, à 20 °C
	$\theta$	Coefficient de température
	T	Température de l'eau dans l'étang (°C)

Les valeurs recommandées au Québec pour les eaux usées domestiques sont les suivantes:

F.C. été	= 1,2	T été	= 16 °C
F.C. hiver	= 1,05	T hiver	= 0,5 °C
$\theta$	= 1,07	Ke(20°C)	= 0,37 d <sup>-1</sup> pour un étang aéré facultatif

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.			

Le FC s'applique au premier étang pour une série de deux étangs, et seulement au premier et deuxième étangs pour une série de trois étangs ou plus, à cause de l'importance plus grande des dépôts sujets à une décomposition anaérobie dans les premiers bassins.

Les valeurs utilisées pour la conception sont les suivantes:

**Étangs aérés facultatifs**

F.C. été	:	1,20
F.C. hiver	:	1,05
Taux d'enlèvement de la DBO <sub>5</sub> (Ke, 20 °C)	:	0,370
Coefficient de température (θ)	:	1,07
Température moyenne de l'eau (été, en °C)	:	25,00
Température moy. de l'eau (printemps et automne), en °C)	:	4,00
Température moyenne de l'eau (hiver, en °C)	:	0,50

K été =	0,5189
K printemps et automne =	0,1253
K hiver =	0,0989

Été (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	128,0	28,3	77,9	51,6	14,6
Cellule #2	28,3	6,3	17,2	11,4	3,2
Cellule #3	6,3	1,5	3,7	2,5	0,8
Cellule #4	1,5	0,4	0,9	0,6	0,2
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>0,4</b>	<b>99,7</b>	<b>66,1</b>	<b>0,2</b>

Été (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	128,0	30,8	75,9	50,3	15,9
Cellule #2	30,8	7,4	18,3	12,1	3,8
Cellule #3	7,4	1,9	4,3	2,8	1,0
Cellule #4	1,9	0,5	1,1	0,7	0,3
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>0,5</b>	<b>99,6</b>	<b>66,0</b>	<b>0,3</b>

Hiver (avec glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	141,7	78,8	44,4	29,4	36,8
Cellule #2	78,8	43,8	24,7	16,4	20,5
Cellule #3	43,8	26,9	11,9	7,9	12,6
Cellule #4	26,9	16,5	7,3	4,9	7,7
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>16,5</b>	<b>88,3</b>	<b>58,5</b>	<b>7,7</b>

Hiver (avec boue et glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	141,7	82,9	41,5	27,5	38,8
Cellule #2	82,9	48,5	24,3	16,1	22,7
Cellule #3	48,5	31,0	12,3	8,2	14,5
Cellule #4	31,0	19,9	7,9	5,2	9,3
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>19,9</b>	<b>86,0</b>	<b>57,0</b>	<b>9,3</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.			

Printemps (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	75,1	55,3	26,3	17,4	48,9
Cellule #2	55,3	40,8	19,4	12,8	36,0
Cellule #3	40,8	28,3	16,7	11,1	24,9
Cellule #4	28,3	19,6	11,6	7,7	17,3
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>19,6</b>	<b>73,9</b>	<b>49,0</b>	<b>17,3</b>

Printemps (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	75,1	57,6	23,3	15,4	50,8
Cellule #2	57,6	44,2	17,9	11,8	39,0
Cellule #3	44,2	28,2	21,2	14,1	24,9
Cellule #4	28,2	20,2	10,7	7,1	17,8
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>20,2</b>	<b>73,1</b>	<b>48,5</b>	<b>17,8</b>

Automne (sans boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	133,1	75,6	43,2	28,6	37,6
Cellule #2	75,6	42,9	24,5	16,3	21,4
Cellule #3	42,9	24,0	14,2	9,4	12,0
Cellule #4	24,0	13,4	8,0	5,3	6,7
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>13,4</b>	<b>89,9</b>	<b>59,6</b>	<b>6,7</b>

Automne (avec boue)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Rendement	Charges (kg / d)	
	entrée	sortie	%	enlevée	à la sortie
Cellule #1	133,1	79,8	40,0	26,5	39,7
Cellule #2	79,8	47,9	24,0	15,9	23,8
Cellule #3	47,9	28,0	14,9	9,9	13,9
Cellule #4	28,0	16,4	8,7	5,8	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>16,4</b>	<b>87,7</b>	<b>58,1</b>	<b>8,2</b>

Saison		Été	Hiver	Printemps	Automne	Total annuel
Durée (mois)		3	3	3	3	
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	Effluent	0,5	19,9	20,2	16,4	14,2
	Valeur pondérée	0,1	5,0	5,0	4,1	
DBO <sub>5</sub> (kg/d)	Effluent	0,3	9,3	17,8	8,2	8,9
	Valeur pondérée	0,1	2,3	4,4	2,0	
Rendement (%)	Effluent	99,6	86,0	73,1	87,7	86,6
	Valeur pondérée	24,9	21,5	18,3	21,9	

Exigences niveau B1	(mg/l)	15	20	---	---	20
	(%)	70%	50%	---	---	60%
	HRT <sub>minimum</sub> (jour)	---	---	---	---	24

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.	

#### TABLEAU RÉSUMÉ

	DBO5 (mg/l)		Charge (kg/d)		Rendement (%)	
	sortie	niveau B1	sortie	niveau B1	sortie	niveau B2
Été (avec boues)	0,5	15,0	0,3	9,8	100%	70%
Hiver(boue et glace)	19,9	20,0	9,3	13,0	86%	50%
Moyenne annuelle	14,2	20,0	8,9	13,0	87%	60%

#### 4.0 AÉRATION

Les critères de conception utilisés pour calculer l'aération sont tirés de la note technique interne no.17 du MENV du 24 Janvier 1986 ainsi que du « Guide pour l'étude des technologies conventionnelles de traitement des eaux usées d'origine domestique ».

Les critères suivants doivent être respectés en tout temps:

- Un niveau minimal d'oxygène dissous de 2mg / L doit être maintenu partout dans les étangs;
- Le taux d'oxygène à fournir pour la demande carbonée, pour un étang aéré facultatif, est de:
  - 2,25 kg d' O2 / kg de DBO5 enlevée pour les conditions d'été;
  - 1,5 kg d' O2 / kg de DBO5 enlevée pour les conditions d'hiver;
- La demande carbonée dans chaque étang est évaluée en considérant les volumes liquides suivants, et sans tenir compte des facteurs de correction pour la décomposition des boues de 1,2 en été et de 1,05 en hiver:
  - été: volume liquide total incluant la majoration pour les boues et glaces;
  - hiver: volume liquide total moins % pour tenir compte de la couche de glace
- La demande azotée est établie en supposant 100 % de nitrification de l'azote ammoniacal;
- Le taux d'oxygène à fournir pour la demande azotée est de 6 kg d' O2 / kg de N-NH4 appliqué; (étang aéré facultatif)
- La répartition de la demande azotée est estimée à partir du rapport DBO5 / N-NTK
- Le taux de transfert de l'oxygène ne peut être supérieur à 7 % et les équipements sont choisis pour satisfaire les conditions d'aération avec un taux de transfert de 6 %;
- Dans les étangs aérés facultatifs où l'intensité de mélange est fortement réduite, un facteur de 90 % doit être appliqué aux valeurs des taux de transfert d'oxygène des appareils d'aération utilisées.

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10				Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.

#### 4.1 Capacité de transfert d'oxygène des appareils d'aération en conditions réelles (OTRF):

Les calculs sont présentés sur les feuilles intitulées "Valeurs de saturation d'O.D." et "OTRF":

OTRF : Été, étang 1, [kg O2 / h] =	<b>0,3368</b>	Aérateur Helijet 12-3 (15 SCFM en été) (7,5 SCFM en hiver)
OTRF : Été, étang 2, [kg O2 / h] =	<b>0,3592</b>	
OTRF : Été, étang 3, [kg O2 / h] =	<b>0,3817</b>	
OTRF : Été, étang 4, [kg O2 / h] =	<b>0,4042</b>	
OTRF : Hiver, étang 1, [kg O2 / h] =	<b>0,1513</b>	
OTRF : Hiver, étang 2, [kg O2 / h] =	<b>0,1614</b>	
OTRF : Hiver, étang 3, [kg O2 / h] =	<b>0,3817</b>	
OTRF : Hiver, étang 4, [kg O2 / h] =	<b>0,4042</b>	

#### 4.2 Aération pour l'enlèvement de la DBO5

##### i) Demande en oxygène aux conditions réelles (AOR)

Les formules suivantes sont utilisées:

- Demande en O2 (ÉTÉ) [kg/h] = DBO5 enlevée [kg/d] \* 2.25 [kg O2 / kg DBO5 enlevée] / 24 [h/d]
- Demande en O2 (HIVER) [kg/h] = DBO5 enlevée [kg/d] \* 1.5 [kg O2 / kg DBO5 enlevée] / 24 [h/d]

Été (sans boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d) enlevée	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie		
Cellule#1	128,0	23,6	54,0	5,07
Cellule#2	23,6	4,3	10,0	0,93
Cellule#3	4,3	1,0	1,7	0,16
Cellule#4	1,0	0,3	0,4	0,04
<b>TOTAL</b>	<b>128,0</b>	<b>0,3</b>	<b>66,1</b>	<b>6,20</b>

Hiver (avec glaces)	DBO <sub>5</sub> (mg/l)		Charge (kg / d) enlevée	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie		
Cellule#1	141,7	75,0	31,2	1,95
Cellule#2	75,0	39,8	16,5	1,03
Cellule#3	39,8	24,4	7,2	0,45
Cellule#4	24,4	15,0	4,4	0,28
<b>TOTAL</b>	<b>141,7</b>	<b>15,0</b>	<b>59,2</b>	<b>3,70</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10	Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.			

Printemps(s. boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d)	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie	enlevée	
Cellule#1	75,1	46,1	25,5	2,39
Cellule#2	46,1	28,3	15,7	1,47
Cellule#3	28,3	19,6	7,7	0,72
Cellule#4	19,6	13,6	5,3	0,50
<b>TOTAL</b>	<b>75,1</b>	<b>13,6</b>	<b>54,3</b>	<b>5,09</b>

Automne(s. boue)	DBO5 (mg/l)		Charge (kg / d)	Demande O <sub>2</sub> (kg/h)
	entrée	sortie	enlevée	
Cellule#1	133,1	63,0	34,9	3,27
Cellule#2	63,0	29,8	16,5	1,55
Cellule#3	29,8	16,7	6,5	0,61
Cellule#4	16,7	9,3	3,7	0,34
<b>TOTAL</b>	<b>133,1</b>	<b>9,3</b>	<b>61,6</b>	<b>5,78</b>

ii) Nombre d'aérateurs requis pour l'enlèvement de la DBO<sub>5</sub>

La formule utilisée est la suivante:

$$\text{- Nombre d'appareils requis} = \frac{\text{SOR}}{\text{SOTR}} = \frac{\text{AOR}}{\text{OTRF}}$$

	Nombre d'aérateurs requis pour l'enlèvement de la DBO <sub>5</sub>				
	ÉTÉ	HIVER	PRINTEMPS	Automne	Valeur recommandée
Cellule # 1	15,04	12,87	7,11	9,71	16
Cellule # 2	2,60	6,39	4,10	4,31	7
Cellule # 3	0,42	1,18	1,89	1,61	2
Cellule # 4	0,10	0,68	1,24	0,85	2
<b>TOTAL</b>	<b>18,16</b>	<b>21,12</b>	<b>14,33</b>	<b>16,48</b>	<b>27</b>

Le nombre total d'aérateurs requis pour la DBO<sub>5</sub> est de

27

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10			Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.	

#### 4.3 Aération pour la nitrification

##### i) besoins en oxygène aux conditions réelles (AOR)

La formule suivante est utilisée pour déterminer la demande azotée totale

$$- \text{Demande en O}_2 \text{ [kg/h]} = \text{NH}_4 \text{ appliqué [kg/d]} * 6,00 \text{ [kg O}_2 \text{ / kg N-NH}_4 \text{ appliqué]} / 24 \text{ [h/d]}$$

Il est considéré qu'il y a nitrification de l'azote ammoniacal en été seulement.

Le % de répartition de la demande azotée provient du tableau 6,2 du Guide.

AOR = Demande en O <sub>2</sub> (kg O <sub>2</sub> / h)				
# cellule	% de répartition de la demande azotée		ÉTÉ	AUTOMNE
1	5		0,08	0,08
2	15		0,25	0,25
3	35		0,58	0,58
4	45		0,75	0,75
<b>TOTAL</b>	100		1,66	1,66

##### ii) Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande azotée

La formule utilisée est la suivante:

$$- \text{Nombre d'appareils requis} = \frac{\text{SOR}}{\text{SOTR}} = \frac{\text{AOR}}{\text{OTRF}}$$

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet 653378	Subd. 4000	Élément 0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	3 étangs en terre, 4 cellules		Date:	2018-09-10
Date: 2018-09-10				Préparé par : Jessy Carpentier, ing. jr. M. Sc.

Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande azotée			
Cellule	ÉTÉ	AUTOMNE	Valeur recommandée
1	0,25	0,25	1
2	0,69	0,69	1
3	1,52	1,52	2
4	1,84	1,84	2
<b>TOTAL</b>	<b>4,30</b>	<b>4,30</b>	<b>6</b>

Le nombre total d'aérateurs requis pour la demande azotée est de

6

#### 4.4 Nombre total d'aérateurs

##### i) Demande totale en oxygène aux conditions réelles (AOR)

Cellule	ÉTÉ	HIVER	PRINTEMPS	AUTOMNE	conditions critiques
1	5,15	1,95	2,48	3,35	5,15
2	1,18	1,03	1,72	1,80	1,80
3	0,74	0,45	1,30	1,19	1,30
4	0,78	0,28	1,24	1,09	1,24
<b>TOTAL</b>	<b>7,85</b>	<b>3,70</b>	<b>6,74</b>	<b>7,43</b>	<b>7,85</b>

9,535040561

##### ii) Nombre d'aérateurs requis pour satisfaire la demande totale en oxygène

Calcul de l'aération possible			
Cellule	Demande AOR	Diff Requis	Diff installé
1	5,15	16	19
2	1,80	6	10
3	1,30	4	6
4	1,24	4	0
<b>TOTAL</b>	<b>9,49</b>	<b>30</b>	<b>35</b>

	Cellule 1	Cellule 2	Cellule 3A	Cellule 3B	TOTAL
<b>Été – 16 °C (15 SCFM)</b>					
Nombre d'aérateurs	16	6	4	4	30
Débit d'air (SCFM)	240	90	60	60	450,0
<b>Hiver – 0,5 °C (7.5 SCFM)</b>					
Nombre d'aérateurs	16	6	4	4	30
Débit d'air (SCFM)	120	45	30	30	225,0
<b>Nombre d'aérateurs retenu</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
Débit d'air été (SCFM)	240	90	60	60	<b>450</b>
Débit d'air hiver (SCFM)	120	45	30	30	<b>225,0</b>

<b>NOTE DE CALCULS</b> <b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		No de projet	Subd.	Élément
		653378	4000	0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	Municipalité de Saint-Gervais	Date: 2018-07-20		
Date: 2018-08-07	Conception	Préparé par : Jessy Carpentier, ing.jr M. Sc.		

**ÉQUATIONS**

$$C_{ss} = \frac{C_{s20} (P_s + 9.78 \cdot DWD \cdot f)}{P_s}$$

$$C_{sw} = \frac{C_{st} (P_B + 9.78 \cdot DWD \cdot f)}{P_s}$$

**PARAMÈTRES**

Symbole	Description	Unité
C <sub>ss</sub>	Valeur de saturation d'oxygène dissous standard corrigée pour la pression barométrique et la profondeur	mg / L
C <sub>sw</sub>	Valeur de saturation d'oxygène dissous standard corrigée pour la pression barométrique, la profondeur et la température de l'eau	mg / L
C <sub>s20</sub>	Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire pour une température de 20 °C et une pression de 1 atmosphère	mg / L
C <sub>st</sub>	Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire pour une température donnée et une pression de 1 atmosphère ou 101,3 kPa	mg / L
P <sub>s</sub>	Pression standard	kPa
P <sub>B</sub>	Pression barométrique au site des étangs	kPa
DWD	Profondeur d'injection des bulles	m
f	facteur de profondeur effective	constante

**VALEURS**

C <sub>st</sub> hiver	=	13,425	mg / L	(température considérée: 3,1 °C)
C <sub>st</sub> été	=	9,092	mg / L	(température considérée: 20 °C)
C <sub>s20</sub>	=	9,092	mg / L	
P <sub>s</sub>	=	101,3	kPa	
P <sub>B</sub>	=	100,267	kPa	
DWD	=	3,55	m	Hauteur aérateur 0,3 m
				Profondeur étang 3,85 m
f	=	0,25		

**RÉSULTATS**

C <sub>ss</sub>	=	9,871	mg / L
C <sub>sw</sub> hiver	=	14,438	mg / L
C <sub>sw</sub> été	=	9,778	mg / L

## Capacité de transfert d'oxygène des appareils d'aération en conditions réelles

<b>NOTE DE CALCULS</b>		No de projet	Subd.	Élément
<b>ÉTANGS AÉRÉS FACULTATIFS</b>		653378	4000	0001
Vérifié par : Roger Fournier, ing.	Municipalité de Saint-Gervais	Date: 2018-07-20		
Date: 2018-08-07	Conception	Préparé par : Jessy Carpentier, ing.jr M. Sc.		

### ÉQUATION

$$\frac{\text{OTRF}}{\text{SOTR}} = \alpha F \Theta^{(T-20)} \frac{(\beta C_{sw} - CL)}{C_{ss}}$$

### PARAMÈTRES

Symbole	Description	Unité
SOTR	Taux de transfert d'oxygène de l'appareil d'aération aux conditions standards	kg O2 / h
OTRF	Taux de transfert d'oxygène de l'appareil d'aération aux conditions réelles	kg O2 / h
$\alpha$	Facteur de correction pour la nature de l'eau et le type d'équipement	constante
F	Facteur de correction pour la perte d'efficacité (0.8 @ 1.0)	constante
$\theta$	Coefficient de température de l'eau	constante
T	Température de l'eau	°C
$\beta$	Facteur de correction de la concentration d'oxygène dissous à saturation pour la nature de l'eau	constante
C <sub>sw</sub>	Concentration de l'oxygène dissous à saturation dans l'eau de procédé, corrigée pour la température, la pression barométrique et la profondeur	mg / L
CL	Concentration d'oxygène dissous à maintenir dans le liquide	mg / L
C <sub>ss</sub>	Concentration d'oxygène dissous à saturation en eau claire aux conditions standards, corrigée pour la profondeur	mg / L

### VALEURS

Type et modèle d'aérateur :	Helijet 1203		
Débit d'air en été :	15,00	SCFM	
Débit d'air en hiver :	7,50	SCFM	
SOTR (été)	0,540	kg O2 / h	0,600
SOTR (hiver)	0,270	kg O2 / h	0,300
$\alpha$ bassin 1	0,7500		
$\alpha$ bassin 2	0,8000		
$\alpha$ bassin 3	0,8500		
$\alpha$ bassin 4	0,9000		
F	1,00		
$\theta$	1,024		
T (été)	16,0	°C	
T (hiver)	0,5	°C	
$\beta$	0,95		
CL	2,0	mg / L	

### RÉSULTATS

Transfert d'oxygène aux conditions réelles (kg O2 / h)

	OTRF			
	Bassin 1	Bassin 2	Bassin3A	Bassin3B
<b>Helijet 1203</b>				
Été 16°C	0,272	0,290	0,308	0,326
Hiver	0,151	0,161	0,171	0,182
Été 25°C	0,337	0,359	0,382	0,404

# ANNEXE 2

Réponse MELCCFP





---

**TR: Analyse-municipal**

---

À partir de Chartrand, Simon <Simon.Chartrand@environnement.gouv.qc.ca>

Date Mar 2025-05-13 14:30

À Nejjari, Adam <Adam.Nejjari@atkinsrealis.com>

Cc Eaux usées - DR12 <eauxusees.dr12@environnement.gouv.qc.ca>

Bonjour M. Nejjari,

Les options que je vois pour vous permettre de faire faire cette modification sont soit d'attendre l'étude pour l'attestation d'assainissement municipal (AAM) ou de remplir le formulaire d'inscription de l'ouvrage de traitement suivant : <https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.environnement.gouv.qc.ca%2Feau%2Feaux-usees%2Fsomaeu%2Finscription-station.docx&wdOrigin=BROWSELINK> afin de présenter les modifications souhaitées en fonction de vos données observées.

Bonne journée,

## Simon Chartrand

**Inspecteur principal, chef d'équipe – Secteur municipal**

**Intervenant Urgence-Environnement**

**Direction régionale du contrôle environnemental de Chaudière-Appalaches**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte

contre les changements climatiques, Faune et Parcs

675, route Cameron, bureau 200

Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7

☎ 418 386-8000, poste 31236

✉ [simon.chartrand@environnement.gouv.qc.ca](mailto:simon.chartrand@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** ne-pas-repondre <[ne-pas-repondre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ne-pas-repondre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Envoyé :** 5 mai 2025 11:50

**À :** Internet DR12 <[chaudiere-appalaches@environnement.gouv.qc.ca](mailto:chaudiere-appalaches@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Analyse-municipal

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.

Nom : Adam Nejjari

Téléphone : 4182640096

Courriel : [adam.nejjari@atkinsrealis.com](mailto:adam.nejjari@atkinsrealis.com)

Région : Chaudière-Appalaches

Municipalité : Saint-Gervais

Objet de la requête : Projet à réaliser, autorisation environnementale, interprétation réglementaire, permis ou certificat de pesticides

Précisions : Secteur municipal (matières résiduelles, eau potable, eaux usées, neiges usées, etc.)

Autres précisions sur la localisation :

Station de traitement des eaux usées sur la route 279

Courte description de la demande :

Demande d'information concernant la classification du niveau de performance d'une station à étangs aérés

Question :

Bonjour,

Nous travaillons actuellement sur une étude de capacité au niveau de la STEU à St-Gervais. En 2018, la concentration de la DBO5 était inférieure à 120mg/L, ce qui a conduit à une classification B1 au niveau de performance de la station (débit de 650 m3/d).

Depuis 2022, la concentration à l'affluent est supérieure à 120mg/L, nous aimerions savoir quelles sont les actions à entreprendre afin de faire ce changement de classification de B1 à B2.

N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin.

Merci d'avance.

## Inscription d'une station d'épuration sur la plateforme somaeu ou mise à jour de l'information

Ce document doit être accompagnée du ou des documents mentionnés dans la liste ci-dessous et doit être envoyé à l'équipe SOMAEU à l'adresse suivante : [somaeu@environnement.gouv.qc.ca](mailto:somaeu@environnement.gouv.qc.ca), ainsi qu'au contrôle environnemental du Québec de votre direction régionale, dont l'adresse électronique figure à la page d'accueil de la plateforme SOMAEU, dans la section « Comment contacter la direction régionale ». Ce document doit être conservé dans le registre d'exploitation de l'OMAEU.

**Nouvelle station**       **Mise à jour**

<b>Nom de l'OMAEU si existant :</b>	
<b>Nom de l'exploitant municipal :</b>	

### Travaux assujettis à une autorisation ministérielle :

Oui       Non       Sans objet

Si oui, numéro ou date de l'autorisation :

**Projet en validation à l'échelle réelle :**  Oui  Non

**Date d'acceptation des travaux par l'exploitant municipal :** Cliquez ici pour entrer une date.

Provisoire       Définitive

### Personne à contacter (membre du personnel administratif ou technique de la municipalité) :

Nom :

Fonction :

Téléphone :      Poste :

Adresse courriel :

### Pièces jointes :

[Fiche de la station d'épuration](#) (obligatoire pour l'inscription d'une nouvelle station en l'absence de la description des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées [DOMAEU])

[Fiche du prétraitement et du traitement primaire](#)

[Fiche du traitement tertiaire](#)

[Schéma de procédé](#) à jour (si non disponible, le transmettre dès que possible)

DOMAEU (si non disponible, la transmettre dès que possible)

Attestation de conformité à l'autorisation (la transmettre dans les 60 jours suivant l'acceptation des travaux)

# ANNEXE 3

Résultats d'échantillonnage et des niveaux de boues



# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105753**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972880

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Boue	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguerre	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2024-09-24	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2024-09-24	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Étang 1	Température à la réception (°C) :	20.5
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Aluminium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Aluminium (Al)			<b>6770</b>	mg/kg		
Arsenic extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Arsenic (As)			<b>4.5</b>	mg/kg		
Bore extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Bore (B)			<b>13</b>	mg/kg		
Cadmium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cadmium (Cd)			<b>3.3</b>	mg/kg		
Cobalt extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cobalt (Co)			<b>&lt;10</b>	mg/kg		
Chrome extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Chrome (Cr)			<b>58</b>	mg/kg		
Cuivre extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC

### Avertissement Hors critères

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105753**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972880

Cuivre (Cu)			<b>749</b>	mg/kg	
Fer extractible	Non	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Fer (Fe)			<b>14400</b>	mg/kg	
Mercure extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Mercure (Hg)			<b>5.5</b>	mg/kg	
Oxyde de potassium (K2O)	Non	CHM35/ILCE6			2024-10-01 QC
Oxyde de potassium (K2O)			<b>1800</b>	mg/kg	
Potassium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Potassium (K)			<b>1500</b>	mg/kg	
Manganèse extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Manganèse (Mn)			<b>266</b>	mg/kg	
Molybdène extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Molybdène (Mo)			<b>13.4</b>	mg/kg	
Nickel extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Nickel (Ni)			<b>38</b>	mg/kg	
Plomb extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Plomb (Pb)			<b>77</b>	mg/kg	

### Avertissement Hors critères

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105753**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972880

Sélénium extractible	Oui	ENVX-CHM-35		2024-10-01	QC
Sélénium (Se)			<b>3.6</b>	mg/kg	
Zinc extractible	Oui	ENVX-CHM-35		2024-10-01	QC
Zinc (Zn)			<b>1420</b>	mg/kg	
Pentoxyde de diphosphore (P2O5)	Non	CHM35/ILCE6		2024-09-30	LG
Résultat			<b>16500</b>	µg P2O5/kg m.s.	
MST, MVT, Siccité et Matière Organique	Oui	ILCE-043		2024-09-30	LG
Matières volatiles totales (MVT)			<b>12100</b>	mg/kg hum	
Résultat matières solides totales (MST)			<b>18900</b>	mg/kg	
Résultat % matière sèche (Siccité)			<b>1.9</b>	%	
% Humidité			<b>98</b>	%	
% matières organiques volatiles 550°C (PNA)			<b>63.7</b>	%	
% Matières volatiles totales (% MVT)			<b>1.2</b>	% hum	
Azote ammoniacal	Oui	PC-EN-CHI-PON003		2024-10-01	LG
Résultat			<b>5800</b>	mg/kg	
Azote total Kjeldahl	Oui	PC-EN-CHI-PON008		2024-09-30	LG
Résultat			<b>25800</b>	mg/kg	
pH	Oui	PC-EN-CHI-PON015		2024-09-30	LG

Avertissement **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105753**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com


## Données sur le prélèvement


Échantillon EnvironeX : 7972880

Résultat			<b>7.28</b>	----
Phosphores totaux	Oui	ILCE-069		2024-09-30 LG
Résultat			<b>7200</b>	mg/kg
Rapport Carbone/Azote - Rapport C/N	Non	PC-EN-CHI-PON008		2024-09-29 LG
Résultat			<b>12</b>	-----

Commentaires de l'échantillon :

Commentaires du certificat :

Approuvé par :   
Kathy Morin, Chimiste  
Site de Québec



Avertissement **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105754**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 7972881

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Boue	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguerre	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2024-09-24	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2024-09-24	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Étang #2	Température à la réception (°C) :	20.0
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Aluminium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Aluminium (Al)			<b>5200</b>	mg/kg		
Arsenic extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Arsenic (As)			<b>4.1</b>	mg/kg		
Bore extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Bore (B)			<b>150</b>	mg/kg		
Cadmium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cadmium (Cd)			<b>&lt;0.9</b>	mg/kg		
Cobalt extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cobalt (Co)			<b>18</b>	mg/kg		
Chrome extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Chrome (Cr)			<b>22</b>	mg/kg		
Cuivre extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC

**Avertissement**    **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105754**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 7972881

Cuivre (Cu)			<b>246</b>	mg/kg	
Fer extractible	Non	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Fer (Fe)			<b>146000</b>	mg/kg	
Mercure extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Mercure (Hg)			<b>0.8</b>	mg/kg	
Potassium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Potassium (K)			<b>864</b>	mg/kg	
Manganèse extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Manganèse (Mn)			<b>974</b>	mg/kg	
Molybdène extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Molybdène (Mo)			<b>3.2</b>	mg/kg	
Nickel extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Nickel (Ni)			<b>21</b>	mg/kg	
Plomb extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Plomb (Pb)			<b>25</b>	mg/kg	
Sélénium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Sélénium (Se)			<b>1.8</b>	mg/kg	

**Avertissement Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105754**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972881

Zinc extractible	Oui	ENVX-CHM-35	2024-10-01	QC
Zinc (Zn)		<b>444</b>	mg/kg	
Oxyde de potassium (K2O)	Non	ILCE-069	2024-09-30	LG
Oxyde de potassium (K2O)		<b>1040</b>	mg/kg	
Pentoxyde de diphosphore (P2O5)	Non	CHM35/ILCE6	2024-09-30	LG
Résultat		<b>78700</b>	µg P2O5/kg m.s	
MST, MVT, Siccité et Matière Organique	Oui	ILCE-043	2024-09-30	LG
Matières volatiles totales (MVT)		<b>8400</b>	mg/kg hum	
Résultat matières solides totales (MST)		<b>22100</b>	mg/kg	
Résultat % matière sèche (Siccité)		<b>2.2</b>	%	
% Humidité		<b>98</b>	%	
% matières organiques volatiles 550°C (PNA)		<b>38.0</b>	%	
% Matières volatiles totales (% MVT)		<b>0.8</b>	% hum	
Azote ammoniacal	Oui	PC-EN-CHI-PON003	2024-10-01	LG
Résultat		<b>992</b>	mg/kg	
Azote total Kjeldahl	Oui	PC-EN-CHI-PON008	2024-09-30	LG
Résultat		<b>19900</b>	mg/kg	
pH	Oui	PC-EN-CHI-PON015	2024-09-30	LG

**Avertissement** **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
 Sylvain daguerre  
 150 rue principale, St-Gervais  
 Québec, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105754**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2024-10-04  
 Projet client : Particuliers / analyses diverses  
 Bon de commande : .  
 Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
 Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 7972881

Résultat	<b>6.85</b>		----	
Phosphores totaux	Oui	ILCE-069		2024-09-30 LG
Résultat			<b>34400</b>	mg/kg
Rapport Carbone/Azote - Rapport C/N	Non	PC-EN-CHI-PON008		2024-09-29 LG
Résultat			<b>10</b>	-----

Commentaires de l'échantillon :

Commentaires du certificat :

Approuvé par :  

Kathy Morin, Chimiste  
 Site de Québec

**Avertissement**   **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105755**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972882

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Boue	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguerre	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2024-09-24	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2024-09-24	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Étang #3	Température à la réception (°C) :	20.0
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Aluminium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Aluminium (Al)			<b>8300</b>	mg/kg		
Arsenic extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Arsenic (As)			<b>4.0</b>	mg/kg		
Bore extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Bore (B)			<b>18</b>	mg/kg		
Cadmium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cadmium (Cd)			<b>4.2</b>	mg/kg		
Cobalt extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Cobalt (Co)			<b>&lt;10</b>	mg/kg		
Chrome extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC
Chrome (Cr)			<b>55</b>	mg/kg		
Cuivre extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01	QC

### Avertissement Hors critères

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105755**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 7972882

Cuivre (Cu)			<b>1040</b>	mg/kg	
Fer extractible	Non	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Fer (Fe)			<b>14900</b>	mg/kg	
Mercure extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Mercure (Hg)			<b>6.3</b>	mg/kg	
Oxyde de potassium (K2O)	Non	CHM35/ILCE6			2024-10-01 QC
Oxyde de potassium (K2O)			<b>1420</b>	mg/kg	
Potassium extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Potassium (K)			<b>1180</b>	mg/kg	
Manganèse extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Manganèse (Mn)			<b>387</b>	mg/kg	
Molybdène extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Molybdène (Mo)			<b>13.0</b>	mg/kg	
Nickel extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Nickel (Ni)			<b>35</b>	mg/kg	
Plomb extractible	Oui	ENVX-CHM-35			2024-10-01 QC
Plomb (Pb)			<b>82</b>	mg/kg	

**Avertissement Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
Sylvain daguerre  
150 rue principale, St-Gervais  
Québec, Québec  
G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105755**  
Demande d'analyse : NA  
Date du rapport: 2024-10-04  
Projet client : Particuliers / analyses diverses  
Bon de commande : .  
Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

## Données sur le prélèvement

Échantillon EnvironeX : 7972882

Sélénium extractible	Oui	ENVX-CHM-35		2024-10-01	QC
Sélénium (Se)			<b>4.2</b>	mg/kg	
Zinc extractible	Oui	ENVX-CHM-35		2024-10-01	QC
Zinc (Zn)			<b>1640</b>	mg/kg	
Pentoxyde de diphosphore (P2O5)	Non	CHM35/ILCE6		2024-09-30	LG
Résultat			<b>29400</b>	µg P2O5/kg m.s.	
MST, MVT, Siccité et Matière Organique	Oui	ILCE-043		2024-09-30	LG
Matières volatiles totales (MVT)			<b>10300</b>	mg/kg hum	
Résultat matières solides totales (MST)			<b>17300</b>	mg/kg	
Résultat % matière sèche (Siccité)			<b>1.7</b>	%	
% Humidité			<b>98</b>	%	
% matières organiques volatiles 550°C (PNA)			<b>59.8</b>	%	
% Matières volatiles totales (% MVT)			<b>1.0</b>	% hum	
Azote ammoniacal	Oui	PC-EN-CHI-PON003		2024-10-01	LG
Résultat			<b>2620</b>	mg/kg	
Azote total Kjeldahl	Oui	PC-EN-CHI-PON008		2024-09-30	LG
Résultat			<b>14200</b>	mg/kg	
pH	Oui	PC-EN-CHI-PON015		2024-09-30	LG

### Avertissement Hors critères

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Hydro Experts  
 Sylvain daguerre  
 150 rue principale, St-Gervais  
 Québec, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:**

Certificat : **4105755**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2024-10-04  
 Projet client : Particuliers / analyses diverses  
 Bon de commande : .  
 Chargé de projets : Juliette Provencher : 514-332-6001 #5384  
 Adresse courriel : Juliette.Provencher@et.eurofinsca.com

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 7972882

Résultat	<b>7.37</b>				
Phosphores totaux	Oui	ILCE-069		2024-09-30	LG
Résultat			<b>12900</b>	mg/kg	
Rapport Carbone/Azote - Rapport C/N	Non	PC-EN-CHI-PON008		2024-09-29	LG
Résultat			<b>21</b>	-----	

Commentaires de l'échantillon :

Commentaires du certificat :

Approuvé par :  

Kathy Morin, Chimiste  
Site de Québec

**Avertissement**    **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguette  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116

Certificat : **4341914**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-05  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 8596712

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Eau usée Effluent	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguette	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2025-05-27	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2025-05-27	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Étangs St-Gervais	Température à la réception (°C) :	19.0
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Matières en suspension	Oui	ENVX-CHM-03			2025-05-31	QC
Résultat			<b>39</b>	mg/L		
Azote ammoniacal	Oui	ENVX-CHM-05			2025-05-28	QC
Résultat			<b>18.1</b>	mg N/L		
Phosphores totaux	Oui	ENVX-CHM-07			2025-05-28	QC
Résultat			<b>0.45</b>	mg P/L		
Demande biochimique en oxygène carbonée- 5 jours	Oui	ENVX-CHM-08			2025-05-30	QC
Résultat			<b>9</b>	mg O2/L		
Demande chimique en oxygène	Oui	ENVX-CHM-04			2025-05-28	QC
Résultat			<b>87</b>	mg O2/L		
Alcalinité totale et pH						
Alcalinité totale	Non	CHM31/PCEN-CHIPON002			2025-05-29	QC
Résultat			<b>177</b>	mg CaCO3/L		

**Avertissement**    **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

## **CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL**

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguerre  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116

Certificat : **4341914**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-05  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 8596712

pH EU	Oui	CHM14/PCEN- CHI-PON15	2025-05-27	QC
pH mesuré		<b>7.71</b>	---	

Commentaires de l'échantillon : L'échantillon pour l'analyse de la Demande biochimique en oxygène a été congelé à la réception au laboratoire.

**Avertissement**   **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguette  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116

Certificat : **4341914**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-05  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 8596728

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Eau usée Affluent	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguette	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2025-05-27	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2025-05-27	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Station de pompage	Température à la réception (°C) :	17.4
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Matières en suspension	Oui	ENVX-CHM-03			2025-05-31	QC
Résultat			<b>1320</b>	mg/L		
Phosphores totaux	Oui	ENVX-CHM-07			2025-05-28	QC
Résultat			<b>4.77</b>	mg P/L		
Demande biochimique en oxygène carbonée- 5 jours	Oui	ENVX-CHM-08			2025-05-30	QC
Résultat			<b>241</b>	mg O2/L		
Demande chimique en oxygène	Oui	ENVX-CHM-04			2025-05-28	QC
Résultat			<b>1070</b>	mg O2/L		

Commentaires de l'échantillon : L'échantillon pour l'analyse de la Demande biochimique en oxygène a été congelé à la réception au laboratoire.

**Avertissement**    **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguerre  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116

Certificat : **4341914**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-05  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 8596729

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Eau usée Affluent	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguerre	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2025-05-27	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2025-05-27	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Regard extérieur	Température à la réception (°C) :	19.1
Info. supplémentaires :	NA		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Matières en suspension	Oui	ENVX-CHM-03			2025-06-03	QC
Résultat			<b>364</b>	mg/L		
Phosphores totaux	Oui	ENVX-CHM-07			2025-05-28	QC
Résultat			<b>9.81</b>	mg P/L		
Demande biochimique en oxygène carbonée- 5 jours	Oui	ENVX-CHM-08			2025-05-30	QC
Résultat			<b>164</b>	mg O2/L		
Demande chimique en oxygène	Oui	ENVX-CHM-04			2025-05-28	QC
Résultat			<b>852</b>	mg O2/L		

Commentaires de l'échantillon : L'échantillon pour l'analyse de la Demande biochimique en oxygène carbonée a été congelé à la réception au laboratoire.

**Avertissement**    **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguerre  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116


Certificat : **4341914**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-05  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

## Données sur le prélèvement


Échantillon EnvironeX : 8596729

Commentaires du certificat : C.C :  
 Alexandre Daguerre : adaguerre@hydroexperts.ca  
 Hydro Experts : hydroexperts3@gmail.com  
 M. Richard Tremblay : rtremblay@saint-gervais.ca

Approuvé par :



Kathy Morin, Chimiste  
 Site de Québec



**Avertissement** **Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# CERTIFICAT D'ANALYSES OFFICIEL

Municipalité de St-Gervais  
 Mathieu Daguerre  
 150, rue Principale  
 St-Gervais, Québec  
 G0R 3C0  
**Tél.:** (418) 887-6116

Certificat : **4360523**  
 Demande d'analyse : NA  
 Date du rapport: 2025-06-19  
 Projet client : Eau usée  
 Bon de commande : Non Fourni  
 Chargé de projets :  
 Adresse courriel :

**Données sur le prélèvement**

Échantillon EnvironeX : 8596730

Identification client :	NA	Chlore résiduel libre :	NA
Nature :	Eau usée Affluent	Chlore résiduel total :	NA
Nom du préleveur :	Sylvain Daguerre	Chloramine :	NA
Date de prélèvement:	2025-06-11	État à la réception :	Conforme
Date de réception:	2025-06-11	Résultat pH :	NA
Lieu du prélèvement :	Station de pompage	Température à la réception (°C) :	18.6
Info. supplémentaires :	Après lavage		

Paramètres	Accr. *	Méthode Interne	Résultats	Unités	Date d'analyse	Laboratoire
Matières en suspension	Oui	ENVX-CHM-03			2025-06-13	QC
Résultat			<b>531</b>	mg/L		
Phosphores totaux	Oui	ENVX-CHM-07			2025-06-12	QC
Résultat			<b>3.66</b>	mg P/L		
Demande biochimique en oxygène carbonée- 5 jours	Oui	ENVX-CHM-08			2025-06-12	QC
Résultat			<b>53</b>	mg O2/L		
Demande chimique en oxygène	Oui	ENVX-CHM-04			2025-06-13	QC
Résultat			<b>272</b>	mg O2/L		

**Commentaires de l'échantillon**

Commentaires du certificat : C.C :  
 Alexandre Daguerre : adaguerre@hydroexperts.ca  
 Hydro Experts : hydroexperts3@gmail.com  
 M. Richard Tremblay : rtremblay@saint-gervais.ca

Approuvé par :   
 Kathy Morin, Chimiste  
 Site de Québec


**Avertissement Hors critères**

\*\* Analyse accréditée par le CCN -- Accr. \* : Accréditation du MELCCFP -- NA : Non-Applicable -- TNI: Colonies trop nombreuses pour être identifiées  
 TNC : Colonies trop nombreuses pour être comptées -- PNA : Paramètre non-accrédité

Laboratoire traitant : QC : Québec; LG : Longueuil; SH : Sherbrooke; ST : Sous-traitance externe / Méthode interne : CHM ou MBIO (méthodes QC) ; ILCE ou ILME (méthodes LG)

À moins d'une demande explicite du client, les échantillons d'analyse chimiques seront entreposés au maximum 21 jours après l'émission du certificat pour les paramètres dont le délai analytique le permet.

**Ce certificat ne peut être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire. Résultats applicables qu'aux échantillons soumis à l'analyse.**

Tous les résultats d'analyse provenant de matrice solide sont calculés sur une base sèche, à moins d'avis contraires.

# AtkinsRéalis



**AtkinsRéalis**

5500, boulevard des Galeries, bur.200

Québec (Québec) G2K 2E2

Téléphone : 418-621-5500

REGLEMENT 166-92:      REGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS  
D'EGOUTS DANS LA MUNICIPALITE DE  
SAINT-GERVAIS

SECTION I: DEFINITIONS

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:
  - 1) "branchement à l'égoût": une canalisation qui déverse à l'égoût municipal les eaux d'un bâtiment ou d'un système d'évacuation;
  - 2) "égoût domestique": une canalisation destinée au transport des eaux usées domestiques;
  - 3) "égoût pluvial": une canalisation destinée au transport des eaux pluviales et des eaux souterraines;
  - 4) "égoût unitaire": une canalisation destinée au transport des eaux usées domestiques, des eaux pluviales et des eaux souterraines;
  - 5) "B.N.Q.": Bureau de normalisation du Québec.

SECTION II: PERMIS DE BRANCHEMENT

2. **Permis requis:** Tout propriétaire qui installe, renouvelle ou allonge un branchement à l'égoût, ou qui raccorde une nouvelle canalisation au branchement à l'égoût existant, doit obtenir un permis de branchement de la municipalité.
3. **Demande de permis:** Une demande de permis doit être accompagnée des documents suivants:
  - 1- un formulaire, signé par le propriétaire ou son représentant autorisé, qui indique:
    - a) le nom du propriétaire, son adresse telle qu'inscrite au rôle d'évaluation municipale et le numéro du lot visé par la demande de permis;
    - b) les diamètres, les pentes et le matériau des tuyaux à installer ainsi que le type de manchon de raccordement à utiliser;
    - c) le niveau du plancher le plus bas du bâtiment et celui du drain sous la fondation du bâtiment par rapport au niveau de la rue;
    - d) la nature des eaux à être déversées dans chaque branchement à l'égoût, soit des eaux usées domestiques, des eaux pluviales ou des eaux souterraines;
    - e) la liste des appareils, autres que les appareils domestiques usuels, qui se raccordent au branchement à l'égoût dans le cas des bâtiments non visés au paragraphe 3 du présent article;
    - f) le mode d'évacuation des eaux pluviales en provenance du toit et du terrain et des eaux souterraines;

- 2- un plan de localisation du bâtiment et du stationnement, incluant la localisation des branchements à l'égoût;
- 3- dans le cas d'un édifice public, au sens de la Loi sur la sécurité dans les édifices publics (L.R.Q., chapitre s-3), ou d'un établissement industriel ou commercial, une évaluation des débits et des caractéristiques de ses eaux ainsi qu'un plan, à l'échelle, du système de plomberie.
4. **Avis de transformation:** Tout propriétaire d'un édifice public ou d'un établissement industriel ou commercial doit informer par écrit la municipalité de toute transformation qui modifie la qualité ou la quantité prévue des eaux évacuées par les branchements à l'égoût.
5. **Avis:** Tout propriétaire doit aviser, par écrit, la municipalité lorsqu'il débranche ou désaffecte un branchement à l'égoût ou qu'il effectue des travaux d'égoût autres que ceux visés à l'article 2.

**SECTION III: EXIGENCES RELATIVES A UN BRANCHEMENT**  
**A L'EGOUT**

6. **Type de tuyauterie:** Un branchement à l'égoût doit être construit avec des tuyaux neufs et de même matériau que ceux qui sont utilisés pour la partie du branchement à l'égoût installée par la municipalité.
7. **Matériaux utilisés:** Les matériaux utilisés par la municipalité pour le raccordement à la canalisation principale d'égoût sont:
  - 1) le ciment amiante: BNQ 2632-050, classe 3300;
  - 2) le chlorure de polyvinyle (C.P.V.): BNQ 3624-130, catégorie r-600;
  - 3) le béton non armé: BNQ 2622-130, classe 3;
  - 4) le béton armé: BNQ 2622-120, classe 3;
  - 5) la fonte ductile: BNQ 3623-085, classe 50.

Les normes prévues au présent article indiquent une résistance minimale.

Les pièces et accessoires servant au raccordement doivent être usinés et les joints à garniture en mélange de caoutchouc doivent être étanches et flexibles.

8. **Longueur des tuyaux:** La longueur d'un tuyau d'un branchement à l'égoût, dont la pente est supérieure à 1 dans 3, ne doit pas excéder 1 mètre, quelque soit le matériau utilisé. Si la pente est inférieure à 1 dans 3, les longueurs standards du tuyau doivent être celles spécifiées aux normes indiquées à l'article 7.
9. **Diamètre, pente et charge hydraulique:** Le diamètre, la pente et la charge hydraulique maximale d'un branchement à l'égoût doivent être établis d'après les spécifications du Code de plomberie du Québec

(L.R.Q. 1981, chapitre 1-12.1, r. 1, article 4.10, 4.11 et 4.12) pour les égoûts de bâtiment.

**NOTE:** Ces références au Code de plomberie devront être adaptées à la version la plus récente du Code de plomberie.

10. **Identification des tuyaux:** Tout tuyau et tout raccord doivent porter une inscription permanente et lisible indiquant le nom du fabricant ou sa marque de commerce, le matériau et la diamètre du tuyau ou du raccord, sa classification, le numéro du lot de production, ainsi que le certificat de conformité du matériau émis par le B.N.Q.
11. **Installation:** Les travaux doivent être effectués conformément aux spécifications du présent règlement, aux dispositions du Code de plomberie du.....-Québec et aux normes du B.N.Q.
12. **Information requise:** tout propriétaire doit demander à la municipalité la profondeur et la localisation de la canalisation municipale d'égoût en face de sa propriété avant de procéder à la construction d'un branchement à l'égoût et des fondations de son bâtiment.
13. **Raccordement désigné:** Lorsqu'un branchement à l'égoût peut être raccordé à plus d'une canalisation municipale, la municipalité détermine à quelle canalisation le branchement doit être raccordé de façon à permettre une utilisation optimale du réseau d'égoût.
14. **Branchement interdit:** Il est interdit à un propriétaire d'installer le branchement à l'égoût entre la ligne de propriété de son terrain et la canalisation principale d'égoût municipal.
15. **Pièces interdites:** Il est interdit d'employer des coudes à angle de plus de 30 degrés dans un plan vertical ou horizontal lors de l'installation d'un branchement à l'égoût.
16. **Branchement par gravité:** Un branchement à l'égoût peut être gravitaire, si les conditions suivantes sont respectées:
  - 1) le plancher le plus bas du bâtiment est construit à au moins 60 centimètres au-dessus de la couronne de la canalisation municipale d'égoût; et
  - 2) la pente du branchement à l'égoût respecte la valeur minimale de 1 dans 50: le niveau de la couronne de la canalisation principale de l'égoût municipal et celui du radier du drain de bâtiment sous la fondation doivent être considérés pour le calcul de la pente.

Son profil doit être le plus continu possible. Des coudes de 22,5 degrés au maximum doivent être installés au besoin sur le branchement pour qu'il ait, au niveau de l'emprise de rue, une couverture minimale de 2,15 m sous le terrain fini à cet endroit. Si cette élévation n'est pas connue, on présumera que l'élévation est identique à l'élévation projetée du centre

de la rue; sinon, l'élévation du terrain existant devra servir de base.

17. **Puits de pompage:** Si un branchement à l'égoût ne peut être raccordé par gravité à la canalisation municipale d'égoût, les eaux doivent être acheminées dans un puits de pompage conforme aux normes prévues à l'article 4.0.4 du Code de plomberie du Québec.

Il doit être prévu un puits de pompage pour les eaux domestiques et un pour les eaux pluviales et souterraines; cependant si la canalisation municipale d'égoût est unitaire, un seul puits de pompage est requis.

18. **Lit du branchement:** Un branchement à l'égoût doit être installé, sur toute sa longueur, sur un lit d'au moins 150 millimètres d'épaisseur de pierre concassée ou de gravier ayant une granulométrie de 0 à 20 millimètres, de sable ou de poussière de pierre.

Le matériau utilisé doit être compacté au moins deux fois avec une plaque vibrante et il doit être exempt de caillou, de terre gelée, de terre végétale ou de tout autre matériau susceptible d'endommager la canalisation ou de provoquer un affaissement.

19. **Précautions:** Le propriétaire doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que du sable, de la pierre, de la terre, de la boue ou quelque autre saleté ou objet ne pénètre dans le branchement à l'égoût ou dans la canalisation municipale lors de l'installation.

20. **Étanchéité et raccordement:** Un branchement à l'égoût doit être étanche et bien raccordé, conformément aux exigences spécifiées à l'annexe I.

L'inspecteur municipal peut exiger des tests d'étanchéité et de vérification de raccordement sur tout branchement à l'égoût conformément à l'annexe I.

Le branchement à l'égoût doit être raccordé au branchement à l'égoût municipal au moyen d'un manchon de caoutchouc étanche (lequel rétrécit à la chaleur, avec collier de serrage en acier inoxydable ou autre) approuvé par l'inspecteur municipal.

Lorsqu'un branchement est installé en prévision d'un raccordement futur, l'extrémité du tuyau doit être fermée par un bouchon étanche.

21. **Recouvrement du branchement:** Tout branchement à l'égoût doit être recouvert d'une épaisseur d'au moins 150 millimètres de pierre concassée ou de gravier ayant une granulométrie de 0 à 20 millimètres, de sable ou de poussière de pierre.

Le matériau utilisé doit être exempt de caillou, de terre gelée, de terre végétale ou de tout autre matériau susceptible d'endommager le branchement ou de provoquer un affaissement.

22. **Regard d'égoût:** Pour tout branchement à l'égoût de 30 mètres et plus de longueur ou de 250 millimètres

et plus de diamètre, le propriétaire doit installer un regard d'égoût d'au moins 750 millimètres de diamètre à la ligne de propriété de son terrain.

Il doit aussi installer un tel regard à tous les 100 mètres de longueur additionnelle.

Un branchement à l'égoût doit être pourvu d'un regard d'égoût à tout changement horizontal ou vertical de direction de 30 degrés et plus et à tout raccordement avec un autre branchement à l'égoût.

#### SECTION IV: EVACUATION DES EAUX USEES

23. **Branchement séparé:** Même si la canalisation municipale d'égoût est unitaire, les eaux usées domestiques d'une part et les eaux pluviales en provenance du toit et du terrain et les eaux souterraines d'autre part doivent être évacuées jusqu'à la ligne de propriété du terrain dans des branchements à l'égoût distincts.
24. **Exception:** En dépit des dispositions de l'article 23, les eaux usées domestiques, les eaux pluviales et les eaux souterraines peuvent être évacuées par le même branchement si les eaux ne peuvent être évacuées par gravité et si la canalisation municipale d'égoût est unitaire.
25. **Réseau pluvial projeté:** Lorsque la canalisation municipale d'égoût pluvial n'est pas installée en même temps que la canalisation municipale d'égoût domestique, les eaux souterraines et les eaux pluviales doivent être évacuées sur le terrain ou dans un fossé et il est interdit de les déverser dans la canalisation municipale d'égoût domestique.
26. **Interdiction, position relative des branchements:** Nul ne doit évacuer ses eaux usées domestiques dans une canalisation d'égoût pluvial et ses eaux usées pluviales dans une canalisation d'égoût domestique.

Le propriétaire doit s'assurer de la localisation de la canalisation municipale d'égoût domestique et de celle d'égoût pluvial avant d'exécuter les raccordements.

Comme règle générale, le branchement à l'égoût pluvial se situe à gauche du branchement à l'égoût domestique, en regardant vers la rue du site du bâtiment.

27. **Séparation des eaux:** Le branchement à l'égoût domestique ne doit en aucun temps recevoir des eaux pluviales ou des eaux souterraines.

Les eaux pluviales et souterraines doivent être dirigées vers un fossé, sur le terrain, dans un cours d'eau ou vers le branchement à l'égoût pluvial.

Les eaux de refroidissement non contaminés doivent être considérées comme des eaux pluviales.

28. **Evacuation des eaux pluviales:** Les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 150

centimètres du bâtiment, en évitant l'infiltration vers le drain souterrain du bâtiment.

L'évacuation des eaux pluviales d'un terrain doit se faire en surface.

29. **Exception:** En dépit des dispositions de l'article 28, les eaux pluviales peuvent être déversées dans la canalisation municipale d'égoût pluvial ou unitaire lorsque des circonstances exceptionnelles rendent impossible leur déversement en surface.
30. **Entrée de garage:** Une entrée de garage sous le niveau de la rue doit être aménagée de façon à ne pas capter les eaux pluviales de la rue.
31. **Eaux des fossés:** Il est interdit de canaliser les eaux provenant d'un fossé ou d'un cours d'eau dans un branchement à l'égoût.

#### SECTION V: APPROBATION DES TRAVAUX

32. **Avis de remblayage:** Avant de remblayer le branchement à l'égoût, le propriétaire doit en aviser la municipalité.
33. **Autorisation:** Avant le remblayage des branchements à l'égoût, la personne autorisée par la municipalité doit procéder à leur vérification.

Si les travaux sont conformes aux prescriptions du présent règlement, la personne autorisée délivre un certificat d'autorisation pour le remblayage.

34. **Remblayage:** Dès que les travaux de remblayage sont autorisés, les tuyaux doivent être recouverts en présence de la personne autorisée par la municipalité d'une couche d'au moins 150 millimètres de l'un des matériaux spécifiés à l'article 21.
35. **Absence de certificat:** Si le remblayage a été effectué sans que la personne autorisée par la municipalité n'ait procédé à leur vérification et n'ait délivré un certificat d'autorisation, elle doit exiger du propriétaire que le branchement à l'égoût soit découvert pour vérification.

#### SECTION VI: PROTECTION ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'EGOUT

36. **Prohibition:** Il est interdit de détériorer, d'enlever ou de recouvrir toute partie d'un regard, d'un puisard ou d'un grillage, ou d'obstruer l'ouverture de toute canalisation municipale d'égoût.
37. **Prohibition:** Nul ne peut disposer sur les regards, les puisards ou les grillages et dans les emprises carrossables des rues de la municipalité des matériaux susceptibles d'obstruer les canalisations municipales d'égoût.

#### SECTION VII: DISPOSITION PENALES ET FINALES

38. **Amende:** Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100\$ et d'au plus 300\$, en plus des frais.

39. **Infraction continue:** Toute infraction à une disposition du présent règlement constitue, jour par jour, une infraction séparée.
40. **Droit d'inspecter:** La personne mandatée par la municipalité est autorisée à visiter et à inspecter tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.
41. **Annexes:** Les annexes I, II, III et IV font partie intégrante du présent règlement.
42. **Entrée en vigueur:** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Gervais le 13 janvier 1992.

  
le maire, Georges Lapierre

  
le sec. trés. Gilles Breton

#### ANNEXE 1

#### LES PROCEDURES RELATIVES AUX ESSAIS D'ETANCHEITE D'UN BRANCHEMENT ET A LA VERIFICATION DES RACCORDEMENTS

##### 1. Généralités

Tout branchement à l'égoût doit être installé de façon à minimiser l'infiltration des eaux souterraines.

##### 2. Contrôle de l'étanchéité

###### 2.1 Branchements accessibles par une seule ouverture

Branchements dont le diamètre est de 200 mm ou moins et dont la longueur mesurée entre le raccordement à l'égoût municipal et le raccordement au bâtiment est inférieure à 30 mètres:

Le contrôle d'étanchéité sur ces branchements s'effectue selon la méthode de l'essai à basse pression d'air par segmentation, tel que décrit ci-dessous.

###### 2.2 Branchements accessibles par 2 ouvertures

Branchements dont le diamètre est de 250 mm et plus ou dont la longueur est supérieure à 30 mètres:

Le contrôle d'étanchéité sur ces branchements (y compris les regards) doit être conforme aux exigences de la plus récente norme du B.N.Q. en vigueur sur les essais d'étanchéité se rapportant aux réseaux d'égoût.

### 3. Procédure relative à l'essai d'étanchéité à l'air par segmentation

Tout tronçon de conduite sur lequel est effectué un essai à l'air doit être isolé par deux bouchons pneumatiques reliés entre eux par une tige métallique et distants de 1,5 mètres. Toute la conduite doit être vérifiée par déplacements successifs du train de bouchons, y compris le joint de raccordement à l'égoût municipal, à la ligne du lot.

Après avoir gonflé les deux bouchons et créé une pression d'air de 24 KPa dans le tronçon isolé, l'essai consiste à mesurer le temps nécessaire pour enregistrer une baisse de pression de 7 KPa.

Le temps mesuré pour la baisse de pression ne devra jamais être inférieur à cinq secondes. Dans le cas où ce temps est inférieur à cinq secondes, il faudra apporter les correctifs requis et reprendre l'essai pour vérification.

L'essai peut être réalisé avant la remblayage pour autant que la qualité du lit du branchement ait été vérifiée.

### 4. Vérification du raccordement du branchement à l'égoût

Lorsque l'égoût municipal est de type séparatif, un essai sur le branchement à l'égoût domestique est exigé afin de vérifier si le branchement est bien raccordé à l'égoût domestique municipal. Un générateur de son est introduit soit dans le branchement privé, soit dans l'égoût municipal et le son doit être audible avec netteté à l'autre extrémité.

## ANNEXE II

### DEMANDE DE PERMIS POUR UN BRANCHEMENT A L'EGOUT

#### Municipalité de Saint-Gervais

1. Numéro civique ou numéro de lot: \_\_\_\_\_
2. Nom du propriétaire \_\_\_\_\_  
 Adresse \_\_\_\_\_  
 Téléphone \_\_\_\_\_
3. Entrepreneurs: (s'il y a lieu)  
 - en excavation \_\_\_\_\_  
 - en plomberie \_\_\_\_\_
4. Types de branchements à l'égoût:
  1. Domestique
    - 1.1 Nature des eaux déversées
      - eaux d'usage domestique courant
      - autres  (préciser) \_\_\_\_\_
    - 1.2 Caractéristiques du branchement  
 longueur: \_\_\_\_\_ diamètre: \_\_\_\_\_

matériau: \_\_\_\_\_ manchon de raccordement:

\_\_\_\_\_

2. Pluvial

2.1 Nature des eaux versées

- eaux de toit

- eaux de terrain

(superficie drainée) \_\_\_\_\_ (m2)

- eaux du drain de fondation

- autres  (préciser): \_\_\_\_\_

2.2 Caractéristiques du branchement

longueur: \_\_\_\_\_ diamètre: \_\_\_\_\_

matériau: \_\_\_\_\_

5. Mode d'évacuation:

1. Par gravité

2. Par puits de pompage

Indiquer la nature des eaux et l'endroit où elles sont pompées:

- dans le branchement à l'égoût

- ailleurs  (préciser): \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

6. Profondeur par rapport au niveau de la rue:

1. du plancher le plus bas du bâtiment: \_\_\_\_\_

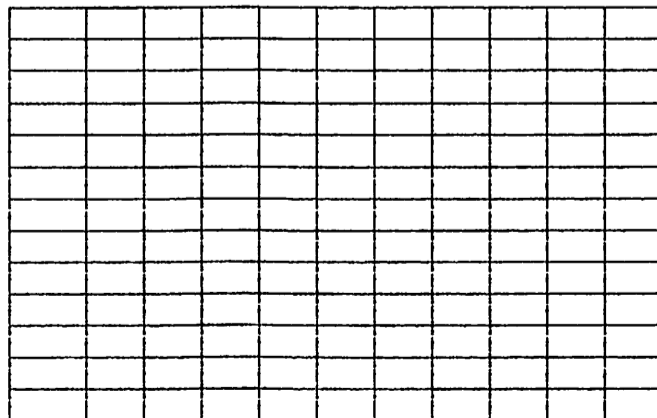
2. du drain sous le bâtiment: \_\_\_\_\_

3. du branchement à l'égoût domestique\*: \_\_\_\_\_

4. du branchement à l'égoût pluvial\*: \_\_\_\_\_

\* Cette information doit être obtenue de la municipalité.

7. Plan de localisation à l'échelle (des bâtiments, des branchements à l'égoût, du stationnement drainé ainsi que tout autre détail pertinent).



Si nécessaire, annexer le plan de localisation.

8. Pour un édifice public ou un établissement industriel ou commercial, fournir un plan à l'échelle du système de plomberie, une estimation des débits et une évaluation des caractéristiques des eaux usées (si ces eaux sont différents des eaux usées domestiques usuelles).

Signé en ce ..... e jour de ..... 19

\_\_\_\_\_  
(propriétaire)

ANNEXE III

PERMIS D'UN BRANCHEMENT A L'EGOUT

Municipalité de Saint-Gervais

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_  
 Adresse (ou numéro de lot) \_\_\_\_\_  
 Suite à l'étude de votre demande en date du \_\_\_\_\_  
 pour installer votre branchement à l'égoût pour le lot no  
 \_\_\_\_\_, nous vous autorisons à procéder à cette installation.

Ces travaux devront être réalisés conformément aux exigences du règlement municipal numéro 166-92.

Avant de remblayer le branchement à l'égoût, le propriétaire devra en aviser la municipalité et les travaux devront être approuvés par l'inspecteur de la municipalité.

Permis émis à Saint-Gervais,

En ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 19\_\_.

\_\_\_\_\_  
(signature de la personne mandatée)

ANNEXE IV:

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Municipalité de Saint-Gervais

Nom du propriétaire \_\_\_\_\_  
 Adresse (ou numéro de lot) \_\_\_\_\_

Je soussignée, personne mandatée par la Municipalité de Saint-Gervais, certifie, par la présente avoir procédé à la vérification du branchement à l'égoût sur la propriété ci-haut mentionnée, et déclare l'avoir trouvé conforme au règlement municipal numéro 166-92.

Donné à Saint-Gervais,

En ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 19\_\_.

\_\_\_\_\_  
(signature de la personne mandatée)

AVIS DE MOTION le 13 janvier 1992  
par le conseiller, M. Odilon Bilodeau

AVIS PUBLIC ET ENTREE EN VIGUEUR  
le 13 février 1992

  
le sec.-trés. Gilles Breton



**Projet de l'ordre du jour**  
**Conseil d'administration**

*Les Loisirs de Saint-Gervais*

Rencontre mercredi 25 mars 2026, 19 h 00  
Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance  
De Saint-Gervais

1. Ouverture de l'ordre du jour : - **Décision**
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - **Décision**
3. P.V. de la rencontre du 18 février 2026 : - **Décision**
4. Déclaration d'intérêt pour cette rencontre : - **Information**
5. Points de la municipalité : - **Information**
6. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 31 janvier 2026 : - **Décision**
7. Retour sur les tâches de la rencontre du 18 février 2026 : - **Information**
8. Retour sur les activités : - **Information**
  - a. Festival des neiges 2026;
  - b. *Tournoi de Joffre du 20 février 2026;*
  - c. *Soirée reconnaissance CCU17;*
  - d. *ER bar :*
    - i. *Jeudi Poches*
    - ii. *Samedi Poches*
  - e. *Semaine de relâche;*
9. Activité à venir : - **Information**
  - a. *Fête nationale;*
  - b. *Tournoi de golf;*
  - c. *Pâques;*
10. ~~Bogym~~ : - **Information**
  - a. *Nombre de membres;*
11. *Suivi comité externe* : - **Information**
  - a. *Comité 250<sup>e</sup>;*
  - b. *Championnat Canadien de l'Est U15 Féminin;*
  - c. *Comité projet patinoire extérieure;*
12. Mise à jour de la planification stratégique; - **Décision**
13. Programmation printemps-été 2026; - **Information**
14. Rapport des locations de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026; - **Information**
15. Rapport du nombre d'heures estimées pour les événements de l'année 2026; - **Information**
16. Résolution : - **Décision**
  - a. Embauche du personnel du camp de jour;
  - b. Dépôt Programme Culturel de la MRC.
17. AGA; - **Information**
  - a. États des résultats;
  - b. Élection
18. Subvention :
  - a. Programme Culturel de la MRC; - **Résolution**
  - b. Fonds de la Promutuel Assurance; **Décision**
19. Prochains travaux avec les sous-comités : - **Information**
  - a. *RH :*
  - b. *Administration :*
    - i. Subvention pour la FQCCL;
    - ii. Politique de gestion contractuelle;
    - iii. Politique de remboursement des activités et des cours;
    - iv. Travailler le budget et les stratégies de rentabilité;
  - c. ~~Bogym~~ :
    - i. Ajustement de la liste de prix;
  - d. *Infrastructures :*
    - i. Visiter les installations pour des patinoires couvertes;
20. Varia :
  - a. Billets Country Storm;
  - b. Évaluation C.A.;
  - c. Travail RCGT taxes;
21. Date de la prochaine rencontre – 11 mars 2026
22. Huis clos;
23. Fermeture de la rencontre.

### **1. Ouverture de l'ordre du jour : - Décision**

La rencontre débute à 19 h 01 au Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance dans les bureaux des Loisirs de Saint-Gervais.

Les personnes présentes sont :

Myriam Goulet, Nelson Godbout, Carl Fradet, Lucas Lapointe, Jessie Lacasse, Jocelyne Roy, Dominique Lemieux

Les personnes absentes :

Les employés présents sont :

Maryse Prévost, responsable de la comptabilité

Geneviève Gonthier, coordonnatrice aux loisirs ( 19 h 15 )

Mélody Bilodeau-Gauvin, directrice des loisirs

Invité à la rencontre :

Josée Lemieux, représentante de la municipalité

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : - Décision**

Mélody a transmis l'ordre du jour de la rencontre le vendredi 6 mars 2026. Les documents de travail ont été transmis au même moment. Des liens narrés ont été envoyés pour présenter les points d'information le 20 mars 2026. Les points que l'on retrouve dans les liens narrés ne seront pas traités lors de la rencontre, à moins que les membres du C.A. ont des questions sur des sujets en particulier.

Le point varia sera ouvert tout au long de la rencontre.

L'ordre du jour de la rencontre du 25 mars 2026 est adopté à l'unanimité.

**Proposé par : Lucas Lapointe**

**Appuyé par : Jessie Lacasse**

### **3. P.V. de la rencontre du 18 février 2026 : - Décision**

Mélody a envoyé le P.V. de la rencontre du 25 mars 2026 par courriel le 6 mars 2026 dernier. Les membres du C.A. ont été en mesure d'en prendre connaissance et il n'y a aucune modification majeure à apporter. Le P.V. est adopté à l'unanimité et sera transmis à la municipalité.

**Proposé par : Myriam Goulet**

**Appuyé par : Carl Fradet**

**4. Déclaration d'intérêt pour cette rencontre : - Information**

Jocelyne mentionne avoir un conflit d'intérêt pour le point au varia qui est en lien avec l'offre de service de RCGT pour le travail d'analyse de taxation. Jocelyne est la conjointe de Alain Boucher un des associés de l'entreprise. Jocelyne ne se prononcera pas lors des discussions sur ce sujet. Il n'y a pas d'autres conflits d'intérêts.

**5. Point municipalité : - Information**

*a. Entente de gestion :*

Nous sommes en attente d'un retour.

*b. Dossier patinoire :*

Remis au mois de mai pour la première rencontre.

*c. Offre de Foodtruck :*

15 mai au 15 octobre

Le loyer reste aux loisirs (environ 1000 \$/mois)

Une discussion sera faite dans la prochaine semaine avec les membres du C.A.. Nous pourrons par la suite transmettre une réponse à la municipalité, car ceci a un impact sur l'offre de casse-croûte que nous avons planifié d'offrir pour aller chercher des fonds (environ 1000 \$ de profits par soirée d'opération) et aussi pour les différentes organisations qui opèrent le casse-croûte lors des événements et qui représente leur principale source de financement. (Tournoi de la balle mineure, Championnat de l'est, Championnat provincial, les tournois des différentes locations). Également, quelques questions sont ressorties : les besoins électriques, les besoins en eau, le déversement des eaux grises, l'entretien et le nettoyage poubelles, lieu, etc.

*d. Camp de jour :*

Il y a eu des plaintes (3) auprès de la municipalité concernant l'augmentation des prix du camp de jour. Nous demandons d'avoir des plaintes écrites afin de pouvoir les traiter et y répondre.

**6. Présentation de l'état des résultats cumulatif en date du 31 janvier et du 28 février 2026 : - Décision**

**(Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 31 janvier 2026)**

Maryse a envoyé l'ensemble des documents pour la préparation le 9 mars 2026. Elle présente l'état des résultats du mois de janvier.

L'état des résultats du mois de janvier :

Revenus : 51 212.52 \$  
 Dépenses : 35 479.28 \$  
 Autres revenus d'intérêt : 184 \$  
 Profits-Déficit : 15 917.64 \$

Maryse a envoyé les documents financiers du mois de février le 23 mars dernier. Elle présente l'état des résultats du mois de février.

L'état des résultats du mois de février :

Revenus : 61 606.95 \$  
 Dépenses : 58 268.66 \$  
 Autres revenus d'intérêt : 362.25 \$  
 Profits-Déficit : 3 700.64 \$

La liste des paiements en date du 6 février au 23 mars 2026 a été envoyée aux membres du C.A. le 9 mars 2026 par courriel et elle est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

**Proposé par : Nelson Godbout**

**Appuyé par : Jocelyne Roy**

**7. Retour sur les tâches de la rencontre du 18 février 2026 : - Information**

<b>Tâches</b>	<b>Responsable</b>	<b>Suivi</b>
Recruter des gens pour le comité promotion.	Geneviève	À venir
Envoyer P.V. à la municipalité de Saint-Gervais	Mélody	Le P.V. a été envoyé le 3 mars 2026.
Déduction de montants sur la subvention de la municipalité.	Mélody	Le courriel a été envoyé à Johanne le 6 mars 2026.
Plan stratégique	C.A.	Les membres du C.A. ont fait la lecture du document. Le sujet sera abordé au point 12 de la rencontre.
Mettre à jour le rapport préliminaire des locations.	Mélody	Le point est ajouté à l'ordre du jour (14).
Calendrier des heures pour les événements 2026	Mélody/Geneviève	Le point sera abordé au point 15 de la rencontre. Un document de travail a été envoyé aux membres du C.A. le 6 mars par courriel afin d'avoir leur opinion avant de compléter le fichier.
Avoir des confirmations pour le problème avec le système de son.	Mélody	L'installation des testeurs a été faite le 13 mars pour deux semaines. Nous pourrions constater des variations s'il y a lieu. Frédéric de Domo Plus a mentionné qu'il n'a pas de certitude concernant le problème de

		<p>variation, mais que c'est son expérience dans le métier qui lui a permis de faire ce constat.</p> <p>Toutefois, nous avons plusieurs problèmes qui viennent peut-être confirmer les problèmes de variation de tension : lumière, programmation de porte, ventilation, chauffage et climatisation, etc. Nous aurons des réponses au courant de la semaine prochaine.</p> <p>L'électricien qui a fait le projet du Centre a mentionné qu'à l'habitude dans des projets de rénovation il y a toujours des systèmes d'installer dans les salles électriques pour faire la gestion de la variation de tension. Pour le Centre Socio les ingénieurs n'ont pas intégré ce type de système pour une gestion de coût.</p> <p>Également, la semaine dernière, il y a eu soit une variation ou une coupure de courant qui ont fait sauter une carte de programmation pour le système de chauffage/climatisation de la salle d'entraînement. Celle-ci est en commande, mais c'est un produit des États-Unis et elle est BO. Il se pourrait que ce soit dû à la variation de tension, sinon le technicien propose d'intégrer dans nos trois systèmes une boîte de gestion de phase afin d'éviter ces problèmes. Ceci sera proposé à la municipalité, car une carte est d'environ 1500-2000 \$, mais l'installation d'un système de gestion de phase coûte environ 1000-1500 \$/ch. Les cartes ne seront plus garanties d'ici 6 mois. Roch fera la recommandation à la municipalité d'implanter ces équipements.</p>
Casse-croûte Éphémère	Myriam, Dominique, Jessie, Mélody	Il y a une rencontre avec le sous-comité casse-croûte le 23 mars. Nous avons discuté de l'horaire, du fonctionnement avec les comités et les organisations. Le menu a été élaboré et nous pourrions envoyer par la poste de dépliant avec le menu et l'horaire d'ici la fin avril.
Demande de subvention	Mélody/Geneviève	Plan d'action jeunesse : Le projet a été déposé. Nous avons fait la demande pour les aires de repos à la piscine. Pour le skate park, nous n'avons pas encore reçu de soumission. Toutefois, avec le nouveau programme pour la Promutuel, nous allons pouvoir déposer un projet.

		Vitalité Hydro-Québec : Geneviève va déposer dans les prochains jours pour les Jeudis Show et Mélody pour le Village de Noël.
--	--	---

## 8. Retour sur les activités :

### a. Festival des neiges 2026 :

(Annexe 2 – Rapport d'évaluation et ER 2026)

Lors de la rencontre d'évaluation, quelques constats ont été faits :

- Sur deux jours c'est génial
- Le garage gonflable c'est un excellent ajout avec le chansonnier le vendredi soir.
- L'activité des vieux potes est rendue trop grosse pour notre fonctionnement actuel, des ajustements devront être apportés.
- Le QG doit être repensé, car nous ne pouvons plus utiliser le garage à Lucie.

Les profits cette année sont de 3195 \$.

### b. Tournoi de Joffre du 20 février 2026 :

(Annexe 3 – ÉR – Tournoi de Joffre 20 février 2026)

Les derniers tournois attirent beaucoup d'équipes. Le profit de cette soirée est de 444 \$.

### c. Soirée reconnaissance CCU17 :

(Annexe 4 – ÉR – Soirée reconnaissance CCU17)

Cette soirée a attiré près de 70 personnes. Nous avons un DJ et le repas était un bar à tacos, ce qui a été grandement apprécié. Il y a également eu le dévoilement du mur de reconnaissance, ce qui est touché par plusieurs personnes. Il ne reste qu'à mettre la liste des joueurs et une vitre pour finaliser le projet. Ce sera fait dans les prochaines semaines.

Les frais liés à la soirée seront payés par le compte du CCU17 et les profits du bar seront dans les revenus du Centre Socio-Culturel.

Le coût de la soirée est d'environ 5000 \$. Les revenus du bar sont de 1018.42 \$.

### d. ER bar :

#### i. Jeudi Poches février :

(Annexe 5 – ÉR – Bar Jeudi Poches février 2026)

Profit des ventes est de 635.26 \$

ii. Samedi Poches février :

(Annexe 6 – ÉR – Bar samedi Poches février 2026)

Profits des ventes est de 773.35 \$

Carl demande de faire une procédure pour les bénévoles sur le fonctionnement du bar. Mélody montera un document qui sera laissé au bar.

e. Semaine de relâche :

Lundi : Près de 50 jeunes et moins jeune étaient présents lors de l'après-midi cinéma. Nous avons vendu près de 30 \$ en pop-corn et chocolat. Nous avons demandé un visa pour le visionnement du film, ma belle-mère est une sorcière.

Mercredi : Joffre jeunesse

Plus de 12 jeunes sont venus jouer au Joffre. Chaque jeune avait déjà joué au Joffre donc Dave Nadeau à l'animation a fait un petit tournoi.

Jeu de Bingo : Une très belle présence au niveau du bingo pour une autre année. Près de 50 cartes ont été vendues pour un montant de 200 \$.

L'idée d'intégrer un tournoi de poches pour les juniors a été lancée. Geneviève a pris en note cette idée.

## 9. Activités à venir :

a. *Fête Nationale :*

Le comité est formé. Les membres sont : Éric Montmigny, Dave Nadeau, Jessie Lacasse et Myriam Goulet. Une rencontre aura lieu dans les prochaines semaines. La demande de subvention a été déposée au programme PAF au début de mois de mars.

b. *Tournoi de golf :*

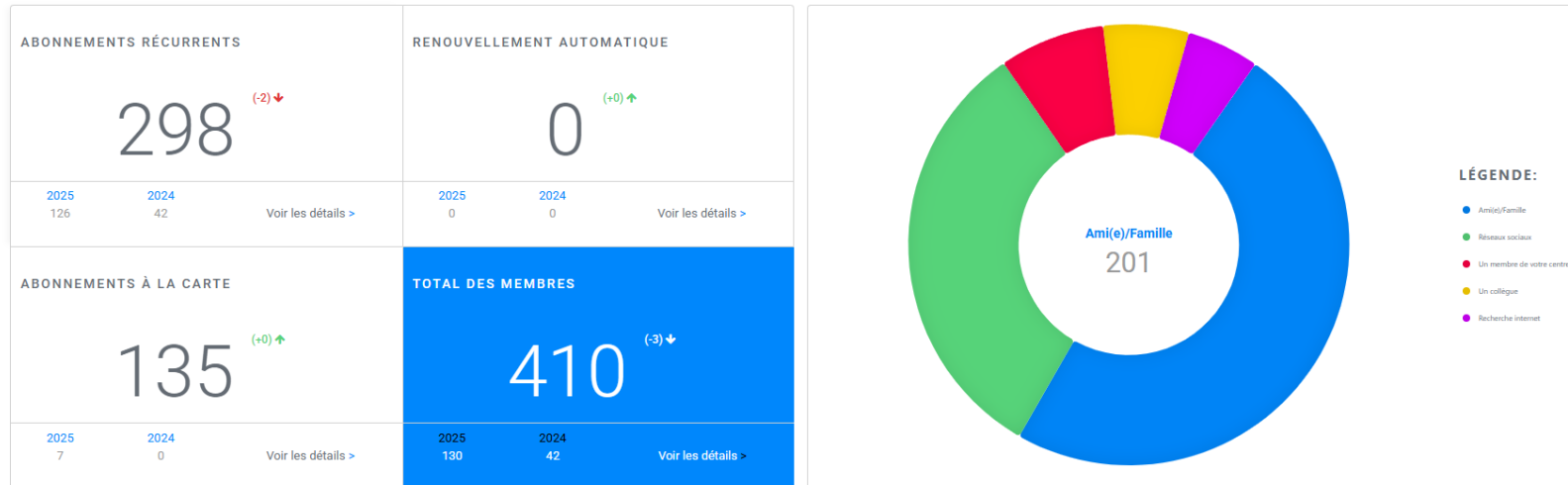
Les inscriptions vont commencer au début de mois de mai cette année. Les approches auprès des partenaires ont été envoyées par courriel le 20 mars dernier. Il y a aussi une invitation qui a été faite pour trouver un organisme ou un comité qui serait intéressé à faire du bénévolat durant la journée en échange d'une compensation financière. Nous avons maintenu les prix à 85 \$ pour les membres et les juniors. Pour les non-membre, celui-ci est passé de 100 à 120 \$.

c. *Pâques* :

La chasse aux cocos sera de retour. Les emplacements ont changé. Nous serons dans les trois parcs de la municipalité. C'est le comité jeunesse qui a la charge de cacher les œufs le samedi 4 avril dans la journée. Une activité simple qui dynamise le village pour cette fête.

**10. Bogym :**

a. *Nombre de membres*



Le nombre de membres reste stable depuis un an.

**11. Suivi comités externes :**

a. *Championnat Canadien de l'Est U15 Féminin* :

Sylvain est à former son comité organisateur. Mélody a avisé Sylvain qu'elle ne fera pas partie du comité, mais qu'elle peut être en soutien s'ils ont des besoins en particulier. Elle est aussi dispo pour donner un coup de main pendant l'événement.

b. *Comité projet patinoire extérieure* :

Mélody a contacté Dominic. Actuellement le comité est formé, mais il n'y a pas de rencontre de prévus pour travailler sur le projet. Camille, la personne à l'urbanisme de la municipalité, est à analyser les documents pour monter la demande. Il n'y aura aucune démarche de fait du côté des loisirs pour la visiter des lieux. Nous allons attendre d'avoir eu une première rencontre avec le comité de consultation afin de proposer l'idée.

**12. Mise à jour de la planification stratégique :**

Les modifications apportées au plan stratégique sont toutes approuvées. Il est demandé de faire un petit texte au début du document pour mentionner le travail de mise à jour. Également, sur chaque page de chaque axe, nous pourrions indiquer la date de la mise à jour.

**13. Programmation printemps-été 2026 :**

**(Annexe 7 – Programmation printemps-été)**

La programmation printemps-été sera distribuée dans les cases postales demain le 26 mars 2026.

**14. Rapport de location de salle du Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance 2026 :**

**(Annexe 8 – Rapport location de salle 2026)**

Pour le mois de février, nous avons atteint 87 % de la capacité d'utilisation du Centre Socio-Culturel en comptant un 8 h/jour. Pour le mois de mars, nous sommes à 90 % de prévu puisque nous avons plusieurs activités à la relâche et locations. Jusqu'à maintenant avec les prévisions et le réel, le Centre serait à 64 % d'utilisation pour l'année 2026, mais ceci va évoluer avec les mois, puisque notre salle se fait de plus en plus connaître et que nous avons de nouvelles demandes de location chaque semaine.

**15. Rapport du nombre d'heures estimées pour les événements de l'année 2026 :**

**(Annexe 9 - Ébauche document du rapport des heures estimées pour les événements)**

Mélody propose un modèle qui est en annexe. Nous pourrions par la suite, en utilisant les données, sortir un diagramme à bande pour être en mesure d'avoir un portrait plus visuel de la charge de travail de l'équipe dans les différents événements. Le document répond aux attentes de ce que les membres du C.A. désiraient avoir. Alors, Mélody pourra présenter un document lors du prochain C.A.

**16. Résolution :**

a. *Embauche du personnel du camp de jour :*

**Résolution 2026-03-25-01**

**Proposé par : Dominique Lemieux**

**Appuyé par : Nelson Godbout**

b. *Subvention Programme Culturel de la MRC de Bellechasse;*

**Résolution 2026-03-25-02**

**Proposé par : Carl Fradet**

**Appuyé par : Lucas Lapointe**

c. *Offre de service – Conseil et services en taxes à la consommation*

## Résolution 2026-03-25-03

Proposé par : Myriam Goulet

Appuyé par : Jessie Lacasse

### 17. AGA :

L'AGA aura lieu le mercredi 22 avril prochain à 19 h. Avec le gala Avantis dans le Centre Socio-Culturel, nous devons faire la rencontre au Chalet des Sportifs. Nous allons inviter les membres des différents comités d'événement pour présenter leur rapport 2025.

Nous avons reçu le rapport préliminaire des états financiers 2025 par RCGT cette semaine. Mélody a fait parvenir les documents au sous-comité d'administration pour approbation. Selon l'année financière et comptable, nous terminons l'année avec un déficit de 58 827 \$ et avec la radiation des immobilisations, nous sommes avec un déficit de 82 319 \$. Le sous-comité pour faire les vérifications et par la suite, demander à RCGT d'avoir le document officiel pour le présenter à l'AGA. Il est apporté que le manque actuel (58 827 \$) représente le 60 000 \$ manquant que nous avons demandé à la municipalité. Jocelyne demandera à Alain de venir présenter les états financiers de 2025 lors de l'AGA.

Pour les postes en élection, nous avons les sièges impairs : 1-3-5-7 qui sont sortant. Ce sont les personnes suivantes qui occupent les postes: Jocelyne Roy, Dominique Lemieux, Lucas Lapointe et Nelson Godbout. Mélody demande aux membres sortants s'ils désirent renouveler leur mandat pour les deux prochaines années.

Jocelyne : Elle ne renouvelle pas son mandat.

Dominique : Oui

Lucas : Oui

Nelson : Oui

Des personnes que l'on pourrait approcher :

- Lorie Boucher – Jocelyne
- Richard Lemieux - Dominique
- Olivier Bourassa -Dominique
- Camille Goupil - Mélody
- Maïka - Dominique
- Dany Lemelin - Myriam
- Valérie Beaupré - Geneviève

- Hélène Gosselin – Carl
- Jacques Laflamme - Carl

**18. Subvention :**

- Programme Culturel de la MRC Bellechasse :*  
Pour les Jeudis Show et le Village de Noël.
- Le fonds de soutien de Promutuel Assurance :*  
Projet de skate parc.

**19. Prochains travaux avec les sous-comités :**

- RH :*
- Administration :*
  - Subvention pour la FQCCL;
  - Politique de gestion contractuelle;
  - Politique de remboursement des activités et des cours;
  - Travailler les stratégies de rentabilité;
- Bogym :*
  - Ajustement de la liste de prix;
- Infrastructures :*

**20. Varia :**

- Country Storm :*  
Nous avons des billets à donner et Mélody demande les membres du C.A. qui aimeraient en avoir.  
Nelson : 2  
Jessie : 3  
Geneviève : 4  
Carl : 2  
Lucas : 2
- Évaluation C.A. :*

Lors des dernières rencontres avec le comité RH, Jocelyne proposait d'avoir une évaluation des membres du C.A. Mélody propose d'envoyer un formulaire qui permettra aux membres du C.A. de faire une autoévaluation, mais aussi d'évaluer les rencontres, les modes de fonctionnement. ETC.

c. *Travail de taxes RCGT :*

**(Annexe 10 – Proposition RCGT travaille de récupération de taxes)**

Le bureau de RCGT nous propose de refaire le travail d'analyse sur la récupération des taxes de notre organisation. Selon notre consultant, ceci nous permettrait peut-être d'aller réclamer plus de taxes sur les dépenses. Nous devons voir cette dépense comme un investissement à long terme puisque nous pourrions peut-être aller chercher dans les années futures un retour de taxes plus grand. Comme les activités du Centre socio ont beaucoup évolué depuis sa réouverture, il serait pertinent de songer à faire faire ce travail.

Ce travail serait fait par RCGT une première fois et les mises à jour annuel pourraient être faites par Maryse dans le futur. Avec la situation financière des loisirs actuellement et aussi du fait que les calculs sont faits en fonction des revenus imposables du Centre Socio, il serait pertinent d'attendre d'avoir une année normale afin d'avoir le revenu réel. Nous pourrions réévaluer la situation en janvier 2027 avec les états financiers de 2026.

Mélody communiquera avec Alain Boucher.

d. *Tableau d'affichage terrain de balle :*

Nous pourrions commencer les démarches afin de trouver des entreprises. Également, nous devons déterminer la valeur et le contrat pour l'affichage. Faire une pub à l'ensemble de la population.

e. *Journal local :*

Dans le calendrier du journal local, est-ce que c'est possible d'intégrer les activités des Loisirs. Geneviève fera les démarches auprès de la municipalité et Audrey.

**21. Date de la prochaine rencontre :**

15 avril 2026, 19 h.

**22. Huis clos :**

Il n'y a pas de huis clos.

**23. Fermeture de la rencontre.**

La rencontre se termine à 22 h 10.

**Tâches de la rencontre du 25 mars 2026**

<b>Tâches</b>	<b>Responsable</b>	<b>Commentaire</b>
Envoyer le P.V. du mois de février à la municipalité.	Mélody	Le courriel a été envoyé le 26 mars 2026.
Faire une procédure pour les bénévoles sur le fonctionnement du bar.	Mélody	
Demande de subvention vitalité Hydro-Québec	Geneviève et Mélody	Pour les Jeudis Show et e Village de Noël
Finaliser la planification stratégique à jour.	Mélody	Faire un préluce pour identifier la mise à jour du document et indiquer les dates de mise à jour pour chaque axe.
Compléter le tableau du rapport d'heure pour les événements.	Geneviève et Mélody	
Proposition de travail pour le dossier de taxes des Loisirs	Mélody	Le courriel est envoyé à Alain le 26 mars 2026.

## Annexes

Annexe 1 – État des résultats cumulatif en date du 31 janvier 2026

### État des résultats - 31 janvier 2026 Les Loisirs de St Gervais Inc.

Compte de répartition	Total
<b>Revenu</b>	
40100 Centre Socio Culturel	
40110 Revenus Bar	644,20
40120 Vente produits alimentaires	46,27
40125 CSC / Pourboire	137,40
40130 Location de salles	9 220,15
40140 Location cuisine	730,00
40150 Location de matériel	755,00
40199 Subventions municipales	25 000,00
<b>Total pour 40100 Centre Socio Culturel</b>	<b>\$36 533,02</b>
40200 Salle d'entraînement Bogym	
40205 Bogym - Entrée unitaire	143,53
40210 Abonnement Bogym	11 255,50
40220 Vente produits alimentaires	609,16
40230 Vente promos	25,00
40250 Location bureau	200,00
<b>Total pour 40200 Salle d'entraînement Bogym</b>	<b>\$12 233,19</b>
41400 Tournoi de Joffre	
41410 Inscriptions - Entrées	181,00
41420 Revenus Bar	625,31
41450 Moitié-Moitié	50,00
41490 Autres revenus	25,00
<b>Total pour 41400 Tournoi de Joffre</b>	<b>\$881,31</b>
45000 Programmation / Automne - Hiver	
45010 Inscriptions	1 565,00
<b>Total pour 45000 Programmation / Automne - Hiver</b>	<b>\$1 565,00</b>
<b>Total pour Revenu</b>	<b>\$51 212,52</b>

Dépenses	
60000 Centre Socio Culturel -	
60001 Salaires administratifs et charges sociales	21 752,50
60140 Formation et Congrès	188,25
60200 Loyer	5 000,00
60300 Location de matériel et équipements	35,60
60325 Entretien	556,95
60375 Services prof. - Maintenance et entretien	-1 366,56
60475 Taxes et permis	302,50
60600 Fournitures de bureau	627,90
60650 Reconnaissance employés et bénévoles	287,48
60700 Achat de boissons	343,65
60750 Achat de produits alimentaires	25,24
60800 Télécommunications	229,15
60825 Logiciels	244,98
60925 Déplacements	174,00
60950 Matériel et équipements	6,27
<b>Total pour 60000 Centre Socio Culturel -</b>	<b>\$28 407,91</b>
61000 Salle d'entraînement Bogym -	
61001 Salaires Bogym et charges sociales	2 915,51
61015 Services professionnels	450,00
61040 Achat de matériel - équipements	265,19
61060 Télécommunication	304,97
61065 Produits alimentaires	767,36
61070 Logiciel - Flip	339,00
61080 Autres dépenses	137,52
<b>Total pour 61000 Salle d'entraînement Bogym -</b>	<b>\$5 179,55</b>
65000 Chalet Sportif -	
65060 Télécommunication	136,50
65075 Électricité	691,39
<b>Total pour 65000 Chalet Sportif -</b>	<b>\$827,89</b>
66600 Autres Activités -	
66620 Animation	74,07
<b>Total pour 66600 Autres Activités -</b>	<b>\$74,07</b>
67500 Patinoire -	
67525 Entretien et maintenance	56,54
<b>Total pour 67500 Patinoire -</b>	<b>\$56,54</b>
69600 Programmation / Automne - Hiver -	
69610 Services professionnels	166,76
<b>Total pour 69600 Programmation / Automne - Hiver -</b>	<b>\$166,76</b>
71000 Frais d'administration	444,62
73000 Frais bancaire	143,73
75000 Traitement de paie	178,21
<b>Total pour 71000 Frais d'administration</b>	<b>\$766,56</b>
<b>Total pour Dépenses</b>	<b>\$35 479,28</b>
81600 Revenu d'interêts	184,40
<b>Total pour 81000 Autres revenus</b>	<b>\$184,40</b>
<b>Total pour Autre revenu</b>	<b>\$184,40</b>
<b>Profit</b>	<b>\$15 917,64</b>

## Annexe 2 – Rapport d'évaluation et ER 2026



### Recommandation 2026 Pour l'édition 2027

#### Points forts:

- Chansonnier le vendredi soir
- Chiens de traîneau le soir
- Garage gonflable (manger, spectacle, animation)
- Les concours avec les Vieux pots (concept et site)
- L'ambiance dans le bois avec les lumières, les foyers
- La quantité de bénévoles
- Variété des activités pour les tranches d'âge
- La remorque de l'URLS
- La randonnée du vendredi soir
- Casse-croûte
- Les apparitions de Tempête avant l'événement
- 2 jours sur le même site
- La vente des tirages avec des bénévoles
- L'appui des filles des loisirs
- Côte à côte GL Sport
- Le Ninja sur le site
- Activités de bricolage le samedi matin.

#### Recommandations:

##### Casse-croûte et bar

- Mettre un chauffage au diesel (garage gonflable) dans la cabane à sucre pour chauffer les bénévoles dans le bar;
- Laisser le bar ouvert tout au long afin d'éviter d'avoir les glacières dans le casse-croûte;
- Augmenter les périodes de bénévoles, plus de 2 heures au niveau du casse-croûte et du bar;
- Moins de variété de bière : Bud light, Bud, les breuvages sans alcool.
- On enlève le pointage pour le casse-croûte, mais on veut pouvoir payer par carte.
- Choisir les gens pour *des postes en particulier*
- Reconnaissance des bénévoles avec de l'argent style Monopoly.
- Changer les pneus de la remorque.

##### Zone show

- Mettre une bâche sur le dessus du garage gonflable pour éviter que l'eau coule à l'intérieur, car les coutures ne sont pas étanches;

##### Traîneaux à chien

- Inscription Chien de traîneau : 18 h à 19 h et on ouvre les portes de la salle à 18 h. Résident de Saint-Gervais seulement.
- Offrir les tours de nos bénévoles on les offre à nos partenaires de 17 h à 17 h 30 – on parle d'un traîneau

##### Vieux pots

- Inscription Vieux pots :
  - 3 traileurs pour les inscriptions (1 inscription au bout du sentier piéton dans la rue Jean-Paul, à côté de la maison à Pierre-Yves, à l'entrée du site à côté du bloc sanitaire).
  - Équipe de bénévoles dans chaque Traileur : une personne pour le paiement, une personne pour compléter le document, Avoir des inscriptions en ligne avec un incitatif;
  - Fermer la rue Jean-Paul et faire la demande à la municipalité pour le conseil du mois de janvier;
  - Avoir deux équipes pour la signalisation dans le 1<sup>er</sup> rang pour chaque traverse;
  - Période d'inscription de 17 h à 19 h.
  - Pub pour les feux sera à 19 h 30 et suivi du départ des Vieux pots.
  - Faire des corridors pour le petit et le long trajet.
  - Réfléchir à la coordination pour les piétons et le départ des Vieux pots.

##### Glissades

- Faire des marches en bois pour les glissades

##### Administration

- Pour un cas de force majeure, nous pouvons reporter des activités le dimanche, alors garder le festival sur deux jours;
- Avoir plus de bras droits durant la fin de semaine qui vient porter un soutien aux différents responsables :
  - Faire un organigramme avec les sous-comités, des responsables et des bénévoles dans les sous-comités pour donner un coup de main.
- Rapporter les fiches techniques et les transmettre aux bénévoles avant l'événement;

- Plus de radio
- Avoir un temps de transition entre la prestation des chiens et le Ninja Warrior si les deux activités sont de retour;
- Avoir une équipe lors du dimanche soir au Village de Noël pour aller chercher le matériel dont ils ont besoin pour l'événement.

#### Site

- Faire le départ plus près du site pour la randonnée le vendredi soir et mettre la roulotte de L'URLS dans cette zone le vendredi soir aussi;
- Avoir plus de toilettes chimiques (4). Emplacement : 1 dans le champ et trois à côté du bloc sanitaire et en apporter 1 sur les trois dans le champ pour en avoir deux lors des Vieux pots.
- Déplacer le QG
- Avoir plus de côté à côté
- Acheter des bidons d'essence (10)
- Avoir un setup de temporaire pour l'électricité.

Budget prévisionnel		
Festival des neiges 13 et 14 février 2026		
Revenus		
Description	Commentaires	2026- Réel
Solde 2025		7 000,00 \$
<b>Traineau à chiens</b>		<b>888,00 \$</b>
Inscriptions	5\$/pers. (5m./tour avec 2 traineaux)	888,00 \$
<b>"Vieux Pots"</b>		<b>3 325,00 \$</b>
Inscription «Vieux-pots»		3 325,00 \$
<b>Prix &amp; Tirages</b>		<b>1 750,00 \$</b>
Tirages Vendredi		870,00 \$
Tirage Samedi		880,00 \$
<b>Ventes Casse-Croûte/Bar</b>		<b>9 738,70 \$</b>
Bar vendredi		1 420,00 \$
Bar samedi		3 144,70 \$
Casse-croûte vendredi		1 176,00 \$
Casse-croûte samedi		2 789,75 \$
Pourboire vendredi		302,45 \$
Pourboire samedi		905,80 \$
<b>Commandites</b>		<b>8 750,00 \$</b>
Loisirs de Saint-Gervais		1 000,00 \$
Plan de partenariat		7 750,00 \$
<b>Total revenus</b>		<b>31 451,70 \$</b>
Dépenses		
Description	Commentaires	Montant
Location d'équipements		1 165,19 \$
Prix et cadeaux		1 360,00 \$
Animation		4 579,42 \$
Achat de boisson		2 282,35 \$
Achat pour casse-croûte		1 650,04 \$
Achat de matériel / équipement		4 430,67 \$
Reconnaissance bénévoles		902,63 \$
Permis		121,00 \$
Publicité& Matériel promotionnel		378,62 \$
Frais de déplacement		
Essence		1 610,07 \$
Propane		
Assurances		777,17 \$
Dépenses diverses		106,43 \$
Coupon alcool Vieux Pots		892,50 \$
Dons		1 000,00 \$
Fonds de roulement		7 000,00 \$
<b>Total dépenses</b>		<b>28 256,09 \$</b>
<b>Total solde</b>		<b>3 195,61 \$</b>

## Annexe 3 – ÉR Tournoi de Joffre 20 février 2026

<b>État des résultats</b>		
Tournoi de Joffre - 2026-02-20		
<b>Revenus</b>		
Description	Commentaires	Montant
Moitié/Moitié		125,00 \$
Bar	Argent et SQUARE	620,00 \$
Entrée		80,00 \$
<b>Total revenus</b>		<b>825,00 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Description	Commentaires	Montant
Personnel au Bar		60,00 \$
Dépenses Bar		310,00 \$
Frais SQUARE		3,81 \$
Consommation gratuit		7,00 \$
<b>Total dépenses</b>		<b>380,81 \$</b>
<b>Total solde</b>		<b>444,19 \$</b>

<b>État des résultats</b>		
Bar - soirée 21 février 2026		
<b>Revenus</b>		
Description	Commentaires	Montant
Ventes		1 374,25 \$
Pourboires		212,25 \$
<b>Total revenus</b>		<b>1 586,50 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Description	Commentaires	Montant
Coût alcools		549,70 \$
Frais Square		18,38 \$
DJ		500,00 \$
Traiteur		2 339,55 \$
Murale		2 081,05 \$
<b>Total dépenses</b>		<b>5 488,68 \$</b>
<b>Total solde</b>		<b>-3902,18</b>

## Annexe 5 – ÉR – Bar Jeudi Poches février 2026

<b>Budget prévisionnel</b>		
Jeudi pochés - 26 février 2026		
<b>Revenus</b>		
Description	Commentaires	Prévision
Ventes	Argent et Square	913,00 \$
Pourboire	Argent et Square	184,15 \$
<b>Total revenus</b>		<b>1 097,15 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Description	Commentaires	Prévision
Coûts achat boissons		456,50 \$
Frais SQUARE		5,39 \$
<b>Total dépenses</b>		<b>461,89 \$</b>
<b>Total solde</b>		<b>635,26 \$</b>

## Annexe 6 – ÉR – Bar Samedi Poches février 2026

<b>Budget prévisionnel</b>		
Jeudi poches - 28 février 2026		
<b>Revenus</b>		
Description	Commentaires	Prévision
Ventes	Argent et Square	1 131,00 \$
Pourboire	Argent et Square	218,25 \$
<b>Total revenus</b>		<b>1 349,25 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Description	Commentaires	Prévision
Coûts achat boissons		565,50 \$
Frais SQUARE		10,40 \$
<b>Total dépenses</b>		<b>575,90 \$</b>
<b>Total solde</b>		<b>773,35 \$</b>

Annexe 7 – Programmation printemps-été

## Loisirs Saint-Gervais

# PROGRAMMATION PRINTANIÈRE 2026

**DU 29 JUIN AU  
13 AOÛT 2026**

**NORAIRE** 9H30 À 16H30  
**SERVICE DE GARDE** 7H00 À 9H30  
16H30 À 17H30

**1<sup>RE</sup> SORTIE**  
ÉCO-PARC LAC-ETCHEMIN  
**2<sup>E</sup> SORTIE**  
LASER TAG et MILLES PATTES  
40\$

**CHASSE  
AUX COCOS**  
4 AVRIL  
À PARTIR DE 10H  
AU PARC DE LA RUE DU REPOS,  
AU PARC DU ROCHER  
AINSI QU'EN DANS LE BOIS DU FOYER.

**COMITÉ  
JEUNESSE  
DE SAINT-GERVAIS**

## CAMP DE JOUR SAINT-GERVAIS

**PÉRIODE D'INSCRIPTION**  
RÉSIDENTS DE SAINT-GERVAIS  
ET MONFLEUR  
20 AVRIL EN LIGNE SUR [QEDISSO](#)

NOYERS D'ENFANTS	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
ÉTÉ COMPLET (7 SEMAINES)	465\$	385\$
3 SEMAINES	365\$	285\$
À LA SEMAINE	145\$	145\$

**NON RÉSIDENTS -  
20 MAI EN LIGNE SUR [QEDISSO](#)**

NOYERS D'ENFANTS	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>
ÉTÉ COMPLET (7 SEMAINES)	640\$	585\$
3 SEMAINES	470\$	360\$
À LA SEMAINE	220\$	220\$

**SERVICE DE GARDE**

MATIN (DU SOIR OUIVÉ)	20\$	MATIN ET SOIR (OUIVÉ)	35\$
CARTE DE PONDS (OU ACCESS)	60\$	À LA FOS	2\$

**INFORMATIONS**  
[loisirs@saint-gervais.ca](mailto:loisirs@saint-gervais.ca)  
418 887-3732

PAIEMENT PAR VIREMENT INTERBANK,  
ARGENT, CREDIT OU PRÉLÈVEMENT PRÉ-AUTORISÉ.  
LES TARIFS D'INSCRIPTION COMPRENNENT  
LES ANIMATIONS, LES ATELIERS ET L'ACCÈS À LA PISCINE.  
LES SERVICES NE SONT PAS INCLUS.

## MOVE École de danse M.O.V.E.

# COURS DE DANSE SAINT-GERVAIS

**MERCREDI**  
17h30 à 18h15 : Danse enfantine 3-5 ans  
18h15 à 19h15 : Hip-hop 6-12 ans

Centre Socio Culturel Promutuel Assurance  
170 rue Nadeau, Saint-Gervais

Du 22 avril au 10 juin  
8 semaines

Coût pour la session : à partir de 100\$

Inscription via les loisirs de Saint-Gervais :  
[www.loisirs.saint-gervais.ca](#)

## Village de Noël Saint-Gervais

**PÉRIODE  
D'INSCRIPTION  
POUR LES COMMERCANTS  
DU 27 AVRIL  
AU 15 MAI 2026**

**VEUILLEZ COMPLÉTER LE FORMULAIRE  
SUR LA PAGE FACEBOOK DES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS.**

ANALYSE DES INSCRIPTIONS DANS LA SEMAINE DU 18 MAI  
PAR LE COMITÉ DE SÉLECTION EN VUE D'UNE LA PROCHAINE DE SÉLECTION DES COMMERCANTS ELUS DANS LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RETOUR SUR LA SÉLECTION DANS LA SEMAINE DU 25 MAI  
TEL. P. AURA UNE LISTE DÉTAILLÉE POUR LES ANNULATIONS

Info: 418 887-3732    [direction.loisirs@saint-gervais.ca](mailto:direction.loisirs@saint-gervais.ca)

## QWARTZ a cappella

# VENDREDI 10 avril 20h

**Billets 45\$**

**DERNIER  
TOUR DE PISTE**

CENTRE PROMUTUEL  
GRANDE SALLE DES JARDINS

**BILLETTERIE**  
[www.culturebellechasse.qc.ca](http://www.culturebellechasse.qc.ca) / 418-789-2588

## COURS GARDIENS AVERTIS ET PRÊT À RESTER SEUL

**POUR LES 2 FORMATIONS  
SAMEDI 23 MAI DE 8H30 À 14H30  
À L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES**

**COÛT : 55\$ / ENFANT (POUR LES 2 FORMATIONS)**  
**INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME  
DES LOISIRS DE SAINT-CHARLES**

<b>GARDIENS AVERTIS</b> Âge minimal pour l'inscription : 11 ans ou avoir complété sa 5 <sup>e</sup> année	<b>PRÊT À RESTER SEUL</b> Âge minimal pour l'inscription : 8 ans ou avoir complété sa 5 <sup>e</sup> année
<b>MATÉRIEL À APPORTER :</b> Lunch froid, collations, pouspou ou biscuits, crayons et efface	<b>MATÉRIEL À APPORTER :</b> Lunch froid, collations, crayons et efface.

PROGRAMME D'INSCRIPTION PAR FORMATION

# RECRUTEMENT POUR LE COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Le comité des loisirs est actuellement à la recherche de citoyennes et citoyens souhaitant s'impliquer au sein du comité organisateur de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste.

Cette implication permet de contribuer activement à la planification et à la réalisation d'un événement important pour notre communauté.

Aucune expérience requise – seulement de l'enthousiasme et l'envie de s'impliquer.

Viens célébrer, créer et t'amuser avec nous !

Rencontres ponctuelles – esprit collaboratif

Pour manifester votre intérêt, veuillez communiquer avec les loisirs soit par messenger ou encore au 418 887-3732.

**LA SAINT-JEAN, ÇA SE PRÉPARE ENSEMBLE !**

## CHRONO CASSÉ-TÊTE

SAMEDI  
18 AVRIL  
DÈS 9H00

CENTRE SOCIO CULTUREL PROMUTUEL ASSURANCE



ENVIE DE RELEVER UN DÉFI AMUSANT ET RASSEMBLEUR ?

Inscrivez-vous à notre chrono casse-tête!!

Que vous soyez un **pro des puzzles** ou simplement **à la recherche d'une activité conviviale**, c'est l'occasion parfaite de mettre vos talents à l'épreuve dans une ambiance chaleureuse et dynamique. Libre à vous de participer à l'épreuve avec un concours de rapidité. L'inscription est **obligatoire**.

Vous pourrez conserver votre casse-tête à la fin de l'épreuve.

**En famille, entre amis ou en solo**  
**Maximum de 4 personnes par équipe**

Plaisir garanti (et peut-être quelques surprises)  
Les places sont limitées, alors ne tardez pas à vous inscrire !  
On vous attend nombreux pour assembler... et s'amuser !

Inscription sur la plateforme QIDIGO **avant le 10 avril**  
loisirs@saint-gervais.ca  
418 887-3732

30\$  
PAR ÉQUIPE

INFORMATIONS  
loisirs@saint-gervais.ca  
418 887-3732

# PÉTANQUE INTÉRIEURE

Suivez la page Facebook  
des Loisirs Saint-Gervais  
pour savoir **quand**  
**cette nouvelle activité**  
sera disponible!!

22 AVRIL 2026 DÈS 19H  
AU CHALET DES SPORTIFS

AGA Loisirs  
Saint-Gervais

Une belle soirée d'information sur ce qui se passe au niveau du loisir dans votre municipalité.

- Présentation du rapport d'activité 2025
- Présentation des états financiers 2025
- Election (4 postes sortants)
- Période de questions
- Fin de l'assemblée

Cette invitation s'adresse à toute la population de Saint-Gervais.

Nous vous attendons en grand nombre!!

# RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

COMITÉ DES JARDINS COMMUNAUTAIRES

Nous sommes à la recherche de quelques bénévoles pour faire partie du comité des jardins communautaires. Il s'agit de quelques heures de bénévolat durant l'été seulement, donc un comité très léger et peu prenant.

**Tout le monde est le bienvenu !**

Les bacs de jardin sont accessibles à tous pour les récoltes, alors c'est une belle façon de s'impliquer pour faire vivre cet espace collectif au bénéfice de toute la communauté.

Intéressé(e) à donner un petit coup de main ?

Écrivez-nous sur le Facebook des loisirs ou encore par courriel à loisirs@saint-gervais.ca.

Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 887-3732, poste 202

# HATHA YOGA

12 MAI  
Accessible à tous! 19H À 20H

Le Hatha yoga est une forme traditionnelle de yoga qui se concentre sur l'harmonisation du corps et de l'esprit à travers des postures physiques (asanas), des techniques de respiration (pranayama) et la méditation. Il permet d'agir en profondeur sur le corps comme sur le mental, sans exigence de performance ou de grande souplesse.

L'enchaînement des postures est fait de manière fluide dans le corps et est régulé par la respiration consciente.

Accessible à tous et idéal pour quiconque veut bouger de manière concentrée, mobiliser son corps en douceur, calmer son mental et apaiser son système nerveux.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 5 MAI 2026  
MINIMUM 8 INSCRIPTIONS

Inscription : [loisirs@saint-gervais.ca](mailto:loisirs@saint-gervais.ca)  
ou via Messenger (Loisirs)  
Info : 418 887-3732, poste 202

15\$  
PAR  
PERSONNE

15 AOÛT 2026



43<sup>e</sup>

TOURNOI DE GOLF  
SAINT-GERVAIS  
CLUB DE GOLF BELLECHASSE

Inscription à partir du 18 mai au 18 juillet sur QIDICO  
ou via le Google Form  
disponible sur notre page Facebook



ACCÈS À  
LA PISCINE  
OUVERTURE LE 23 JUIN  
CAMP DE JOUR EXTÉRIEUR  
6\$ / ENFANT 52\$/ 10 ENFANTS 250\$/ 50 ENFANTS

ABONNEMENTS À LA PISCINE  
70\$ / INDIVIDUEL 130\$/ 4 PERSONNES 180\$/ 5 PERSONNES ET +

ENTRÉE À LA PISCINE  
JOUR 5\$ SOIR 3\$



INFORMATIONS  
[direction.loisirs@saint-gervais.ca](mailto:direction.loisirs@saint-gervais.ca)  
418 887-3732

## COURS DE NATATION



**HORAIRE DES COURS**  
LUNDI, MARDI, MERCREDI ET JEUDI DE 9H À 12H ET 16H À 18H  
2 COURS PAR SEMAINE PENDANT 4 SEMAINES

**COURS DE GROUPE**  
**GROUPE 4 MOIS À 3 ANS** Cours parents-enfants  
COÛT / 130\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 100\$ POUR 8 COURS - NON RÉSIDENT  
**GROUPE 5 ANS ET +** Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.  
COÛT / 130\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 185\$ POUR 8 COURS - NON RÉSIDENT

**COURS SEMI-PRIVÉ**  
Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 80\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.  
COÛT / 170\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 205\$ POUR 8 COURS - NON RÉSIDENT

**COURS PRIVÉ**  
Pour les utilisateurs du CPE, nous assurerons la transition entre les deux services, moyennant un frais supplémentaire de 80\$ par session. Pour les utilisateurs du camp de jour, les moniteurs(trices) s'assurent de la transition entre les deux services durant la journée.  
COÛT / 180\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT / 225\$ POUR 8 COURS - NON RÉSIDENT  
COÛT FAMILIAL (2 PERS.) / 280\$ POUR 8 COURS - RÉSIDENT  
315\$ POUR 8 COURS - NON RÉSIDENT

**INSCRIPTION**  
PAR TÉLÉPHONE LE 4 MAI POUR LES RÉSIDENTS DE SAINT-GERVAIS.  
Réservez votre rendez-vous téléphonique sur la plateforme en ligne QIDICO à partir du 20 avril 2026.  
Une preuve de résidence sera exigée. Pour les non-résidents nous offrons les places disponibles à partir du 21 mai 2026.

Le tout sera annoncé via notre page Facebook.

Notez que les inscriptions devront être payées avant le 5 juin, sinon des frais de 60\$ par enfant seront applicables.

INFORMATIONS  
[direction.loisirs@saint-gervais.ca](mailto:direction.loisirs@saint-gervais.ca)  
418 887-3732

## YOGA DOUX

Pour les gens de 50 ans+



12 MAI  
10H À 11H

Le yoga doux privilégie des mouvements lents, simples et accessibles combinés à la respiration consciente et à la relaxation.

Il vise surtout le bien-être, la détente et l'assouplissement du corps. Il utilise des postures faciles et adaptées à tous et se pratique lentement sans intensité tout en mettant l'accent sur la respiration, la relaxation et l'écoute du corps.

Idéal pour les débutants, les personnes âgées, les personnes en réadaptation ou simplement pour celles qui veulent une activité relaxante.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 5 MAI 2026  
MINIMUM 8 INSCRIPTIONS

Inscription : [loisirs@saint-gervais.ca](mailto:loisirs@saint-gervais.ca)  
ou via Messenger (Loisirs)  
Info : 418 887-3732, poste 202

15\$  
PAR  
PERSONNE

# BEACH VOLLEY

EXTÉRIEUR - 4 CONTRE 4

## INSCRIPTIONS OUVERTES!

Envie de bouger cet été et de t'amuser entre amis? Forme ton équipe et joins-toi à notre ligue de volleyball extérieur!

**FORMAT**  
Minimum de 3 équipes

**HORAIRE**  
Un soir par semaine (à déterminer)

**SAISON**  
De juin à septembre avec un tournoi à la fin

FAIS VITE,  
LES PLACES  
SONT  
LIMITÉES!

250\$  
PAR ÉQUIPE  
DE 4 JOUEURS

Inscription : loisirs@saint-gervais.ca  
ou via Messenger (Loisirs)  
Info : 418 887-3732, poste 202



## ACTIVITÉS AQUATIQUES 2026

**AQUA-YOGA**  
LUNDIS DE 18H À 19H

80\$ /SESSION

8 places disponibles  
Début des cours le 29 juin au 10 août.  
Envie de bouger en douceur tout en relâchant les tensions? Découvrez l'aquayoga, une pratique qui allie les bienfaits du yoga à la légèreté de l'eau.  
➔ Accessible à tous  
➔ Idéal pour le stress, le dos et la mobilité  
➔ Un moment de relaxation et de recentrage  
Plongez dans une expérience unique de bien-être... et laissez l'eau vous porter.

**BAIN D'ENTRAÎNEMENT EN LONGUEUR**  
LUNDIS ET MARDIS DE 18H À 20H

40\$ POUR LA SAISON 5\$ À LA FIN

Occasion pour venir faire des longueurs.  
Ouverture de la piscine le 22 juin jusqu'au 18 août 2026.  
Inscription sur OIIOGO des Loisirs de Saint-Gervais.

**COURS DE NATATION POUR ADULTE**  
MARDIS DE 18H À 19H

80\$ /SESSION

Vous voulez apprendre à nager ou perfectionner vos techniques, c'est le cours pour vous.  
Session de 8 cours.  
Du 23 juin au 11 août 2026.  
Inscription sur OIIOGO des Loisirs de Saint-Gervais.

**AQUA-MAMAN**  
VENDREDIS DE 11H À 12H

80\$ /SESSION 10\$ À LA FIN

Remise en forme post-grossesse.  
Session de 8 cours.  
Début des cours dans la semaine du 26 juin 2026.  
Inscription sur OIIOGO des Loisirs de Saint-Gervais.



INFORMATIONS  
direction.loisirs@saint-gervais.ca  
418 887-3732

LA GRANDE  
JOURNÉE  
DES PETITS  
ENTREPRENEURS  
6 juin 2026

INSCRIPTIONS EN COURS!!

VENDS CE QUE TU SAIS FAIRE ET GAGNE TON ARGENT!



VENEZ ENCOURAGER  
NOS ENTREPRENEURS DE DEMAIN  
À L'ARÉNA DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

JEUX GONFLABLES POUR LES ENFANTS  
NOURRITURE ET RAFFRAÎCHISSEMENTS DISPONIBLES SUR PLACE  
CRÉATIVITÉ ET SOURIRES GARANTIS!

ENTRÉE GRATUITE  
PRÉVOYEZ DE  
L'ARGENT COMPTANT

ÉVÈNEMENT CONJOINT



## Marché du cœur de Bellechasse

6 septembre 2026  
de 9h à 16h\*

Dans le Parc Historique  
de la Promenade-des-Soeurs, Saint-Gervais

Période d'inscription  
pour les exposants  
6 au 24 avril 2026

Pour s'inscrire, compléter le  
formulaire sur le Google Form

Seriez-vous intéressés par l'ajout du samedi soir?  
Faites-le-nous savoir!

Pour informations : 418 887-3732

direction.loisirs@saint-gervais.ca  
loisirs@saint-gervais.ca



Loisirs Saint-Gervais



Marché du Cœur de Bellechasse



## Location Centre Socio-Culturel 2026

### Sommaire des heures de location et d'utilisation

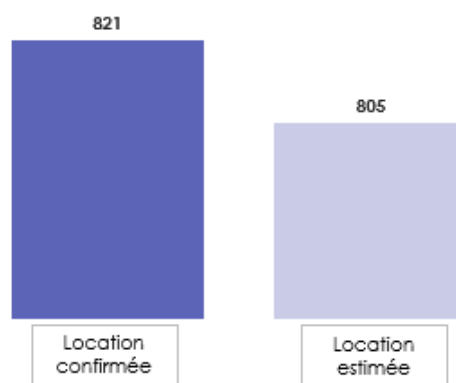
Total confirmé 1104

Total estimé 773

**TOTALES DES HEURES 1877**

**POURCENTAGE D'UTILISATION 64%**

Nombre d'heure d'utilisation possible (365\*8) 2920



Zone de traçage

### LOCATIONS CONFIRMÉES

Item	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
Cage de frappeur	47,5	35	48,5	21	16	0	0	0	0	0	0	0	168
Pickle ball/badminton/Volley/Basket	28	31	36,5	27,5	17	0	0	0	0	0	0	0	140
Cours/programmation	4	12	17	6	2	0	0	0	0	0	0	0	41
Événements Loisirs/Municipalité	16	26	7	4	36	0	0	20	0	4	0	0	113
Locations particuliers	48	52	52	56	16	0	0	12	0	20	20	20	296
Locations funéraires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Locations partenaires	8	15	17	23	9	14	0	0	0	12	24	12	134
Locations corporatifs	16	24	44	76	16	0	0	8	4	4	20	0	212
<b>Total</b>	<b>167,5</b>	<b>195</b>	<b>222</b>	<b>213,5</b>	<b>112</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>4</b>	<b>40</b>	<b>64</b>	<b>32</b>	<b>1104</b>
Pourcentage d'utilisation	68%	87%	90%	89%	45%	6%	0%	16%	2%	16%	27%	13%	38%

**Annexe 9 - Ébauche document du rapport des heures estimées pour les événements**

	Mélody	Geneviève	Mélody	Geneviève	Mélody	Geneviève
Événement/étapes	Planification/Organisation		Réalisation		Évaluation	
Festival des neiges						
Party des bénévoles						
Semaine de relâches						
Camp de jour						
Piscine						
Activités Pâques						
Salon du plain air et du véhicule sport						
Country Storm						
Journée des petits entrepreneurs						
Fête Nationale						
Jeudis Show						
Tournoi de golf						
Championnat Canadien de l'est U15 F.						
Marché du cœur de Bellechasse						
Souper Spag balle mineure						
Activités d'Halloween						
Village de Noël						
Animation au manoir						
Location de salle						
Programmation des activités						
Gestion plateaux sportifs						
250e						

## Annexe 10 – Proposition RCGT travaille de récupération de taxes



Le 25 mars 2026

Mélody Bilodeau-Gauvin  
Directrice générale  
Les Loisirs de St-Gervais inc.  
176, rue Nadeau  
Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

**Objet : Offre de service – Conseils et services en taxes à la consommation**

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande et à nos divers échanges, Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (ci-après « RCGT ») vous transmet cette offre de services relativement à des services en taxes à la consommation pour Les Loisirs de St-Gervais inc. (ci-après « Loisirs » ou le « Client »).

La présente offre vise à offrir les services de RCGT pour soutenir Loisirs dans le cadre de ses obligations fiscales en lien avec les taxes de ventes canadiennes.

### Mandat proposé

#### Calcul du pourcentage d'utilisation à des fins commerciales du Centre Socio-Culturel de St-Gervais

Nous procéderons à une révision des opérations du Centre Socio-Culturel de St-Gervais exploité par Loisirs afin de déterminer la possibilité de réclamer des remboursements de TPS et de TVQ supplémentaires auprès de Revenu Québec, entre autres sur le loyer perçu par la Municipalité de Saint-Gervais.

Pour ce faire, nous estimons les diverses étapes de notre travail comme suit :

- Analyse de la documentation;
- Détermination du pourcentage d'activité commerciale Centre Socio-Culturel de St-Gervais;
- Si applicable, identification des remboursements supplémentaires de TPS et de TVQ disponibles sur les dépenses passées et sur les dépenses futures.

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 200  
140, Grande Allée Est  
Québec (Québec)  
G1R 5P7

T 418 647-3151

### L'équipe de RCGT

Les services de RCGT seront assurés par une équipe regroupant des professionnels et professionnelles de notre groupe de fiscalité. Cette équipe sera dirigée par Frédéric Gagné, CPA, M. Fisc., qui, en sa qualité d'associé, répondra des services qui vous seront fournis et supervisera le déroulement du mandat avec son équipe composée notamment de Alexandre Lecomte, M. Fisc., LL. M. Pendant le déroulement du mandat, ces derniers pourront recourir aux services de membres supplémentaires du groupe de fiscalité de RCGT ou d'autres spécialistes faisant partie de notre réseau.

### Documentation requise

RCGT compte sur l'engagement du Client, de son personnel et de ses représentants, le cas échéant, à rendre disponible, en temps opportun, tous les renseignements pertinents en matière financière, fiscale et juridique qui seront requis aux fins de cette entente de services professionnels, dont : les états financiers, les déclarations de revenus, les avis de cotisation ainsi que tout autre document jugé nécessaire relativement aux particuliers visés par le présent mandat.

### Confidentialité

Toute information non publique transmise à RCGT vous concernant sera utilisée exclusivement aux fins de la mission décrite aux présentes et sera traitée confidentiellement. Sauf si la loi ou un organisme de réglementation l'y oblige, RCGT ne divulguera pas cette information à un tiers sans l'obtention préalable du consentement des parties concernées.

### Nature et portée du mandat

RCGT ne sera responsable que des services-conseils en fiscalité fournis relativement aux faits, questions et circonstances spécifiquement soumis par vous. Aux termes de la présente entente, vous reconnaissez et acceptez ce qui suit :

- Les services de consultation qui seront fournis seront fondés sur les observations, renseignements, documents et éléments factuels soumis à RCGT par son personnel, par ses représentants et par vous;
- RCGT ne s'engage qu'à fournir des services-conseils en fiscalité concernant les domaines et juridictions spécifiquement désignés par vous;
- Le Client comprend et accepte qu'il demeure responsable de l'application et de l'interprétation qu'il fera des conseils qui lui auront été communiqués par écrit ou verbalement par RCGT;
- La présente entente n'inclut pas les services qui pourraient être ultérieurement requis afin d'effectuer des représentations auprès des autorités fiscales ou judiciaires des suites de l'accomplissement du présent mandat.

## Honoraires

Nos honoraires sont déterminés selon le temps que nous prévoyons consacrer aux travaux. Nos équipes diversifiées nous permettent de maintenir un taux horaire concurrentiel.

En nous basant sur notre expérience et sur l'information recueillie, nous évaluons nos honoraires pour le mandat à ce qui suit entre 10 000 \$ et 12 500 \$ afin de déterminer le pourcentage d'utilisation à des fins commerciales du Centre Socio-Culturel de St-Gervais ainsi que les remboursements supplémentaires de TPS et de TVQ pouvant être réclamés.

Pour tout autre service qui pourrait être demandé, les honoraires seront facturés selon nos taux horaires escomptés pour Loisirs comme suit :

Tous les honoraires et les autres frais ne comprennent pas les taxes fédérales et provinciales ni les autres taxes et droits, qu'ils soient actuellement en vigueur ou imposés à l'avenir. À ces honoraires s'ajouteront des frais administratifs et technologiques de 5 % pour couvrir les frais de secrétariat, de photocopies et de télécommunications. Toutes ces taxes et tous ces droits seront indiqués et facturés séparément sur nos factures. Nous vous ferons parvenir des factures mensuellement en cours de mandat, lesquelles seront payables à la réception.

## Conditions générales

Les conditions générales décrites dans l'annexe ci-jointe font partie intégrante de la présente offre de service.

## Acceptation

Nous serons heureux d'entreprendre la mission et commencerons le travail dès que vous nous aurez confirmé l'acceptation des modalités décrites dans la présente. Par conséquent, nous vous saurions gré de nous communiquer votre acceptation en signant et en nous retournant un exemplaire de la présente par courriel à [gagne.frederic@rcqt.com](mailto:gagne.frederic@rcqt.com).

Si vous avez des questions relativement à cette offre de service ou si vous désirez en discuter, n'hésitez pas à communiquer avec Frédéric Gagné au 418 647-5454.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Frédéric Gagné, CPA, M. Fisc.  
Associé – Taxes à la consommation

/ms

\_\_\_\_\_  
Mélody Bilodeau-Gauvin  
Directrice générale  
Les Loisirs de St-Gervais inc.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Frédéric Gagné, CPA, M. Fisc.  
Associé – Fiscalité  
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

\_\_\_\_\_  
Date

**Veillez nous fournir les renseignements suivants à des fins de facturation. Nous privilégions le traitement d'envoi de nos factures par courriel. Merci de nous indiquer votre adresse courriel. Pour des cas d'exception, nous pourrions procéder à l'envoi par la poste.**

Facturation par courriel : \_\_\_\_\_

Facturation aux mêmes coordonnées et à la même adresse que celles de l'offre de service

**Si vous désirez que la facturation soit envoyée à une autre adresse, veuillez nous fournir les renseignements suivants :**

Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_

Personne responsable : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville (province) code postal : \_\_\_\_\_

## Annexe – Conditions générales

L'offre de service présentée par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. (ci-après « RCGT ») à Les Loisirs de St-Gervais inc. (ci-après le « Client ») en date du 24 mars 2026 est assujettie aux conditions générales décrites dans cette annexe, sous réserve de toute mention contraire expresse prévue à la lettre d'offre.

- Responsabilité du Client** – Le Client sera responsable d'évaluer les services fournis par RCGT en fonction de ses objectifs. Le Client sera notamment responsable des décisions prises quant à l'application des conseils reçus de RCGT et à la mise en place des opérations proposées par RCGT dans le cadre du mandat. Le Client demeure responsable de l'exactitude de l'information indiquée dans les déclarations de revenus ainsi que dans tous les formulaires produits auprès des autorités fiscales. Aux fins des lois fiscales, le Client est responsable du respect des délais impartis. Le Client doit donc réviser avec diligence les documents que RCGT aura complétés pour son compte afin de s'assurer que les renseignements qu'ils contiennent soient exacts et complets.
- Collaboration du Client** – Le Client devra collaborer avec RCGT en cours de mandat. Le Client s'engage notamment à procurer à RCGT l'accès aux données, aux renseignements et à son personnel dans des conditions et dans un délai raisonnables. Le Client demeure responsable des agissements de son personnel et de ses représentants. De même, le Client s'engage à obtenir tous les consentements, licences ou autres autorisations requises par RCGT dans la conduite de son mandat.
- Collecte et vérification d'information** – RCGT se fondera sur les renseignements fournis par le Client pour assurer un service précis et complet. RCGT ne procédera à aucune vérification ni n'entreprendra aucune procédure visant à relever des erreurs ou des irrégularités dans l'information reçue du Client. RCGT pourra toutefois demander au Client de clarifier ou de compléter une telle information. Sous réserve d'un mandat précis à cet égard, le recours aux services de RCGT ne pourra servir à relever des erreurs ou des inexactitudes dans les états financiers ou autres documents fournis par le Client.
- Utilisation de moyens de communication électroniques** – En cours de mandat, les membres de l'équipe de RCGT pourraient devoir utiliser divers modes de transmission électroniques pour communiquer des renseignements confidentiels concernant le Client, notamment : téléphone, téléphone cellulaire, courriel et télécopieur. Ces technologies sont des modes de transmission d'information rapides et efficaces. Par contre, tout mode de communication présente certaines faiblesses en ce qui a trait à la sécurité et bien que toutes les mesures disponibles soient prises pour éviter ce résultat, il existe toujours un risque d'interception des données confidentielles transmises. Le Client autorise les représentants de RCGT à utiliser de tels modes de communication pour transmettre et recevoir les données le concernant.
- Feuilles de travail et rapports** – Tous les documents (feuilles de travail, notes, rapports ou autres) préparés et produits par RCGT dans le cadre du mandat demeurent la propriété de RCGT. RCGT conservera ces documents selon les modalités prévues dans sa politique interne de rétention de documents, laquelle peut être révisée de temps à autre. Les documents ainsi détenus par RCGT pourront inclure certains documents (originaux ou copies) confidentiels concernant le Client. Tout original sera retourné au Client sur demande.

- Confidentialité** – Toute information non publique transmise à RCGT concernant le Client sera utilisée exclusivement aux fins de la mission décrite aux présentes et sera traitée confidentiellement. Sauf si la loi ou un organisme de réglementation l'y oblige, RCGT ne divulguera pas cette information à un tiers sans l'obtention préalable du consentement des parties concernées. L'obligation de non-divulgence qui précède ne s'applique pas à toute information déjà en la possession de RCGT ou des personnes qui lui sont liées avant sa divulgation dans le cadre de la présente entente de services, ni à toute information qui devient publique sans faute de la part de RCGT, ni à toute information transmise à RCGT par un tiers qui n'est pas lié par une obligation de non-divulgence envers les parties concernées.
- Changements législatifs ou autres** – Les conclusions de RCGT seront fondées sur notre interprétation des lois et règlements ainsi que sur les interprétations administratives et judiciaires, incluant tout autre document officiel pertinent en vigueur au moment où les services seront fournis. Toutes les lois et interprétations officielles demeurent sous réserve de modification de la part des autorités concernées. Le Client comprend et accepte que ces changements pourraient avoir pour effet de rendre nuls et invalides les conseils et conclusions soumis par RCGT dans le cadre du présent mandat, entraînant la nécessité d'une nouvelle analyse fiscale de la situation.
- Usage interne et tiers** – Sous réserve de toute entente écrite contraire, tous les services offerts par RCGT dans le cadre de la présente entente de services sont destinés à l'usage exclusif du Client à l'interne. Les services fournis dans le cadre de cette entente ne sont aucunement prévus, implicitement ou explicitement, pour l'usage d'un tiers. Aucun tiers ne peut donc se fonder, d'aucune manière et dans aucune circonstance, sur une opinion, un rapport, une déclaration, un formulaire ou tout autre conseil fourni au Client par RCGT dans le cadre de la présente entente.
- Révision par les autorités fiscales** – Sous réserve de toute entente écrite à l'effet contraire, RCGT choisira autant que possible les options les plus favorables pour le Client dans le cadre du mandat visé par la présente. Toutes les planifications mises en place et toutes les déclarations de revenus produites peuvent faire l'objet de révision et de contestation par les autorités fiscales concernées (provinciales, fédérales ou autres). À cet égard, le Client comprend et accepte que le recours aux services de RCGT ne doit pas être perçu comme une garantie de l'acceptation par les autorités fiscales ou par les tribunaux de la position adoptée par RCGT.
- Lois applicables** – La présente entente sera régie par les lois en vigueur dans la province de Québec ainsi que les lois fédérales applicables. RCGT convient par les présentes de soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de Québec tout différend non réglé ou tout litige lié à la présente.
- Intérêts sur les comptes en souffrance** – RCGT fera parvenir des factures au Client de façon régulière en cours de mandat. Ces factures seront payables à la réception. Les soldes de plus de 30 jours porteront intérêt au taux d'emprunt de base que les banques accordent aux entreprises, majoré de 5 % par année. Ce taux est publié dans la *Revue de la Banque du Canada*.
- Frais et dépenses** – En plus des honoraires, RCGT facturera toutes les dépenses et tous les frais raisonnables relatifs au mandat, de même que les frais réels engagés ainsi qu'une charge visant à couvrir les divers frais administratifs incluant, notamment, les déplacements, les repas, l'hébergement, les interurbains, les photocopies, les livraisons, les envois postaux, l'aide du personnel de soutien et la technologie relative aux micro-ordinateurs.

13. **Taxes** – Tous les honoraires et autres frais ne comprennent pas les taxes fédérales, provinciales et autres taxes de vente applicables, ni toute autre taxe de vente ou droit, qu'ils soient actuellement en vigueur ou imposés à l'avenir. Toutes ces taxes et tous ces droits seront indiqués et facturés séparément sur les factures qui seront émises au Client.
14. **Respect des délais** – RCGT déploiera tous les efforts raisonnables pour achever dans les délais convenus la prestation des services décrits dans la présente offre de service. Toutefois, RCGT ne pourra être tenue responsable des manquements ou des retards dans la prestation attribuables à des causes indépendantes de sa volonté, y compris les retards dans l'exécution ou la non-exécution par le Client de ses obligations.
15. **Terme de l'entente** – Sauf si autrement spécifié dans un document écrit à cet effet, la présente entente prendra fin lorsque les services visés par la présente offre de service auront été finalisés par RCGT. Les parties conservent le droit l'une et l'autre de mettre fin à cette entente sur production à l'autre partie d'un avis écrit à cette fin. Le cas échéant, le Client accepte de dédommager RCGT pour toutes les heures consacrées à ces services et de rembourser les dépenses engagées jusqu'à la date de la résiliation. Les clauses limitatives de responsabilité ainsi que celles relatives à la résolution de conflits devront toutefois survivre à toute terminaison de la présente entente.
16. **Démission** – Si RCGT juge que ses obligations professionnelles l'exigent, elle peut démissionner avant la fin du présent mandat. Si le Client ne remplit pas ses obligations décrites dans la présente et s'il ne régularise pas la situation dans les dix (10) jours suivant une notification écrite de RCGT, cette dernière pourra cesser de fournir ses services sans être tenue responsable des pertes, coûts ou charges résultant de cette résiliation anticipée.  
  
RCGT se réserve le droit d'interrompre ou de cesser ses services dans le cas de non-paiement, et le Client sera dans l'obligation de dédommager RCGT pour toutes les heures consacrées à ces services et de rembourser les dépenses engagées jusqu'à la date de la résiliation.
17. **Langue** – Les parties ont demandé à ce que la présente entente ainsi que tout document s'y rattachant soient rédigés dans la langue française. *The parties have requested that this agreement and all communications and documents relating hereto be expressed in the French language.*



Les Loisirs de Saint-Gervais Inc.  
176 rue Nadeau, Saint-Gervais, G0R 3C0

**RÉSOLUTION**  
Numéro 2026-03-25-01

RÉSOLUTION ÉCARTÉ de l'extrait de la rencontre ordinaire du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais Inc. - NEq : 1144722809

**Embauche du personnel du camp de jour pour l'été 2026**

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont des ressources humaines à leur charge pour offrir un service de camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont affiché sur les réseaux sociaux et dans le journal local les offres d'emploi pour les différents postes disponibles au camp de jour.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont reçu plus de candidatures que de poste disponible et que des entrevues se sont déroulées le jeudi 19 et 24 février dernier.

CONSIDÉRANT QUE, LES LOISIRS DE SAINT-GERVAIS ont le souci de se garantir une relève, de former les jeunes employés pour s'assurer de la rétention et du même coup avoir le personnel suffisant dans les prochaines années pour répondre à la demande du service.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Les Loisirs de Saint-Gervais, font l'embauche des personnes suivantes pour les postes de coordonnateur, moniteur et aide-animateur au camp de jour de Saint-Gervais pour la période estivale 2026 :

**Coordonnateur :**  
Benjamin Carrier

**Poste de moniteur :**  
Les-Kim Blais Lafontaine  
Constance Vermette  
Béatrice Carrier  
Louka Nadeau  
Mathilde Lamontagne  
Alexie Lamontagne  
Amy Pouliot  
Ansohne Labbé  
Alexis Roy

**Poste aide-moniteur :**  
Zack Nadeau  
Hélène Jolin  
Aryssa Lemieux  
Flavie Thibault

**Technicien en éducation spécialisée :**  
Julie Noël

Proposé par Dominique Lemieux et appuyé par Nelson Godbout.  
Adopté à l'unanimité lors de la rencontre ordinaire du 25 mars 2026.

En conséquence, la présidente des Loisirs de Saint-Gervais Inc. Jocelyne Roy, appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jocelyne Roy  
Saint-Gervais, le 25 mars 2026  
Copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Gervais, ce 25 mars 2026

## Résolutions

2026-03-5-01 – Embauche du personnel du camp de jour pour l'été 2026.



Les Loisirs de Saint-Gervais Inc.  
176 rue Nadreau, Saint-Gervais, G0R 3C0

#### RÉSOLUTION

Numéro 2026-03-25-02

RÉSOLUTION ÉCRITE de l'extrait de la rencontre ordinaire du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Gervais Inc. - NEQ : 1144722809

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS DE LA MRC DE BELLECHASSE

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais Inc. veulent offrir des programmations culturelles professionnelles diversifiées tout au long de l'année.

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais Inc. ont dans leur mission et leurs actions de rendre accessible une offre culturelle aux citoyens de la région.

CONSIDÉRANT QUE, Les Loisirs de Saint-Gervais Inc. trouvent important de promouvoir les artistes locaux.

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Mme Geneviève Gonthier, technicienne en loisir, est autorisée à déposer une demande au programme de Fonds de soutien aux organismes culturels de la MRC de Bellechasse pour appuyer l'offre culturelle pour les Jeux de Noël et la programmation du Village de Noël. Événements dont les accès sont gratuits, qui accueillent plus de 6000 personnes et utilisent les services, à 90 %, des artistes de la région de Bellechasse.

Proposé par Carl Fradet, appuyé par Lucas Lapointe.

Adopté à l'unanimité lors de la rencontre ordinaire du 25 mars 2026.

En conséquence, la présidente des Loisirs de Saint-Gervais Inc. Jocelyne Roy appose sa signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus.

Jocelyne Roy  
Saint-Gervais, le 25 mars 2026

Copie certifiée conforme,  
donnée à Saint-Gervais, ce 25 mars 2026

**De :** [Xavier Dufour](#)  
**À :** [Urbanisme Saint-Gervais](#); [Louis Garon](#)  
**Cc :** [Johanne Simms](#); [Dominic Larochelle](#); [François Lantagne](#)  
**Objet :** RE: Schéma d'aménagement – Suivi et prise en compte d'une résolution municipale  
**Date :** 9 avril 2026 13:27:40  
**Pièces jointes :** [image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)  
[image005.png](#)  
[image006.png](#)  
[image007.png](#)  
[image008.png](#)

---

Bonjour Camille,

Nous ne sommes pas encore rendus à l'élaboration du cadre normatif pour l'implantation d'éolienne, donc cette résolution n'arrive pas trop tard.

Nous allons prendre le tout en considération et discuter de ce point lors de nos séances de travail quant à l'élaboration de ce cadre.

Sachez que pour cette thématique, ainsi que toute autre thématique abordée par le Schéma, la municipalité aura l'occasion, plus tard dans le processus, de se prononcer sur des changements ou amendements qu'elle souhaite apporter au Schéma révisé. Une résolution à cette étape n'était donc pas nécessaire.

Il ne faut également pas oublier qu'une fois le Schéma révisé adopté, celui-ci dicte les normes minimales, et que la municipalité de Saint-Gervais pourra être plus restrictive si elle le désire.

Il faut toutefois faire attention de ne pas tomber dans le piège d'une interdiction déguisé en imposant des règles trop strictes.

Merci et bonne journée!



**Xavier Dufour, M. ATDR**

Aménagiste

Service de l'aménagement du territoire et  
de l'inspection régionale

✉ [xdufour@bellechasse.ca](mailto:xdufour@bellechasse.ca)

☎ 418.883.3347 x.695

🌐 [bellechasse.ca](http://bellechasse.ca)



**De :** Urbanisme Saint-Gervais <Urbanisme@saint-gervais.ca>

**Envoyé :** 9 avril 2026 11:50

**À :** Louis Garon <LGaron@bellechasse.ca>; Xavier Dufour <xdufour@bellechasse.ca>

**Cc :** DG St-Gervais <dg@saint-gervais.ca>; maire <maire@saint-gervais.ca>; François Lantagne <flantagne@hotmail.com>

**Objet :** Schéma d'aménagement – Suivi et prise en compte d'une résolution municipale

Bonjour,

Nous aimerions connaître où en est rendue la MRC dans la rédaction de son schéma d'aménagement.

Lors de la dernière rencontre du conseil municipal, soit le mardi 7 avril 2026, la municipalité a adopté une résolution (que vous recevrez sous peu) en lien avec les projets éoliens. Cette résolution vise à demander l'inclusion, dans le schéma d'aménagement, de la disposition suivante :

*« L'éolienne, ses infrastructures de fondation, son poste électrique ainsi que son périmètre de sécurité, déterminés selon la formule de jet de glace de la Fédération québécoise des municipalités ou selon tout autre avis de sécurité reconnu, doivent être situés entièrement à l'intérieur des limites de la propriété du propriétaire. »*

Les membres du conseil aimeraient donc savoir si cette résolution arrive trop tard dans le processus de rédaction ou elle pourra être prise en compte.

Comme mentionné précédemment, la résolution officielle vous sera transmise lorsque celle-ci sera signé.

Merci d'avance pour votre réponse!

Je vous souhaite une belle journée,

**Camille Courtemanche**

Responsable de l'urbanisme et de l'inspection municipale

[urbanisme@saint-gervais.ca](mailto:urbanisme@saint-gervais.ca)



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS**

150, rue Principale

Saint-Gervais (Québec) G0R 3C0

Téléphone : 418 887 6116

Télécopieur : 418 887 6312

Ce courriel, ainsi que tous les fichiers joints, est confidentiel, peut être protégé par le secret professionnel et est adressé exclusivement au destinataire. Il est strictement interdit à toute autre personne de diffuser, distribuer ou reproduire ce message. Si vous l'avez reçu par erreur, veuillez immédiatement le détruire et aviser l'expéditeur.  
Merci.

# TERRITOIRE

Montréal, 2026-04-05

Municipalité de St-Gervais  
150, rue Principale  
Saint-Gervais (Québec)  
G0R 3C0

**Madame Johanne Simms, Directrice générale**

[dg@saint-gervais.ca](mailto:dg@saint-gervais.ca)

**OBJET : Analyse Intervention CPTAQ  
Sûreté du Québec et Autre développement**

---

Madame,

Dans cette affaire, la municipalité recherche une expertise en faisabilité pour deux sujets.

Le premier concerne la relocalisation d'un « poste de la Sûreté du Québec ». Deux terrains ont été identifiés par la municipalité.

Nous comprenons que les lots visés sont les suivants :

- 3 199 501
- 6 599 971

Le second concerne des superficies destinées à combler le besoin à des fins de développement de la municipalité dont la population s'accroît. Deux ensembles de terrains ont aussi été identifiés par la municipalité.

- 3 199 153 et 3 199 152
- 3 198 048, 3 198 047 et 3 198 045

Dans les deux cas, tous ces terrains sont adjacents au périmètre d'urbanisation et advenant que la CPTAQ accède à la demande, il s'en suivra l'exclusion de ces lots.

4620 Boul. Albert-Brosseau, Montréal (Québec) H1H 5V6  
T. : 514 353-9555

[contact@giam.ca](mailto:contact@giam.ca)



## 1 Comment procéder?

### **La CPTAQ**

Il existe trois moyens d'intervenir auprès de la CPTAQ, à savoir la demande d'autorisation, la demande d'autorisation assimilée à une exclusion et la demande d'exclusion<sup>1</sup>.

Sommairement exprimé, ces moyens sont les suivants :

1. La **demande d'autorisation** est un processus par lequel on demande à la CPTAQ de permettre l'usage non agricole d'un emplacement qui demeure à l'intérieur de la zone agricole.
2. La **demande d'autorisation assimilée** à une demande d'exclusion (art. 61.2) est une demande d'autorisation dont la procédure est celle d'une exclusion. La conclusion est aussi celle d'une exclusion.

Lorsqu'une demande vise à permettre un nouvel usage non agricole aux limites de la zone agricole ou d'un périmètre d'urbanisation, cette demande doit être assimilée à une exclusion. Certaines exceptions existent.

3. L'**exclusion** quant à elle est un processus par lequel on demande à la CPTAQ de retirer le terrain de l'aire d'application de la loi. De telle sorte que l'emplacement n'étant plus assujéti à la loi, il peut être utilisé à n'importe quel usage permis par le zonage municipal.

### **MRC et Municipalité**

Depuis le 21 décembre 2021 une demande assimilée à une exclusion et une demande d'exclusion ne peuvent être présentées que par une MRC.

La MRC devra donc se faire promoteur de cette demande.

Cela étant, il n'est pas nécessaire que la MRC assume toute la tâche. Ce qui est généralement entendu, c'est que la MRC enclenche le processus auprès de la CPTAQ et ensuite, la municipalité prend le relais pour la production des expertises.

---

<sup>1</sup> Couramment appelé « dézonage », un terme qui n'existe pas dans la loi.

## 2 Le traitement de la demande

### ***Enclenchement***

Une fois la demande enclenchée à la CPTAQ, il est impératif de démontrer à la CPTAQ que l'autorisation est pertinente, nécessaire et sans bouleversement de l'écosystème agricole.

Le fardeau de preuve repose sur la MRC et la municipalité.

Il s'avère donc nécessaire de faire une démonstration solide notamment quant à :

1. La réduction des effets négatifs sur l'agriculture;
2. L'avantage pour la communauté;
3. Et tous les autres critères prévus dans la LPTAAQ dans les articles 12, 62 et 65.1 de la loi.

### ***Déroulement***

Une fois saisie de la demande, la CPTAQ en fera l'étude.

Trois possibilités se présentent :

1. La demande est purement et simplement **REJETÉE**.

Une demande **REJETÉE** n'est pas une demande **REFUSÉE**. Une demande rejetée est une demande qui n'est pas traitée au fond. Les motifs habituels de rejet sont :

- Le projet n'est pas conforme aux instruments d'urbanisme;
- Le demandeur n'est pas le bon;
- Un ***espace approprié disponible*** existe ailleurs sur le territoire de la MRC.

Un rejet peut être renversé.

2. Si la CPTAQ est d'avis qu'elle devrait **REFUSER** l'exclusion, elle émettra une **Orientation préliminaire** par laquelle elle indiquera les raisons justifiant ce refus projeté.

Une Orientation préliminaire peut être renversée.

- 3- Si la CPTAQ est d'avis qu'elle devrait **AUTORISER** l'exclusion, elle rendra une décision en ce sens.

À cet égard, il importe de rappeler les éléments suivants :

1. Les décisions de la CPTAQ sont des décisions **d'opportunité** qui n'ont rien de scientifique. Simplement exprimé, l'opportunité signifie que la CPTAQ s'interrogera à savoir s'il est pertinent d'accorder l'autorisation d'implanter ou d'exclure ce qui est demandé.
2. Les critères de réflexion utilisés par la CPTAQ sont contenus aux articles 12, 62, 62.1 de la loi.
3. Mais précédemment, la demande devra passer les filtres des articles 65 et 65.1 dont la recherche d'un **espace approprié disponible** ailleurs dans la MRC.
4. L'article 1, par. 7.1°, de la LPTAA définit «**espace approprié disponible**» en ces termes.

*« une superficie vacante où le type d'utilisation recherchée est permis par le règlement de zonage de la municipalité et, le cas échéant, par les mesures de contrôle intérimaire; »*

5. S'il existe un **espace approprié disponible**, la CPTAQ rejette la demande pour ce seul motif, sauf s'il lui est démontré qu'il est impossible de l'utiliser à la fin visée.

### **3 Certains travaux préalables**

Nous arrivons ici au sujet de la demande de prix de la municipalité.

Le traitement d'un tel dossier demande du recul et de la préparation, voire de la stratégie.

Le traitement exige de :

1. Démontrer que l'exclusion recherchée répond à un besoin de la municipalité locale, de la municipalité régionale de comté ou de la communauté eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement.
2. Présenter une preuve convaincante à la CPTAQ afin de ne pas faire face à un **refus** intempestif de sa part. Il faut éviter de proposer un site où le refus sera inévitable vu les critères de l'article 62 de la loi.

3. Présenter une preuve convaincante à la CPTAQ afin de ne pas faire face à un **rejet** intempestif de sa part.
  - a) Cette preuve inclut la recherche de tous les **espaces appropriés disponibles** sur le territoire **des vingt municipalités de la MRC Bellechasse**;
  - b) S'il en existe il faut les caractériser un à un en vue de démontrer qu'il est impossible de les utiliser à la fin visée.

## 4 Notre offre

Notre offre pour les travaux préalables est décrite ci-après. Elle s'établit en deux temps, à savoir les étapes A, B et C, suivies de l'étape D, à savoir :

### **Premier Temps**

#### **A. Caractérisation des sites visés**

- a. Examen des sites proposés par la municipalité en regard aux critères de décision de la CPTAQ
  - i. Lots 3 199 153 et 3 199 152
- b. Lots 3 198 048, 3 198 047 et 3 198 045 ;
- c. Identification de mesures de mitigation pouvant être suggérées.

#### **B. Examen du schéma d'aménagement de la MRC Bellechasse pour définir si les occupations projetées y sont conformes.**

- a. Identification des modifications potentielles à apporter au Schéma.

#### **C. Constat sur les probabilités d'exclusion.**

- a. À cette étape s'il est constaté qu'il s'avère **improbable** que la CPTAQ accorde l'exclusion, la municipalité peut:
  - i. Cesser le processus,

**OU**

4620 Boul. Albert-Brosseau, Montréal (Québec) H1H 5V6  
T. : 514 353-9555

[contact@giam.ca](mailto:contact@giam.ca)



- ii. Abandonner ces lots pour rechercher d'autres emplacements plus adéquats à Saint-Gervais.
- b. S'il est constaté qu'il s'avère **probable** que la CPTAQ accorde l'exclusion, la municipalité complète l'exercice en passant à l'étape **D**.

## *Deuxième Temps*

### **D. Recherche d'un espace approprié disponible à Saint-Gervais et dans les 19 autres municipalités de la MRC.**

- a. Examen des zonages des municipalités de la MRC Bellechasse,
- b. Examen de tout RCI de la MRC,
- c. Examen de photos aériennes,
- d. Validation avec les services d'urbanisme des municipalités.

L'étape D ne sera entreprise que si la municipalité en vient à la conclusion qu'il est pertinent d'y procéder après avoir pris connaissance du constat de l'étape C.

## **ÉCHÉANCES ET PRIX**

### **Pour les étapes A, B et C (Premier temps)**

- a. Les conclusions devraient être rendues dans un délai de huit semaines de l'attribution du contrat.
- b. Nous estimons la tâche à **9 800,00\$**, avant taxes.

### **Pour l'étape D (Deuxième temps)**

- a. Les conclusions de l'étape D devraient être rendues dans un délai de douze semaines de l'attribution de cette partie du contrat.
- b. Nous estimons la tâche à **45 000,00\$**, avant taxes.

Le tout sera rendu sous forme de rapport avec conclusions.

4620 Boul. Albert-Brosseau, Montréal (Québec) H1H 5V6  
T. : 514 353-9555

[contact@giam.ca](mailto:contact@giam.ca)



Les rapports seront motivés et incluront des recommandations de même que des mises en garde. Ils incluront aussi l'essentiel des dispositions environnementales et règlementaires à respecter en pareil cas.

## **CONDITIONS**

La présente est valide jusqu'au 13 mai 2026.

L'attribution du mandat pour les étapes A, B et C n'engage pas la municipalité à réaliser l'étape D. Si celle-ci est réalisée, elle sera confiée à TERRITOIRE.

Des modalités de paiement et autres conditions seront définies subséquemment à l'attribution du mandat.

Je vous remercie de faire confiance à TERRITOIRE.

Je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.



Richard Brunet, urbaniste, PDG

## 5 Qui sommes-nous?

**GIAM** (2157-6996 Q. Inc.) est un cabinet de consultation en urbanisme **fondé en 1985** par Richard Brunet, urbaniste.

GIAM œuvre auprès des petites et moyennes municipalités, essentiellement rurales, agricoles ou de villégiature, mais aussi pour le compte de tout individu ou société en matière de développement et de planification de sites ainsi que dans leurs rapports avec les municipalités et autres instances administratives. Voir [www.giam.ca](http://www.giam.ca)

Au fil des ans, GIAM a diversifié son offre de service.

1. **1995-2005, Création de Le Service d'Inspection Municipale (SIM)** voir [www.sim-inspection.ca](http://www.sim-inspection.ca)

SIM est né en réponse à la difficulté des municipalités de recruter du personnel pour prendre en charge les opérations d'inspection et d'émission des permis et certificats.

SIM a été la première entreprise québécoise à mettre à la disposition des municipalités une équipe spécialisée dans la gestion du service des permis et inspections et dans les tâches connexes.

2. **2005-2015, création de Le Service de permis expert du Québec (SPEQ)**

À la suite de **SIM**, **SPEQ** a été la première entreprise québécoise entièrement dédiée au développement de sites et à l'obtention des permis pour des intérêts privés.

Basé à Montréal, SPEQ a œuvré à l'échelle du territoire Québécois.

3. **2004, création de **TERRITOIRE**** voir [www.territoireinc.com](http://www.territoireinc.com)

**TERRITOIRE** est un rejeton de **Le Groupe d'Intervention en Affaires Municipales (GIAM)**. **TERRITOIRE** est une entité entièrement dédiée à la représentation de clients privés, corporatifs ou municipaux devant la CPTAQ.

Depuis sa création, **TERRITOIRE** a produit des centaines d'examens de faisabilité quant à des projets d'autorisation ou d'exclusion, ainsi qu'une multitude de demandes d'autorisation ou de déclarations de droits à la CPTAQ.

**TERRITOIRE** est particulièrement fier d'avoir réussi l'exclusion de 29 ha à la ville de Châteauguay au dossier **426742**.

<b>M·A·N·D·A·T</b>		<b>TERRITOIRE</b>
<b>Client</b>	Municipalité de St-Gervais	
<b>Adresse</b>	150, rue Principale Saint-Gervais (Québec) GOR 3C0	
<b>Téléphone</b>	418 887 6116	
<b>Courriel</b>	Johanne Simms <a href="mailto:dg@saint-gervais.ca">dg@saint-gervais.ca</a>	
<b>Nature du mandat</b>	Analyse préalable à Intervention à la CPTAQ	
<b>Honoraires</b>	Selon l'offre de service du 2026-04-05 Tarif horaire de 235 \$	
<b>Débours</b>	Tous les débours sont payables par le client dans tous les cas, incluant le kilométrage (0,72 \$/km), les copies, les frais d'enregistrement et de publication.	
<b>Conditions</b>	L'obligation de TERRITOIRE se limite à une obligation de moyen.	
<b>Déclaration</b>	<p>Par la présente, nous mandats la compagnie 2157-6996 Québec Inc. (TERRITOIRE), ET Richard Brunet ou toute personne déléguée par ces derniers à faire tout ce qu'il est nécessaire de faire pour favoriser la réalisation du mandat ci-haut décrit. À cette fin, nous l'autorisons à utiliser les ressources professionnelles et matérielles non spécifiquement mentionnées. Nous acceptons de payer les honoraires de ressources professionnelles retenues au tarif convenu ou à un tarif raisonnable en l'instance, notamment à raison d'un minimum de 0,1h par intervention. Nous convenons que ces tarifs peuvent être augmentés de temps à autre sur simple avis de TERRITOIRE et que nous avons la faculté de nous opposer dans un délai de 30 jours de l'avis ou de la facture émise. Nous acceptons de payer les honoraires à la réception de la facture et de payer un intérêt de 1,5% par mois (18% annuellement) sur tout solde impayé après trente (30) jours. Nous acceptons d'indemniser 2157-6996 Québec Inc. Pour tout dommage et frais découlant d'un défaut de paiement, y compris les frais juridiques et administratifs. Nous nous déclarons conjointement et solidairement responsables du mandat. Nous reconnaissons que TERRITOIRE pourra interrompre ses travaux advenant tout retard de plus de dix jours dans le paiement de tout solde dû. Les conditions du présent mandat s'étendent à tout mandat ultérieur pour lequel aucune condition n'aura été spécifiquement définie. Aux fins des présentes, les parties déclarent avoir élu domicile dans le district judiciaire de Montréal. Les parties déclarent avoir lu et compris leurs obligations et s'en déclarent satisfaites. ¶</p>	
Signé à Montréal, ce _____		
Municipalité de St-Gervais		2157-6996 Québec inc. (TERRITOIRE), par
_____		_____
.		Richard Brunet, P.D.G.

**De :** [Johanne Simms](#)  
**À :** [Johanne Simms](#)  
**Objet :** Fwd: arbres Parc des Sœurs  
**Date :** 29 avril 2026 14:40:37

---

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**De:** Johanne Simms <[jsimms70@icloud.com](mailto:jsimms70@icloud.com)>  
**Date:** 29 avril 2026 à 13:49:27 HAE  
**À:** Pascale Vaudreuil <[info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)>  
**Objet:** arbres Parc des Sœurs







Envoyé de mon iPhone

**De :** [Johanne Simms](#)  
**À :** [Johanne Simms](#)  
**Objet :** Fwd: Parc des sœurs 3  
**Date :** 29 avril 2026 14:40:04

---

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

**De:** Johanne Simms <[jsimms70@icloud.com](mailto:jsimms70@icloud.com)>  
**Date:** 29 avril 2026 à 13:50:43 HAE  
**À:** Pascale Vaudreuil <[info@saint-gervais.ca](mailto:info@saint-gervais.ca)>  
**Objet:** Parc des sœurs 3





Envoyé de mon iPhone

De : [Bjornar Simonsen](#)  
À : [Bjornar Simonsen](#)  
Objet : Photos prises à l'île de prestbylille  
Date : 29 avril 2025 17:12:30

---











Envoyé de mon iPhone

Rencontre #1  
Comité central des Fêtes du 250<sup>e</sup> de Saint-Gervais  
9 avril 2026 19h  
Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance

**1. Mot de bienvenue et ouverture de la rencontre :**

La rencontre commence à 19 h 02 au bureau des Loisirs au Centre Socio-Culturel Promutuel Assurance. Valérie est nommée comme animatrice de la rencontre et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Mélody fera la prise de notes.

Les personnes présentes :

Martin Asselin, Alain Boucher, Guylaine Keable, Yves Lacasse, Manon Goulet, Valérie Roy, Frank Dupont, Pascale Roy, Jean Roy, Allyson, Paré. Tout le monde est présent.

Valérie fait un petit retour sur l'ensemble des étapes réalisées par les instigateurs depuis le mois de novembre. Tout le monde est heureux d'être présent et de faire partie de cette belle aventure. Il n'y a aucune décision de prise en ce qui concerne les Fêtes du 250<sup>e</sup>, c'est dès aujourd'hui que nous commençons à construire ce beau projet en équipe.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour : (2 mins)**

L'ordre du jour a été transmis sur le groupe Messenger le 6 avril 2026. Elle est distribuée à tous les membres du comité et Valérie en fait la lecture. Celle-ci convient à tout le monde. Nous allons ajouter les points suivants :

- Tournoi de golf
- Casse-croûte Éphémère

**3. Tour de table (15 mins) :**

★ *Courte présentation :*

Chaque membre du comité se présente afin de mentionner son intérêt et ses raisons de son implication.

★ *Motivations à s'impliquer dans ce projet :*

Les éléments qui sont mentionnés par les membres du comité sont les suivants : souvenir, redonner à la communauté, apprendre à connaître des gens, poursuivre le travail des parents qui étaient sur les anciennes festivités, vivre une expérience avec un comité dynamique et laisser une trace, faire connaître notre village, bâtir quelque chose qui va rester.

**4. Objectif de la rencontre (2 mins) :**

★ *Établir notre structure de comité :*

L'objectif de la rencontre est de mettre la table sur le fonctionnement en groupe, mettre les bases, se bâtir des fondations solides et c'est avec nos échanges que nous

pourrons construire notre ligne de conduite qui deviendra notre référence tout au long des 4 prochaines années.

## 5. Définir nos fondements (40 mins) :

1. Éléments que l'on désire atteindre : Avoir un effet wow, que l'on s'en souvienne de façon positive, que les gens en parlent encore dans 25-50 ans, rassembleur pour les gens de St-Gervais, sentiment d'appartenance, maintenir et faire émerger la fierté, créé l'identité, développer le sentiment d'appartenance chez les nouveaux arrivants, être uni, avoir des activités rassembleuses pour tout le monde.
2. Mission accomplie : Réussite à avoir une bonne participation, avoir une satisfaction des gens qui ont participé, le plaisir, inviter les anciens résidents, fêter, célébrer, amuser. Rendre hommage aux bâtisseurs, fierté du comité, a suscité la fierté des citoyens, que le comité ait du plaisir et ça va se diffuser, transparence et franchise.
3. Attente entre nous : Nommer les choses, avoir du plaisir à travailler ensemble, solidarité et plaisir, respect, confiance, transparence, maturité de régler rapidement les situations, d'être authentique, entraide pour trouver des solutions, loyauté, engagement, avoir l'heure juste sur les présences, les retards, les absences, respecter ses limites

### ★ *Objectifs :*

- ★ *Marquer de façon positive la population de Saint-Gervais avec la programmation des fêtes pour les prochaines années.*
- ★ *Créer la fierté pour maintenir et développer le sentiment d'appartenance des résidents de Saint-Gervais.*
- ★ *Offrir des fêtes qui rayonnent et qui rassemblent les résidents, les anciens résidents.*

### ★ *Valeurs :*

- ★ *Rendre hommage à Saint-Gervais et à sa population antérieure et actuelle.*
- ★ *Franchise et transparence.*
- ★ *Faire rayonner Saint-Gervais.*

### ★ *Comment on veut travailler ensemble :*

- ★ *Avoir du plaisir et faire preuve d'engagement pendant tout le processus.*
- ★ *Respecter ses limites et demander du soutien lorsque nécessaire.*
- ★ *Avoir du respect, de la franchise et de la confiance les uns envers les autres.*

**4. Structure de communication (courriel, partage de document, communication) : (15 mins) :**

Courriel : Pour les documents

One Drive : Partage de documents

Messenger : Communiquer rapidement

On demande que tout le monde réponde lors des communications afin que nous puissions savoir que le message est lu.

**5. Planification du calendrier de rencontre (jour, quorum, lieu) : (15 mins)**

Envoyer les invitations des rencontres :

20 mai 19 h

9 juin 19 h

On détermine que pour avoir la rencontre nous devons avoir un quorum est de 7/11.

On demande que les absents fassent la lecture des comptes rendus afin de suivre le déroulement et éviter les retards. Il est également possible de se joindre à distance aux rencontres si la présence sur place n'est pas possible. Nous avons tous les équipements nécessaires au Centre Socio pour réaliser des réunions en visioconférence.

**6. Structure de gouvernance (responsabilité) du comité (collégiale ou hiérarchique) : (15 mins)**

Quelle structure voulons-nous nous donner. Valérie présente les avantages et les inconvénients pour chaque type (hiérarchique et gestion centralisée)

Nous irons avec une structure collégiale. Il y aura des rôles et responsabilités qui seront distribués lors de la prochaine rencontre. Il n'y aura pas de présidence, vice-présidence, secrétaire. Il y aura un comité administratif qui préparera la documentation et les rencontres afin d'être efficace et efficient dans l'ensemble du processus.

Manon sera la porte-parole qui fera le lien entre la Municipalité et le comité central.

Le maire a confirmé à Manon que la municipalité a ajouté le comité dans le contrat de leur assurance.

**7. Communication avec le conseil municipal : (10 mins)**

Une rencontre est en planification avec la Municipalité, la Direction des Loisirs et deux personnes du comité 250<sup>e</sup> (Valérie et Manon) afin de définir les balises entre les trois organisations et les attentes de chacun.

Les membres souhaitent que soient abordés en plus des mécanismes de communication les sujets suivants:

- Fréquences des suivis avec le conseil municipal
- Marge de manœuvre du comité
- Structure bancaire
- Utilisation de la charte des loisirs

#### 8. Prochaine rencontre : (5 mins)

★ *Idée d'activités pour les Fêtes: Les membres sont invités à débiter une réflexion sur les activités pour les Fêtes. Nous ferons un brainstorming lors de la prochaine rencontre. Déjà on voit que la parade revient pour plusieurs membres.*

*En route vers 2030 – prendre connaissance :*

Le comité administratif (Valérie, Guylaine, Mélody et Manon) a travaillé sur un document qui est présenté et qui sera envoyé par courriel à tous les membres du comité. C'est un portrait général du travail à faire pour les 4 prochaines années. Il est demandé à tous les membres du comité d'en prendre connaissance et nous pourrons y revenir lors de la prochaine rencontre.

Manon demande de prévoir un temps de discussion lors de la prochaine rencontre au sujet du livre-souvenir. Il est demandé qu'elle apporte des propositions (avec familles, entreprises, forme, budget, etc.).

#### 9. Autres sujets :

Les Loisirs de Saint-Gervais ont fait différentes annonces sur des possibilités de financement avec le Casse-croûte Éphémère et le Tournoi de golf le 15 août 2026. Les membres du comité ont montré de l'intérêt également pour opérer le casse-croûte le 3 juin. Mélody avisera le C.A. des Loisirs et le comité du golf.

#### 10. Fermeture de la rencontre.

Valérie demande la satisfaction des membres à la suite de la rencontre. Ce qui est mentionné, c'est que nous avons un beau groupe diversifié.

La rencontre se termine à 21 h 21.

#### Tâches rencontre 9 avril 2026

Tâches	Responsable	Suivi
Créer un groupe pour les courriels	Mélody	Fait le 10 avril 2026
Envoyer l'invitation pour le calendrier des rencontres	Mélody	Fait le 10 avril 2026

Contacteur les comités pour confirmer la participation aux activités de financement.	Mélody	Fait le 10 avril 2026
Discuter avec les maisons d'édition pour le livre.	Manon	
Préparer la prochaine rencontre	Comité adm.	Fait le 15 avril 2026
Finaliser le C.R. de la rencontre	Mélody	Fait le 17 avril 2026
Contacteur Dominic Larochelle pour lui faire un retour et lui faire parvenir le C.R. de la rencontre du 9 avril.	Manon	Courriel envoyé par Manon 16 avril 2026
Lire le document En route vers 2030.	C.O.	



### Mise en contexte

Notre **mode de vie actuel** crée un contexte qui rend les choix sains difficiles et **favorise les options rapides, peu coûteuses et moins nutritives.**

Que ce soit en lien avec l'alimentation ou la pratique d'activités physique par exemple, **nos choix et comportements** en matière d'habitudes de vie sont fortement conditionnés par l'environnement dans lequel on vit.

### Source

- *Pour une vision commune des environnements favorables. À la saine alimentation, à un monde de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids.*

### Image

- *MRC Bellechasse, paysage Beaumont (2020)*

## Objectifs de l'atelier

- Se doter d'une **vision commune** des environnements favorables
- Mettre en lumière le **rôle clé des municipalités**
- Établir l'importance d'**agir sur les environnements** aussi bien que sur les individus
- **S'inspirer** d'initiatives d'ici et d'ailleurs

Les objectifs de l'atelier sont :

- De se doter d'**une vision commune** des environnements favorables
- De **mettre en lumière le rôle clé que jouent les municipalités** dans la mise en place de condition propice à la santé et à qualité de vie
- De **mettre en évidence** l'influence de **l'environnement sur nos décisions et comportements individuels** et **d'établir l'importance d'agir en ce sens**
- **S'inspirer d'initiatives** d'ici et d'ailleurs

# Environnements favorables

Qu'est-ce que c'est ?

Des gens  
de cœur **uris** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches  
Québec 

## Des environnements qui façonnent nos façons d'agir



Voici une vidéo (2min) qui résume l'essentiel du message qu'on souhaite transmettre  
[Présentation des environnements favorables à la qualité de vie des citoyens - YouTube](#)

# Qu'est-ce qu'un environnement favorable

Un **environnement favorable** à la santé est ce qui nous entoure et influence notre quotidien :

- Physique
- Socioculturel
- Politique
- Économique



Qui **facilite** les bons choix au quotidien, sans obliger ni culpabiliser.

La santé devient le choix le plus simple, le plus accessible et le plus naturel **pour l'ensemble de la population.**

**Un environnement favorable à la santé, c'est un milieu de vie qui facilite les bons choix au quotidien, sans obliger ni culpabiliser.**

☞ Autrement dit :

**la santé devient le choix le plus simple, le plus accessible et le plus naturel.**

C'est quand :

- il est **facile de bouger**,
- **simple de bien s'alimenter**,
- **sécuritaire de se déplacer**,
- et **agréable de vivre et de se rassembler**  
→ sans que les citoyens aient à "faire des efforts extraordinaires".

**C'est un levier municipal concret**, intégré aux décisions quotidiennes.

Les lieux, les règles, les relations sociales, l'accès aux ressources

# Municipalités & saines habitudes de vie

Des acteurs de premier plan

Des gens  
de cœur **uris** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches  
Québec 

# Des acteurs de premier plan

Les municipalités détiennent plusieurs

- compétences
- pouvoirs
- leviers

pour modifier les environnements afin de les rendre plus favorables à la **santé** et à la **qualité de vie**.



Les **municipalités** sont des **acteurs de premier plan** en matière de **saines habitudes de vie**. Par la nature de vos **compétences** et vos **pouvoirs**, les interventions municipales en promotion s'articulent principalement autour de trois grandes thématiques :

- **L'accessibilité aux installations de loisirs** et le développement d'une offre d'activités diversifiées;
- **L'aménagement urbain et de proximité**, favorisant la mobilité active et le renforcement des liens sociaux;
- **L'accès à des aliments sains et abordables** pour l'ensemble de la population.

## Sources

- Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE (Cadre d'analyse systémique No. 3262). INSPQ.
- Sasseville, N. (2014). Interventions en milieu municipal sur les saines habitudes de vie : état de situation et synthèse des consultations auprès des acteurs municipaux. Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

## Image

- <https://espacemuni.org/article-magazine/role-des-municipalites-dans-la-creation-denvironnements-favorables-a-la-sante-et-a-la-qualite-de-vie-citoyenne/>

# Quatre piliers pour des municipalités en santé

Les Fondations d'un milieu de vie sain

Des gens  
de cœur **uris** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches  
Québec 

# Les Fondations d'un milieu de vie sain



Voici le modèle que nous vous proposons et qui présente 4 types d'environnements

Les éléments peuvent faire partie du **micro** ou **macroenvironnement** et sont interconnectés

- **microenvironnement** (certaine proximité de l'individu et perception de pouvoir changer les choses, ex: milieux de vie)
- **macroenvironnement** (éloigné et perception d'une faible capacité d'agir individuelle, ex: Gouvernements et multinationales qui influencent nos milieux de vie)

## Source

- Pour une vision commune des environnements favorables. À la saine alimentation, à un monde de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids.

# L'Environnement Physique

## Physique

- Naturel
- Bâti et aménagé
- Technologique



Il s'agit principalement des ressources matérielles qui nous entourent

Ce sont les éléments du milieu qui sont

- **Naturels**
- **Artificiels** (construit ou aménagé par l'être humain)
- **Technologiques**

En résumé, **pour les citoyens, c'est de répondre à la question: Qu'est-ce qui est disponible?**

**Un environnement attrayant et sécuritaire motive les gens à bouger davantage au quotidien.**

- Est-ce que la **qualité de l'aménagement** de la municipalité est adéquate pour permettre les choix sains de vos citoyens,
  - Ex; est-ce qu'il est facile de se procurer des aliments de qualité à proximité ?
- Le **nombre de destination de proximité**, comme les parcs et espaces verts, est-il suffisant pour renforcer un mode de vie plus actif?
- La **configuration des rues** permet-elle de sécuriser le parcours des écoliers à vélo et de

rendre leur trajet vers l'école aussi direct que possible?

- Est-ce que les **infrastructures piétonnes et cyclables permettent de relier les milieux de vie essentiels** comme : domicile, écoles, travail, parcs, commerces, loisirs, etc

En bonifiant l'aménagement des rues en faveur des déplacements actifs, ou en aménageant des espaces publics de proximité attrayant, la perception du milieu est directement influencée.

### Sources

- *Pour une vision commune des environnements favorables. À la saine alimentation, à un monde de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes reliés au poids.*



## Des milieux plus accessibles, attrayants et sécuritaires pour tous

Aménager des espaces **complets** qui favorisent la **mixité** des usages et qui permettent

- de s'y retrouver
- d'y être actif
- de s'y détendre
- d'y apprendre



Offrir des espaces **complets** et **complémentaires** en bonifiant les espaces existants

**Aménager des espaces de vie qui favorisent les liens sociaux** et qui permettent

- En implantant **du mobilier urbain** (tables, bancs), abreuvoirs, sanitaires, poubelles, éclairage, station de réparation de vélo (en bordure de pistes cyclables) et des endroits pour sécuriser son vélo.
- Rendre disponible le **matériel nécessaire à l'utilisation de terrains sportifs** (ex; si présence d'un terrain de soccer, il serait intéressant de pouvoir y retrouver un ballon à proximité)

**Piste de solution:**

- **Coffre à bouger** (s'assurer de définir qui s'occupe de la réparation ou du remplacement de son contenu au besoin),
- le **prêt de matériel à proximité** dans une bibliothèque ou une maison des jeunes.

Image

Picnic, Politique famille aînés, Saint-Henri (2020)



## Des milieux plus accessibles, attrayants et sécuritaires pour tous

### Favoriser les déplacements actifs

- Aménager un **réseau interconnecté** et en assurer **l'entretien** régulier
- Offrir aux piétons un **lien direct** vers les points d'intérêts de la municipalité
- Implanter des mesures d'**atténuation** et d'**apaisement** de la circulation



### Favoriser les déplacements actifs sécuritaires

- **en aménageant un réseau interconnecté** de trottoirs, de sentiers pédestres et de pistes cyclables **séparées de la route** et **assurer un entretien tout au long de l'année** (ex: déneigement et déglacage, écoulement de l'eau pour éviter l'accumulation en bordure de route, etc)
- **en offrant aux piétons un lien direct et sécuritaire** vers les points d'intérêts de la municipalité en modifiant l'aménagement à proximité d'une garderie, d'une école, d'un RPA ou directement dans un quartier pour diminuer les temps de marche.
- **en implantant des mesures d'atténuation et d'apaisement de la circulation** (ex; avancées de trottoirs, dos d'âne, signalisation comme des panneaux et du marquage au sol, végétalisation, etc.), afin de **diminuer le volume ou la vitesse de la circulation** routière dans certaines zones et inciter les automobilistes à partager l'espace avec les autres usagers de la route.

### Initiatives d'ailleurs

- **Saint-Félix-de-Valois** qui a redessiné ses rues pour inclure des **bandes cyclables**

**sécurisées** menant aux écoles.

- **La rue-école** de l'école Saint-Benoît à **Ahuntsic-Cartierville** qui est **fermée à la circulation automobile** aux horaires d'arrivée et de départ des enfants. Une initiative qui a permis une augmentation des déplacements actifs des familles, tout en favorisant le jeu libre aux abords de l'école.

### **Définitions (au besoin):**

**Avancées de trottoirs** : Empêchent les voitures de se stationner trop près de l'intersection, ce qui permet aux automobilistes et aux piétons de mieux se voir. Ces aménagements raccourcissent la distance et le temps pour traverser la rue. Encourage aussi les automobilistes à réduire la vitesse lorsqu'ils tournent le coin de rue.

### **Sources**

- Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE* (Cadre d'analyse systémique No. 3262). INSPQ.
- *Nos outils pour les municipalités | ASPQ*

### **Images**

- MRC Bellechasse, cyclo route, cyclomur, Sainte-Claire (2021)
- Parc du Massif du Sud, sentier, Mauvais Garçons (2023)
- IA - Copilot, Aménagement mesures d'atténuation (2026)



## Des milieux plus accessibles, attrayants et sécuritaires pour tous



### Aménager des espaces **adaptés** et **accessibles**

- S'assurer que tous ont un accès équitable
- Planifier des animations et activités dans divers lieux pour les faire connaître
- Offrir des formations ou des activités intergénérationnelles sur le jardinage

**Aménager les espaces publics et les bâtiments**, mais aussi les parcs de quartiers afin de les rendre **facilement accessibles** pour les poussettes, fauteuils roulants, déambulateurs, etc.,

- de même pour les espaces comme les jardins communautaires (prévoir des surfaces plus hautes pour personnes qui présentent des limitations à se mettre à genoux par exemple)

**L'accessibilité, c'est aussi l'accès à l'information :**

- **Planifier des formations, de l'animation ou prévoir des activités intergénérationnelles** dans divers lieux de la municipalité afin de les faire connaître ou pour améliorer les connaissances des citoyens, se sont toutes de bonnes options pour garantir un meilleur accès.

### **Initiative Bellechasse et Etchemins**

- Démarche des **cœurs villageois** accompagné par Camille Thériault de DEBellechasse, qui vise à créer et à promouvoir un réseau de villages attrayant et stimulant. Municipalités participantes Saint-Damien-de-Buckland, Saint-Henri, Saint-Gervais, Saint-Michel, Saint-

Philémon et Saint-Vallier ([Nos milieux de vie en action - Chaudière-Appalaches, tournée 2022](#))

### D'autres exemples (au besoin)

- **Protéger les sources d'eau** récréatives naturelles et entretenir les bassins artificiels pour réduire les risques d'éclosions de maladies d'origine hydrique associés aux contaminants des eaux récréatives.
- Adhérer à des **programmes de rénovation**, comme Rénovation Québec, qui appuient financièrement les municipalités se dotant d'un programme visant à améliorer les logements dans des secteurs résidentiels dégradés

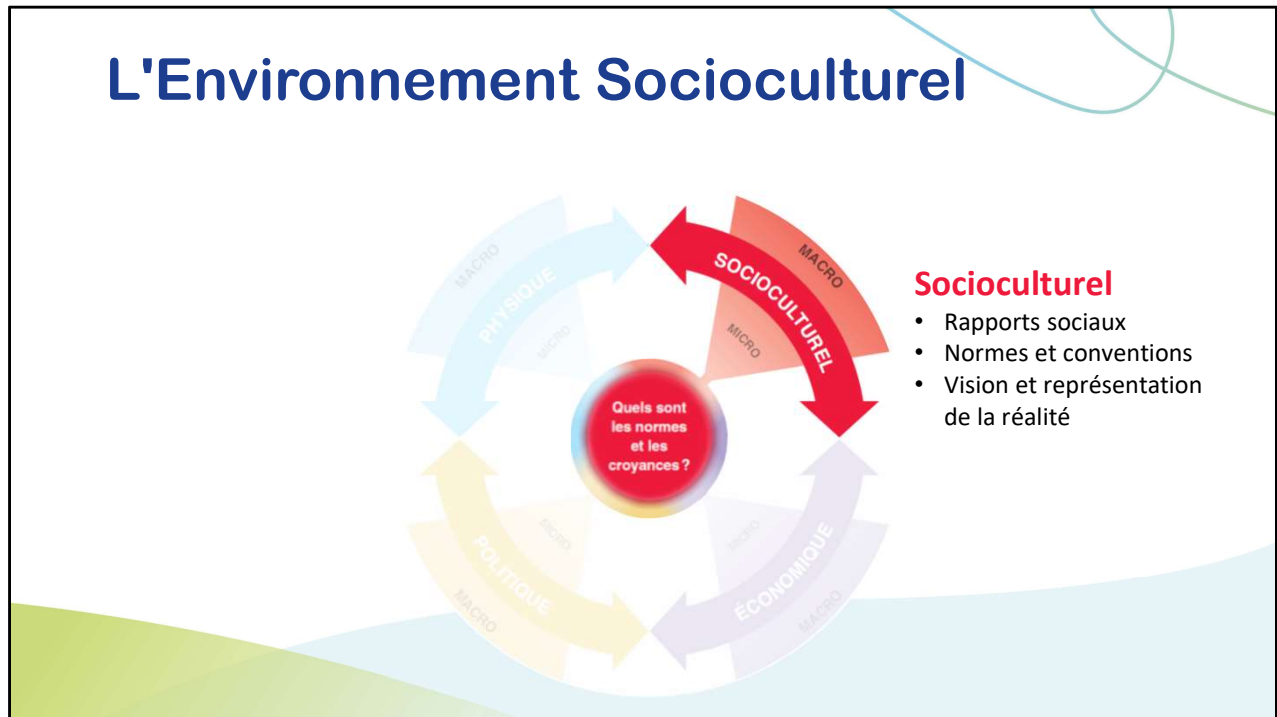
### Source

- Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE* (Cadre d'analyse systémique No. 3262). INSPQ.

### Images

- Cycloroute de Bellechasse, Saint-Nérée (2021)
- Jardin solidaire, Saint-Gervais (2025)

# L'Environnement Socioculturel



## Socioculturel

- Rappports sociaux
- Normes et conventions
- Vision et représentation de la réalité

C'est le domaine du **vivre-ensemble** et de la **vie communautaire**.

On pense par exemple :

- au sentiment de sécurité, d'appartenance ou d'inclusion ;
- au dynamisme des fêtes de quartier et des événements ;
- aux messages véhiculés par la société.

Les activités municipales **accueillantes et inclusives** → plus de participation.

Est-ce que les parents perçoivent que leur rue/quartier est trop dangereux pour que leurs enfants jouent dehors?

Les normes sociales peuvent freiner l'adoption de saines habitudes, même si les infrastructures sont présentes.

*Source*

*Pour une vision commune des environnements favorables. À la saine alimentation, à un monde de vie physiquement actif et à la prévention des problèmes liés au poids.*



## Promouvoir et soutenir les initiatives d'entraide et de bienveillance

Parents-Secours assure la **sécurité** et la **protection** d'enfants et d'aînés en difficulté, qui ont besoin d'une **aide immédiate**, via son réseau de foyers-refuges.

Les bénévoles qui les accueillent les sécurisent avant de communiquer avec une personne-ressource.

*Organisme communautaire pour enfants et aînés | Parents-Secours*



Ce que le milieu valorise et encourage comme comportements acceptés et attendus. Promouvoir et soutenir les **initiatives d'entraide et de bienveillance** permet de renforcer le **soutien social** et la **participation à la communauté**.

**Parents-Secours du Québec** est un OBNL qui assure la sécurité et la protection des **enfants et des aînés** via un réseau de **foyers-refuges sécuritaires**, tout en contribuant à la prévention par l'information.

Définition (au besoin)

Les bénévoles des foyers-refuges placent leur affiche bien en évidence dans leur fenêtre quand ils sont disponibles pour apporter de l'aide si on frappe à leur porte.

**Leur rôle se définit en 3 actions**

- **Accueillir** l'enfant ou l'aîné qui frappe à leur porte parce qu'ils ont besoin d'une aide immédiat; ils peuvent être perdus, blessés, poursuivis, désorientés, etc.
- **Sécuriser** la personne prise en charge et s'assurer que le danger est derrière elle.
- **Communiquer** avec les personnes ressources adaptées selon la situation à laquelle elles ont été confrontées. Il peut s'agir du parent, du grand-parent, de la gardienne ou de la police.

**Source**

*Organisme communautaire pour enfants et aînés / Parents-Secours*



## Promouvoir et soutenir les initiatives d'entraide et de bienveillance

### Premiers répondants



Premier répondant | Gouvernement du Québec

### Un levier concret

- de **prévention** dans la communauté ;
- d'**équité** territoriale ;
- de réduction de la **mortalité évitable**.

### Leur présence dans la municipalité

- favorise une **culture de prévention** et de préparation
- renforce la **capacité d'agir** de la communauté face aux urgences

Exemple où les normes, les valeurs et les pratiques collectives façonnent les comportements.

Contribue à un sentiment de sécurité et de capacité collective. Au-delà des interventions d'urgence, les premiers répondants envoient un message clair : ici, la communauté est prête, solidaire et protectrice.

Le programme de premiers répondants constitue un **levier concret de prévention dans la communauté, d'équité territoriale quant à l'accès aux soins d'urgence et de réduction de la mortalité évitable par l'amélioration des délais de réponse**.

Les **municipalités retenues** peuvent obtenir un **financement pour la mise en place** du programme.

### Définition du rôle (au besoin)

Les premiers répondants sont des personnes formées pour

- **intervenir rapidement** lors de situations d'urgence;
- prodiguer des **soins de base** (ex. réanimation cardiorespiratoire, utilisation d'un défibrillateur, intoxication aux opioïdes, etc.);
- **stabiliser l'état de la personne** en attendant les ambulanciers.

Source





## Favoriser l'implication citoyenne



Reconnaître l'engagement citoyen et créer des espaces de participation renforce la culture d'engagement, d'inclusion et de dialogue au sein de la communauté.

- **Valoriser l'engagement citoyen** renforce le sentiment d'appartenance.
- **Quand les citoyens sont reconnus et écoutés, la participation devient la norme.**
- Lorsqu'un citoyen est engagé, il devient souvent plus **actif**, sur les plans **physique, social et intellectuel**.

**Mettre en place un comité jeunesse et/ou d'une Chaise des générations**, symbole de la reconnaissance de la place et de l'opinion des jeunes dans la prise de décisions.

Initiatives d'ici

- **Saint-Gervais** : mise en place d'un comité jeunesse.
- **Saint-Vallier** : collaboration entre la municipalité et des citoyens pour l'aménagement de terrains de *pickleball* sur les terrains de tennis municipaux et l'offre de plages horaires.

Initiatives d'ailleurs

- **Sainte-Hélène-de-Kamouraska** (*Lauréate du Mérite municipal 2024*) : reconnue pour son dynamisme en matière d'implication bénévole, la municipalité a mis en place des structures de loisirs de proximité reposant sur le **maillage intergénérationnel** (ex. : entretien de sentiers par des jeunes et des aînés).

Images

- Rencontre spéciale jeunesse, Chaise des générations, PFM-MADA (2025)
- Rencontre spéciale jeunesse, comité jeunesse, ACB (2025)



## Sensibiliser lors d'évènements rassembleurs



### Le Show d'automne et l'atelier des masques :

Sensibilisation

Évènement rassembleur

**Santé mentale / résilience communautaire**



**Les événements rassembleurs sont des occasions privilégiées de sensibilisation à la santé mentale et de renforcement de la résilience communautaire**, notamment à travers des initiatives par et pour les jeunes.

Les **campagnes de sensibilisation intégrées à ces événements** peuvent aussi promouvoir des initiatives favorisant les **interactions sociales positives** (ex. : Fête des voisins, ruelles vertes, rues piétonnes temporaires, animation dans les parcs).

Quelques exemples

- **Le Show d'automne**, une initiative par et pour les jeunes avec ACB, s'inscrit dans une **campagne de sensibilisation à la santé mentale**, soutenue par le **Réseau des Éclaireurs** (résilience communautaire), la CDC Bellechasse et divers partenaires du milieu.
- **L'atelier *Ton masque intérieur*** (3 festivals, 1 camp de jour) invite les jeunes à explorer leur identité et leurs émotions par l'expression artistique, en décorant un masque représentant leur image extérieure et leur vécu intérieur.

*Les projets collectifs misant sur l'expression artistique (photos, musique, danse, théâtre, écriture) peuvent contribuer à créer un **sentiment d'appartenance** et à renforcer la **cohésion sociale** au sein d'une communauté.*

Source

*Le Show d'automne | Événement rassembleur (acbellechasse.com)*

Images

- Show d'automne, Agir collectivement dans Bellechasse



## Campagnes sociétales : des leviers pour rassembler et sensibiliser ?



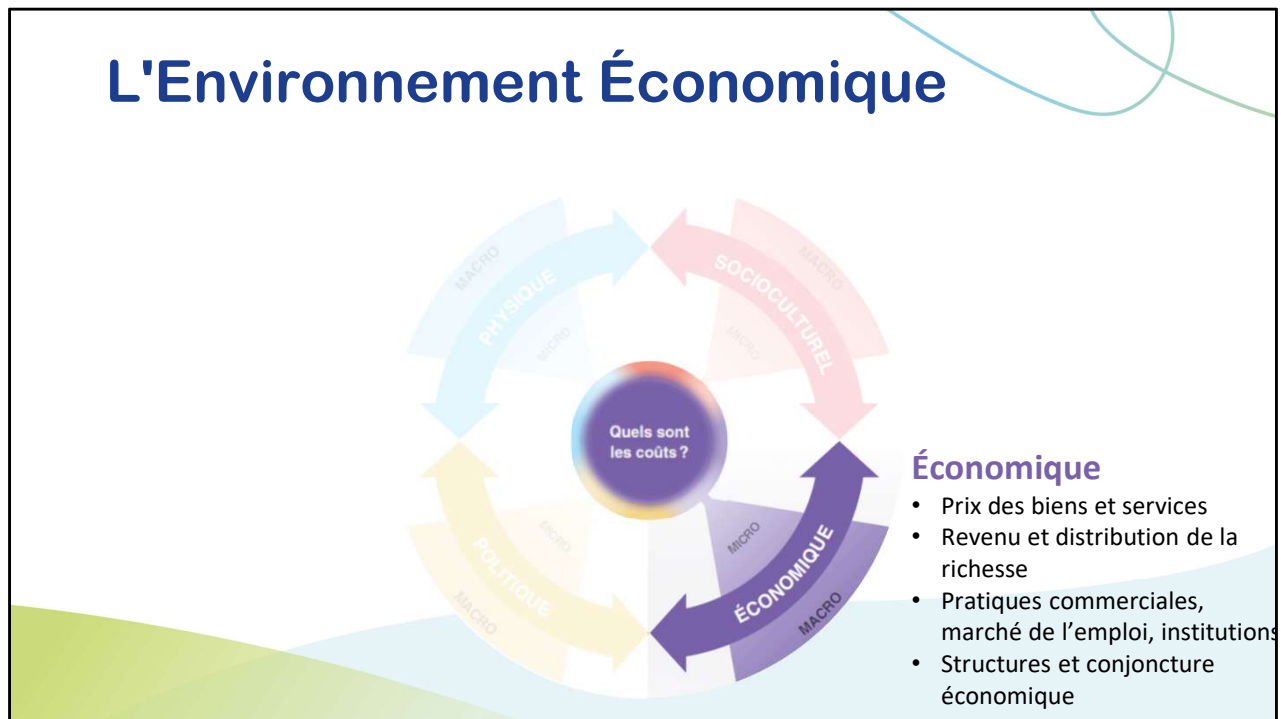
Les campagnes sociétales sont des occasions à saisir pour rassembler et sensibiliser.

- Activité physique et réduction de la sédentarité  
(Mois TOUGO, Actif à votre façon, Défi Château de neige, Journée nationale du sport et de l'activité physique)
- Santé mentale et bien-être  
(24h PAUSE, Grande semaine des tout-petits)
- Environnements sans fumée et habitudes de vie  
(Pour des p'tits poumons roses, Défi J'arrête, j'y gagne)
- Lien social et solidarité de voisinage  
(Fête du voisinage, Voisins solidaires)

### Sources

- [Voisins solidaires - Espace MUNI](#)
- [La Fête du voisinage - Espace MUNI](#)

# L'Environnement Économique



C'est le domaine de l'**accessibilité financière** et du **commerce local**

Ce sont des éléments du milieu comme :

- L'accessibilité financière des biens et services,
- Le soutien aux organismes,
- La vitalité économique locale (Ressources et accessibilité)
- Le marché de l'emploi

En résumé, **pour les citoyens, c'est de répondre à la question: Quels sont les coûts?**

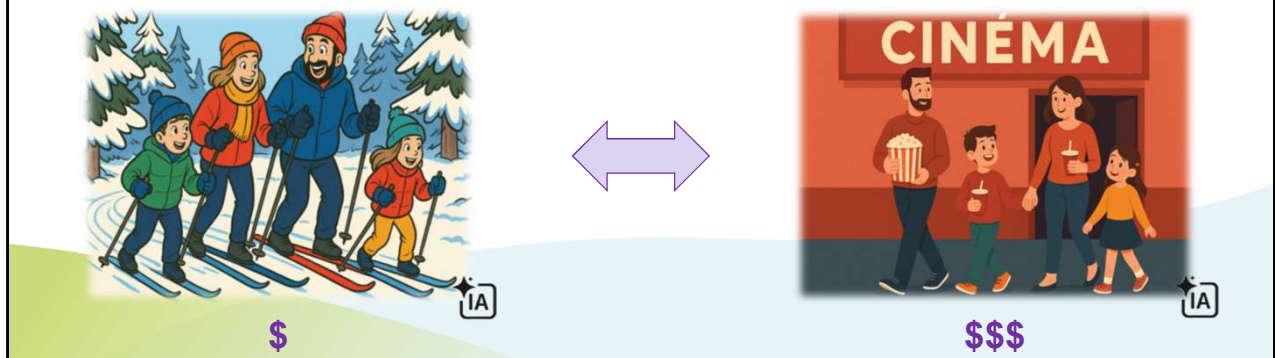
En offrant diverses opportunités de bouger et de bien s'alimenter à prix abordable ou même gratuitement, c'est une prise de position que la municipalité prend en s'engageant pour le bien-être de sa communauté.

- **Favoriser l'accessibilité financière** aux activités, aux infrastructures de loisirs et à un approvisionnement en aliments de qualité permet au plus grand nombre d'en profiter. Par exemple en rendant accessible des prêts d'équipements gratuits dans les parcs et divers lieux de pratique, vous contribuez à un meilleur accès et réduisez les freins qui peuvent être rencontrés.
- **Le soutien aux commerces locaux et aux organismes** qui desservent vos citoyens, par exemple de rendre accessible des locaux aux OBNL et faire la promotion d'activités et services offerts gratuitement dans la communauté, vous agissez comme facilitateur et contribuez à diversifier l'offre de services offerts à vos citoyens.



## Réduire les barrières financières aux saines habitudes de vie

Appliquer une politique de **tarifs différentiels**



### Quelques exemples

- Appliquer une **politique de tarifs différentiels** permettant de faire un choix plus sain d'activités de loisirs (ex; une sortie en ski de fond en famille pour la moitié du prix d'une soirée au cinéma)

### D'autres exemples (au besoin)

- Mettre en place un processus organisationnel visant l'obtention d'une **certification entreprise en santé** par la municipalité comme employeur
- Offrir un **incitatif financier** pour les milieux de travail qui mettent en place des mesures favorisant les saines habitudes de vie (ex: crédits d'impôts)

### Source :

- Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE* (Cadre d'analyse systémique No. 3262). INSPQ.

- *MSSS. (2012). Pour une vision commune des environnements favorables. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec, 24 pages. [En ligne] <http://www.msss.gouv.qc.ca>.*

Images

- *IA – Copilot, activités familiales (2026)*



## Réduire les barrières financières aux saines habitudes de vie

Offrir le **prêt** d'équipement et un accès **sans frais** aux sentiers



[Accès-Loisirs Mobile | URLS Chaudière Appalaches](#)

### Prêt d'équipement et accès sans frais aux sentiers

- **Saint-Philémon** qui donne accès au Parc du Massif-du-Sud à l'ensemble de ses citoyens
- Vous pourriez aussi profiter de l'**accès loisir-mobile** de l'**URLS** pour faire des activités d'initiation (fatbikes, raquettes, skis, patins) dans certains espaces verts de la municipalité. Ce service vise à rendre le plein air accessible aux personnes à faible revenu.

### D'autres pistes d'action

- **Sélectionner un centre dans Bellechasse qui pourrait bénéficier de La Petite Expé du GDPL** – Rend disponible une flotte de ski et/ou raquette à un centre qui s'engage en retour à offrir ces équipements gratuitement
- **Faire la promotion de Programme comme Accès-Nature** (Parc du Massif du Sud y participe) – Donne accès à plusieurs parcs régionaux de la province et ce, **gratuitement!**

### Source

- [La Petite Expé – Cubes énergie](#)
- [Programme Accès nature](#)
- [Accès-Loisirs Mobile | URLS Chaudière Appalaches](#)



## Bonifier les collaborations intersectorielles



- Favoriser le **partage d'installations et d'équipement** sportifs et de loisirs (Municipal-Scolaire-Communautaire)
- **Mutualiser les ressources** intermunicipales (humaines et financière)

Bonifier les **collaborations intersectorielles** afin de répondre aux enjeux du territoire de manière efficace et cohérente avec les ressources disponibles.

- **Partager les installations et l'équipement** de loisirs **entre les milieux permet d'offrir plus d'opportunités et lieux de pratique** à la population
  - Ex; parc-école, gym, terrain supplémentaire,
- **Mutualiser les ressources** disponibles **pour répondre aux enjeux spécifiques du territoire**
  - Ex; La mise en commun des ressources financières et humaines pour développer un projet de maison des jeunes mobile pour assurer une présence partagée entre les municipalités
    - **Sherbrooke** - L'unité mobile MAIZE Un véhicule récréatif qui sillonne les parcs pour rejoindre les ados.
    - **Saint-Eustache** - Le Spot! - MDJ mobile Un camion aménagé pour offrir des activités extérieures et un espace de détente.
    - **La Matanie** - MDJ mobile Matanie Projet initié pour réduire l'impact de la pandémie dans les petits villages.

Source :

- *Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). L'action*

*municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE (Cadre d'analyse systémique No. 3262). INSPQ.*

**Image**

- *IA – Copilot, Maison des jeunes mobile (2026)*



## Collaborer avec les organismes du milieu



Collaborer avec les organismes du milieu pour bonifier la programmation et la couverture des services

### Initiative d'ici

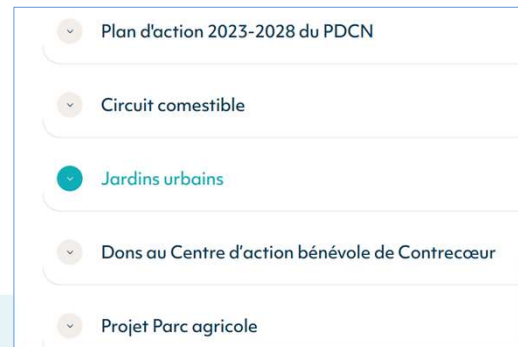
- **Le salon des aînés** - Vise à faire connaître les ressources disponibles aux aînés et les sensibiliser à certains enjeux lors d'ateliers conférences
- **Le Réseau Viactive** – Incite les personnes de 50 ans et plus à bouger davantage au quotidien et à briser l'isolement en misant sur des activités en groupe et **l'implication d'animateurs et d'animatrices bénévoles** et ce, gratuitement.
- Le **défi 28 jours**, incite les personnes aînées à sortir et à bouger avec d'autres personnes pendant le mois d'octobre et à y inviter leurs proches

### Initiatives d'ailleurs

- **Rigaud** et ses programmes d'animation dans les parcs qui encouragent les familles à sortir et à socialiser
- **Drummondville** et ses activités pour aînés dans les parcs (collaboration avec le réseau Viactive)



## Offrir des aliments de qualité à prix compétitifs et valoriser des produits locaux



<https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/services/environnement/ville-nourriciere>

### Marchés publics

Politique de développement durable et de participation citoyenne petit Saguenay PDCN  
Contrecoeur parc nourricier

Autres initiatives d'ici:

- **Saint-Raphaël** - A offert des prix de participation qui proviennent d'organismes ou de commerces locaux lors d'un évènement (5k pour le cancer) et en a invité plusieurs comme exposant.
- À **Saint-Damien**, la **mise en place d'une cuisine scolaire** en collaboration avec ESB permet de **favoriser une saine alimentation, l'implication citoyenne** et les **liens intergénérationnels**. Cette collaboration démontre qu'en unissant nos ressources, il est possible de répondre à des besoins bien réels
- Mise en place de **8 Frigos-partage** - permet de **réduire le gaspillage alimentaire**, créer des **espaces de partage pour les communautés** et **favoriser la sécurité alimentaire** des gens de Bellechasse. Ça contribue aussi à la réduction des inégalités sociales de santé.

Initiatives d'ailleurs:

- **Sainte-Anne-des-Monts** qui soutient un marché public local pour rendre les produits frais abordables et accessibles.

**Sources**

Communiqué de presse d'Entraide Solidarité Bellechasse  
Les Frigos Partages – Les Frigos Pleins

# L'Environnement Politique



C'est le domaine de la **gouvernance** et des **règlements**

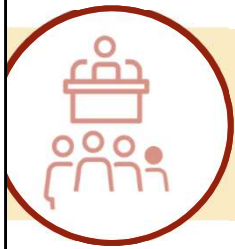
Donc on parle d'éléments comme

- les règlements municipaux,
- les politiques locales,
- les décisions officielles (ex. : adoption de résolution).

**Pour le conseil municipal, c'est de répondre à la question : Quelles sont les politiques et règlements?**

En établissant des **politiques de soutien aux organismes** ou des **politiques qui régissent le développement de votre municipalité**, vous avez le pouvoir d'**influencer positivement les environnements** des citoyens.

- L'implantation de jardins collectifs et communautaires, de cuisines partagées, de frigos-partage, ou lorsque vous **réglementez au niveau de l'implantation de la restauration rapide** aux abords des écoles afin de réduire l'exposition aux effets néfastes pour la santé des jeunes, vous contribuez à rendre l'environnement davantage favorable pour l'ensemble de la population.
- En intégrant les saines habitudes de vie aux outils d'urbanisme et en fixant des objectifs liés au développement d'espaces verts lors de nouveaux projets résidentiels, vous contribuez à un accès plus équitable à la pratique de plein air de proximité.



## Politiques, orientations et décisions : des leviers structurants et durables

Adopter des **règlements**:

- en matière de zonage, de gestion de matières résiduelles, d'urbanisme, de salubrité, de pesticides, etc.

Développer une **politique** ou un **plan d'action** visant des thématiques spécifiques:

- politique alimentaire, culturelle, logement, mobilité durable, politique environnementale

Par leurs politiques, orientations et décisions, les municipalités structurent les milieux de vie.

Ces choix peuvent faciliter — ou freiner — la création d'environnements favorables à la santé, en influençant les dimensions physiques, sociales et économiques.

### Quelques exemples

- Adopter des **règlements** en matière de zonage, de gestion de matières résiduelles, d'urbanisme, de salubrité, de pesticides, etc.
  - Au niveau du zonage par exemple, adopter une résolution pour encadrer l'implantation des établissements de restauration rapide sur le territoire, dans les centres sportifs et aux abords des écoles. **Règlement de zonage adopté** interdisant l'implantation de nouveaux restaurants rapides **à moins de 500 m des écoles** dans certains secteurs.
- Développer des **politiques** ou **plans d'action** visant des thématiques spécifiques (politique alimentaire, culturelle, logement, mobilité durable, politique

environnementale)

- Se fixer des objectifs liés au **développement d'espaces verts** lors de nouveaux projets résidentiels, d'infrastructures ou de revitalisation urbaine. Dans un monde idéal, adopter l'approche du 3-30-300.

#### Actions inspirantes :

- Intégrer la sécurité alimentaire au PDZA : exemple de la MRC de Bellechasse
- Participer à un plan de communauté nourricière (PDCN) exemples de : **Contrecoeur Ville nourricière** <https://www.ville.contrecoeur.qc.ca/services/environnement/ville-nourriciere> ou municipalité de Petit Saguenay <https://petit-saguenay.com/communaute-nourriciere/>.
- La **MRC de Bellechasse** qui a mis en place une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants (levier politique pour bonifier l'environnement socioculturel)
- La **MRC de Maskinongé** qui a adopté une politique « Saines habitudes de vie » intégrée à son schéma d'aménagement. (Levier politique pour bonifier l'environnement physique)
- **Cour suprême du Canada (2022, refus d'entendre l'appel)**  
➡ Cela établit clairement que les municipalités ont le pouvoir légal d'agir par le zonage pour des motifs de santé publique.

PDCN est pertinent pour les saines habitudes de vie et environnements favorables

✓ Il :

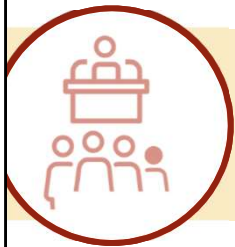
- structure une **vision alimentaire territoriale**
- permet d'agir sur :
  - l'accessibilité physique et économique
  - les déserts alimentaires
  - l'agriculture urbaine et de proximité
- crée une **gouvernance alimentaire locale**

#### Définition (au besoin)

- l'**approche 3-30-300** : voir au moins **3 arbres** à partir de chez soi, autour de soi; des quartiers avec au moins 30% de canopée (couverture de l'espace par des arbres); vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert. En plus de protéger la biodiversité, il s'agit en même temps d'un indicateur pour lutter contre les inégalités territoriales et cela contribue à améliorer la qualité de l'air. Une plus grande exposition à la nature serait liée à une meilleure santé mentale.

#### Source

- [Nos outils pour les municipalités | ASPQ](#)



## Des mesures qui profitent à tous

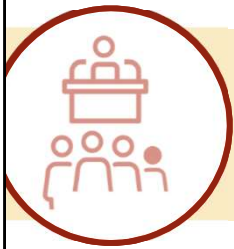
Adopter un **règlement municipal** visant à prévenir les effets de la **chaleur accablante**, notamment par l'accès à :

- des lieux de fraîcheur de proximité,
- de l'eau potable gratuite
- des aménagements favorisant l'ombre dans l'espace public.



**Adopter un règlement municipal** prévoyant des **mesures de protection** contre la chaleur accablante, telles que l'accès à des **lieux de fraîcheur de proximité** (espaces verts et bleus), **l'accès à l'eau potable** gratuite, des **campagnes de sensibilisation**, la création de **refuges climatiques** ou **l'aménagement d'ombre** dans l'espace public.

Source : [Nos outils pour les municipalités | ASPQ](#)



## Mettre en place des processus participatifs



- Adopter et mettre en place un **budget participatif** lors de nouveau projet

IA

**Mettre en place un processus participatif** pour consulter les citoyens concernant leur milieu de vie et adopter un budget pour favoriser cette participation

**Montmagny** a adopté et mis en place un **budget participatif**. Les citoyens devaient soumettre leurs idées pour bonifier le milieu avec un montant donné.

- Un premier vote a eu lieu pour en faire ressortir quelques-unes du lot
- Ensuite, un accompagnement a été offert aux personnes ayant soumis les idées sélectionnées afin de bonifier celles-ci et qu'elles soient en adéquation avec la réalité du milieu et alignées avec les meilleures pratiques portées par le comité de sélection.
- Puis, un deuxième vote pour enfin annoncer l'idée gagnante.

Source

Projet participatif : La Ville de Montmagny inaugure le Parc du Tortillard renouvelé

# Une approche à 360°

Des conditions gagnantes

Des gens  
de cœur **uris** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches  
Québec 

## Des Conditions gagnantes

- Favoriser la **concertation** pour développer des solutions **intégrées** et **durables**
- Agir sur l'environnement autant que sur l'individu
- Agir sur plus d'un environnement à la fois
- Faire rayonner les actions réalisées

L'approche à 360°, c'est :

1. Des **actions concertées** (initiatives collaboratives structurées), pour **planifier et développer** des **interventions intégrées** (efficace et cohérente avec la réalité du milieu) et **des solutions durables**.
  - Les municipalités possèdent divers leviers pour développer des environnements favorables mais les ressources sont limitées. D'où l'importance de miser sur des collaborations intersectorielles pour améliorer l'impact et la cohérence des actions.
2. **D'agir sur l'environnement autant que sur l'individu**.
  - C'est bien de **sensibiliser et d'informer** les jeunes, les familles et les aînés, **mais l'environnement doit être en cohérence** avec le message. Il est **nécessaire d'agir en complémentarité** avec des interventions qui vont **toucher à plus d'un environnement à la fois**, afin de donner accès à un milieu, qui **PAR DÉFAUT** offre des options en faveur de la santé et de la qualité de vie.
3. **De faire rayonner les actions réalisées** et le travail collaboratif

- Ça permet d'informer la population, mais aussi de les mobiliser autour de projets qui les concernent, ce qui les pousse à s'impliquer et favorise un sentiment d'appartenance à la communauté.
- C'est aussi une bonne façon de garder des acteurs mobilisés

### **En résumé (Au besoin)**

Pour qu'un citoyen bouge plus et qu'il utilise les déplacements actifs, il ne suffit pas de construire un trottoir (**Physique**). Il faut qu'il s'y sente en sécurité, qu'il ait des occasions de l'utiliser (**Socioculturel**), qu'il ait accès à une activité ou un commerce de proximité abordable (**Économique**) **ET** que la municipalité en fasse une priorité officielle en établissant une politique ou un plan qui planifie son entretien, son déneigement (**Politique**)

## En conclusion

En ciblant la mise en place d'environnements favorables, vous investissez dans la santé, la vitalité et l'attractivité de votre communauté

### **Pour un milieu social attrayant et des citoyens dynamiques**

- Un milieu de vie avec des espaces attrayant qui favorisent les interactions sociales contribue au développement d'une communauté davantage résiliente et en meilleure santé mentale.
- Des citoyens actifs et en santé dynamisent la vie sociale et développent un sentiment d'appartenance et de sécurité face à leur milieu de vie.
- Une grande variété de services et d'infrastructures accessibles et inclusifs permet d'attirer de nouveaux citoyens et de nouvelles familles, mais aussi de leur donner l'envie de s'y enraciner, ce qui favorise le vieillissement actif et le maintien de l'autonomie à domicile

### **SOURCE :**

- *RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ, 2014*

# Outils & Ressources

Pour aller plus loin et vous inspirer

Des gens  
de cœur **uris** pour votre  
mieux-être

Centre intégré  
de santé et de services  
sociaux de Chaudière-  
Appalaches  
Québec



## AGORA

Offre aux municipalités une foule de **contenus et d'outils pratiques**, d'études de cas inspirantes et de sources de financements pour faciliter la mise en place d'environnements favorables à la santé et à la qualité de vie

# Plans de déplacements

Faciliter les déplacements actifs et sécuritaires aux abords des écoles



Armagh  
 St-Anselme  
**St-Claire**  
 St-Malachie  
 St-Michel  
 St-Vallier  
 St-Charles  
 St-Gervais  
 St-Lazare  
 St-Léon  
 St-Nérée  
 St-Damien  
 Notre-Dame-Auxiliatrice-  
 de-Buckland  
 St-Philémon

Dans le cadre du **Programme À pied, à vélo, ville active (APAVVA)** de Vélo Québec, **Accès Transports Viables (ATV)** était l'organisme mandataire dans notre région pour **offrir aux municipalités et aux écoles une démarche visant à favoriser le transport actif** chez les élèves et leurs parents, en analysant le milieu et **en émettant des recommandations** s'adressent aux élus et spécialistes en aménagement de la municipalité, aux écoles et CSS ainsi qu'aux services de police, **pour un environnement favorable et sécuritaire à la marche et au vélo.**

- Le portrait présenté est tiré du plan de déplacement de l'École Morissette, Sainte-Claire (2014)

Source

*Plan de Déplacement (APAVVA) | Accès Transports Viables*

# Pour des municipalités en santé



RÉSUMÉ

## Pour des municipalités physiquement actives

1. Faciliter l'accès économique aux activités physiques, sportives et de loisirs.
2. Assurer une répartition équitable des espaces de proximité proches aux activités physiques, sportives et de loisirs.
3. Aménager un réseau sécuritaire et attrayant favorisant la mobilité active.

## Pour des municipalités qui cultivent la santé mentale

4. Aménager des espaces de vie qui favorisent les liens sociaux.
5. Encourager la participation citoyenne à la vie locale.
6. Soutenir et dynamiser la vie communautaire locale.
7. Prévenir la violence et favoriser le vivre-ensemble.

## Pour des municipalités en action pour la santé et le climat

8. S'engager à améliorer la qualité de l'air pour un air sain.
9. Reconnaître un droit à la fraîcheur pour protéger les personnes vulnérables face aux chaleurs extrêmes.
10. Adhérer à l'engagement Montréal pour la protection de la biodiversité.

## Pour des municipalités où bien manger est plus facile

11. Renforcer la sécurité alimentaire en améliorant l'accès économique et physique aux aliments sains.
12. Offrir une alimentation municipale saine et durable.
13. Aménager des environnements alimentaires sains pour les jeunes.

## Pour des municipalités engagées dans la prévention liée à l'alcool et autres drogues

14. Adapter les espaces publics et les événements aux réalités de consommation.
15. Créer un comité consultatif municipal sur la cohabitation sociale et l'usage de substances.
16. Adopter une politique municipale ou régionale en matière d'alcool.
17. Former le personnel municipal et communautaire sur la réduction des méfaits liés aux substances psychoactives.

## Pour des municipalités alliées des parents et des bébés

18. Offrir des milieux de vie accueillants pour les tout-petits et leurs familles.
19. Créer des environnements favorables à l'allaitement.
20. Permettre à tous les parents de prendre soin de leur bébé.
21. Inclure des zones de fraîcheur et un accès à l'eau potable dans les lieux publics.
22. Renforcer et soutenir le réseau communautaire en périnatalité.



**ASPQ**

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC

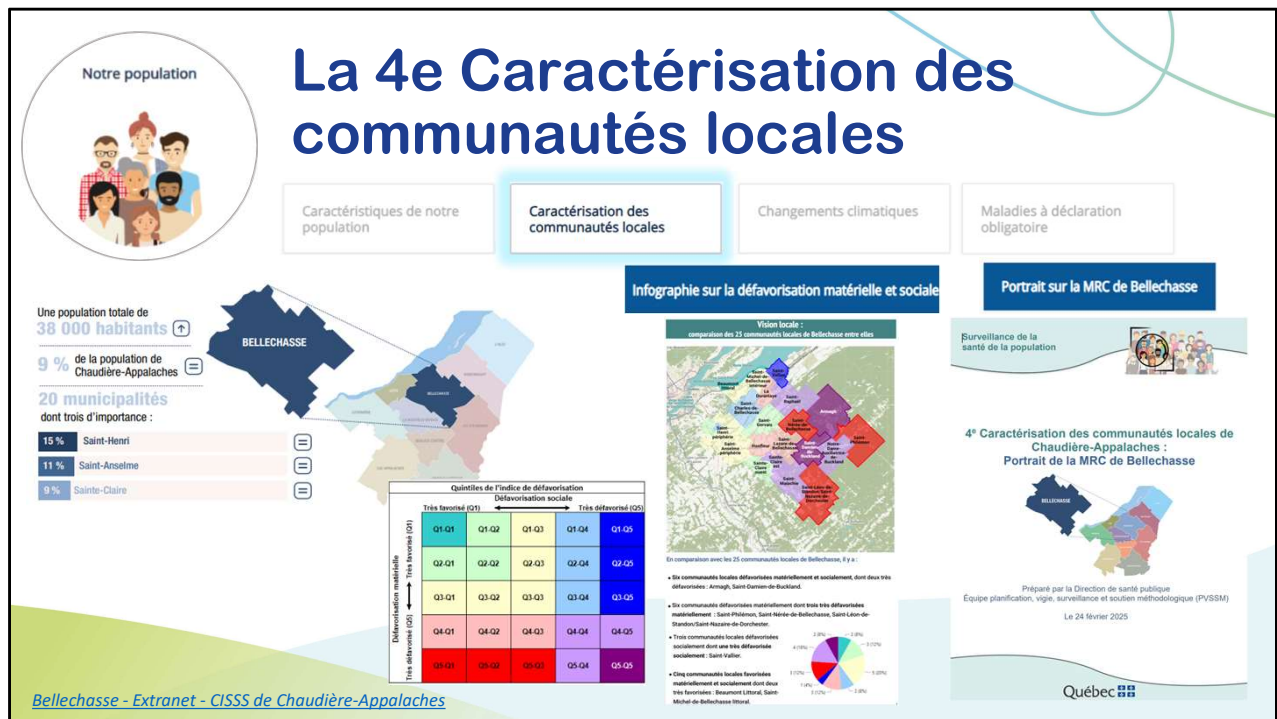
Pour des Municipalités en Santé | ASPQ

L'Association pour la Santé Publique du Québec (ASPQ) a développé un ensemble de [fiches thématiques](#) qui mettent en lumière les compétences et leviers d'action des municipalités pour:

- encourager l'activité physique
- favoriser une saine alimentation
- renforcer la résilience face aux changements climatiques
- répondre aux défis liés à la consommation d'alcool et autres drogues
- soutenir la santé mentale
- accompagner les familles dès la périnatalité

Chaque fiche propose des recommandations concrètes, des initiatives inspirantes et des exemples de municipalités/ villes qui ont déjà posé des gestes forts

Source : [Nos outils pour les municipalités | ASPQ](#)



## Objectifs de la caractérisation

- 🎯 **Inform**er pour mieux cibler les besoins et les interventions.
- 🎯 Favoriser le **partenariat** et la mobilisation intersectorielle.
- 🎯 Soutenir la **prise de décision** à l'aide d'une approche permettant l'identification des inégalités sociales de santé.
- 🎯 **Sensibiliser** et **informer** la population sur les caractéristiques propres à leur communauté d'appartenance.

## Source

Bellechasse - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches

## D'autres ressources pour vous inspirer

- [Le plein air de proximité un outil pour le développement local et municipal!](#)
- [Capsana | Accueil](#)
- [Espace MUNI - Des solutions pour des municipalités vivantes.](#)
- [TIR saines habitudes de vie Montérégie | Intégrer les environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les outils d'aménagement et d'urbanisme](#)
- [La Plateforme 100° | La communauté pour la santé des collectivités](#)

# Références

INSPQ. (s.d.). [Environnements favorables à la santé](#).

Lévesque, J., Gervais, M.-J., Robitaille, É., & Couture-Ménard, M.-È. (2022). [L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie : UN CADRE D'ANALYSE SYSTÉMIQUE \(Cadre d'analyse systémique No. 3262\)](#). INSPQ.

MSSS. (2012). Pour une vision commune des environnements favorables. Document rédigé en collaboration avec Québec en Forme et l'Institut national de santé publique du Québec. Gouvernement du Québec, 24 pages. [En ligne] <http://www.msss.gouv.qc.ca>.

Québec en Forme (2017). [Présentation des environnements favorables à la qualité de vie des citoyens - YouTube](#)

Sasseville, N. (2014). [Interventions en milieu municipal sur les saines habitudes de vie : état de situation et synthèse des consultations auprès des acteurs municipaux](#). Réseau québécois de Villes et Villages en santé.



Nous aimerions que vous preniez un bref moment afin de nous exprimer votre **appréciation de la présentation.**

Image  
Paysage route 281, Saint-Philémon (2022)



# Consultation des organismes de Bellechasse – Synthèse à l'intention des municipalités

Dans le cadre de la Politique  
familles et aînés de la MRC de  
Bellechasse

# Contexte de la consultation et objectifs poursuivis



## CONTEXTE

### Renouvellement des Politique Familles et Aînés de la MRC de Bellechasse

12 Municipalités et la MRC sont présentement en processus de renouvellement de la PFM-MADA. Dans ce processus, il est essentiel d'en savoir plus sur les besoins et enjeux des organismes du territoire.

## OBJECTIFS

### Portrait actuel

Comprendre les réalités de la clientèle des organismes (familles, aînés et personnes vulnérables) pour mieux répondre à leurs besoins.

### Collaboration entre organismes

Renforcer le dialogue entre les organismes et les municipalités pour favoriser une concertation plus forte et plus cohérente.

### Défis et enjeux actuels

Identifier les défis et enjeux auxquels les organismes communautaires font face, tant sur le plan organisationnel que dans leurs services à la population.

### Orientation des actions futures

Utiliser les résultats de la consultation pour guider les plans d'action municipaux et territoriaux, basés sur des besoins réels exprimés par le milieu.





### **Solutions en transport et mobilité**

Consultation et réflexion avec les partenaires du territoire sur l'amélioration et la desserte du transport collectif et adapté.

### **Soutien financier stable**

Un soutien financier prévisible est essentiel pour couvrir les assurances et assurer la pérennité des déplacements des aînés et familles. (Le Communautaire à boutte)

### **Sécurité alimentaire collective**

La coopération entre les partenaires est encouragée pour soutenir des initiatives.

### **Accessibilité et inclusion**

Formations numériques pour aînés  
Adaptations des espaces publics favorisent l'accessibilité universelle et l'inclusion sociale.

**Pistes de solutions proposées par les partenaires en lien avec les enjeux ressortis**

### **Soutien à domicile**

Offrir un soutien pour de petites tâches d'entretien permet aux aînés de demeurer en sécurité dans leur domicile et de prolonger leur maintien à domicile.

### **Bénévolat**

Soutenir les démarches de recrutement et de reconnaissance du bénévolat.

### **Logements inclusifs**

La création de milieux de vie abordables et sécuritaires (logements sociaux, intergénérationnels, etc") dans le but de soutenir l'inclusion sociale et le maintien à domicile.

### **Partenariat**

Le renforcement du partenariat entre les municipalités, les organismes et les élus est essentiel pour développer une vision territoriale commune.

**Pistes de solutions proposées par les partenaires en lien avec les enjeux ressortis**

# Soutien municipal souhaité par les organismes



## **Communication active**

Les organismes encouragent les municipalités à jouer un rôle actif dans la diffusion et le référencement de leurs services, en informant régulièrement la population par les journaux municipaux, les médias sociaux et les autres canaux locaux.

## **Accès aux locaux municipaux**

Les municipalités ont un rôle clé à jouer pour faciliter l'accès des organismes aux locaux municipaux, notamment par la gratuité ou des tarifs modérés pour les salles et les cuisines collectives, afin de donner accès à leurs citoyens aux activités communautaires.

## **Transport**

Le développement de solutions de transport adaptées repose sur une collaboration étroite entre les municipalités, les organismes et les partenaires du territoire, notamment par la participation aux comités et à la table de transport.

Cette collaboration peut également inclure la mise en place de stationnements incitatifs gratuits favorisant le covoiturage, afin de faciliter les déplacements et de mieux répondre aux besoins locaux des aînés et de l'ensemble de la population.

## **Partenariat**

Favoriser une meilleure compréhension des réalités du terrain et soutenir des actions concertées à l'échelle des 20 municipalités et des partenaires du territoire.

# Soutien municipal souhaité par les organismes



## **Repérage**

Les municipalités peuvent jouer un rôle clé dans le repérage des personnes vulnérables, en soutenant les organismes par une meilleure connaissance du milieu, un référencement accru et une collaboration de proximité.

## **Informatique et connaissance numérique**

Le développement de l'accès au numérique contribue à l'autonomie, à la sécurité et à l'inclusion des aînés. L'installation du Wi-Fi dans les OMH, combinée à des formations en informatique et en prévention des fraudes, permet de réduire la fracture numérique et de faciliter l'accès aux services et à l'information.

## **Jardins collectifs**

Le soutien à la sécurité alimentaire peut-être favorisé par la mise à disposition de terrains municipaux vacants pour le développement de jardins collectifs, favorisant l'accès à des aliments frais, l'entraide et la participation citoyenne.



Maintenant,  
comment prendre  
en compte cette  
consultation dans la  
réalisation de nos  
plans d'action ?

### **Accueil-Sérénité de Bellechasse**

Présentation de l'ensemble des services offerts, présentation des constats précis.

### **Entraide Solidarité Bellechasse**

Présentation des services de transport et de soutien à domicile, essentiels pour favoriser l'autonomie, le maintien à domicile et l'accès aux services pour les aînés et les personnes vulnérables.

### **Vieillir en santé dans Bellechasse**

Présentation du projet Vieillir en santé dans Bellechasse, visant à améliorer la qualité de vie, la participation sociale et le bien-être des aînés sur le territoire.

### **Frigos Pleins**

Mise en lumière de la hausse importante et préoccupante de la demande en aide alimentaire, ainsi que des réalités sociales qui expliquent cette augmentation des besoins dans la communauté.

**Offres de présentation au comité PFM-MADA par les organismes**

## **Centre-Femmes de Bellechasse**

Présentation des activités, services et actions menées sur le territoire, notamment en matière de soutien, d'autonomie et de participation sociale des femmes.

## **Maison de la Famille de Bellechasse**

Présentation de la mission et des services de la Maison de la Famille, visant à soutenir les familles et à favoriser le développement et le bien-être des enfants et des parents.

## **Regroupement des proches aidants de Bellechasse**

Présentation de la réalité des proches aidants et de l'offre de services disponible pour soutenir les personnes proches aidantes dans leur rôle.

**Offres de présentation au comité PFM-MADA par les organismes**

[Nom de la municipalité]



## **MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS**

**SYNTHÈSE DU  
DIAGNOSTIC  
SOCIAL**

**Méthode de conciliation des données**



# Avant-propos

Le programme Municipalités amies des aînés au Québec du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux est déployé depuis une dizaine d'années.

Procurer des outils de travail qui guident la démarche MADA et facilitent l'atteinte des objectifs constitue une préoccupation constante.

L'outil sur la synthèse du diagnostic social que nous mettons à votre disposition propose des informations permettant d'établir des liens essentiels entre les données issues des différents volets du diagnostic social. Vous y trouverez des exemples de la valeur ajoutée que procure cet exercice.

Il est conçu principalement pour soutenir le travail des chargés de projets et des agents de développement et pour faciliter le processus de communication vers tous les acteurs concernés par la démarche MADA.

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Processus suggéré</b>	<b>6</b>
<b>1. Outil de synthèse des besoins des aînés</b>	<b>8</b>
1.1 Champs d'action touchant les environnements bâtis	10
1.2 Champs d'action touchant les environnements sociaux	11
<b>2. Croiser les données du diagnostic social pour mieux orienter le plan d'action</b>	<b>12</b>
2.1 Une interprétation juste des besoins	12
2.2 Dans quels cas devrait-on effectuer un croisement des données?	13
2.3 À quoi peut servir un exercice de croisement des données?	14
2.3.1 Méthode simple pour des besoins clairs	14
2.3.2 Méthode de conciliation pour des besoins complexes	15
2.4 Comment faire une « lecture croisée » des données	16
<b>3. Éléments de synthèse du diagnostic social</b>	<b>17</b>
3.1 Les quatre catégories	17
3.2 Les aspects sociaux du vieillissement	18
3.3 Les aspects démographiques et économiques du vieillissement	19
3.4 Deux problématiques courantes en vieillissement	20
3.4.1 Exemple de données croisées : les menus travaux	20
3.4.2 Exemple de données croisées : le transport	21
<b>Conclusion</b>	<b>22</b>

# Introduction

Le *Guide d'accompagnement pour la réalisation de la démarche Municipalité amie des aînés – 2<sup>e</sup> édition (2020)* offre une quantité d'informations pertinentes pour réaliser une démarche MADA de manière participative, en allant à la rencontre des personnes âgées du territoire ainsi que des intervenants qui s'activent auprès d'eux.

Des outils sont mis à la disposition des personnes et des groupes qui s'intéressent aux besoins des aînés de leur municipalité et de leur MRC.

Cet outil de **synthèse du diagnostic social** est principalement conçu pour soutenir les chargés de projets et les agents de développement qui effectuent la compilation et l'organisation des informations obtenues au cours des consultations auprès des personnes âgées et des intervenants, soit les forums communautaires, les groupes de discussion ou les sondages.

On augmentera sensiblement la justesse de l'interprétation de ces données en combinant les faits saillants issus des consultations avec les informations du portrait statistique du vieillissement, du portrait du milieu et de la recension des services. Cette combinaison des informations ajoute non seulement plus de profondeur à la compréhension des réalités multiples du vieillissement, mais également aux pistes de solution.

Discuter de la synthèse avec des membres du comité de pilotage plus concernés par les thématiques représente une bonne occasion de partager les informations et de clarifier ce qui doit l'être afin de déterminer les activités, les actions ou les projets susceptibles de répondre aux besoins de façon appropriée.

***Nous recommandons de faire cet exercice approfondi sur certains besoins qui apparaissent complexes et concernent plus d'un acteur.***

# Processus suggéré

Dans l'outil d'accompagnement des groupes de discussion et des forums communautaires, vous avez utilisé **une grille pour chaque groupe** rencontré (aînés plus jeunes ou plus âgés, fournisseurs de services publics, communautaires ou privés). Grâce à cette compilation, il sera possible de retourner valider des informations si le besoin s'en fait sentir. Pour la synthèse, nous rassemblerons tous les résultats disponibles : forum, groupe de discussion, sondage, portrait statistique, portrait du milieu et recension des services.

- **L'objectif de la synthèse** consiste à rapporter les éléments qui touchent une majorité de participants plutôt que des opinions individuelles, et qui expriment des expériences vécues plutôt que des oui-dire. Il faut chercher à refléter l'idée maîtresse en peu de mots et à jumeler les informations pertinentes aux besoins qu'on souhaite approfondir, de sorte à mieux les comprendre.
- Avec la présente grille de synthèse, on se concentre uniquement sur les points principaux de la consultation, exprimés sous forme de faits saillants. Trop de détails à cette étape pourraient nuire à la compréhension globale. Il est donc nécessaire d'être concis et de rapporter clairement les idées formulées.
- **1<sup>re</sup> exception à la concision** : Si des participants ciblent des lieux particuliers qui sont à leurs yeux dangereux ou inaccessibles, il vaut mieux indiquer précisément l'endroit dont il est question dans la colonne « Obstacles ».
- **2<sup>e</sup> exception à la concision** : Les personnes consultées proposent parfois des pistes de solution (colonne « Suggestions ») qui mériteraient d'être prises en considération. Lorsque des suggestions précises sont exprimées (ex. : améliorer l'éclairage entre la rue X et la rue Y), il est préférable de conserver les détails sur l'emplacement.
- **Citations** : Il arrive que des participants expriment des commentaires succincts qui sont très éloquents. Ceux-ci méritent alors d'être écrits textuellement et d'être partagés avec les membres du comité de pilotage. Vous pouvez vous servir de la colonne appropriée.

# PROCESSUS SUGGÉRÉ (suite)

- À partir des faits saillants sur les besoins des aînés, l'exercice consiste à leur accoler les autres éléments d'informations (démographie, aspects sociaux ou économiques, services, etc.) qui vont permettre d'approfondir la compréhension des besoins et de mieux comprendre le contexte.
- Différents exemples sur l'utilité de cet exercice vous sont proposés pour que vous observiez à quel point le contexte est important à prendre en considération, tout autant que les différentes sources d'information.
- Vous pouvez ajouter autant de lignes que nécessaire pour insérer les éléments pertinents de chaque groupe et de chaque thème.
- Il est possible de rapporter une donnée statistique dans les colonnes. Par exemple, votre sondage révèle que 75 % des répondantes aînées trouvent insécurisant de marcher sur les trottoirs pendant la saison d'hiver. On pourrait alors écrire dans la colonne « Obstacles » : « Marchabilité des trottoirs l'hiver (75 % des aînées). »
- Afin de faciliter la compréhension des résultats des consultations (groupe de discussion, forum et sondage), il est recommandé de présenter un document synthèse aux membres du comité de pilotage, dans lequel on peut rassembler tous les propos sur chaque thème dans les colonnes pertinentes. Vous pourriez en profiter pour déterminer avec eux les besoins qui mériteraient d'être approfondis du fait de leur complexité ou des interrogations qu'ils soulèvent.

Les grilles suivantes sont conçues dans le but de vous offrir un outil directement utilisable pour raffiner la compréhension des besoins qui paraissent importants mais complexes. **Vous pouvez modifier ces grilles pour les rendre plus appropriées à vos besoins.**

L'encadré de la page suivante regroupe les informations sur les sources des consultations qui sont représentées dans la synthèse : combien de groupes d'aînés y ont-ils participé, combien y a-t-il eu de répondants aînés au sondage, quel est le taux de réponse, quelle est la participation des représentants des services à la consultation? Si vous faites une démarche regroupée avec votre MRC, il se peut que celle-ci ait en main des informations utiles pour votre analyse.

# 1. Outil de synthèse des besoins des aînés

Les éléments de synthèse fournis dans les pages suivantes représentent un amalgame de l'ensemble des points de vue recueillis auprès des aînés et des fournisseurs de services pendant les consultations. La dernière étape permet de mettre en rapport les besoins et le contexte de votre municipalité ou MRC.

**Nom de la municipalité :** \_\_\_\_\_

## **Groupes des aînés consultés et répondants à un sondage (s'il y a lieu)**

Nombre de groupes d'aînés : \_\_\_\_\_

Nombre total de participants (groupes de discussion et forum) : \_\_\_\_\_

N<sup>bre</sup> de femmes \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup> d'hommes \_\_\_\_\_ (si disponible)

Sondage – nombre de répondants (F vs H) : \_\_\_\_\_

Taux de réponse au sondage (si disponible) \_\_\_\_\_

## **Groupe des fournisseurs de services – Secteurs représentés**

Nombre d'intervenants ayant participé au groupe de discussion : \_\_\_\_\_

Secteurs représentés (svp cocher)

Municipalité ou MRC  CISSS ou CIUSSS

Organisme communautaire  Association d'aînés

Monde scolaire  Privé (fondations, résidences privées...)

Autres (nommer) : \_\_\_\_\_

## Outil de synthèse des besoins des aînés

Les colonnes « Avantages », « Obstacles » et « Suggestions » permettent de résumer les points relevés par les participants, mais dans un format de **faits saillants**. **Si vous avez des résultats de sondages, il serait avantageux de les introduire aussi dans ces colonnes.**

Vous pouvez utiliser tout l'espace nécessaire pour chacun des thèmes. Vous pouvez utiliser le format de papier légal pour qu'il y ait davantage de place pour écrire. Cet outil vous appartient.

THÈME « C'est quoi vivre à (nom de la municipalité) »	Avantages	Obstacles	Suggestions

## 1.1 Champs d'action touchant les environnements bâtis

Environnement bâti	Avantages	Obstacles	Suggestions
Espaces extérieurs et bâtiments			
Transport et mobilité			
Habitat et milieu de vie			

## 1.2 Champs d'action touchant les environnements sociaux

Environnement bâti	Avantages	Obstacles	Suggestions
Participation sociale			
Loisirs			
Respect et inclusion			
Communication et information			
Santé et services sociaux			
Sécurité			

## 2. Croiser les données du diagnostic social pour mieux orienter le plan d'action

### 2.1 Une interprétation juste des besoins

Les informations sur votre municipalité, votre ville ou votre MRC peuvent être abondantes ou au contraire plus rares. Mais même si elles sont peu nombreuses, elles seront utiles pour servir de contexte aux données obtenues au cours des consultations. Bien comprendre de quelle manière les différents contextes influent sur la qualité de vie ou les conditions de vie de sa population âgée permet de déterminer avec plus de justesse les actions importantes à mettre en œuvre.

**Une interprétation erronée des besoins et des priorités pourrait mener à des actions moins pertinentes.**

Il est important de bien saisir les besoins en fonction du contexte où ils sont exprimés. Les aînés sont d'ailleurs souvent en mesure de vous aider à raffiner votre compréhension. Par exemple, en contexte rural, l'accès des aînés à certains services peut être plus difficile qu'en milieu urbain en raison de l'éloignement ou de difficultés de transport. **Plusieurs éléments d'information partagés entre les membres du comité de pilotage seront précieux puisqu'ils permettront de discerner les enjeux prioritaires touchant les aînés de la communauté.**

Pour faciliter le travail du comité de pilotage, la synthèse des besoins gagne à être présentée en rapport avec les autres données, soit le portrait du milieu et les statistiques locales sur le vieillissement, ainsi que la recension des services et des ressources. Cette conciliation fournira une base de discussion et de validation fort utile.

**Valider la compréhension des données avec des acteurs œuvrant auprès des aînés constitue une bonne pratique qui permet de partager les informations et de renforcer le partage d'une vision commune.**

La valeur ajoutée par le croisement des données statistiques avec les besoins et le portrait du milieu est indéniable. Par exemple, si vous savez que 60 % des aînés de votre municipalité font partie de différents clubs et associations, vous pouvez facilement penser que ce réseau pourrait diffuser des informations aux aînés. Les regroupements existants peuvent devenir les maillons d'une chaîne de transmission. Le croisement des données pourrait vous apprendre, par exemple, que les membres de ces regroupements locaux sont à 85 % des femmes. Pourtant, les hommes aînés représentent 48 % de la

population âgée dans votre municipalité. Une question légitime serait de se demander si les besoins des hommes âgés sont adéquatement comblés par les activités offertes, une réponse que l'analyse des consultations et une discussion avec le comité de pilotage pourraient livrer.

## 2.2 Dans quels cas devrait-on effectuer un croisement des données?

Bien que les différentes catégories d'informations liées au vieillissement soient souvent diffusées séparément l'une de l'autre, dans ce domaine comme dans d'autres, par exemple celui des changements climatiques, il peut se révéler salutaire de prendre en considération les liens entre ces « vases clos de données », par exemple, en liant la participation des âgés avec la qualité des environnements bâtis et avec les trajets du transport collectif. Cet exercice permet de bien comprendre la nature du problème ou de l'obstacle perçu par les âgés avant de chercher à le solutionner. Par ailleurs, dans certains cas, le fait d'examiner ensemble les données qualitatives et quantitatives d'un même champ d'action (par exemple, les besoins exprimés en habitation et les statistiques sur le même sujet) permet d'obtenir une représentation plus complète des composantes d'un problème.

### Quand est-il préférable d'utiliser les grilles de synthèse?

Lorsque plusieurs acteurs sont concernés par une question complexe, il peut être utile de lier entre elles les informations pertinentes dont vous disposez afin de les prendre en considération dans l'exploration des solutions.

Également, si vous avez la conviction que différents besoins exprimés (ou non exprimés) sont liés entre eux, la grille de croisement des données pourrait donner un éclairage nouveau. Dans l'exemple précédent, on observe que la participation des hommes n'équivaut pas à celle des femmes âgées, mais personne n'a soulevé cet élément puisque personne n'en était conscient, les hommes eux-mêmes n'en discutant pas ouvertement. Peut-être alors que des pas supplémentaires pourraient être faits dans cette direction. Par exemple, on pourrait mandater un comité pour déterminer les préférences des hommes âgés en matière d'activités de loisirs.

## 2.3 À quoi peut servir un exercice de croisement des données?

Pour concilier les informations, de sorte qu'on peut les ancrer dans la réalité du milieu, les discussions entre les membres du comité de pilotage, où siègent aussi des représentants des personnes âgées, sont d'une grande importance.

Voici un exemple où les discussions à l'intérieur du comité de pilotage permettent d'opter pour une solution gagnante sur le plan de la participation et du vieillissement actif.


### Dynamique entourant les besoins et les pistes de solution

Après avoir recensé les activités et les lieux de loisirs accessibles et adaptés aux aînés dans la municipalité, on découvre que les équipements de pétanque sont moins utilisés qu'auparavant. La municipalité se demande si l'activité de pétanque intéresse encore les aînés. Les aînés membres du comité de pilotage croient que l'intérêt est toujours là. Dans les groupes de discussion, les aînés mentionnent que l'accès au local de pétanque est difficile, notamment en raison des escaliers pentus, et qu'ils souhaiteraient accéder au local en évitant ces escaliers. Les membres du groupe de pétanque sont les mêmes depuis plusieurs années et ils ont moins de capacités physiques qu'auparavant. Ils tiennent beaucoup à se rencontrer de nouveau autour de l'activité de pétanque qui leur permet de maintenir des relations d'amitié à long terme.

#### 2.3.1 Méthode simple pour des besoins clairs

Comme vous le constatez dans l'exemple de l'encadré, le croisement des données est un exercice dynamique. Dans sa version simple, il permet de rendre explicites des liens que chacun peut effectuer aisément sur la base des informations disponibles. Si les membres du comité de pilotage sont au fait des informations objectives sur le milieu, sur le vieillissement ainsi que sur les besoins issus des consultations, ces liens peuvent s'effectuer facilement et rapidement sans qu'il soit nécessaire d'effectuer un exercice plus poussé.

Une représentation simple de ces liens, que chacun peut effectuer sur la base des informations disponibles, pourrait être la suivante.

Besoins	Portrait du milieu	Statistiques sur le vieillissement	Recension des services et des programmes
Accès difficile au local de pétanque	Revenu médian en baisse (lié à l'exode des jeunes et des travailleurs)	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les loisirs municipaux et les clubs de l'âge d'or offrent des loisirs abordables</li> <li>2. La moyenne d'âge a augmenté dans la communauté, ce qui hausse la probabilité d'incapacités physiques</li> </ol>	Équipements de pétanque moins utilisés par les aînés
			

### 2.3.2 Méthode de conciliation pour des besoins complexes

L'unique raison d'être des grilles de « lecture croisée » qui suivent est de vous permettre de faire le point sur ce qui intervient dans la genèse d'un obstacle tel que perçu ou expérimenté par des personnes aînées et dans l'aménagement de solutions viables comprenant souvent plus d'une étape. Parfois, il est difficile d'y voir clair parce que le besoin est complexe, ou parce que nous ne disposons pas de toute l'information nécessaire, ou encore parce que la situation à résoudre fait appel à un ensemble d'actions et d'acteurs. Les grilles vous sont proposées pour répondre à de telles situations.

Ultérieurement, le dénouement des aspects plus difficiles d'une problématique permettra d'inscrire un ensemble de solutions (ou d'étapes) plausibles et réalisables dans le plan d'action MADA. La faisabilité de ces solutions sera établie en fonction des ressources et des possibilités de collaboration des acteurs concernés.

## 2.4 Comment faire une « lecture croisée » des données

Malgré les apparences, il n'est pas difficile d'effectuer une lecture croisée des données du diagnostic social puisque vous l'avez réalisé et déjà bien intégré. Pour concilier les informations clés, on doit mettre au cœur de la synthèse les besoins des aînés (**résultats des consultations**) pour lesquels vous avez besoin d'un approfondissement, les autres informations servant à enrichir votre compréhension.

**Le portrait du milieu** (voir l'outil *Portrait statistique du milieu*) rassemble les atouts de votre milieu, permettant alors de distinguer ses forces distinctives et tout son potentiel. Il permet aussi de déceler certaines lacunes. Par exemple, une municipalité située en montagne présentera davantage d'obstacles à la mobilité pour les aînés qu'une municipalité au dénivelé plat. Vous choisissez parmi les différents éléments suggérés dans l'outil sur le milieu ceux qui vous semblent davantage liés aux besoins des aînés que vous souhaitez approfondir tels que vous les connaissez : aspects historiques, démographiques, économiques, sociaux et de santé.

**Le portrait statistique** sur le vieillissement (voir l'outil *Portrait statistique du vieillissement*) devrait pouvoir contextualiser les besoins des aînés et permettre de légitimer vos priorités d'action. Vous choisissez les éléments du portrait statistique qui sont les plus cohérents avec les besoins plus complexes exprimés au moment des consultations. Voici un exemple :

### Des besoins complexes

Dans votre municipalité, plusieurs aînés de 80 ans et plus (surtout des femmes) déménagent dans une ville-centre puisque leur communauté n'offre aucune résidence avec services ou même aucun logement locatif à proximité des services. Étant veuves pour la plupart, alors que c'était leur mari décédé qui possédait un permis de conduire, elles se voient obligées de déménager. Pour elles, il s'agit d'un non-choix.

**La recension des services et des ressources** de la municipalité (voir l'outil du même nom) qui s'adressent aux aînés permet de comprendre l'importance de l'accès aux ressources pour les aînés et leurs proches aidants. Elle permet également, au moment des consultations, de vérifier si les ressources sont bien connues des aînés. L'insuffisance des services offerts localement intervient souvent dans la décision des aînés de changer de milieu de vie, même s'ils préféreraient demeurer chez eux. Il arrive également que les services ne soient pas bien connus des aînés et que les

consultations soulèvent un besoin pour un service qui est déjà offert. La recension permettrait, dans ce cas, de proposer dans le plan d'action MADA une façon de transmettre directement aux aînés une information actualisée sur les services particuliers qui peuvent leur être utiles.

## 3. Éléments de synthèse du diagnostic social

### 3.1 Les quatre catégories

Il y a seulement quatre grandes catégories où on regroupe des données qualitatives et quantitatives en composant le diagnostic social. Il ne s'agit pas ici d'intégrer toutes les informations, mais de rechercher et de choisir, à l'intérieur du portrait statistique du vieillissement, du portrait de votre milieu ou de celui des services, quelles seraient les informations qui permettraient d'apporter des réflexions pertinentes ou de soulever des questions auxquelles il n'est pas possible pour un seul acteur de répondre.

- 1) Les **aspects sociaux** concernent les champs d'action MADA qu'il est possible de lier avec des caractéristiques de votre milieu et des aînés, par exemple la richesse et la diversité des environnements sociaux et bâtis offerts dans la communauté;
- 2) La **démographie du vieillissement** est liée à la nécessité d'adapter les services;
- 3) Les **aspects économiques** concernent votre communauté, en particulier la vie économique des aînés et les liens que l'on peut établir avec la présence de commerces de proximité et l'indice de vitalité économique de la municipalité;
- 4) Les **aspects de santé liés au vieillissement** rappellent l'importance d'offrir des services qui correspondent aux besoins diversifiés des aînés et qui sont accessibles.

**Parmi toutes ces données, vous choisissez uniquement les catégories et les informations qui sont directement liées à la problématique que vous souhaitez approfondir.** Il est possible que vous constatiez que certaines données vous manquent pour broser un tableau de la réalité. Par exemple, en habitation, votre office d'habitation peut disposer d'informations précises sur les aînés qui habitent dans les logements HLM qu'il administre.

## 3.2 Les aspects sociaux du vieillissement

Besoins	Description de votre milieu	Statistiques sur le vieillissement	Recensement des services et des ressources
Consultations		Aspects sociaux liés au vieillissement	
Les besoins répertoriés dans tous les champs d'action MADA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport offert</li> <li>• Parc de logements</li> <li>• Organismes communautaires et bénévolat</li> <li>• Loisirs et plein air</li> <li>• Vie culturelle</li> <li>• Etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilité des aînés</li> <li>• Habitations adaptées et accessibles pour aînés</li> <li>• Loisirs et associations d'aînés (n<sup>bre</sup> d'adhésions)</li> <li>• Participation des aînés</li> <li>• Sécurité et maltraitance</li> <li>• Respect (âgisme et discrimination)</li> </ul>	Services communautaires (services liés à la sécurité, à l'habitation, aux loisirs, formations, etc.)


Si, par exemple, l'accès aux services de santé des aînés est limité à cause de problèmes de transport par autobus et des limites du service bénévole d'accompagnement-transport (informations ressorties des consultations), la recension des services et des ressources sera utile (existe-t-il d'autres possibilités de transport, comme du covoiturage?), de même que les informations livrées par les intervenants du CISSS ou CIUSSS (certains services pourraient-ils être offerts de manière à éviter le déplacement des aînés?). Cette problématique, bien décrite, pourrait se décliner en plusieurs possibilités d'actions : 1) avoir une infirmière clinicienne qui se rend dans votre municipalité pour des suivis préventifs ainsi que pour des prélèvements; 2) se doter d'une politique de recrutement de bénévoles; 3) offrir des incitatifs aux bénévoles qui accompagnent des aînés dans les services de santé; et 4) améliorer les formules de transport entre votre municipalité (ou les arrondissements de votre ville) et les centres de soins en coordonnant l'offre de covoiturage.

Pour déterminer les meilleures manières d'aborder les solutions, des compléments d'information sont souvent nécessaires. Certains mettent en place un sous-comité pour réunir les acteurs concernés et étudier les options. L'évaluation des moyens à mettre en

place pour résoudre en partie ou en totalité les problèmes soulevés constitue également une étape importante à franchir.

### 3.3 Les aspects démographiques et économiques du vieillissement

Besoins	Description de votre milieu	Statistiques sur le vieillissement	Recensement des services et des ressources
Consultations		Vieillessement de votre communauté	
Besoins touchant les infrastructures municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Démographie (évolution)</li> <li>• Bâtiments municipaux</li> <li>• Parcs et espaces verts</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion des personnes de 65 ans et plus (H et F)</li> <li>• Secteurs où vivent les aînés par rapport aux équipements de loisirs et plein air (accès, lieux adaptés)</li> </ul>	Services municipaux offerts aux aînés
Besoins touchant les services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indice de vitalité socioéconomique</li> <li>• Économie sociale, coopérative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proportion d'aînés vivant avec de faibles revenus</li> <li>• Proportion d'aînés au travail vs à la retraite (possibilités de travail)</li> </ul>	Services de proximité disponibles



Dans un cas où des aînés d'une petite municipalité participent peu aux activités de loisir offertes, on peut explorer les aspects économiques de la situation et ce qui est lié à l'accès. Par exemple, à propos de besoins touchant les infrastructures de loisirs dans la municipalité, on pourra étudier différentes facettes : 1) la capacité de la municipalité et des autres fournisseurs de loisirs d'aménager des formules jugées intéressantes tant pour les femmes que les hommes aînés; 2) le degré d'accessibilité physique de ces activités; 3) le degré d'accessibilité pécuniaire des activités; et 4) la distance à parcourir et les moyens de transport.

### 3.4 Deux problématiques courantes en vieillissement

Selon les besoins que vous souhaitez approfondir, vous sélectionnez les données statistiques ou les informations administratives disponibles qui permettent de mettre en rapport les ramifications qui sont en jeu dans la situation. C'est l'objectif principal. Une fois cette synthèse faite, on peut compléter l'exercice avec les acteurs les plus concernés puisqu'ils sont souvent en mesure d'enrichir le bassin d'informations pertinentes qu'il faut prendre en considération.

#### 3.4.1 Exemple de données croisées : les menus travaux

Besoins	Description du milieu	Statistiques du vieillissement	Recensement des services et des ressources
Consultations		Aspects sociaux du vieillissement	
<p>Nos aînés veulent demeurer chez eux, mais ont besoin de services, surtout pour les menus travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'offre au privé coûte cher</li> <li>• Difficulté des aînés à faire confiance à des inconnus</li> </ul>	<p>La municipalité compte une proportion élevée de personnes de 65 ans et plus et peu de possibilités de logements à proximité des services</p> <p>Les acteurs communautaires se concertent déjà avec la Table de concertation des aînés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une proportion élevée d'aînés vit avec de faibles revenus dans la municipalité</li> <li>• Disposer de faibles revenus restreint la capacité de faire appel à des services de menus travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de soutien communautaire : plusieurs services offerts, toutefois pas d'offre pour les menus travaux</li> <li>• L'économie sociale est peu développée localement, mais il existe un service dans la MRC</li> </ul>
	<p>Vérifier l'intérêt des gens déjà mobilisés à rechercher des solutions abordables pour renforcer l'offre locale. À envisager : contacts avec la direction des services d'économie sociale de la MRC pour vérifier la faisabilité.</p>		

### 3.4.2 Exemple de données croisées : le transport

Besoins	Description du milieu	Statistiques du vieillissement	Recensement des services et des ressources
Consultations		Aspects sociaux du vieillissement	
<p>Selon des aînés, certains secteurs géographiques disposent de moins de choix en transport;</p> <p>Besoin de formules de type co-voiturage</p>	<p>Le dynamisme des bénévoles est reconnu dans le milieu</p> <p>La relève est cependant insuffisante</p>	<p>Les aînés qui ne peuvent plus prendre un taxibus (risque de chute) ont besoin d'un service de porte-à-porte accompagné et abordable</p>	<p>Selon la recension, il n'y a pas de covoiturage ni de transport-accompagnement qui sont offerts</p>
<p>Un organisme communautaire aurait un intérêt à démarrer un service de transport-accompagnement. Il aurait cependant besoin de fonds et de nouveaux bénévoles pour assurer ce nouveau service.</p>			

L'interprétation est cruciale. Quand on se donne les moyens d'approfondir notre compréhension de problèmes complexes, on se trouve en meilleure position pour choisir des actions pertinentes à insérer dans le plan d'action.

Dans le premier exemple portant sur le local de pétanque, la première interprétation sur le manque d'intérêt des aînés aurait pu mener à la fermeture du local ou à la diminution des plages horaires pour exercer cette activité. En privilégiant le contact direct avec les membres aînés siégeant au comité de pilotage ainsi qu'avec les utilisateurs (au cours des consultations), la nécessité d'adapter l'accès au local se précise et s'avère réalisable, permettant ainsi à des aînés de poursuivre une activité qu'ils aiment, en compagnie d'un groupe d'adeptes et d'amis partageant le même intérêt qu'eux. **Non seulement l'activité les fait bouger dans le plaisir, mais elle permet de maintenir des liens entre les coéquipiers, ce qui est fondamental pour contrer l'isolement.**

# Conclusion

Nous avons vu que deux étapes ouvrent la voie à la conception d'un plan d'action pertinent et centré sur les besoins :

- 1) **La conciliation des données.** En rassemblant les données qui concernent chacun des thèmes et en tentant le plus possible de vérifier la réalité des personnes âgées, en fonction de leur caractère hétérogène (âge, préférences, capacités), on obtient des réponses plus précises.
- 2) **Les discussions sur l'interprétation des données.** Lorsque nous pouvons compter sur un comité de pilotage diversifié, formé de représentants de la municipalité et des aînés ainsi que de membres rattachés à des organismes et à des établissements, la compréhension des données se raffine encore davantage et facilite la recherche de pistes de solution.

Au terme de l'exercice, le comité de pilotage ayant bien assimilé les informations, il sera davantage en mesure d'effectuer un exercice de priorisation des projets et des activités à insérer dans le plan d'action. Un outil pour guider ce processus est proposé sur le site [Quebec.ca/mada](http://Quebec.ca/mada).

## Coordination

Jean-Philippe Lessard-Beaupré, conseiller expert

Sabrina Marino, directrice du vieillissement actif

**Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux**

## Rédaction de l'outil

Suzanne Garon, professeure-chercheure

Mario Paris, chercheur associé

Nicolas Goudreault, agent de recherche

Samuèle Rémillard-Boilard, stagiaire postdoctorale

Anne Veil, professionnelle de recherche

**Centre de recherche sur le vieillissement du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke**

## Contribution au contenu

Denis Guérin, coordonnateur de la Valorisation des connaissances

Katie Hamilton, chargée de projets MADA

Isabelle Lizée, directrice

**Carrefour action municipale et famille**

## Graphisme

**Liliana Leal**

## Édition

**(Nom de la municipalité)**

Le genre masculin employé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes.



**Municipalité**  
**amie des aînés**

En partenariat avec :

**Québec** 

**MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION**  
**Identification et justification des constats**

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
Espace extérieurs et bâtiments	<b>Les citoyens sont satisfaits en général du Parc des Alliances.</b>	La majorité des répondants adultes se disent satisfaits ou très satisfaits du Parc des Alliances.	Bilan: La municipalité a mis à la disposition plusieurs installations permettant un séjour plus long au Parc (Toilettes, poubelles, jeux etc.) Par contre, il n'y a pas de tables à langer (action non réalisée), pas de fontaines et pas de points d'eau pour les animaux. Le comité les recommande. Portrait: Problématiques de flânage, toilettes non-accessibles l'hiver, pas d'abreuvoir (aucun parc), absence de jeux pur les ados, pas de caméra de surveillance.		Installer une table à langer dans la toilette du Parc des Alliances.		
					Aménager une fontaine / abreuvoir pour accès aux familles, aux aînés et aux animaux de compagnie.		
					Installer des caméras de surveillance pour contrer les problématiques de vandalisme et de flânage.		
					Aménager un espace dédié aux adolescents avec l'ajout de modules ou infrastructures de sports adaptés.		
					Adapter la toilette extérieure pour y avoir accès en hiver.		
	<b>Certains bâtiments ne sont pas accessibles pour les personnes à mobilité réduite.</b>		Portrait: Pour certains bâtiments, ce sont les portes qui ne sont pas automatiques. Concernant le Complexe sportif, le 1er étage n'est pas accessible. Il n'y a pas de toilettes pour personnes à mobilité réduite au Pavillon Desjardins. Les portes ne sont pas automatiques à l'Hôtel-de-ville. Il n'y a pas de rampe d'accès au bâtiment des cadets et à celui des scout ni de toilettes adaptées.	APHL / Au voilier de Lili	Ajouter un mécanisme d'ouverture automatique aux portes des bâtiments municipaux.		
					Évaluer la possibilité d'ajouter un ascenseur au Centre sportif pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'y avoir accès.		
					S'assurer que toilette pour les personnes à mobilité réduite soit accessible dans tous les bâtiments municipaux.		
	<b>Les citoyens souhaitent l'aménagement de parcs ailleurs que dans le secteur central.</b>	Plusieurs répondants adultes suggèrent l'aménagement d'un parc ailleurs que dans le centre du village / Nord de l'autoroute 20. 26% des répondants adultes suggèrent d'aménager des aires de jeux ou de repos ombragés et 20% des parcs (espaces publics avec mobilier). 12% des enfants suggèrent d'ajouter des espaces verts et aires de repos pour rendre la municipalité plus belle. Plus de 10 citoyens suggèrent un parc ailleurs dans la municipalité dans les questions ouvertes. D'aménager un parc ailleurs que dans le centre du village est cité comme seconde priorité pour les 0-5 ans.	Bilan: Un nouveau Parc verra le jour au coin des rues Lemay et Talbot au courant de l'année 2021. La rue Olivier et Talbot seront aménagés en 2021, de ce fait, les travaux pour le futur parc pourront être entamés. Portrait: Parc de la Chapelle: Ajouter des poubelles.	Projet Espace	Aménager un parc au coin des rues Lemay et Talbot.		
<b>Les citoyens sont généralement satisfaits de l'accessibilité et de l'aménagement des espaces extérieurs publics.</b>	Les répondants sont satisfaits des bureaux de la municipalité, de la piscine, des places publiques, de la bibliothèque, du terrain des loisirs, de la salle communautaire et locaux pour les organismes. 96% des répondants adultes jugent satisfaisant l'accès à des aires de repos, bancs tandis que 10% jugent insatisfaisant l'accès à des espaces verts, parcs et sentiers. Moins de 5% des répondants jugent	Bilan: Le comité recommande d'installer des bancs le long du boulevard Laurier pour les aînés voulant se déplacer au Centre d'achat et au Métro. Portrait: Il manque des supports à vélo à quelques endroits (Salle La Chapelle)	Projet Espace	Aménager des espaces de repos avec ombrage et mobilier dans des secteurs stratégiques de la municipalité			
				Ajouter des poubelles au Parc de la Chapelle			

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
		insatisfaisant l'aménagement et l'entretien des lieux publics.			S'assurer d'avoir des supports à vélo à tous les bâtiments municipaux.		
					Installer des bancs sur le boulevard Laurier.		
	<b>Les citoyens suggèrent l'aménagement d'un jardin communautaire.</b>	Il est intéressant de noter que malgré qu'il n'y a pas de jardin communautaire, 17% des répondants adultes indiquent qu'il est bien aménagé et accessible. Plusieurs citoyens suggèrent l'aménagement d'un jardin communautaire dans les questions de suggestion de projets. Plus de 90% des répondants sont en accord avec le projet d'aménagement d'un jardin communautaire.	Portrait: il n'y a pas de jardin communautaire à Laurier-Station.	CISSS / Projet Espace	Aménager un jardin communautaire / collectif dans le secteur du Parc des Alliances.		
	<b>L'aspect visuel de la municipalité est important pour les citoyens.</b>	Plusieurs enfants suggèrent des mesures d'embellissement de la municipalité (fleurs décorations thématiques, concours). Les enfants indiquent que d'embellir la municipalité est une préoccupation pour eux (2e).	Portrait: Le bâtiment des scouts est désuet.		Mettre en place un comité embellissement.		
				Comité embellissement	Réaliser un plan d'embellissement annuel.		
				Fleurons du Québec	Participer au programme les Fleurons du Québec		
				Comité embellissement	Organiser des concours de décorations thématiques lors des principales fêtes.		
					Réaliser un projet d'aménagement pour remplacer le bâtiment des scouts.		
	<b>La préoccupation environnementale est importante chez les citoyens.</b>	Plus de 15% des répondants adultes se disent insatisfaits de la protection de l'environnement. Plusieurs enfants suggèrent d'éviter la pollution et de ramasser les déchets pour embellir la municipalité. La pollution est mentionné à plusieurs reprises comme raison de quitter la municipalité. Les enfants indiquent que de protéger l'environnement est une préoccupation pour eux (2e).	Portrait: Le compostage est débuté depuis le mois de mai.	MRC de Lotbinière	S'assurer que tous les bâtiments municipaux sont munis de poubelles à 3 compartiments (déchets, recyclage et compostage)		
				MRC de Lotbinière / Recyc-Québec	Sensibiliser les citoyens à adopter de bonnes habitudes environnementales en communiquant les outils de communication fournis par la MRC et les organismes gouvernementaux.		
<b>La majorité des citoyens souhaitent demeurer dans leur maison à Laurier-Station.</b>	90% des répondants adultes ont mentionné vivre dans une maison et 83% mentionnent préférer adapter leur maison ou leur logement au lieu de vivre dans un autre logement mieux adapté (ex: résidence, CHSLD).	Statistiques: 69% sont propriétaires, 31% sont locataires.	CISSS / Coopérative de solidarité de services à domicile / CPAL	Faire la promotion des services de maintien à domicile offerts par les organismes de la MRC et le CISSS.			
			CISSS	Faire la promotion des services d'adaptation des logements pour les personnes en perte d'autonomie.			

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité	
			Portrait du milieu					
Habitat et milieu de vie (logement et habitation et services de proximité)	<b>Les citoyens souhaitent avoir accès à des solutions d'habitation répondant à leurs besoins.</b>	Les répondants adultes suggèrent à la municipalité de faciliter l'accès à la propriété, adopter un règlement municipal pour permettre la construction de modèles d'habitation émergents, de faciliter l'accès à des programmes de rénovations, de faciliter le développement d'habitations multigénérationnelle et de maintenir et/ou bonifier les programmes d'accès à la propriété. Les ados indentifient comme 4e priorité l'accès à un logement abordable comme raison de s'installer à Laurier-Station.	Statistiques: Les perspectives démographiques d'ici 2031 indiquent que la population devrait diminuer légèrement. On voit une augmentation significative de la proportion des aînés de 65 ans et plus. Au niveau du nombre de familles, on note une légère diminution du nombre de familles monoparentales et de couples avec enfants. On note une légère augmentation des couples sans enfants. Portrait: Règlement pour maisons bigénérationnelles non adopté, manque de logements sociaux pour les familles et les personnes à faible revenu. OMH: 10 logements (9 subventionnés), 71 unités autonomes et semi-autonomes (aînés), 2 chambres de répit et convalescence, 2 résidences privées pour personnes à mobilité réduite.	MRC de Lotbinière / Institutions financières / Gouvernement / Organismes	Élaborer une pochette d'information / section sur le site web rassemblant tous les programmes et mesures d'accès à la propriété et programmes de rénovation offerts sur le territoire.			
			CCU / MRC de Lotbinière	Mettre à jour les règlements municipaux afin de permettre la construction de modèles d'habitation émergents (bigénérationnelle, mini-maison, etc.)				
			MRC de Lotbinière	Participer aux travaux de la table de concertation sur le logement en Lotbinière afin de trouver des solutions pour le manque de logements pour les familles, les aînés et les personnes à faible revenu.				
		93% des répondants adultes sont en accord avec le projet d'agrandissement du développement résidentiel.	Portrait: <i>données sur le développement</i>			Poursuivre le développement résidentiel ( <i>plus de détail</i> ).		
				MRC de Lotbinière (Communications)	Élaborer une campagne de marketing territorial pour faire la promotion de s'établir à Laurier-Station.			
					Évaluer la possibilité d'offrir des incitatifs à l'établissement.			
		<b>Les citoyens apprécient la quiétude et la tranquillité d'une ville à la campagne.</b>	La perte de tranquillité ou le trop grand développement de la municipalité est cité à quelques reprises comme raison de quitter la municipalité. 98% des enfants aiment vivre à Laurier-Station. La tranquillité, le calme et la campagne est la 2e raison la plus populaire.			Prendre en considération le slogan "une ville a la campagne" dans le développement des projets de la municipalité.		
		<b>Les adolescents occupent un emploi.</b>	50% des ados occupent un emploi, majoritairement à temps partiel mais quelques-uns à temps plein. 70% de ces emplois sont situés à Laurier-Station. 65% des ados sont intéressés par des emplois offerts dans leur municipalité. Les ados citent en seconde priorité d'occuper un emploi qui réponde à leur besoin dans la décision de s'installer à Laurier-Station.	Portrait: Plusieurs commerces et entreprises offrent des emplois étudiants.		Offrir des emplois étudiants avec des conditions avantageuses pour les adolescents de Laurier-Station.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
	<b>Les citoyens souhaitent avoir accès à des services de proximité et à des commerces diversifiés dans leur municipalité.</b>	Les citoyens jugent importants de retrouver les services de proximité suivants à Laurier-Station: guichet automatique, station d'essence, pharmacie, restaurant et épicerie/dépanneur). Plusieurs citoyens suggèrent aussi une clinique médicale. L'absence de services de proximité est cité à plusieurs reprises comme raison de quitter la municipalité. Les ados indiquent en 3e priorité la présence de services de proximité dans leur décision de s'établir à Laurier-Station. Les citoyens suggèrent davantage de restauration rapide, de services alimentaires spécialisés, de boutiques, et de magasins grande surface. D'autres suggestions sont: magasins de vrac, quicailleterie avec cours à bois.			Nommer un conseiller municipal responsable du développement économique afin de maintenir un lien avec les commerces de Laurier-Station.		
					Embaucher / Nommer un agent de développement pour la municipalité, qui aura comme responsabilité de voir au développement socioéconomique. (Pourrait être une ressource partagée)		
		Le projet de construction de condos industriels semble obtenir 50% des appuis des répondants adultes. Les entrepreneurs suggèrent à la municipalité de favoriser l'achat local, les programmes de démarrage et financement d'entreprises ainsi que la promotion des entreprises. Les citoyens mentionnent que la raison principale de quitter Laurier-Station serait la perte ou le changement d'un emploi.	Le revenu moyen des ménages a augmenté de 15 000\$ en 5 ans.	MRC de Lotbinière (Développement économique) / SADC de Lotbinière / Micro-Crédit CA	Évaluer la possibilité d'aménager des condos industriels qui pourraient également servir d'incubateur pour petites entreprises.		
					Élaborer une pochette d'information / section sur le site web rassemblant les informations pour les entreprises qui souhaitent s'implanter à Laurier-Station.		
					Élaborer une politique d'achat local pour la municipalité et ses organismes.		
					Mettre sur pied un programme d'achat local et une campagne de communication.		
	<b>Les citoyens souhaitent l'aménagement de plus de pistes cyclables</b>	52% des répondants adultes jugent que la piste cyclable est soit inadéquate ou inexistante, qu'elle est à développer à Laurier-Station. 79% des répondants adultes indiquent utiliser la marche ou le vélo pour se déplacer (rv, loisirs, etc.). Plus de la moitié des répondants adultes indiquent être insatisfaits ou ne pas savoir leur satisfaction à l'égard des pistes cyclables. Aménager des pistes cyclables est le second projet le plus important pour les enfants et le 3e chez les ados.	Bilan: Le comité recommande l'aménagement de chemins cyclables pour faciliter l'accès aux rues (St-Jacques, St-Pierre et Lemay). L'Aménagement d'une piste cyclable en bordure de la route 271 n'a pas été réalisée, aucune démarche en raison de l'appartenance de la route au MTQ. Portrait: piste cyclable à prolonger près de Centre Sportif.		Réaliser un plan triennal d'aménagement de pistes / accotements cyclables pour les rues appartenant à la municipalité.		
				MTQ	Effectuer des démarches auprès du MTQ afin d'aménager une piste / accotement cyclable à certains endroits sur la route 271 (St-Joseph).		
	<b>Les citoyens souhaitent davantage de trottoirs.</b>	32% des répondants adultes jugent les trottoirs et passages piétonniers inexistants ou inadéquats. 23% se disent insatisfaits de la présence de trottoirs et 16% insatisfaits de leur entretien et ceux des corridors de marche. 79% des répondants adultes indiquent utiliser la marche ou le vélo pour se déplacer (rv, loisirs, etc.). 39% des ados mentionnent se déplacer à pied pour	Bilan: Étudier la possibilité de prolonger les trottoirs aux extrémités du village. Une demande de subvention fut faite auprès des instances gouvernementales pour le prolongement du trottoir de la rue Boissonneault à St-Pierre. Celle-ci fut refusée puisque le projet comportait l'aménagement sur	À pied, à vélo, ville active	Réaliser une étude d'évaluation des déplacements à pied et à vélo dans la municipalité afin d'identifier les actions à mettre en place dans les secteurs plus problématiques.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
Transport et mobilité		99% des ados mentionnent se déplacer à pied pour leurs activités de loisirs et le travail. Pour les priorités chez les 0-5 ans, plusieurs adultes mentionnent de sécuriser les trottoirs.	puisque le projet comportait l'empiètement sur une route numérotée du MTQ, soit la route 271 (St-Joseph). Portrait: absence de trottoirs aux extrémités de la rue Principale nord et sud. L'hiver, manque d'espace pour les piétons sur le boul. Laurier ouest (motoneiges).		Revoir l'aménagement de la piste de motoneige sur le boulevard Laurier en période hivernal afin de permettre aux piétons d'y circuler.		
					Effectuer des démarches auprès du MTQ afin d'aménager des trottoirs aux extrémités nord et sud de la route 271 à Laurier-Station.		
	<b>Les citoyens souhaitent davantage de sentiers de randonnée et sentiers pédestres.</b>	27% des répondants adultes jugent les sentiers de randonnée inexistantes ou inadéquats. Plus de 20 répondants suggèrent l'aménagement de sentiers 4 saisons. 51% des répondants adultes indiquent des sentiers seraient à développer dans leur municipalité. Le projet d'aménagement d'un parcours extérieur d'activités pour adultes reçoit plus de 95% d'appuis. Plusieurs suggèrent l'aménagement de sentiers et de pistes d'hébertisme dans les questions ouvertes.	Portrait: Piste de ski de fond non entretenue les fins de semaine. Sentiers disponibles sur un terrain privé.	Propriétaire	Évaluer la possibilité d'avoir accès aux sentiers pédestres privés à l'année.		
				OBV du Chêne / Projet Espace	Réaliser un plan d'aménagement de sentiers pédestres comprenant une piste d'hébertisme et un parcours actif dans un boisé municipal.		
					Prolonger la piste multi-fonctionnelle près du Centre sportif et y ajouter des stations de parcours actif.		
		<b>Les citoyens utilisent peu les services de transport en commun et ne les connaissent pas tous.</b>	La majorité des répondants indiquent se déplacer d'une municipalité à l'autre en voiture. 22% des répondants adultes mentionnent utiliser des services de livraison à domicile. 87% des répondants adultes connaissent le service Express Sainte-Foy et ne connaissent pas Lien Partage, 71% ne connaissent pas le service Express Taxi, 67% connaissent le service de transport adapté et 55% ne connaissent pas le service d'accompagnement bénévole du CPAL. Concernant l'utilisation des services de transport en commun, 29% utilisent l'Express Ste-Foy (sont généralement satisfaits), 16% utilisent l'Express Taxi (sont généralement satisfaits), 18% utilisent le transport adapté (sont généralement satisfaits), et 19% pour le service du CPAL (sont généralement satisfaits). 2% des ados mentionnent utiliser les services de transport en commun pour leurs déplacements de loisir et de travail. 3% déplacements fréquents (achats courants), 4% pour les activités, 5% pour les suivis médicaux et traitements, 8% pour les déplacements vers Québec/Lévis, 4% déplacements pour le travail.	Statistiques: 87% des résidents utilisent leur voiture, 2% le transport en commun et 11,4% se déplacent à pied ou à vélo.	Express Lotbinière / CPAL	Faire la promotion des services en commun offerts sur le territoire via les médias municipaux.	
					Ajouter un babillard pour des offres de covoiturage sur le site internet et en faire la promotion via les médias municipaux.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité	
			Portrait du milieu					
	<b>La municipalité de Laurier-Station accueille plusieurs visiteurs.</b>	Les entreprises mentionnent que leurs employés ne proviennent pas majoritairement de Laurier-Station.	Portrait: L'autoroute 20 traverse la municipalité et ainsi permet d'accueillir plusieurs visiteurs dans les commerces situés à proximité (stations d'essence, restaurants, métro). Plusieurs visiteurs se stationnent chez Alutrech et le long du boulevard Laurier (non sécuritaire).	Carte pour les nouveaux arrivants / touristique (MRC)	Installer une carte de la municipalité à la halte-repos située à l'intersection du boulevard Laurier et de la 271.			
					Distribuer une carte de la municipalité (format napperons) dans les commerces accueillant des visiteurs.			
					Installer des panneaux de signalisation indiquant où il est possible de se stationner pour les visiteurs. (Aménager un stationnement?)			
	<b>Certains citoyens se déplacent dans d'autres municipalités pour effectuer leurs activités (travail et loisirs)</b>	Plus de la moitié des ados indiquent pratiquer leurs loisirs autant à Laurier-Station que dans les municipalités avoisinantes.	Statistiques: Déplacement au travail: 39,7% à Laurier-Station, 33,5% dans la MRC de Lotbinière, 26,9% à l'extérieur de la MRC. La durée est en moyenne de 15 à 45 minutes. Portrait: Il y a une problématique de circulation aux heures de pointe en pm en raison du train.	CN	Sensibiliser le CN à la problématique de circulation engendrée par l'horaire des trains versus les heures de pointes.			
Participation sociale	<b>Le bénévolat doit être davantage soutenu afin de favoriser la participation des citoyens.</b>	Seulement 12% des répondants adultes mentionnent souhaiter faire du bénévolat alors de 28% en font déjà. Ils citent le manque de temps, le manque d'information au sujet des opportunités comme principales raisons. Les adolescents de 12-15 ans font un peu plus de bénévolat mais la majorité des ados indiquent ne pas en faire. Ils mentionnent ne pas connaître les opportunités de bénévolat (25%). 80% des enfants ne sont pas de bénévolat. Les filles du 2e et 3e cycle sont les enfants qui en font davantage. Les ados et les enfants sont davantage intéressés par aider les plus jeunes, les activités de l'école et le Défi Laurier.	Bilan: Organiser une activité de reconnaissance des bénévoles (action non réalisée). Arrimage difficile avec les organismes. Le comité suggère de faire des publications récurrentes dans l'Express pour inciter la population et les organismes à présenter des bons coups de bénévoles (ex: bénévole du mois).	Centre d'action bénévole Lévis-Lotbinière-Bellechasse	Mettre sur pied des comités de citoyens bénévoles pour divers secteurs (loisirs, bibliothèque, embellissement, nouveaux arrivants).			
					La MRC de Lotbinière réalise une activités annuelle à laquelle la municipalité peut nommer des bénévoles.	Organiser une fête annuelle de reconnaissance du bénévolat avec les comités municipaux et les organismes locaux.		
				Bilan: Publiciser des messages d'information et d'incitation au bénévolat (action non réalisée). La municipalité publie les recrutement de bénévoles. Le comité recommande d'être plus proactif. Portrait: Il n'y a pas de comité de bénévoles aux loisirs, peu de sollicitation pour l'implication dans la municipalité.		Publier des offres de bénévolat régulièrement dans les médias municipaux pour l'organisation d'activités et autres.		
					Centre d'action bénévole Lévis-Lotbinière-Bellechasse	Sensibiliser la population à l'importance du bénévolat pour la réalisation d'activités et l'amélioration de la qualité de vie.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité	
			Portrait du milieu					
					Soutenir les comités de bénévoles en leur offrant des locaux et de l'équipement pour la réalisation des activités.			
					Nommer un conseiller municipal sur chacun des comités de bénévoles municipaux.			
Les citoyens souhaitent une plus grande accessibilité à la salle de conditionnement physique.	Les citoyens souhaitent une offre d'activités de loisirs et de sports plus diversifiées et pour tous les âges.	Les répondants adultes ont un plus grand intérêt envers les activités culturelles, les loisirs individuels, les fêtes populaires à vocation familiale et festivals ainsi que les parcours actifs extérieurs. Ils ont un léger intérêt envers les activités communautaires et les loisirs de détente. Les répondants jugent que les coûts sont abordables à 72%. Les adultes sont généralement satisfaits de l'offre. On voit une plus grande insatisfaction chez les 31-49 ans. Parmi les suggestions de cours, on compte musique (9), cuisine (11), entraînement de groupe (14), arts (16), cours et soirées de danse (26). Près de 15 citoyens demandent l'organisation d'activités culturelles à la Chapelle. Les enfants disent participer aux activités de loisirs à 72%. Les raisons de ne pas y participer est que l'offre n'est pas à leur goût. Plusieurs citoyens mentionnent l'absence ou la diminution d'activités de loisir comme principale raison de quitter Laurier-Station ou encore l'augmentation du coût des activités. Les ados mentionnent comme priorité dans la décision de s'installer à Laurier-Station les activités de loisirs diversifiées. Les enfants mentionnent à 40% qu'il n'y a pas assez d'activités pour jouer avec leurs amis. Plus de 15 citoyens suggèrent plus d'activités pour les enfants (jeux organisés, fêtes thématiques, jeux de société, etc.). Avoir plus d'activités organisées est le 3e projet le plus important pour les enfants	Bilan: L'embauche d'un éducateur physique les fins de semaine n'a pas été réalisé pour des difficultés de recrutement. Le comité suggère un système de cartes à puces. Portrait: tout le rez-de-chaussé a été adapté pour les personnes à mobilité réduite mais pas le 1er étage. Toilettes et vestiaires non accessibles, éclairage inadéquat, porte non automatique, fermeture lors des jours fériés.		Rendre disponible une plage horaire les week-end pour avoir accès à un éducateur physique (sur réservation).			
					Installer un système d'accès électronique sécuritaire afin de permettre aux citoyens plus d'heures d'ouverture du centre de conditionnement physique.			
			Bilan: Depuis 2017 plusieurs nouveaux cours sont offerts. Le comité suggèrent d'augmenter l'offre pour les jeunes. . Ex: Club de gymnastique, mini-basket. Formule rotative de plusieurs sports sur plusieurs semaines, plages horaire d'animation pour les enfants (ex: patinoire). Portrait: Très peu d'événements pour souligner les fêtes et les journées spéciales.			Élaborer l'offre de cours et d'activités de la programmation saisonnière des loisirs en tenant compte des intérêts et des besoins des citoyens.		
						Ajouter des périodes d'activités animées pour les jeunes (enfants et ados) dans l'offre des loisirs (ex: brico, fêtes, jeux de société, etc.). (Embauche d'animateurs)		
						Organiser des événements de type familiaux à chaque saison (ex: Plaisirs d'hiver, tournois interrues, fête d'Halloween, Fête des voisins, etc.)		
						Soutenir l'organisation du Défi Laurier.		
						Offrir des activités sportives / cours d'initiation aux sports.		
		Les répondants adultes sont en accord ou neutre avec le fait que la programmation des activités / fêtes encourage la participation des aînés.	Bilan: Le comité suggère plus d'activités dynamiques pour les aînés: -Pickle Ball (idée de jeux et plateforme) *Voir St-Apollinaire; L'été prochain entre la piscine et la rue des Érables		Intégrer des activités de loisir actif pour les aînés à la programmation des loisirs.			

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
Loisirs	Les citoyens souhaitent que les infrastructures et équipements de sports et de loisirs soient améliorés et bonifiés.		installation des stations d'entraînement (3x) ; Marche de Noël difficile pour l'édition 2020 (COVID-19) ; Création d'un marché de Noël (Secteur du Parc des Alliances). Plus d'animation en période de fêtes.		Offrir aux comités d'ainés locaux (FADOQ, Cercle de fermières, Club Lions) d'intégrer leurs activités à la programmation saisonnière.		
		Les citoyens souhaitent avoir plus de clubs ou ligues sportives ou cours d'initiation à certaines disciplines (32 mentions).		Associations sportives et clubs sportifs régionaux	Évaluer la possibilité d'implanter des équipes locales des clubs et ligues sportives à Laurier-Station.		
		Environ 15% des répondants adultes se disent insatisfaits du Centre sportif. Plus de 95% des répondants adultes sont satisfaits de la piscine municipale.	Bilan: Le comité suggère de bonifier les équipements du gym, de la piscine et du gymnase. Portrait: Manque d'heures pour les cours de piscine et de moniteurs.		Bonifier les équipements du gymnase afin d'augmenter les activités intérieures pour tous les âges.		
					Évaluer la possibilité d'augmenter les heures d'accès à la piscine et les cours de natation en fonction de l'achalandage et de la disponibilité des ressources.		
		12% des répondants adultes jugent que la patinoire est inadéquate. Environ 10% des répondants adultes se disent insatisfaits de la patinoire. Plus de 97% des répondants adultes sont en accord avec le projet de bâtir un local/vestiaire pour les patineurs. Améliorer la patinoire est le 4e projet le plus important pour les enfants et chez les ados.	Bilan: Patinoire: Aménagement d'une zone pour les plus petits pour le patinage (Terrain de volley-ball – Piste cyclable) et plages horaires animées (musique et chocolat chaud). Installer des affiches indiquant les règlements et les horaires de patinage (action non réalisée). Zamboni vieillissante, local des patineurs à améliorer. Nouvelle patinoire construite en 2019. Portrait: Local des patineurs désuet, manque d'espace pour loger la zamboni.		Aménager un nouveau local pour les patineurs (vestiaire avec toilettes et local pour la zamboni).		
					Prévoir l'achat d'une nouvelle zamboni.		
					Afficher la réglementation de la patinoire.		
					Aménager une zone pour le patinage libre exclusivement.		
					Construire des marches sécuritaires pour la glissade.		
					Assurer un entretien quotidien de la glissade afin d'évaluer la sécurité.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
		Environ 15% des répondants adultes ne sont pas d'accords avec le projet de skate-park mobile. Dans les suggestions d'activités ou infrastructures de loisirs et sports à aménager à Laurier-Station, le skate-park est mentionné à plus de 50 reprises (enfants, ados, adultes). Il faut aussi mentionner qu'un pumptrack est suggéré une vingtaine de fois. Chez les ados, aménager un skate-park mobile est le projet le plus important selon eux. Le second est ajouter des infrastructures de sports.	Portrait: Il existe des modules de skate-park qui ont été revampés au printemps 2021.		? Skate-park		
					Évaluer la faisabilité d'aménager une pumptrack.		
		11% des répondants suggèrent l'aménagement de jeux d'eau. Plus de 95% des répondants adultes sont en accord avec le projet d'aménagement de jeux d'eau. Dans les suggestions d'activités ou infrastructures de loisirs et sports à aménager à Laurier-Station, l'aménagement de jeux d'eau est mentionné à plus de 28 reprises (enfants, ados, adultes). Avoir des jeux d'eau est le projet le plus important selon les enfants et le 6e chez les ados. Les jeux d'eau sont cités en priorité #1 pour les enfants 0-5 ans.	Bilan: L'aménagement de jeux d'eau n'a pas été réalisé en fonction du coût élevé et du manque d'eau. Portrait: pas de jeux d'eau.		Aménager des jeux d'eau dans le secteur du Parc des Alliance / terrain des loisirs.		
	<b>Beaucoup de citoyens de connaissent pas le service de terrain de jeux et plusieurs mentionnent qu'il ne répond pas aux besoins.</b>	La majorité des répondants ne savent pas si les camps de jours répondent aux besoins des familles. Pour ceux qui se positionnent, 23% mentionnent que non. 52% des enfants indiquent fréquenter le terrain de jeux. La principale raison de ne pas y aller est que les parents sont à la maison l'été. Les enfants aiment aller à la piscine, des des jeux de groupe et des sports.		AQLM	Réaliser une évaluation du terrain de jeux et un sondage auprès des parents pour valider qu'il répond à leurs besoins.		
					Faire la promotion du terrain de jeux afin d'inciter plus de familles à s'y inscrire		
		Les répondants adultes mentionnent que les 0-4 ans ont des espaces de jeux libres adéquats à 90%. Sur les adultes qui se positionnent sur l'affirmation que l'offre d'activités pour les 0-4 ans est intéressante, 33% mentionnent qu'ils sont en désaccord. On suggère des activités motrices, des activités et lieux de rencontres pour les parents.		Maison de la Famille de Lotbinière	Évaluer la possibilité d'offrir des ateliers et activités de la Maison de la famille dans la programmation de Laurier-Station.		
<b>Peu de citoyens connaissent la bibliothèque municipale. Les heures d'ouvertures semblent problématiques.</b>	Les questions concernant la bibliothèque municipale obtiennent une proportion élevée de "je ne sais pas". Pour ceux qui se positionnent, 88% mentionnent que les livres et les activités offertes à la bibliothèque municipale répondent à leurs besoins et 31% mentionnent que les heures d'ouverture ne facilitent pas leur fréquentation. De façon générale, les utilisateurs semblent satisfaits. Les enfants	Portrait: Horaire limité à améliorer, pancarte pour stationnement à mobilité réduite, pas d'installations pour bébés, portes d'entrées non automatiques.		Modifier les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale afin de favoriser un meilleur accès.			
			Réseau Biblio	Organiser des activités diversifiées pour les enfants, ados, adultes, aînés et intergénérationnelles.			

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
		mentionnent fréquenter la bibliothèque à 40%. Ils aimeraient des livres plus diversifiés et en plus grande quantité pour eux, plus d'activités pour eux et un plus grand coin lecture aménagé. Chez les ados, seulement 15% la fréquentent et les raisons évoquées sont le manque d'intérêt, les heures d'ouverture inadéquates et ils ont des livres à la maison.		Réseau Biblio	Faire connaître les divers services offerts à la bibliothèque via les médias municipaux (prêt numérique, prêts entre biblios).		
					S'assurer que la collection locale offre un nombre et une diversité adéquate de livres pour toutes les tranches d'âge.		
	<b>Les citoyens aimeraient avoir plus de lieux et d'occasions de rencontres.</b>	Le projet d'avoir un local pour les jeunes obtient plus de 95% d'appuis. Les répondants adultes sont satisfaits à 85% des lieux de rencontre. 40% des enfants mentionnent qu'il n'y a pas assez de lieux pour jouer et discuter avec leurs amis. Une dizaine de citoyens suggèrent une maison des jeunes dans diverses questions de suggestions de projets. Plus de 25 citoyens mentionnent souhaiter plus d'événements extérieurs, festivals, fêtes de quartiers et familiales comme Défi Laurier. 86% des adultes mentionnent qu'une maison des jeunes soutient le développement des jeunes. Les jeunes aiment vivre à Laurier-Station majoritairement pour la proximité de leurs amis.		Regroupement des jeunes de Lotbinière	Évaluer la possibilité d'ouvrir un local pour les jeunes à Laurier-Station.		
				Comité des loisirs	Organiser des activités et événements rassembleurs et intergénérationnels à Laurier-Station.		
					Offrir des plages horaires de certaines salles municipales pour des activités libres (ex: cartes, jeux de société, café rencontre).		
	Respect et inclusion sociale, accueil des nouveaux arrivants	<b>Les nouveaux arrivants issus de l'immigration ne sont pas connus des autres citoyens et ils sont en petit nombre.</b>	86% des répondants adultes mentionnent ne pas connaître de nouveaux arrivants issus de l'immigration. Très peu de citoyens seraient prêts à s'impliquer pour faciliter l'accueil des immigrants (8%), peut-être (36%). La majorité des répondants adultes que les nouveaux arrivants sont les bienvenus dans les activités communautaires. Selon les citoyens, les nouveaux arrivants ont besoin davantage d'aide à la recherche de logement, de soutien dans les démarches pour les enfants, de création d'un réseau social, faciliter le transport, et soutien dans les démarches du gouvernement. Plus de 75% des répondants adultes ne savent pas s'ils sont satisfaits de l'accueil des nouveaux arrivants.	Statistiques: En 2016, il y avait 10 nouveaux arrivants issus de l'immigration, provenant de l'Amérique. Majoritairement de 25-44 ans. On note la présence de 35 résidents d'origine autochtone. Portrait: Il n'y a pas de structure d'accueil officielle pour les nouveaux arrivants.	Carrefour Emploi Lotbinière	Créer un comité des nouveaux arrivants afin de réaliser des actions permettant à ceux-ci de mieux s'intégrer et y déléguer un conseiller municipal.	
					Réaliser une pochette d'outils / section sur le site web pour les nouveaux arrivants.		
					Participer aux activités et ateliers offerts par le CEL au sujet de l'immigration et des nouveaux arrivants.		
					Organiser une activité annuelle pour l'accueil des nouveaux arrivants.		
<b>Les citoyens ne dénotent pas de problématique en lien avec les contacts intergénérationnels mais certains mentionnent qu'il ne sont pas nécessairement favorisés.</b>		Les répondants adultes indiquent qu'ils sont généralement en accord avec le fait que la présence des jeunes enfants des lieux publics ou lors d'événements est appréciée et respectée. Les répondants adultes sont en accord ou neutre avec l'affirmation que les événements favorisent les échanges entre les aînés et les autres générations. 60% des répondants adultes qui se positionnent en désaccord sur le fait que les aînés ont l'occasion de partager des activités avec des tout-petits ou des jeunes.			Favoriser le développement de projets et d'activités qui permettent de mettre en relation des participants de plusieurs générations.		
					FADOQ, Club Lions, Cercle de fermières, etc.	Demander aux clubs sociaux d'aînés de participer au développement d'activités avec des enfants et des ados.	
					Favoriser la présence de personnes de tous âges au sein des comités municipaux.		

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
Communications, information et gouvernance	<b>Les citoyens ne connaissent pas l'application de sécurité civile.</b>	Les répondants adultes mentionnent que les applications municipales sont moyennement important à important.	Bilan: Le comité suggère de faire la promotion de l'application de sécurité civile Iddside-Écho.		Faire la promotion de l'application de sécurité civile Iddside-Écho et expliquer sa pertinence.		
	<b>Les citoyens souhaitent être informés au sujet des décisions du conseil municipal.</b>	La majorité des répondants adultes ne savent pas s'ils sont satisfaits de l'accueil des citoyens au conseil municipal. Concernant la disponibilité des élus, les répondants sont satisfaits à 40% et ne savent pas à 45%.	Bilan: Le comité suggère de communiquer qui sont les conseillers présents sur les différents comités de la municipalité.		Ajouter une section sur le site internet qui présente le conseil et les responsabilités et représentations de chacun.		
					Ajouter une section résumé du conseil municipal dans le journal municipal et le publier sur Facebook.		
					Poursuivre la publication de l'ordre du jour du conseil municipal sur Facebook.		
					Poursuivre la diffusion du conseil municipal sur Facebook.		
	<b>Les médias de proximité sont jugés les plus importants par les citoyens.</b>	Les répondants adultes jugent plus importants le site internet de la municipalité, la page Facebook, ensuite le journal municipal, les envois postaux ainsi que le bouche à oreille et le tableau électronique. Les babillards dans les lieux publics et la station CHOC sont jugés moins importants. Les répondants adultes jugent que les informations transmises par le journal municipal sont pertinentes à plus de 95%. La majorité des répondants sont satisfaits du journal municipal. Les ados et les entreprises indiquent consulter le journal municipal, le site web ainsi que la page Facebook de la municipalité.	Portrait: Manque de communication à la population autre que sur Facebook, peu de publicité concernant les activités. Essayer de trouver des moyens d'informer les citoyens qui n'ont pas accès à internet.		Poursuivre la publication papier du journal municipal.		
					Faire connaître la radio CHOC FM et y faire parvenir des communiqués afin d'informer les citoyens.		
					Mettre à jour le site internet de la municipalité.		
					Produire un répertoire annuel des contacts de Laurier-Station (entreprises, organismes, etc.)		
	<b>Les services de renseignements régionaux sont méconnus et sous utilisés.</b>	Les lignes 211 et 311 sont majoritairement inconnues des répondants adultes. Le 911 et le 811 sont plus connus. En général, les répondants adultes indiquent qu'ils sont moyennement d'accord avec l'énoncé qu'il est facile d'identifier un organisme selon leurs besoins.	La ligne 311 n'est pas accessible à Laurier-Station.		Ajouter la présentation des services téléphoniques régionaux sur le site internet ainsi que dans le journal municipal.		
<b>Les services de proches aidants sont peu connus.</b>	Plus de 80% des répondants adultes mentionnent ne pas savoir s'il est possible d'obtenir un service de répit, de participer à un groupe de soutien ou d'être informé et référencé pour les proches aidants.		Proches aidants Lotbinière	Faire la promotion des services disponibles pour les proches aidants dans les médias municipaux. Les inclure dans la liste des organismes.			
<b>Les citoyens jugent important d'avoir accès à des services de santé de proximité.</b>	Les ados indiquent en 3e place avoir accès à des services de santé comme critère pour leur qualité de vie.	Portrait: Prise de rv difficile au CLSC de Laurier-Station. Peu d'heures d'ouvertures et aucun services le week-end.	CISSS	Sensibiliser le CISSS à la problématique de prise de rendez-vous pour le CLSC de Laurier-Station.			

Champ d'action	Constats / enjeux	Résultats du sondage	Bilan PFM-MADA 2015-2017	Recensement des services et des ressources	Pistes de solution (actions)	Numéro de projet	Réflexions du comité
			Portrait du milieu				
Santé et services sociaux					Évaluer la possibilité d'implanter une coopérative / clinique médicale à Laurier-Station.		
	<b>Certains services de la Coopérative de solidarité de services à domicile sont généralement connus, mais d'autres non.</b>	Les répondants adultes mentionnent connaître les services d'entretien ménager, de préparation de repas (75%) et d'aide pour les courses (70%) mais pas le service de présence et de surveillance. La perte d'autonomie et les problèmes de santé sont cités comme 2e raison la plus importante de quitter la municipalité.			Faire la promotion des services de la Coopérative de solidarité de services à domicile dans les médias municipaux.		
Sécurité	<b>Les citoyens souhaitent se sentir davantage en sécurité dans leurs déplacements à pied et à vélos.</b>	22% des répondants adultes mentionnent ne pas se sentir en sécurité dans leurs déplacements à pied et 37% indiquent ne pas se sentir en sécurité dans les déplacements à vélo. Près de 40% des répondants adultes ne sont pas satisfaits du respect des limites de vitesse. 87% des enfants mentionnent se sentir en sécurité lorsqu'ils jouent au parc ou se promènent dans les rues et 97% chez les ados. Les ados indiquent que de se sentir en sécurité est le plus important pour leur qualité de vie, les enfants aussi.	Bilan: La municipalité diffuse les messages de sensibilisation sur le respect des limites de vitesse produits par la SQ et le gouvernement. La municipalité a instauré les limites de vitesse à 30 km/h et plusieurs dos d'ânes dans les secteurs problématiques. Le comité suggère l'ajout d'indicateurs de vitesse mobiles aux entrées du village.		<i>Rappel action avec l'évaluation à pied, à vélo, ville active</i>		
					Acquérir deux indicateurs de vitesse mobile qui pourront être installés dans des secteurs problématiques.		
					Sensibiliser la population à respecter les limites de vitesse dans les médias municipaux.		
					Ajouter un message de respect de la limite de vitesse sur le tableau électronique.		
		Les répondants adultes indiquent être satisfaits à moins de 10%.	Bilan: Revoir la signalisation routière et l'aménagement des traverses stratégiques de la route 271 (action non réalisée en raison de l'appartenance de la route au MTQ). Le comité recommande l'installation de gardes amovibles près des viaducs, sur les trottoirs et suggère de prendre contact avec le MTQ.	MTQ / SQ	Évaluer la possibilité de revoir la signalisation routière et les mesures de sécurité piétonnière sur la route 271 avec le MTQ.		
			Bilan: Le comité suggère l'augmentation du temps pour la traversée piétonnière (271 à la lumière). Portrait: Temps insuffisant pour traverser à l'intersection de la lumière boul. Laurier.	MTQ	Demander au MTQ de revoir le temps alloué pour traverser la route 271 à l'intersection du boulevard Laurier.		
		Moins de 10% des répondants sont insatisfaits du déneigement des voies publiques.	bilan: améliorer le déneigement et le déglacage des trottoirs.		S'assurer que le déglacage et le déneigement des trottoirs est adéquats quotidiennement en période hivernale.		
15% des répondants adultes sont insatisfaits par l'éclairage des rues. Les enfants suggèrent d'ajouter des lumières dans les rues et au parc (11).	Bilan: De nouveaux lampadaires sont installés aux endroits stratégiques (action non réalisée). En 2021, tous les lampadaires seront remplacés par des lampadaires au DEL.		Installation de nouveaux lampadaires aux endroits moins bien éclairés.				





# Compte rendu Rencontre # 5 du comité de pilotage et de suivi MRC de Bellechasse

**25 mars 2026 à 18h30**  
**Salle des Grands-Bellechassois de**  
**la MRC de Bellechasse**

**100, rue Monseigneur-Bilodeau**  
**Saint-Lazare de Bellechasse**

## **Présences :**

- Elizabeth Fournier, Buckland
- Marie-Claude Audet, Saint-Vallier
- Sébastien Bourget, élu responsable des questions familles et aînés de la MRC
- Johannie Pageau, Annick Patoine et Line Fradette, Saint-Damien-de-Buckland
- Gilles Nadeau, Manon Boucher, Saint-Gervais
- Claude Bissonnette-Lavoie, Sainte-Claire
- Emmanuelle Carbonneau et Sonia Perreault, Saint-Malachie
- Stéphanie Tardif (et sa fille 😊), Saint-Michel
- Dany Morin, Saint-Lazare
- Gabriel Bisson et David Bourgault Simard, CISSS-CA
- Stéphane Canac-Marquis, Beaumont
- Denise Chayer, Espace Muni
- Joëlle Roy-Boulanger, MRC de Bellechasse

## **Milieux absents :**

- Saint-Philémon
- Armagh

### **1. Mot de bienvenue, tour de table et lecture de l'ordre du jour**

Sébastien souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants. Un tour de table est effectué, suivi de la lecture de l'ordre du jour.

### **2. Suivi de la dernière rencontre du 20 janvier 2026**

Le comité adopte le compte rendu de la rencontre précédente sans ajout ni modification.

Un suivi est réalisé par Joëlle sur les points suivants :

- Information sur les municipalités participantes :

Quatre municipalités ont décidé de se retirer depuis le début de la démarche PFM-MADA. Il s'agit des municipalités de Saint-Nérée, de Saint-Nazaire et de Saint-Anselme et de Saint-Raphaël. Par contre, la municipalité d'Armagh a adopté une résolution pour rejoindre la démarche. Ainsi, nous sommes 11 municipalités et la MRC à réaliser la démarche.

### **3. Présentation du nouvel élu responsable des questions familles et aînés de la MRC**

M. Sébastien Bourget, maire de Saint-Damien se présente au comité. Il sera le représentant de nos politiques familles et aînés au conseil de la MRC de Bellechasse.

### **4. Présentation sur les environnements favorables et les milieux de vie**

Lors de la dernière rencontre, il a été nommé qu'il serait intéressant d'avoir des moments d'échange portant sur des projets innovants et inspirants, afin de favoriser le partage de pratiques entre les milieux et de soutenir la réflexion collective. M. Gabriel Bisson et Mme Linda Rouillier ont préparé une présentation sur les environnements favorables et les milieux de vie. Un moment d'échange suit cette présentation. La présentation se retrouve en **ANNEXE 1** de ce compte rendu.

### **5. Présentation du rapport de consultation des organismes de la MRC de Bellechasse**

Une consultation a eu lieu en décembre auprès des organismes communautaires de Bellechasse. Celle-ci visait les objectifs étaient les suivants :

- Établir un portrait de la situation : Comprendre les réalités de la clientèle des organismes (familles, aînés et personnes vulnérables) afin de mieux répondre à leurs besoins.
- Favoriser la collaboration entre organismes : Renforcer le dialogue entre les organismes et les municipalités pour favoriser une concertation plus forte et plus cohérente.
- Définir les défis et les enjeux actuels  
Identifier les défis et enjeux auxquels les organismes communautaires font face, tant sur le plan organisationnel que dans leurs services à la population.
- Évaluer les orientations d'actions futures  
Utiliser les résultats de la consultation pour guider les plans d'action municipaux et territoriaux, basés sur des besoins réels exprimés par le milieu.

Une présentation du rapport de consultation est réalisée par Joëlle. La présentation se trouve en **ANNEXE 2** de ce compte rendu. Les municipalités sont invitées à consulter le document et à réfléchir aux actions à ajouter dans leur plan d'action.

De plus, voici le lien vers le [bottin à portée de mains](#) donnant accès à tous les organismes qui offrent des services sur le territoire.

Voici quelques propositions d'action qui ont été soulevées :

- Enjeux de promotion des activités des organismes :
  - o Certains organismes proposent des visuels « clé en main » aux municipalités. Ces visuels sont fortement utilisés dans les journaux locaux. De plus, si des visuels sont préparés pour les médias sociaux, les municipalités sont ouvertes à les partager. Il est proposé d'informer les organismes de cette proposition.
  - o Il est proposé que la MRC réfléchisse à certains moyens pour mieux faire connaître les organismes aux partenaires et aux bellechassoises et bellechassoises :
    - Informer les partenaires lors d'événements de présentation des organismes (Salon des aînés, Show d'automne, etc.)
    - Réfléchir à une « campagne » de présentation des différents organismes du territoire. Ce projet pourrait se travailler en partenariat avec l'outil du Bottin des ressources à portée de mains.
- Accessibilité de locaux dans les municipalités
  - o Plusieurs municipalités sont très ouvertes à offrir des locaux gratuitement ou à faible coût pour que des organismes offrent leurs services dans leurs municipalités. En effet, certains milieux souhaitent faire des approches auprès des organismes pour leur en faire la proposition.

## 6. Suivi de l'échéancier et des livrables de projet

### Suivi de l'échéancier

À la fin du mois de février, chacune des municipalités a reçu un courriel personnalisé pour faire le point sur les étapes réalisées et à réaliser.

Joëlle présente rapidement les étapes.

Joëlle rappelle que chaque municipalité est responsable de son parcours et que la MRC, les partenaires du CISSS et d'Espace Muni sont disponibles pour les accompagner dans cette démarche.

Mme Chayer fait une présentation de la synthèse priorisation à faire suite aux consultations. Les documents présentés par Mme Chayer sont disponibles en **ANNEXE 3 et 4**

### Consultation des jeunes dans les écoles secondaires.

Lors de la dernière rencontre, il a été souhaité que la MRC et le CISSS réalisent une consultation auprès des trois écoles secondaires publiques de Bellechasse. Nous sommes très heureux que ces trois écoles aient accepté de nous accueillir.

Un courriel a d'ailleurs été transmis à l'ensemble du comité pour présenter la démarche. La première consultation a eu lieu ce lundi 23 mars, à Saint-Charles, où nous avons pu récolter plus de **110** réponses.

Quelques représentants de municipalités se joindront également à nous au cours de ces midis.

Une réflexion est faite pour la consultation des 6<sup>e</sup> année qui se retrouvent dans les écoles secondaires de Bellechasse. Il est proposé que, suite aux diverses consultations, nous évaluons le nombre de réponses des 10 et 11 ans pour voir la pertinence de faire une consultation supplémentaire pour les jeunes des 6<sup>e</sup> année.

## **Durée du plan d'action PFM-MADA**

Une discussion a lieu pour confirmer la durée de notre prochain plan d'action. Le comité se laisse quelques semaines supplémentaires pour prendre la décision. Cela permettra aux comités locaux d'être consultés. La décision se prendra lors de la rencontre de mai.

## **Suivi des municipalités participantes et bons coups des milieux locaux**

Mme Stéphanie Tardif présente le projet atelier numérique pour aînés de Saint-Michel qui a eu un grand succès dans sa municipalité. Dans le cadre de ce projet, des capsules vidéo d'apprentissage pas à pas ont été créées pour. Stéphanie informe que ces capsules ainsi que le concept du projet pourraient être partagés à d'autres municipalités.

Mme Claude Bissonette-Lavoie informe que la Municipalité de Sainte-Claire a pris la décision d'augmenter le fond Parc de 2 à 10%. Cela peut être un projet intéressant pour favoriser la création d'espace vert dans les milieux.

## **7. Proposition de dates des prochaines rencontres et sujets :**

Un sondage Doodle sera transmis au comité pour prévoir la prochaine rencontre.

Voici les présentations qui sont prévues pour les prochaines rencontres :

Rencontre de mai :

- Présentation des restrictions en lien avec l'image (photos et vidéos) en lien avec la loi 25 (Marilyn)
- Présentation des outils pour création du plan d'action
  - Mme Chayer Document MADA
  - Outil du CISSS (Gabriel)
- Présentation de la cartographie des secteurs vulnérables aux accidents, en mettant de l'emphase sur les populations vulnérables.

Rencontre de juin :

- Présentation portant sur les enjeux d'habitation et de vulnérabilité financière; (Marie-Josée)
- Présentation des organismes du territoire (David)

## **8. Varia**

Aucun point en varia

## **9. Évaluation de la rencontre**

Ce point n'a pas été abordé.

## **10. Fin de la rencontre**

La rencontre est levée à 20h48.

## Municipalité de Saint-Gervais

### SONDAGE RELATIF AU RENOUVELEMENT DE NOTRE POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

#### Présentation

En collaboration avec la MRC de Bellechasse, la Municipalité Saint-Gervais entreprend une démarche collective afin de renouveler d'une Politique familles et aînés. Cette dernière vise à favoriser le mieux-être, la qualité de vie et l'inclusion des familles et des personnes aînées dans leur communauté.

Pour ce faire, la Municipalité Saint-Gervais demande votre participation ainsi que celle des membres de votre famille pour répondre au présent sondage. Ce dernier permettra au Comité familles et aînés de cerner les principaux éléments à inclure dans la nouvelle politique.

Trois sondages sont disponibles dans le cadre de cette consultation, ceux-ci sont disponibles en ligne ou en version papier :

- Sondage pour les 65 ans et plus;
- Sondage pour les 18 à 64 ans;
- Sondage pour les 8 à 17 ans.

#### Voici le sondage pour les 18 à 64 ans.

Veuillez répondre au moyen d'un formulaire par citoyen de la Municipalité Saint-Gervais de 18 à 64 ans et retourner le sondage au bureau municipal en version papier ou en ligne **au plus tard le 5 juin 2026.**

#### Pourquoi participer

En répondant à ce sondage :

- Vos besoins seront considérés par la municipalité.
- Vous exprimerez votre point de vue sur des sujets essentiels à votre bien-être.
- Vous permettrez à la municipalité de mettre en place un plan d'action et une politique à l'image de sa population.
- Votre implication dans cette démarche permet d'avoir un impact dans votre milieu.

#### Durée

Le questionnaire comporte 28 questions et prend environ 20 minutes à compléter

#### Prix de participation

En remplissant ce questionnaire, vous aurez la chance de participer à un tirage au sort **pour gagner un des 3 bons d'achats dans un commerce local au choix du gagnant.** À la dernière section du questionnaire, vous trouverez un lien pour vous inscrire au tirage. Votre inscription se fera de manière anonyme, garantissant la confidentialité de vos informations.

Soyez assuré que vos réponses demeureront confidentielles. Les questions démographiques sont posées afin qu'il nous soit possible d'adapter nos équipements, nos installations et notre offre de service selon les réponses données.

Pour toutes questions ou pour recevoir de l'aide pour remplir le sondage, veuillez contacter : **Andréanne Beaupré:**

- Téléphone: 418-999-6432
- Courriel: [andeanne.beaupré@outlook.fr](mailto:andeanne.beaupré@outlook.fr)

#### **Les membres du comité familles et aînés.**

- Manon Boucher, représentante de la municipalité;
- Flavie Thibault, représentante des jeunes;
- Andréanne Beaupré, représentante des familles;
- Johanne Audet, représentante des organismes communautaires;
- Geneviève Gonthier, représentante des loisirs;
- Johanne Godbout, représentante des aînés;
- Gilles Nadeau, représentant des aînés.

*Dans ce formulaire, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

# INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

1. Quel est votre groupe d'âge?

- 18 à 24 ans
- 25 à 34 ans
- 35 à 44 ans
- 45 à 54 ans
- 55 à 64 ans

2. Quelle est votre principale occupation?

- Étudiant
- Travailleur
- Sans emploi
- Retraité
- Autres (précisez) : \_\_\_\_\_

3. Quelle est la composition de votre ménage (vivant sous le même toit) ?

- Personne seule
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s).
- Famille monoparentale.
- Famille recomposée.
- Ménage intergénérationnel (ex. : grands-parents et parents vivant ensemble)
- Collocation
- Autre situation (précisez) : \_\_\_\_\_

4. Depuis combien d'années habitez-vous la municipalité ?

- Natif ou native de la municipalité
- Moins de 2 ans
- 2 à 4 ans
- 5 à 9 ans
- 10 à 19 ans
- 20 ans et plus

5. Dans quel secteur de la municipalité habitez-vous?

- Secteur rural
- Village
- Secteur de villégiature (près d'un lac, du fleuve, des montagnes)

## RESPECT ET INCLUSION SOCIALE

6. Avez-vous des suggestions d'actions que la municipalité pourrait mettre en place afin d'aider les personnes plus vulnérables ou isolées socialement?

-----  
-----  
-----

## LOISIRS

7. Quels sont les champs d'intérêt de votre famille? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)

- Le plein air
- Les arts et la culture
- Les sports
- Les événements et festivals
- Jardinage
- Autre : -----

8. Au cours des deux (2) dernières années, avez-vous participé à des activités offertes par la municipalité (ex. : cours, événements, ateliers, etc.)?

- Oui
- Non

9. Si oui, à quelles activités avez-vous participé?

- Fête Nationale
  - Marché public
  - Village de Noël
  - Jeudis Show
  - Festival des neiges
  - Autre -----
-

10. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

Dans ma municipalité...	Oui	Non
... j'ai des occasions de participer à des activités artistiques et culturelles (ex. : danse, chant, visites au musée, spectacles)		
... la programmation des loisirs prévoit suffisamment d'activités accessibles financièrement pour tous (petit budget ou gratuit)		
... les lieux et espaces de loisirs sont physiquement accessibles et adaptés (poussettes, déambulateur, fauteuil roulant, rampe, stationnement, etc.)		
... les livres et les activités offerts à la bibliothèque municipale répondent bien à mes besoins et goûts		

11. Globalement, quel est votre niveau de satisfaction à l'égard des activités municipales auxquelles vous avez participé?

- Très satisfait
- Assez satisfait
- Peu satisfait
- Insatisfait
- Ne s'applique pas

12. Qu'est-ce qui explique votre niveau de satisfaction ou d'insatisfaction?  
(ex. : variété, accessibilité, coût, qualité de l'animation, horaire, etc.)

-----

13. Si vous n'avez pas participé à des activités municipales au cours des deux dernières années, quelles en sont les raisons? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)

- Je ne connaissais pas les activités offertes
- Les activités ne m'intéressaient pas
- L'horaire n'était pas adapté
- Le coût était trop élevé
- Manque de transport
- Les lieux étaient difficiles d'accès
- Raisons de santé
- Je n'avais pas le temps / trop occupé
- Je ne me sentais pas à l'aise d'y participer
- Autre (précisez) : -----

14. À quel moment serait-il le plus facile pour vous (et votre famille) de participer à des cours ou à des activités municipales?

	De 8h à midi	De midi à 16h	De 16h à 18 h	Après 18h
En semaine (lundi au vendredi)				
Fin de semaine (samedi et dimanche)				

## PARTICIPATION SOCIALE

15. Êtes-vous un bénévole actif

- Oui
- Non

16. De quelle façon aimeriez-vous vous impliquer dans votre communauté, si l'occasion se présentait?  
(Cochez toutes les réponses qui vous correspondent)

- Faire du bénévolat pour des événements ou des activités
- Participer à des comités citoyens (familles, aînés, loisirs, etc.)
- Aider à organiser ou animer des activités locales
- Offrir du soutien (ex. : transport, accompagnement, entraide)
- Partager mes idées ou préoccupations lors de consultations publiques
- Participer à des projets intergénérationnels ou communautaires
- Je ne souhaite pas m'impliquer pour le moment
- Autre forme d'implication (précisez) : \_\_\_\_\_

17. Avez-vous des suggestions pour inciter les gens de votre communauté à s'impliquer ou faire du bénévolat dans votre municipalité?

-----  
-----

---

## HABITAT ET MILIEU DE VIE

18. Selon vous, quels types de logements seraient intéressants à développer ? Vous pouvez cocher plus d'une réponse.
- De nouveaux logements en général
  - Des logements à prix modique pour les populations vulnérables.
  - Multilogement intergénérationnel (appartement avec différents types de familles)
  - Immeuble pour personnes âgées autonomes, avec des services (repas, soins infirmiers, etc.)
  - Immeuble pour personnes âgées en perte d'autonomie
  - Aucun
  - Autre : \_\_\_\_\_
19. Quelles sont les deux principales raisons pour lesquelles vous résidez ici ? Vous pouvez cocher plus d'une réponse.
- Proximité du travail
  - Proximité de la famille / amis / réseau
  - Espaces verts et infrastructures de loisirs
  - Services de proximité (épicerie, pharmacie, CPE, dépanneur, magasins, organismes communautaires, etc.)
  - Proximité / qualité des établissements scolaires
  - Sentiment de sécurité
  - Coûts d'accès à la propriété/logement
  - Sentiment d'appartenance
  - Autre : \_\_\_\_\_

## ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

20. Est-ce que vous fréquentez les parcs et espaces verts aménagés par la municipalité?

- Oui \_\_\_\_\_
- Non \_\_\_\_\_

21. Quelles améliorations la municipalité pourrait apporter aux espaces extérieurs?

- Plus d'ombrage pour se protéger du soleil
- Points de rafraîchissement en période de canicule
- Accès à des toilettes et à des abreuvoirs
- Ajout de mobilier urbain (chaises, bancs, tables)
- Espaces pour les jeunes (ex. skateparc, terrain de sports, etc.)
- Espaces de jeu pour les familles (ex. carré de sable, jeux pour enfants, etc.)
- Jeux d'eau
- Autre : \_\_\_\_\_

## SÉCURITÉ

22. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

	Oui	Non
J'ai confiance aux interventions du service de police auprès des gens dans ma municipalité		
Je me sens en sécurité dans mon quartier ou mon voisinage		
Les services d'urgence (inondations, incendies, eau potable, premier répondants) répondent bien à mes besoins		
Je me sens en sécurité lors de mes déplacements à pied ou à vélo dans les lieux publics de la municipalité (trottoirs, accotements, traverses piétonnes)?		

23. Selon vous, quelles seraient les deux priorités pour mieux assurer la sécurité des habitants de votre municipalité?

Priorité 1 : \_\_\_\_\_

Priorité 2 : \_\_\_\_\_

## TRANSPORT ET MOBILITÉ

24. Avez-vous des idées ou des suggestions pour améliorer les déplacements dans votre municipalité ou dans la MRC? \_\_\_\_\_

## INFORMATION ET COMMUNICATION

25. Quels moyens utilisez-vous généralement afin de trouver l'information dont vous avez-besoin ?

- Journal municipal Le Gervaisien
- Sites web
- Pages Facebook ou autres réseaux sociaux
- Radio
- Télévision
- Bulletin paroissial
- Un proche, un membre de la famille
- Appel au bureau municipal
- Autre : \_\_\_\_\_

26. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

Dans ma municipalité...	Oui	Non
... il est facile pour moi d'obtenir l'information que je recherche à propos d'un service municipal		
... l'information que je reçois est facile à lire et à comprendre		

27. Avez-vous des suggestions pour améliorer la façon dont votre municipalité communique avec les citoyens (ex. : information sur les activités, services, avis, urgences, etc.)?

-----  
-----

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

28. Avez-vous des commentaires, préoccupations ou suggestions pour améliorer l'accès aux services de santé, aux services sociaux ou aux activités liées aux saines habitudes de vie dans votre municipalité ou votre secteur?

-----  
-----  
-----

## SUGGESTIONS

Afin de mieux servir les citoyens de votre municipalité, nous aimerions avoir votre avis sur les principales priorités qui devraient être prises en considération par la municipalité.

Parmi l'ensemble des sujets abordés dans le présent sondage, quelles seraient vos trois suggestions d'amélioration pour répondre aux besoins des aînés de votre municipalité. Décrivez brièvement.

1.

-----

-----

2.

-----

-----

3.

-----

-----

Y a-t-il des sujets dont vous aimeriez nous faire part et qui n'a pas été traité dans ce questionnaire?

-----

-----

### TIRAGE

Inscrire votre nom complet et votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez participer au tirage:

Votre nom: \_\_\_\_\_

Votre courriel ou votre numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Merci beaucoup de votre participation !

Le comité Familles et Aînés de Saint-Gervais.

## Municipalité de Saint-Gervais

### SONDAGE RELATIF AU RENOUVELEMENT DE NOTRE POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

#### Présentation

En collaboration avec la MRC de Bellechasse, la Municipalité Saint-Gervais entreprend une démarche collective afin de renouveler d'une Politique familles et aînés. Cette dernière vise à favoriser le mieux-être, la qualité de vie et l'inclusion des familles et des personnes aînées dans leur communauté.

Pour ce faire, la Municipalité Saint-Gervais demande votre participation ainsi que celle des membres de votre famille pour répondre au présent sondage. Ce dernier permettra au Comité familles et aînés de cerner les principaux éléments à inclure dans la nouvelle politique.

Trois sondages sont disponibles dans le cadre de cette consultation. Ceux-ci sont disponibles en ligne ou en version papier :

- Sondage pour les 65 ans et plus;
- Sondage pour les 18 à 64 ans;
- Sondage pour les 10 à 17 ans.

#### Voici le sondage pour les 65 ans et plus.

Veuillez répondre au moyen d'un formulaire par citoyen de la Municipalité Saint-Gervais de 65 ans et plus et retourner le sondage au bureau municipal en version papier ou en ligne **au plus tard le 5 juin.**

#### Pourquoi participer

En répondant à ce sondage :

- Vos besoins seront considérés par la municipalité.
- Vous exprimerez votre point de vue sur des sujets essentiels à votre bien-être.
- Vous permettrez à la municipalité de mettre en place un plan d'action et une politique à l'image de sa population.
- Votre implication dans cette démarche permet d'avoir un impact dans votre milieu.

#### Durée

Le questionnaire comporte 34 questions et prend environ 20 minutes à compléter

#### Prix de participation

En remplissant ce questionnaire, vous aurez la chance de participer à un tirage au sort pour gagner un des 2 bons d'achats dans un commerce local au choix du gagnant. À la dernière section du questionnaire, vous trouverez un lien pour vous inscrire au tirage. Votre inscription se fera de manière anonyme, garantissant la confidentialité de vos informations.

Soyez assuré que vos réponses demeureront confidentielles. Les questions démographiques sont posées afin qu'il nous soit possible d'adapter nos équipements, nos installations et notre offre de service selon les réponses données.

Pour toutes questions ou pour recevoir de l'aide pour remplir le sondage, veuillez contacter : **Gilles Nadeau:**

- Téléphone: 581-997-3886
- Courriel: [gillnadeau@hotmail.com](mailto:gillnadeau@hotmail.com)

#### **Les membres du comité familles et aînés.**

- Manon Boucher, représentante de la municipalité;
- Flavie Thibault, représentante des jeunes;
- Andréanne Beaupré, représentante des familles;
- Johanne Audet, représentante des organismes communautaires;
- Geneviève Gonthier, représentante des loisirs;
- Johanne Godbout, représentante des aînés;
- Gilles Nadeau, représentant des aînés.

*Dans ce formulaire, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

# INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

1. Quel est votre groupe d'âge?

- 65-74 ans
- 75-84 ans
- 85 ans et plus

2. Quel est votre genre ?

- Femme
- Homme
- Je préfère ne pas répondre
- Je me décris en tant que : \_\_\_\_\_

3. Quelle est la composition de votre ménage (vivant sous le même toit) ?

- Personne seule
- Couple sans enfant
- Couple avec enfant(s).
- Autre situation (précisez) : \_\_\_\_\_

4. Dans quel secteur de la municipalité habitez-vous?

- Secteur rural
- Village
- Secteur de villégiature (près d'un lac, du fleuve, des montagnes)

# RESPECT ET INCLUSION SOCIALE

5. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

Dans ma municipalité...	Oui	Non
... les aînés sont traités avec respect, courtoisie et bienveillance		
... les activités, fêtes populaires et événements répondent aux besoins et aux préférences des aînés		
... il y a des activités qui permettent aux générations jeunes et âgées de se côtoyer et de discuter		

6. Avez-vous des suggestions d'actions que la municipalité pourrait mettre en place afin d'aider les personnes plus vulnérables ou isolées socialement?

-----  
 -----  
 -----

## LOISIRS

7. Quels sont vos champs d'intérêt ? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse.)

- Le plein air
- Les arts et la culture
- Les sports
- Les événements et festivals
- Le jardinage
- Le bricolage et la menuiserie
- Sortie d'une journée en autobus
- Autre : \_\_\_\_\_

8. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

Dans ma municipalité...	Oui	Non
... j'ai des occasions de participer à des activités artistiques ou culturelles (ex. : danse, chant, visites au musée, spectacles)		
... les loisirs sportifs adaptés aux aînés sont diversifiés et nombreux (ex. : pétanque, quilles, yoga, marche, sports d'équipe, carte, tournoi de joffre, etc.)		
... les lieux et espaces de loisirs sont physiquement accessibles et adaptés (poussettes, déambulateur, fauteuil roulant, rampe, stationnement, etc..)		
... la programmation des loisirs prévoit suffisamment d'activités accessibles financièrement pour tous (petit budget ou gratuit)		
... les livres et les activités offerts à la bibliothèque municipale répondent bien à mes besoins et goûts		

9. Où pratiquez-vous principalement vos activités de loisir?

- Dans votre municipalité
- Dans une autre municipalité.
  - Dans quelle(s) municipalité(s)? \_\_\_\_\_
  - Quelle(s) activité(s) y pratiquez-vous? \_\_\_\_\_
- Je pratique peu ou pas de loisirs

10. Si vous n'avez pas participé à des activités municipales au cours des deux dernières années, quelles en sont les raisons? *(Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)*

- Je ne connaissais pas les activités offertes
- Les activités ne m'intéressaient pas
- L'horaire n'était pas adapté
- Le coût était trop élevé
- Manque de transport
- Les lieux étaient difficiles d'accès
- Raisons de santé
- Je n'avais pas le temps / trop occupé
- Je ne me sentais pas à l'aise d'y participer
- Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

11. Parmi les organismes suivants, lesquels ont organisé une activité à laquelle vous avez participé? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse).

- Loisirs Saint-Gervais
- FADOQ
- Cercle de fermières
- Autre : \_\_\_\_\_

12. À quel moment serait-il le plus facile pour vous (et votre famille) de participer à des cours ou à des activités municipales?

	De 8h à midi	De midi à 16h	De 16h à 18 h	Après 18h
En semaine (lundi au vendredi)				
Fin de semaine (samedi et dimanche)				

13. Selon vous, quelles seraient les deux activités à développer en priorité dans votre municipalité? Voici quelques exemples pour vous inspirer : ateliers de cuisine, jardins communautaires, activités intergénérationnelles, ateliers artistiques, cours de langue, cours d'informatique, activités sportives ou culturelles, etc.

Priorité 1: \_\_\_\_\_

Priorité 2: \_\_\_\_\_

## PARTICIPATION SOCIALE

14. De quelle façon aimeriez-vous vous impliquer dans votre communauté, si l'occasion se présentait?  
(Cochez toutes les réponses qui vous correspondent)

- Faire du bénévolat pour des événements ou des activités
- Participer à des comités citoyens (familles, aînés, loisirs, etc.)
- Aider à organiser ou animer des activités locales
- Offrir du soutien (ex. : transport, accompagnement, entraide)
- Partager mes idées ou préoccupations lors de consultations publiques
- Participer à des projets intergénérationnels ou communautaires
- Je ne souhaite pas m'impliquer pour le moment
- Autre forme d'implication (précisez) : \_\_\_\_\_

15. Avez-vous des suggestions pour inciter les gens de votre communauté à s'impliquer ou faire du bénévolat dans votre municipalité?

-----  
-----

## HABITAT ET MILIEU DE VIE

16. Selon vous, quels types de logements seraient intéressants à développer pour les personnes âgées?  
Vous pouvez cocher plus d'une réponse.

- De nouveaux logements en général
- Des logements à prix modique pour les populations vulnérables.
- Multilogement intergénérationnel (appartement avec différents types de familles)
- Immeuble pour personnes âgées autonomes, avec des services (repas, soins infirmiers, etc.)
- Immeuble pour personnes âgées en perte d'autonomie
- Aucun
- Autre : \_\_\_\_\_

17. Quels sont les avantages de vivre dans votre municipalité? (Vous pouvez cocher plus d'une réponse)

- Proximité du travail
- Proximité de la famille / amis / réseau
- Espaces verts et infrastructures de loisirs
- Services de proximité (épicerie, pharmacie, CPE, dépanneur, magasins, organismes communautaires, etc.)
- Proximité / qualité des établissements scolaires
- Sentiment de sécurité
- Coûts d'accès à la propriété/logement
- Autre : \_\_\_\_\_

18. Aimeriez-vous avoir accès à un service de menus travaux (ex. : petits travaux d'entretien, pelletage, tonte de pelouse, ménage, etc.) pour vous aider à rester à domicile? (Cochez une réponse)

- Oui, j'en aurais besoin maintenant
- Oui, peut-être dans les prochaines années
- Non, je n'en ai pas besoin
- Je bénéficie déjà d'un tel service

## ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

19. Est-ce que vous fréquentez les parcs et espaces verts aménagés par la municipalité?

- Oui, lesquels? \_\_\_\_\_
- Non, pourquoi? \_\_\_\_\_

20. Est-ce que vous fréquentez la bibliothèque?

- Oui
- Non, pourquoi? \_\_\_\_\_

## SÉCURITÉ

21. Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou en désaccord avec les énoncés suivants? Cochez (✓) la case qui correspond le mieux à ce que vous pensez.

	Oui	Non
J'ai confiance aux interventions du service de police auprès des aînés dans ma municipalité		
Je me sens en sécurité dans mon quartier ou mon voisinage		
Les services d'urgence (inondations, incendies, eau potable, premiers répondants) répondent bien à mes besoins		
Je me sens en sécurité lors de mes déplacements à pied ou à vélo dans les lieux publics de la municipalité (trottoirs, accotements, traverses piétonnes)?		
Je sais où m'adresser pour rapporter une situation d'abus ou de maltraitance envers une personne aînée		

22. Selon vous, quelles seraient les deux priorités pour mieux assurer la sécurité des aînés dans votre municipalité?

Priorité 1: \_\_\_\_\_

Priorité 2: \_\_\_\_\_

## TRANSPORT ET MOBILITÉ

23. Êtes-vous en mesure de vous déplacer facilement ?

Oui

Non

Si non, quels sont les obstacles à vos déplacements ? \_\_\_\_\_

24. En général, comment vous déplacez-vous pour vos activités quotidiennes (travail, courses, rendez-vous, loisirs, etc.)?

En voiture personnelle

En tant que passager dans la voiture d'un proche

En covoiturage (organisé ou informel)

À pied

À vélo

En quadriporteur

En transport collectif régional (ex. : service de la MRC)

En transport adapté

J'utilise un service offert par un organisme ou un bénévole

Je reste principalement à la maison / je limite mes déplacements

Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

25. Utilisez-vous le transport adapté offert par la MRC de Bellechasse

Oui

Non, pourquoi \_\_\_\_\_

26. Si vous avez répondu non à la question précédente, prévoyez-vous utiliser les transports de la MRC de Bellechasse d'ici les 5 prochaines années ?

Oui

Non

27. Avez-vous des idées ou des suggestions pour améliorer les déplacements ou services de transport dans votre municipalité et MRC ?

\_\_\_\_\_

---

## INFORMATION ET COMMUNICATION

28. Quels moyens utilisez-vous généralement afin de trouver l'information dont vous avez-besoin ?

- Journal municipal Le Gervaisien
- Sites web
- Pages Facebook ou autres réseaux sociaux
- Radio
- Télévision
- Bulletin paroissial
- Un proche, un membre de la famille
- Appel au bureau municipal
- Autre : \_\_\_\_\_

29. Avez-vous des suggestions pour améliorer la façon dont votre municipalité communique avec les citoyens (ex. : information sur les activités, services, avis, urgences, etc.)?

-----  
-----

## SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

30. Est-ce que vous ou un membre de votre famille est en perte d'autonomie?

- Oui
- Non

31. Est-ce que vous prenez soin d'un proche en perte d'autonomie

- Oui
- Non

32. Avez-vous des commentaires, préoccupations ou suggestions pour améliorer l'accès aux services de santé, aux services sociaux ou aux activités liées aux saines habitudes de vie dans votre municipalité ou votre secteur?

-----  
-----  
-----

---

## ENVIRONNEMENT

33. Quels sont les gestes que vous posez pour protéger l'environnement et améliorer la situation climatique?  
(Vous pouvez sélectionner plus d'une réponse).

- Je recycle
- Je composte
- Je priorise une alimentation locale
- Je priorise les déplacements actifs lorsque possible
- Je verdis le plus possible mon environnement (ex : plantation d'arbres et de végétaux)
- Je minimise ma consommation d'énergie (chauffage, climatisation, etc.)
- Je ne pose aucun geste pour l'environnement
- Autre : \_\_\_\_\_

## SUGGESTIONS

Y a-t-il des sujets dont vous aimeriez nous faire part et qui n'a pas été traité dans ce questionnaire?

-----  
-----  
-----

## TIRAGE

Inscrire votre nom complet et votre adresse courriel ou votre numéro de téléphone si vous souhaitez participer au tirage:

Votre nom: \_\_\_\_\_

Votre courriel ou votre numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Merci beaucoup de votre participation !

Le comité Familles et Aînés de Saint-Gervais

---

## Municipalité de Saint-Gervais

### SONDAGE RELATIF AU RENOUVELEMENT DE NOTRE POLITIQUE FAMILLES ET AÎNÉS

#### Présentation

En collaboration avec la MRC de Bellechasse, la Municipalité Saint-Gervais entreprend une démarche collective afin de renouveler d'une Politique familles et aînés. Cette dernière vise à favoriser le mieux-être, la qualité de vie et l'inclusion des familles et des personnes aînées dans leur communauté.

Pour ce faire, la Municipalité Saint-Gervais demande votre participation ainsi que celle des membres de votre famille pour répondre au présent sondage. Ce dernier permettra au Comité familles et aînés de cerner les principaux éléments à inclure dans la nouvelle politique.

Trois sondages sont disponibles dans le cadre de cette consultation, ceux-ci sont disponibles en ligne ou en version papier :

- Sondage pour les 65 ans et plus;
- Sondage pour les 18 à 64 ans;
- Sondage pour les 8 à 17 ans.

#### Voici le sondage pour les 10 à 17 ans.

Tu peux y répondre au moyen d'un formulaire par citoyen de la Municipalité Saint-Gervais de **10 à 17 ans** et retourner le sondage au bureau municipal en version papier ou en ligne **au plus tard le 5 Juin 2026**.

#### Pourquoi participer

En répondant à ce sondage :

- Tes besoins seront considérés par la municipalité.
- Tu exprimeras ton point de vue sur des sujets essentiels à ton bien-être.
- Tu permettras à la municipalité de mettre en place un plan d'action et une politique à l'image de sa population.
- Ton implication dans cette démarche permet d'avoir un impact dans ton milieu.

#### Durée

Le questionnaire comporte 19 questions et prend environ 15 minutes à compléter

#### Prix de participation

En remplissant ce questionnaire, tu auras la chance de participer à un tirage au sort pour **gagner un 2 bons d'achats de 25.00\$ au Frisson**. À la dernière section du questionnaire, tu trouveras un lien pour t'inscrire au tirage. Ton inscription se fera de manière anonyme, garantissant la confidentialité de tes informations.

---

Sois assuré que tes réponses demeureront confidentielles. Les questions démographiques sont posées afin qu'il nous soit possible d'adapter nos équipements, nos installations et notre offre de service selon les réponses données.

Pour toutes questions ou pour recevoir de l'aide pour remplir le sondage, contacte : **Geneviève Gonthier:**

- Téléphone: 418-887-3732
- Courriel: [loisirs@saint-gervais.ca](mailto:loisirs@saint-gervais.ca)

#### **Les membres du comité familles et aînés.**

- Manon Boucher, représentante de la municipalité;
- Flavie Thibault, représentante des jeunes;
- Andréanne Beaupré, représentante des familles;
- Johanne Audet, représentante des organismes communautaires;
- Geneviève Gonthier, représentante des loisirs;
- Johanne Godbout, représentante des aînés;
- Gilles Nadeau, représentant des aînés.

*Dans ce formulaire, le genre masculin est utilisé sans discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.*

---

## INFORMATIONS DÉMOGRAPHIQUES

1. Quel âge as-tu? -----
2. Tu t'identifies comme ?
  - Garçon
  - Fille
  - Non-binaire
  - Je préfère ne pas répondre
  - Autre(s) : -----
3. Dans quel secteur de la municipalité habites-tu ?
  - Secteur rural (rang)
  - Secteur urbain (village)
  - Secteur de villégiature (près d'un lac, du fleuve, des montagnes)

## LOISIRS ET PARTICIPATION SOCIALE

4. À quelle(s) activité(s) de loisirs participes-tu dans ta municipalité, en dehors de l'école? (Tu peux cocher plus d'une réponse.)
    - Activité culturelle ou artistique
    - Activité physique, plein air, sports
    - Comité ou club (ex. lecture, cause sociale, environnement, etc.)
    - Aucune
    - Autre(s) -----
  5. Si tu as répondu que tu ne pratiques aucune activité de loisirs, indique-nous pourquoi. (Tu peux cocher plus d'une réponse)
    - Ça coûte trop cher
    - Je ne connais personne qui veut participer avec moi
    - Les activités offertes ne m'intéressent pas
    - Je n'ai pas de moyen de transport pour m'y rendre
    - Je ne suis pas informé des activités offertes
    - Il n'y a pas suffisamment de places disponibles
    - L'horaire ne me convient pas
    - Je ne me sens pas à ma place
    - Autre(s) : -----
-

6. Y a-t-il un lieu de rassemblement qui te permet de rencontrer des jeunes de ton âge dans la municipalité à l'extérieur de l'école ? Si oui, quel est cet endroit ? Si non, aimerais-tu en avoir un dans ta municipalité ?

-----

-----

7. Dans quelle mesure es-tu en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants ? (Coche la réponse qui convient le mieux.)

Ma municipalité s'assure que les jeunes ...		Tout à fait d'accord	Totalement en désaccord
7.1	... ont des occasions de participer à des <b>activités artistiques</b> (ex. : danse, chant, peinture, spectacles).		
7.2	... ont des occasions de participer à des <b>activités culturelles</b> (ex. : visite au musée, cinéma, quilles, etc.).		
7.3	... ont des occasions de participer à des <b>activités physiques</b> diversifiées et adaptées à leurs intérêts et besoins.		
7.4	... ont accès à des <b>livres et des activités à la bibliothèque</b> municipale qui répondent bien à leurs besoins et goûts.		
7.5	... ont plusieurs possibilités de participer à des activités sociales, récréatives, culturelles et sportives à l' <b>extérieur ou en plein air</b> .		
7.6	... ont des accès à des activités et des cours <b>accessibles pour tous</b> (ex. : coût abordable, gratuité ou prêt de matériel).		
7.7	... ont accès à des <b>lieux aménagés</b> afin de favoriser la participation de tous lorsque possible (ex. : personne à mobilité réduite).		
7.8	Selon toi, quelles seraient les <b>deux activités</b> pour les jeunes à développer en priorité dans ta municipalité et qui t'inciteraient à t'y inscrire ?		
Priorité #1. -----		Priorité #2. -----	

8. Est-ce que tu participes aux événements ou festivals organisés par ta municipalité ?

- Oui  
 Non

8.1. Si non, qu'est ce qui te pousserait à y participer

-----

9. Est-ce que tu t'impliques bénévolement dans les activités ou événements organisés par ta municipalité ?

- Oui  
 Non

9.1. Si oui, serais-tu intéressé à t'impliquer dans le comité jeunesse ? (Si oui, n'hésite pas à communiquer avec Geneviève Gonthier, aux loisirs de Saint-Gervais)

-----

10. Est-ce que la municipalité t'accorde un espace où tu peux exprimer ton opinion et être entendu par ceux qui prennent les décisions ?

- Oui  
 Non

11. Vois-tu une importance d'avoir un lieu dédié aux ados ?

- Oui  
 Non

12. Aurais-tu de l'intérêt à participer à des projets/activités intergénérationnelles, qui visent à créer des liens avec les personnes retraitées (ex. : informatique, activité physique, cuisine, jardinage, littérature, menuiserie, etc.) ?

Oui" Si oui, peux-tu nous donner des idées ? -----

-----

Non, pourquoi ? -----

-----

## MILIEU DE VIE, ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

13. Fréquentes-tu ces lieux dans ta municipalité ?

LIEUX	OUI	NON	LIEUX	OUI	NON
Parcs et espaces verts			Piscine municipale		
Bibliothèque			Camps de jour		
Patinoire			Jardin communautaire		
Terrain de sports			Autre(s) : -----		

14. Si ta municipalité décidait d'améliorer certains parcs et équipements de loisirs, quel(s) élément(s) aimerais-tu retrouver et à quel endroit ?

-----  
 -----  
 -----

15. Que pourrions-nous améliorer ou ajouter dans la municipalité pour que tu te sentes bien à Saint-Gervais ?

-----  
 -----  
 -----

## SÉCURITÉ, TRANSPORT ET MOBILITÉ

16. Dans quelle mesure es-tu en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants ? (Coche la réponse qui convient le mieux.)

Dans ma municipalité, je trouve sécuritaire...		Tout à fait d'accord	Totalement en désaccord
16.1	... l'état de l'équipement et du mobilier urbain (ex. : bancs, module de jeux, etc.).		
16.2	... l'entretien et le déneigement en période hivernale.		
16.3	... la présence de trottoirs, traverses et passages piétons.		
16.4	... l'éclairage dans les lieux et espaces publics (ex. : parcs, rues, etc.).		
16.5	... le respect des limites de vitesse et de la signalisation.		
16.6	... la présence de figures représentatives (ex. : policiers, brigadiers, travailleur de rue, etc.).		
16.7	... le contrôle de la circulation routière à proximité des zones scolaires et résidentielles.		

17. Quels loisirs ou quelles activités aimerais-tu voir ajoutés à la programmation de loisirs ?

-----  
 -----

## INFORMATION ET COMMUNICATION

18. Quelle est la meilleure façon de te rejoindre si ta municipalité veut t'informer des activités et services qui pourraient t'intéresser ? (Tu peux cocher plus d'une réponse.)

- Par la programmation des loisirs sur le site web de la municipalité.
- Par la page Facebook (ou autre média social).
- Par le journal municipal.
- Par des proches : amis, famille.
- Par affiches/ publicités papier.
- Je ne m'informe pas des activités offertes.
- Je ne sais pas où m'informer.
- Autre(s) : -----

## ENVIRONNEMENT

19. Est-ce que la protection de l'environnement est importante pour toi ?

- Oui
- Non

## SUGGESTIONS

20. Un sujet n'a pas été traité dans ce questionnaire ? Tu as des commentaires ou suggestions que tu aimerais partager à la municipalité ?

-----

-----

-----

---

## TIRAGE

Inscris ton nom complet et ton adresse courriel ou ton numéro de téléphone si tu souhaites participer au tirage:

Nom: \_\_\_\_\_

Courriel ou numéro de téléphone: \_\_\_\_\_

Merci beaucoup de votre participation !

Le comité Familles et Aînés de Saint-Gervais

---

Compte rendu de la rencontre du comité de suivi de l'entente de collaboration  
dans les situations d'insalubrité morbide de Bellechasse

Tenue le lundi 16 mars à 13 h

Par Teams

---

Présences :

Mélanie Chamberland, CISSS de Chaudière-Appalaches, secteur Bellechasse  
Camille Courtemanche, Municipalité de St-Gervais  
Cathy Demers, Entraide Solidarité Bellechasse  
Dominique Dupuis, DSMD CISSS de Chaudière - Appalaches, secteur Bellechasse  
Louis Garon, MRC de Bellechasse  
Mario Lachance, Sureté du Québec  
Méliane Lachance, stagiaire Sureté du Québec  
Steeve Malaison, coordonnateur incendie, MRC de Bellechasse  
Élizabeth Markey, Municipalité de St-Vallier et St-Michel  
Marjolaine Montminy, Centre Femmes de Bellechasse  
Manon Plourde –  
Marie-Pier Poulin, Sureté du Québec  
Marcelle Razafimahefa, Municipalité de St-Raphaël  
M<sup>me</sup> Saint-Laurent – Municipalité de St-Vallier  
Cindy Talbot, Entraide Solidarité Bellechasse

Absences :

France Lecompte, Municipalité de St-Anselme  
Vincent Rioux, Municipalité de Beaumont  
Sébastien Roy, Municipalité de St-Henri  
Simon Roy, Municipalité de Ste-Claire

---

1. Accueil et mot de bienvenue

Louis souhaite la bienvenue au comité. Il y a de nouveaux inspecteurs dans les municipalités de Saint-Raphaël, St-Vallier et St-Michel. Les buts de la rencontre sont de présenter l'entente de collaboration dans les situation d'insalubrité, de faire le suivi de certains dossiers et de mieux comprendre l'entente.

Normalement, il y a une rencontre par année de suivi. Le but de la rencontre de suivi est de discuter des dossiers complexes et de s'assurer que la collaboration se passe bien au niveau de l'entente et que tous les partenaires comprennent bien leur rôle.

2. Résumé et historique de l'entente

Avant, la MRC s'occupait de plusieurs municipalités au niveau de l'urbanisme. Lorsqu'il y a de l'accumulation compulsif sur le terrain, la situation pouvait parfois dépasser le rôle de l'inspecteur. Il y a donc eu une discussion avec le CISSS pour déterminer comment il était possible de collaborer ensemble dans certaines situation d'insalubrité morbide. La méthode coercitive n'est pas toujours appropriée dans certaines situations d'où l'important de collaborer dans le but d'avoir un cadre d'action.

En 2021, un comité s'est réuni pour créer l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité dans le but d'améliorer la collaboration dans ces situations et que les bonnes ressources puissent intervenir au bon moment.

### 3. Présentation de l'entente

Louis présente l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité. L'entente a été envoyée par courriel.

En complément à ce qui est déjà inscrit dans l'entente :

- Point 2 de l'entente : le but est d'éviter l'éviction de la personne et de garder les personnes dans leur milieu de vie
- Point 3 de l'entente :
  - o Municipalité : Pour certaines municipalités, c'est la MRC qui s'occupe des dossiers en inspection en bâtiment. Souvent, les inspecteurs en bâtiment seront les premiers intervenants sur le terrain puisqu'ils ont le pouvoir de circuler sur un terrain privé. Aussi, les sanctions sont rarement les premières interventions.
  - o MRC : La prévention des incendies a le pouvoir d'aller à l'intérieur des résidences pour vérifier s'il y a un risque réel d'incendie
  - o CISSS-DPSMD : La personne doit être volontaire pour obtenir des services du CISSS. Parfois, il est possible de travailler le volontariat même si la personne n'est pas volontaire au départ. Il est possible d'avoir au 811 option 2 ou de remplir un formulaire pour une demande de service. Il est possible également d'appeler par la ligne des partenaires lorsqu'il y a une urgence. Mélanie fournira le formulaire et la trajectoire.
  - o SQ : Parfois, la SQ est nécessaire dans certains dossiers pour des notions de sécurité. Leur rôle est d'assurer la sécurité des intervenants. Ils ont aussi un rôle de neutralité.
- Annexe 2 : L'annexe sera mise à jour en fonction des nouvelles municipalités qui ont maintenant le service en inspection du bâtiment

Concernant la MRC, Steeve Malaisson est le coordonnateur incendie pour la MRC de Bellechasse. Au total, il y a 12 inspecteurs en bâtiment à la MRC. Souvent, c'est Steeve qui travaille les dossiers en insalubrité parce que quand il y a une accumulation à l'extérieur des résidences, souvent, il y a une accumulation à l'intérieur également. C'est donc nécessaire dans ces situations de faire un appel à l'inspecteur incendie.

### 4. Suivi de la mise en œuvre de l'entente – 2025

Il y a eu plusieurs dossiers en insalubrité en 2025 qui ont nécessité la collaboration de divers partenaires.

Voici un exemple : Il y a eu une plainte d'un citoyen envers un autre citoyen. La visite extérieure était correcte : il y avait quelques véhicules à la traîne, mais sans plus. Un incendie s'est déclaré dans la résidence et les pompiers ont pu constater la problématique. Il y a eu une collaboration avec un avocat pour avoir la bonne marche à suivre, la SQ pour pouvoir entrer dans la maison et le CISSS-DPSMD pour du soutien psychologique. Finalement, la personne n'étant pas collaborative, une ordonnance de cour a été émise pour permettre d'aller faire un ménage dans la résidence. Le délai a été d'un an.

À Saint-Raphaël, il est mentionné qu'un citoyen a plusieurs chiens et qu'il y a de l'insalubrité à l'extérieur. Il y a un historique de plusieurs infractions et il est difficile de communiquer avec le citoyen. Steeve et Marcelle vont planifier une rencontre ensemble.

À St-Henri, il y a une situation où il y a 16 chats à l'intérieur d'une résidence, mais il n'y a pas de risque d'incendie. Le logement est contaminé de façon importante et la personne a des problèmes de santé

mentale sévère. Il est mentionné qu'il n'y a pas tant de leviers dans l'entente pour ce genre de situation. Il est mentionné qu'il n'y a pas d'entente avec des organismes comme la SPCA sur le territoire de Bellechasse. Il est possible dans certaines situations de collaborer avec le MAPAQ dans ces situations. Par contre, la MAPAQ ne fait pas partie de l'entente. La MAPAQ ne peut pas intervenir non plus si la personne est dans le logement. Ils interviennent dans des situations d'abandon.

Louis mentionne que normalement, il y a une entente de gestion des animaux dans les municipalités. Par contre, cette entente cible les chiens et pas les chats. Au niveau provincial, certaines municipalités ont des ententes avec des services animaliers pour les chats errants et les situations où il y a trop de chats dans une résidence. Étant donné que ça demande beaucoup de gestion, plusieurs municipalités ont décidé de se limiter à la gestion des chiens.

Il est mentionné que c'est une problématique qui serait à réfléchir pour sensibiliser les municipalités. Louis fera des recherches et des vérifications auprès du MAPAQ afin de connaître leurs rôles et leurs responsabilités. Aussi, il y a une rencontre des DG des municipalités 1 fois par mois. Il va les questionner s'ils ont déjà vécu cette situation, les interventions qu'ils ont faites ainsi que leurs perceptions sur le rôle des municipalités lors de ces situations.

Il y a beaucoup d'insalubrité dans les HLM et souvent, il n'y a pas de possibilités de relocalisation et peu de leviers pour l'après. Parfois la personne n'a pas la capacité non plus de faire les actions nécessaires, il peut y avoir des problèmes de santé mentale et la personne peut se désorganiser lorsqu'une collaboration est demandée. Cette situation retarde la collaboration avec les partenaires. Steeve mentionne qu'il est mieux de collaborer tôt et d'y aller tranquillement, surtout lorsque c'est dans un HLM. Louis mentionne qu'il est parfois nécessaire de faire des rencontres ponctuelles entre les partenaires afin de s'entendre sur le but et la finalité recherchée pour permettre d'aller tous vers le même sens.

Steeve mentionne qu'il a un rôle au niveau de la MRC en prévention des incendies et qu'il a l'expertise lors des situations d'insalubrité. Les municipalités devront également s'impliquer. Aussi, il y a eu une intervention en mars et il y aura un bilan de l'intervention concertée.

##### 5. Suivi pour la prochaine rencontre

Louis fera des recherches auprès de la MAPAQ

Proposition pour Cathy et Steeve de réfléchir à des lignes directrices à suivre lorsqu'il y a de l'insalubrité par la présence d'animaux

Il y a une rencontre de suivi par année, Louis ou Mélanie enverra la convocation éventuellement